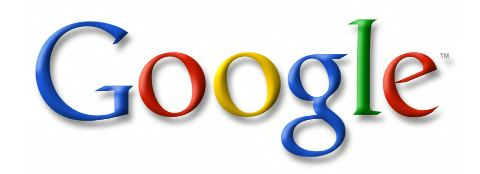






ŒUVRES
CHOISIES
DE L'ABBÉ PRÉVOST,

Avec Figures.

39

TOME TRENTE-NEUVIÈME.

HISTOIRE
DE
CICÉRON,
TIRÉE
DE SES ÉCRITS
ET
DES MONUMENS DE SON SIECLE:

Avec les Preuves & des Eclairciſſemens :

Traduite de l'Anglois, par l'Abbé PRÉVOST.

TOME QUATRIÈME.



A AMSTERDAM,

Et ſe trouve à PARIS,

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

M. DCC. LXXXV.





HISTOIRE DE LA VIE DE CICÉRON.

LIVRE DIXIEME.

ON avoit attendu fort impatiemment l'ouverture de la nouvelle année, pour s'assurer de l'intention des nouveaux consuls par leurs premières démarches. Ils avoient employé tout l'été à prendre les instructions de Cicéron; & n'ayant pu recevoir que d'excellentes leçons d'un si grand maître, on devoit espérer naturellement que suivant ses vues, ils tenteroient d'établir la paix & la liberté de la république sur le fondement d'une amnistie. Cependant les obligations qu'ils avoient à César,

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS

& leur ancienne liaison avec un parti auquel ils étoient redevables de leur fortune. Leur laissoient des embarras & des scrupules qui eurent la force d'arrêter leur zèle, ou de leur faire prendre du moins une conduite plus modérée que les circonstances ne sembloient la demander. Avant que de penser aux armes, ils résolurent d'employer les voies de la négociation.

Dans ces sentimens, à peine furent-ils revêtus de leur dignité, qu'ils entrèrent en délibération au sénat, sur la situation de la république; comme s'ils n'eussent pensé qu'à perfectionner les résolutions de la dernière assemblée, & qu'à chercher de nouveaux moyens d'assurer la tranquillité publique. Ils s'expliquèrent (*a*) tous deux avec beaucoup de noblesse & de fermeté. La liberté parut le seul motif qui les animoit; & s'offrant pour chefs de la cause publique, ils exhortèrent l'assemblée à prendre des sentimens dignes d'une si noble entreprise. Après leurs discours, ils invitèrent Fusius Calenus à dire le premier son opinion. Il avoit été consul quatre ans auparavant, par la nomination de César; il étoit beau-père de Pansa; ces deux raisons suffisoient pour autoriser le com-

---

(*a*) Ut oratio consulum animum meum erexit, spemque attulit non modo salutis conservandæ, verum etiam dignitatis pristinæ recuperandæ! *Phil.* 5, 1.



Il déclara qu'on ne pouvoit traiter sans honte avec un Citoyen qui avoit les armes à la main.

pliment des consuls. D'ailleurs, le sentiment de Cicéron étoit déja connu. On savoit qu'il étoit pour les plus courtes voies; & que ne voyant plus de ressource que dans le parti des armes, il vouloit qu'on commençât par déclarer Antoine l'ennemi public. Mais cet avis n'étant pas goûté des consuls, ils engageoient Calenus à parler le premier, parce qu'il étoit intime ami d'Antoine; & que ne pouvant douter qu'il ne proposât quelque parti modéré, ils espéroient que son influence agiroit sur l'assemblée, avant que Cicéron renouvellât des impressions contraires. L'opinion de Calenus fut donc « de suspendre les hostilités, & » de faire une députation à Marc-Antoine, pour » l'exhorter à se désister de son entreprise sur la » Gaule, & à reconnoître l'autorité du sénat ». Pison & plusieurs autres sénateurs embrassèrent ce sentiment, sous prétexte qu'il étoit injuste & cruel de condamner quelqu'un sans l'avoir entendu.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Mais Cicéron résolut de combattre leur proposition, & l'entreprit avec beaucoup de chaleur. « Il la traita non-seulement de vaine & d'insensée, mais de téméraire & de pernicieuse. Il dé» clara qu'on ne pouvoit traiter sans honte avec » un citoyen qui avoit les armes à la main; que » c'étoit de lui qu'il falloit attendre des proposi» tions de paix, & qu'il auroit droit alors de » prétendre à la gloire de l'équité & de la mo-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS. PANSA. A. HIRTIUS.

» dération : que le sénat lui avoit déja donné la » qualité d'ennemi public ; & que lorsqu'il assié- » geoit une des plus grandes villes de l'Italie, une » colonie de Rome, dans laquelle il tenoit ren- » fermé Décimus Brutus, général de la république, » & consul désigné, on ne devoit pas tarder un » moment à lui confirmer ce titre par un décret » formel. Il observa quels pouvoient être les motifs » de ceux qui se déclaroient pour une autre opi- » nion : c'étoient des liaisons d'amitié ou de pa- » renté, des raisons particulières d'intérêt ou de » reconnoissance. L'amour de la patrie ne devoit-il » pas l'emporter ? L'unique point sur lequel ils » avoient à délibérer, étoit de savoir s'il falloit » souffrir qu'Antoine opprimât la république ; qu'il » fît à son gré le choix de ses victimes ; qu'il » pillât la ville (*a*), & qu'il réduisît les citoyens » à l'esclavage. Cicéron prouva par un long détail » de ses actions & de ses discours, qu'il n'avoit » pas d'autre vue. Il avoit dit publiquement dans » le temple de Castor, que si l'on en venoit » aux coups, il ne resteroit en vie que les vain- » queurs. Et dans un autre discours, il avoit osé » déclarer qu'en sortant du consulat, son dessein » étoit d'entretenir une armée aux environs de » la ville, pour s'en ouvrir l'entrée lorsqu'il le

(*a*) Philipp. V, 1, 2, 3.

» jugeroit à propos. Dans une lettre que Cicéron » même avoit lue, il offroit à quelques-uns de » ses amis le choix des terres (a) qui étoient de » leur goût, en les assurant qu'ils les tiendroient » bientôt. Parler d'envoyer des ambassadeurs à un » citoyen si dangereux, n'étoit-ce point trahir la » constitution de la république, la majesté du » peuple romain (b), & la discipline de leurs » ancêtres? Dans quelque vue que ce pût pas » être proposé, il n'en falloit espérer aucun fruit. » Si c'étoit au repos qu'on vouloit ramener An- » toine, on ne devoit s'attendre qu'à des refus. » Si l'on prétendoit lui donner des ordres, il » n'étoit pas capable de s'y soumettre. Et ce qui » ne pourroit produire aucun bien, causeroit in- » failliblement beaucoup de mal: car la lenteur » d'une négociation retarderoit les opérations de » la guerre, refroidiroit l'ardeur des troupes, & » feroit perdre au peuple ce zèle qu'il faisoit écla- » ter pour la cause de la liberté.

Ant. de R. [illegible]

Il fit faire réflexion à l'assemblée, « que les » plus grandes résolutions dans les affaires pu- » bliques, naissent quelquefois des plus légers in- » cidens, sur-tout dans les guerres civiles qui se » gouvernent ordinairement par des bruits popu- » laires; que les ordres & les instructions des plus

(a) Ibid. 5. (b) Ibid. 1, 22.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» fermes attireroient peu de considération à leurs » ambassadeurs, & que le nom même d'ambassade entraînoit des craintes & des défiances qui » n'étoient que trop propres à déconcerter leurs » amis. D'ailleurs, en vain presseroit-on Antoine (a) de lever le siége de Modène, & d'abandonner la Gaule. Ce n'étoit point par des prières » qu'on obtenoit une soumission si prompte; il » falloit l'arracher par les armes. Tandis que les » ambassadeurs perdroient le tems dans leur » voyage, le peuple, incertain du succès de la » négociation, auroit peine à se déclarer pour » aucun parti; & quelle diligence pouvoit-on » espérer dans les levées, aussi long-tems que la » guerre paroîtroit douteuse? Ainsi, loin de consentir à la députation, son avis étoit toujours » qu'il ne falloit pas perdre un moment pour » agir; que toutes les affaires civiles devoient » être suspendues, la guerre annoncée par une » proclamation publique, les boutiques de la ville » fermées; & qu'au lieu de la robe de leur ordre, » tous les sénateurs devoient prendre le *sagum* » ou l'habit militaire: qu'on devoit presser la levée » des troupes à Rome & dans toute l'Italie, sans » aucune exception pour les congés ou pour les » priviléges; que le seul bruit d'une conduite si

(a) Ibid. 10.

» vigoureuse serviroit de frein à la témérité d'Antoine, & feroit connoître à tout le monde qu'il » n'étoit pas question, comme il le publioit, » d'une concurrence d'intérêt ou d'ambition entre » deux partis, mais d'une guerre réelle contre la » patrie : que le soin de la république devoit être » confié aux consuls, dans les termes qui n'étoient » en usage qu'à l'extrémité du danger : qu'il falloit » offrir le pardon aux soldats d'Antoine qui retourneroient à leur devoir avant le premier jour de » février. Enfin il leur prédit que si l'on ne s'arrêtoit point sur le champ à ces résolutions, l'on » y seroit forcé tôt ou tard (a), mais lorsqu'elles » seroient moins avantageuses, ou peut-être tout-» à-fait inutiles ».

Ans de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Vibius Pansa, A. Hirtius.

Après avoir expliqué son opinion à l'égard d'Antoine, il passa au second article de la délibération, qui regardoit les honneurs décernés dans la derniere assemblée du Sénat. Il commença par Decimus Brutus, en qualité de consul désigné, & ne se bornant point à répéter ses louanges, il proposa que l'on fît en sa faveur un decret dans ces termes : « Le Sénat, informé que Decimus » Brutus maintient actuellement la province de » Gaule dans la soumission, avec l'assistance » des villes & des colonies de son gouvernement, il

(a) Ibid. 10, 11.

à in

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» a formé en peu de tems une armée considérable, » & qu'il a servi l'état jusqu'à présent avec autant » d'intégrité que de zèle, déclare que son senti- » ment, comme celui du peuple, est que la répu- » blique se ressent très-utilement, dans une con- » jončture extrêmement difficile, de la vertu, de la » sagesse & des soins de Decimus Brutus, empereur, » consul désigné, & du zèle incroyable de sa pro- » vince à le soutenir dans toutes ses entreprises ».

Cicéron proposa ensuite d'accorder quelqu'honneur extraordinaire à M. Lepidus, qui n'y avoit jusqu'alors aucune prétention par ses services, mais qui se trouvant à la tête de la meilleure armée de l'empire, étoit peut-être de tous les citoyens celui dont il y avoit le plus de mal à craindre, & le plus de service à espérer. Tel fut le prétexte qu'il fit valoir pour lui procurer (*a*) quelque distinction; car soupçonnant sa fidélité, & lui croyant même des liaisons déja formées avec Antoine, il pensoit au fond à le rappeler au parti du sénat par quelques marques de confiance. Cependant, comme il auroit été trop dur de ne pas apporter d'autre raison pour le décret du sénat, il fit remarquer, « que Lepidus avoit toujours usé de son » pouvoir avec modération, & que son zèle s'étoit » soutenu constamment pour la liberté; qu'il en

(*a*) Ibid. 14.

» avoit donné une preuve signalée lorsqu'Antoine » avoit offert le diadême à César; qu'en détournant la tête, il avoit témoigné publiquement » son aversion pour l'esclavage; & que s'il avoit » cédé aux conjonctures, c'étoit moins par choix » que par nécessité; que depuis la mort de César » il avoit observé la même conduite; enfin que » la guerre s'étant rallumée en Espagne, il avoit » préféré les voies de la prudence & de l'humanité à celle des armes & de la violence, & qu'il » avoit consenti au rétablissement de Pompée ». Là-dessus Cicéron proposa un décret dans ces termes: « Comme la république a tiré souvent » beaucoup d'avantage de l'administration de M. » Lepidus, grand pontife, & que le peuple romain l'a toujours trouvé contraire au gouvernement royal; comme il a su éteindre par ses » soins, par sa vertu, sa prudence & sa douceur, » une guerre des plus redoutables, & déterminer » Sextus Pompée, fils de Cnæus, à reconnoître » l'autorité du sénat, à quitter les armes & à reprendre dans la ville la qualité de citoyen; le » sénat & le peuple, touchés des services signalés » de M. Lepidus, empereur & grand pontife, » placent dans sa vertu, dans son autorité & » dans son bonheur, les plus grandes espérances » de paix, de concorde & de liberté; & dans le » mouvement d'une vive reconnoissance, ils or-

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
VIBIUS PANSA.
A. HIRTIUS.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» donnent par un décret qu'on lui élevera une » statue équestre dorée, près de la tribune (*a*), » ou dans tout autre endroit du forum qu'il vou- » dra choisir ».

Cicéron passant ensuite au jeune César, ajoute de nouveaux éloges à ceux qu'il lui avoit déja donnés, & propose de lui accorder par un décret le commandement des troupes qu'il avoit rassemblées, sans quoi il ne pouvoit rendre à la république tous les services dont son zèle & sa vertu le rendoient capable. Il demande pour lui le rang & les priviléges d'un propréteur, non-seulement pour l'augmentation de sa dignité, mais encore pour le mettre en état de servir utilement le public. Enfin il trace en sa faveur la forme d'un décret: « Etant certain que C. César, fils de Caius, » pontife, propréteur, s'est efforcé heureusement, » dans un tems fort difficile, d'engager les vétérans » à la défense de la liberté, & que sous son autorité » & sa conduite, la légion martiale & la quatrième » légion ont déja défendu & défendent encore » les droits du peuple romain; n'étant pas moins » certain que C. César s'est avancé à la tête de » son armée pour secourir la province de Gaule; » qu'il a rassemblé un corps de cavalerie & d'ar- » chers, avec un grand nombre d'éléphans, sous

(*a*) Ibid. 15.

An. de R. [illegible]
Cicer. 64.
Coss.
V[illegible]s
Pansa.
A. Hirtius.

» son obéissance & sous celle du peuple, & qu'il » a soutenu également la sûreté & la dignité de » l'état; le sénat & le peuple romain, engagés » par toutes ces considérations, ordonnent que » C. César, fils de Caius, pontife, [illegible], » sera compté désormais parmi les [illegible], » qu'il donnera son suffrage dans le [illegible] pré- » teurs, & qu'en sollicitant [illegible] autre » magistrature, ses sollicitations [illegible] » effet qu'elles auroient suivant [illegible] » possédé (a) l'année d'auparavant [illegible] » questeur ».

Si quelqu'un [illegible] neurs, sur-tout à l'égard d'un [illegible] que César, & si l'on [illegible] capable d'en abuser, Cicéron [illegible] & la justice ont moins de part [illegible] crainte, puisqu'il [illegible] celui qui a senti une fois le [illegible] gloire, & qui se voit [illegible] & du peuple, pût jamais mettre [illegible] en balance avec des avantages [illegible] grette que « Jules-César [illegible] » inclinations dans sa [illegible] » pas proposé pour unique [illegible] » & de tous les honnêtes gens. [illegible]

(a) Ibid. 17.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
VIBIUS PANSA.
A. HIRTIUS.

» vues, Jules avoit employé mal-à-propos la force » de son génie à gagner la faveur populaire; & » négligeant les sources de la véritable grandeur, » il s'étoit acquis un pouvoir qu'une nation libre » & vertueuse n'étoit pas capable de supporter. » On ne devoit pas appréhender les mêmes excès » de son héritier. Après les témoignages de cette » admirable prudence qu'il avoit déja fait éclater, » on ne pouvoit se défier raisonnablement de sa » vertu dans un âge plus avancé. On ne devoit » pas craindre qu'il devînt jamais assez insensé » pour se laisser éblouir par l'éclat d'une odieuse » grandeur, & pour trouver plus de charmes dans » le titre & l'autorité de roi, situation si glissante » & si dangereuse, que dans la douce & solide » satisfaction qui est le fruit de la gloire & de la » vertu. Si l'on se défioit de sa haine contre plu- » sieurs citoyens à qui la patrie devoit de l'estime » & de la considération, ces défiances devoient » s'évanouir, depuis qu'il avoit sacrifié ses ressen- » timens à la république, & qu'il avoit fait dé- » pendre toute sa conduite & tous ses desseins, » du gouvernement. Cicéron ne fit pas difficulté » de se rendre le garant de ses intentions. Il con- » noissoit, dit-il, jusqu'aux plus intimes senti- » mens de son cœur. Il répondoit, il engageoit » sa parole, qu'il ne cesseroit jamais d'être (a)

(a) Ibid. 13.

[illegible]

[illegible] prefcrit de leur accorder [illegible] pour eux & pour leurs [illegible] cas de guerre civile [illegible] Il voulut aussi [illegible] A. Hirtius, [illegible] leur assigner des [illegible] fait dans tout [illegible] présence, [illegible] militaire, ils [illegible] sommes que César leur avoit fait [illegible] s'étoient déclarés pour lui.

Telle fut la substance de [illegible] conféroit sans exception [illegible] les honneurs; & quoique [illegible]

(a) Ibid. 23.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

poſés pour Octave ſemblaſſent ſi extraordinaires à Cicéron même, qu'il n'avoit pas cru les pouvoir propoſer ſans une eſpèce d'apologie, il ſe trouva pluſieurs ſénateurs du premier rang qui ne les jugerent point encore (*a*) aſſez diſtingués. Philippus demanda l'érection d'une ſtatue; Servius Sulpicius & Servilius vouloient qu'on y ajoutât le privilége de pouvoir poſſéder toutes ſortes de magiſtratures, & plutôt encore que Cicéron ne l'avoit propoſé.

Mais l'aſſemblée fut beaucoup plus partagée ſur l'article de la députation (*b*). Quelques-uns des principaux ſénateurs ſe déclarèrent vivement pour cet avis; & les conſuls, qui le favoriſoient euxmêmes, voyant que la majorité des voix penchoit pour Cicéron, évitèrent adroitement d'en remettre la déciſion à la voie ordinaire des ſuffrages. Le débat dura juſqu'à la nuit. Ayant recommencé le lendemain avec la même chaleur (*c*), il fut en-

(*a*) Statuam Philippus decrevit, celeritatem petitionis primo Servius, poſt majorem etiam Servilius. Nihil tum nimium videbatur. *Ep. ad Brut.* 15.

(*b*) Has in ſententias meas ſi conſules diſceſſionem facere voluiſſent, omnibus iſtis latronibus auctoritate ipſa ſenatus jampridem de manibus arma cecidiſſent. *Phil.* 14, 7.

(*c*) Itaque hæc ſententia per triduum ſic valuit, ut quanquam diſceſſio facta non eſſet, tamen præter paucos, omnes n[illegible] aſſenſuri viderentur. *Phil.* 6, 3. *Appian*, pag. 559.

core prolongé jusqu'au soir, & repris le troisième jour. Le sénat se tint si constamment à l'avis de Cicéron, qu'on en auroit enfin passé le décret, si le tribun Salvius ne s'y étoit opposé. Mais cette fermeté des amis d'Antoine fit prévaloir à la fin le parti de la députation. On nomma sur le champ pour députés, ou pour ambassadeurs, trois sénateurs consulaires, S. Sulpicius, L. Pison & L. Philippus, dont la commission reçut néanmoins des bornes fort étroites; & ce fut Cicéron qui les régla lui-même. Ils ne furent revêtus d'aucun pouvoir pour traiter avec Antoine. On les chargea seulement de lui porter au nom du sénat (*a*) l'ordre absolu de lever le siége de Modène, & de faire cesser les hostilités dans la Gaule. Le reste de leurs instructions regardoit Decimus Brutus, à qui ils devoient témoigner dans Modène « que » la reconnoissance du peuple romain pour ses » services & pour ceux de son armée, éclateroit » bientôt par des marques fort honorables ».

An. de R. [illegible]
Cic. 64.
Cons.
Vibius
Pansa.
A. Hirtius.

Une si longue délibération piqua si vivement la curiosité des citoyens, qu'ils s'assemblèrent au

(*a*) Quanquam non est illa legatio, [illegible] belli, nisi paruerit. Mittuntur enim qui [illegible] ne op-pugnet consulem designatum, ne [illegible], ne provinciam depopuletur. *Phil.* 6, 4. [illegible] gatis, ut D. Brutum, [illegible]

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

forum pour en attendre le succès ; & faisant retentir comme de concert le nom de Cicéron, ils l'appelèrent (*a*) par des cris réitérés, pour leur rendre compte de ce qui s'étoit passé au sénat. Il monta sur la tribune, conduit par le tribun Appulcius, & sa présence d'esprit lui épargnant l'embarras des préparations, il apprit à l'assemblée qu'après de longs débats, tous les sénateurs, à la réserve d'un fort petit nombre, avoient pris enfin; sinon le parti le plus ferme & le plus glorieux, celui du moins qui convenoit dans une juste mesure aux besoins de la république, & qui mettoit l'honneur du sénat à couvert ; que la députation dont on avoit porté le décret, étoit moins une ambassade qu'une déclaration de guerre, si Marc-Antoine refusoit d'obéir ; que cette démarche n'étoit pas sans fermeté, & qu'il auroit souhaité seulement qu'elle eût été moins lente... qu'infailliblement Antoine rejetteroit la proposition de se soumettre, & qu'il ne falloit pas s'attendre qu'un homme qui n'avoit jamais eu de pouvoir sur lui-même, reconnût celui du sénat & du peuple..... Qu'il ne balançoit donc point à déclarer, comme il avoit fait au sénat, que l'ambassade ne produi-

(*a*) Quid ego de universo populo romano dicam ? qui pleno ac referto foro bis me una mente atque voce in concionem vocavit. *Phil.* 7, 22.

toit aucun fruit, qu'Antoine continueroit ses ravages dans la Gaule, qu'il ne lèveroit pas le siége de Modène, & qu'il ne permettroit pas même aux ambassadeurs d'entrer dans la ville pour conférer avec Brutus...... « Croyez-moi, reprit-il, je » connois l'effronterie, la violence & la témé» rité de son caractère. Que nos ambassadeurs » se hâtent : c'est notre intérêt & leur résolution; » mais n'en préparez pas moins votre habit mi» litaire, car le décret porte aussi que s'il refuse » d'obéir, on prendra aussi-tôt cette livrée. Nous » la prendrons, n'en doutez pas. Antoine est in» capable de soumission, & nous regretterons bien» tôt d'avoir perdu tant de jours que l'on pou» voit beaucoup mieux employer.... J'appréhende » peu, continue-t-il, qu'en apprenant mes pré» dictions, il change de pensée pour le seul plaisir » de me confondre, & que cette raison lui fasse » prendre le parti de se soumettre. Je suis sûr » qu'il ne me dérobera point l'honneur d'avoir » pénétré ses dispositions, & qu'il aimera mieux » que vous me reconnoissiez de la prudence, que » de vous prouver sa modestie...... Il observe » ensuite que malgré la persuasion où il est tou» jours, que l'ambassade étoit superflue, la répu» blique en pouvoit retirer néanmoins quelqu'avan» tage : car après le retour des ambassadeurs, & » lorsqu'ils vous auront assuré, dit-il, comme vous

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
VIBIUS PANSA.
A. HIRTIUS.

An. de R. 716.
Cicer. 64.
Coss.
VIBIUS PANSA.
A. HIRTIUS.

» devez infailliblement vous y attendre (*a*), » qu'Antoine refuse le parti de la soumission, » qui d'entre vous oublieroit ce qu'il se doit à » soi-même, pour lui accorder le titre de citoyen? » Donnons aux ambassadeurs le tems nécessaire » pour leur voyage, que votre patience se sou- » tienne pendant quelques jours; s'ils nous rap- » portent la paix, je consens qu'on me croye » l'esclave de mes préjugés; mais si c'est la guerre » qu'ils nous annoncent, vous conviendrez qu'on » peut se fier (*b*) quelquefois à mes lumières ».

Il les assure ensuite de sa vigilance continuelle pour la sûreté publique; & louant le zèle qu'ils faisoient éclater dans une assemblée plus nombreuse qu'il n'en avoit jamais vu, il conclut son discours par cette vive exhortation: « Chers concitoyens! » le tems de la liberté est venu. Il est venu plus » tard qu'il ne convenoit au peuple romain. Mais » je le vois dans une maturité qui ne permet plus » de retardement. Jusqu'aujourd'hui toutes nos » souffrances pouvoient être attribuées à quelque » puissance fatale, contre laquelle nous n'avions » guère d'autre remède que la patience. Mais si » nous retombions dans les mêmes disgraces, il » ne faudroit en accuser que nous-mêmes. Les » dieux ont destiné le peuple romain à donner la

---

(*a*) Phil. 6, 1, 2, 3. (*b*) Ibid. 4, 6.

» loi au reste du monde. Comment seroit-il possible qu'il tombât dans l'esclavage? Cependant » nous sommes à l'extrêmité du danger. Il est » question pour nous de la liberté. Votre devoir » est de vaincre, (ce qui sera le fruit infaillible » de votre zèle & de votre union), ou de tout » souffrir pour éviter d'être esclaves. Que d'autres » nations puissent se faire à la servitude; le partage du peuple romain est d'être libre ».

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Les ambassadeurs se disposèrent immédiatement à partir pour leur commission, & sortirent de Rome dès le jour suivant, quoique la santé de Servius Sulpicius fût dans un état fort dangereux. Toute la ville s'occupa de spéculations & de conjectures sur le succès de ce voyage. Mais Antoine en tira un avantage certain: il gagna du tems pour presser le siége de Modène, & pour prendre toutes les nouvelles mesures dont chaque événement lui offroit l'occasion. Ses amis en conçurent même l'espérance d'engager le sénat dans une négociation qui donneroit le tems à tous les chefs de la faction de Jules-César, de s'unir contre les républicains. Les discours de Cicéron, & l'impatience qu'il marquoit de voir extirper tous les restes de la tyrannie, sembloient propres à leur inspirer cette résolution. Ils s'attachèrent d'abord à prévenir les ressentimens que le refus d'Antoine pouvoit exciter. Ils préparèrent des réponses spécieuses

Ap. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

qui paroiſſoient capables de faire eſpérer un accommodement, & qui pouvoient ſervir du moins à refroidir l'ardeur des citoyens pour la guerre. Calenus, qui étoit à la tête de ce parti, entretenoit une correſpondance régulière avec Antoine, & prenoit ſoin de publier ſes lettres (*a*), lorſqu'il les croyoit propres à décourager leurs adverſaires ou à relever les eſpérances de leurs amis.

Cicéron ne fut pas long-tems trompé par ces nouvelles intrigues. Dès la première aſſemblée du ſénat, qui fut convoquée pour quelqu'autre beſoin, il prit occaſion de réveiller le zèle des partiſans du bien public, en les avertiſſant des projets pernicieux qui renaiſſoient entre leurs ennemis. « Il leur repréſenta que les affaires pour leſquelles ils étoient aſſemblés, n'étoient pas d'une » importance qui dût les occuper beaucoup; qu'il » leur reſteroit aſſez de tems pour régler ce qui » concernoit *la voie d'Appius*, *la valeur des* » *monnoies*, &c. mais qu'il avoit à leur propoſer » des conſidérations plus importantes pour la ſû» reté publique...... qu'on n'avoit point oublié » avec quelle ardeur il s'étoit toujours oppoſé à

(*a*) Ille literas tibi mittat de ſpe ſua ſecundarum rerum? Eas tu lætus proferas? Deſcribendas etiam des improbis civibus? Eorum augeas animos? Bonorum ſpem virtutemque debilites? *Phil.* 7, 5.

baffade : & que l'expérience [illegible] déja
es fes craintes : qu'on ne s'appercevoit que
de la langueur que cette [illegible]
due dans l'esprit du peuple. [illegible]
elle donnoit à ceux qui [illegible]
[illegible] l'autorité du Sénat, pour [illegible]
[illegible]

[illegible]

a, [illegible]

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
VIBIUS PANSA.
A. HIRTIUS.

de son discours, qu'une paix telle que certaines gens la faisoient espérer, étoit déshonorante, dangereuse, & ne pouvoit être d'aucune durée. Il en prit droit d'exhorter le sénat à redoubler sa vigilance, & à s'armer avec tant de soin qu'il ne pût être surpris par des réponses captieuses, ni par de fausses apparences d'équité. Antoine devoit commencer par faire ce qui lui étoit prescrit, avant que de se hasarder à marquer des prétentions. S'il y manquoit, ce n'étoit pas le sénat qui annonçoit la guerre, c'étoit Antoine qui la déclaroit au peuple romain. « Pour vous, sénateurs, » je vous avertis que le point qui est maintenant » en question concerne la liberté du peuple de » Rome, & vous n'ignorez pas que c'est à vos » soins qu'elle est confiée. Je vous avertis qu'il » concerne la vie & la fortune de tous les hon- » nêtes gens, qu'il concerne votre autorité, qui » est perdue pour jamais si vous perdez cette oc- » casion de la rétablir. Je vous avertis aussi, Pansa, » car s'il est vrai qu'avec un si admirable jugement » vous n'avez pas besoin de mes avis, vous savez » néanmoins que dans une tempête les meilleurs » pilotes reçoivent quelquefois les avis des passa- » gers; ne souffrez point que cette (*a*) provision

(*a*) An cum municipiis pax erit quorum tanta studia cognoscuntur in decretis faciendis, militibus dandis, pecu-

» d'armes & de troupes que vous ramassez si soi- » gneusement, devienne inutile. Il se présente pour » vous une occasion qui ne s'est jamais offerte à » personne. La fermeté du sénat, le zèle de l'ordre » équestre & l'ardeur du peuple vous mettent en » état de délivrer pour jamais la république de » toutes sortes de craintes & de dangers ».

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Les consuls ne laissoient pas d'employer tous leurs soins pour empêcher que l'ambassade ne rallentît les préparatifs militaires. Ils convinrent entr'eux que l'un marcheroit promptement vers la Gaule *(a)* avec les troupes qui étoient déja disposées, & que l'autre resteroit à Rome pour presser les levées qui se continuoient avec autant de succès à la campagne que dans la ville. Toutes les villes capitales de l'Italie sembloient se disputer l'honneur de fournir le plus grand nombre de soldats & les plus grosses contributions d'argent. Elles avoient jeté par leurs décrets une tache d'infamie sur ceux qui refusoient de s'engager au service public. Ce fut le consul Hirtius qui partit à la tête d'une fort belle armée, quoiqu'il fût à peine rétabli d'une maladie dangereuse. Il avoit avec lui la légion martiale & la quatriéme, qui

---

niis pollicendis? hæc jam tota Italia fiunt. *Phil.* 7, 23.

(*a*) Consul sortitu ad bellum profectus A. Hirtius. *Phil.* 14, 4.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

passoient pour l'élite des troupes romaines, & qui avoient souhaité de marcher sous la conduite de l'un des deux consuls. Hirtius se flatta qu'en se joignant avec Octave, il seroit capable d'arrêter tous les desseins d'Antoine, & d'interrompre les avantages qu'il remportoit de jour en jour sur Decimus Brutus, en attendant que Pansa parût avec le reste des forces de la république, & le mît en état de livrer une bataille dont il se promettoit déja le succès. Il se contenta, dans cette espérance, de chasser Antoine de quelques postes, de le resserrer dans ses quartiers, & de lui couper les fourages. Toutes ces entreprises lui réussirent assez heureusement, comme il prit soin de le marquer à son collegue, qui communiqua ses lettres au sénat. « Je me suis (*a*) rendu maître, » lui écrivit-il, du poste de Claterna, & j'en ai » chassé la garnison d'Antoine. Sa cavalerie a pris » la fuite avec quelque perte ». Dans ses lettres à Cicéron, il l'assuroit qu'il n'entreprendroit rien qu'avec les plus grandes précautions; & c'étoit sans doute pour répondre aux instances que Cicéron lui faisoit sans cesse de ne pas s'exposer légèrement jusqu'à l'arrivée de Pansa (*b*).

(*a*) Dejeci præsidium, Claterna potitus sum; fugati equites, prælium commissum, occisi aliquot. *Phil.* 8, 6.

(*b*) Hirtius nihil nisi considerate, ut mihi crebris literis significat, acturus videtur. *Epist. fam.* 12, 5.

Les ambassadeurs retournèrent à Rome au commencement de février, ils avoient été retardés plus long-tems qu'ils ne s'y étoient attendus, par la mort de Servius Sulpicius, qui étant arrivée le jour même qu'ils étoient entrés dans le camp d'Antoine, avoit laissé, suivant les termes de Cicéron, leur ambassade *(a)* imparfaite & affoiblie, par la perte du plus habile de ses membres. Le rapport qu'ils avoient à faire au sénat répondit exactement aux avis de Cicéron. Antoine avoit refusé fièrement de recevoir les ordres dont ils étoient chargés pour lui. Il leur avoit ôté le pouvoir de parler à Decimus Brutus, & son mépris pour le sénat *(b)* avoit été jusqu'à faire battre furieusement la ville en leur présence. Il n'avoit pas laissé de leur proposer quelques conditions qui venoient de lui-même; & quoiqu'elles fussent contraires à leurs instructions, ils avoient eu la foiblesse de les re-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

(a) Cum Serv. Sulpicius ætate illos anteiret, sapientia omnes, subito ereptus è causa, totam legationem orbam & debilitatam reliquit. *Phil.* 9, 1.

(b) Ante consulis oculosque legatorum, tormentis Mutinam verberavit..... ne punctum quidem temporis, cum legati adessent, oppugnatio respiravit.... cum illi contenti & rejecti revertissent, dixissentque senatui non modo illum è Gallia non discessisse, uti censuissemus, sed ne à Mutina quidem recessisse; potestatem sibi D. Bruti conveniendi non fuisse, &c. *Phil.* 8, 20, 21.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

cevoir, comme ils eurent l'imprudence de les répéter dans l'assemblée du sénat. Elles se réduisoient à demander que le sénat promît d'assigner des terres & des récompenses à ses troupes, & de confirmer les dons que lui & Dolabella son collégue avoient faits pendant leur consulat; que tous les décrets qu'il avoit portés d'après les regiſtres & les papiers de César, ne reçussent aucune altération; qu'on ne lui demandât aucun compte de l'argent qu'il avoit pris dans le temple d'Ops; qu'on ne fît aucune recherche sur la conduite des sept commissaires qu'il avoit nommés pour distribuer des terres aux vétérans; enfin, que toutes ses loix judiciaires ne fussent point rappelées à l'examen A ces conditions, il offroit d'abandonner la Gaule Cisalpine, pourvu qu'en échange on lui accordât pour cinq ans la grande Gaule, avec une armée de six légions, qui seroit formée des troupes de Decimus Brutus.

Ce récit excita l'indignation de toute la ville, & donna beaucoup d'avantage à Cicéron pour ramener tous les sénateurs à son sentiment. Cependant le parti de Calenus fut encore assez fort pour lui causer de l'embarras, & pour l'emporter même dans quelques points. Au lieu de traiter l'entreprise d'Antoine de guerre & de révolte, Calenus obtint qu'elle ne portât dans le décret que le nom de *tumulte*. Il obtint encore qu'au lieu d'*ennemi*

public, on employât le terme d'*adverſaire* (*a*). Cicéron ayant propoſé de défendre à toutes ſortes de perſonnes d'aller joindre Antoine, Calenus & ſes partiſans firent excepter Varius Cotyla, un de ſes lieutenans, qui étoit actuellement au ſénat pour obſerver tout ce qui s'y paſſoit. Panſa lui-même concourut à toutes ces réſolutions par ſon ſuffrage; & Lucius Céſar, quelque zèle qu'il eût toujours fait éclater pour la liberté, ſe crut obligé auſſi par la décence, en qualité d'oncle d'Antoine (*b*), à ſe déclarer pour le ſentiment le plus modéré.

An. de R. 710. Cice. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Mais Cicéron fit prévaloir à ſon tour des réſolutions beaucoup plus importantes. Les partiſans d'Antoine cherchant toujours à faire traîner les affaires en longueur, avoient propoſé une ſeconde ambaſſade. Cette propoſition fut rejetée ſur les vives remontrances de Cicéron: il inſiſta avec la même chaleur ſur le changement d'habit (*c*); & ſes inſtances ayant prévalu, il arriva ainſi qu'en différant la guerre en apparence, ils acceptèrent

(*a*) Ego princeps ſagorum: ego ſemper hoſtem appellavi, cum alii adverſarium: ſemper hoc bellum, cum alii tumultum, &c. *Phil.* 12, 17.

(*b*) Phil. 8, 1, 10.

(*c*) Equidem P. C. quanquam hoc honore uſi legati ſolent eſſe, cum eſt in ſagis civitas; ſtatui tamen à vobis cæteriſque civibus in tanta atrocitate temporis... non differre veſtitu. *Phil.* 8, 32.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

la chose dont ils rejetoient le nom. Dans les occasions de cette nature, les consulaires étoient exemptés de changer de robe en faveur de leur dignité. Mais pour rendre les malheurs de l'état plus sensibles, Cicéron résolut de renoncer à ce privilége, & de prendre le sagum avec le reste de la ville (*a*). Il rend compte à Cassius de la situation des affaires publiques dans ces tristes circonstances. « Nous avons, dit-il, d'excellens consuls, » mais de misérables consulaires. Notre sénat est » admirable, mais nos plus braves sénateurs sont » ceux qui sont le moins distingués par leur dignité. » Le peuple & toute l'Italie pensent bien, & l'on » peut compter sur leur fermeté, mais il n'y a rien » de si détestable que nos ambassadeurs Philippe » & Pison, qui ayant été chargés de porter à An- » toine les ordres du sénat, ont mieux aimé re- » cevoir ses ordres & rapporter ses demandes, que » d'exécuter leur commission. Aussi tout le monde

(*a*) Egregios consules habemus, sed turpissimos consulares : senatum fortem, sed infimo quemque honore fortissimum. Populo vero nihil fortius, nihil melius, Italiaque universa. Nihil autem fœdius Philippo & Pisone legatis, nihil flagitiosius ; qui cum essent missi ut Antonio ex S. C. certas res nunciarent, cum ille earum rerum nulli paruisset, ultro ab illo ad nos intolerabilia postulata retulerant. Itaque ad nos concurritur, factique jam in re salutari populares sumus. *Ep. fam.* 12, 4.

» a-t-il recours à moi, & graces au ciel, je suis devenu populaire dans une bonne cause », &c.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Le sénat continua de s'assembler le jour suivant, pour donner la dernière forme à toutes ses résolutions. Cicéron prit l'occasion de quelque nouveau débat pour se plaindre d'un excès de modération :

« Il fit voir qu'il y avoit eu de l'absurdité dans » le scrupule qui avoit fait rejeter le terme de » guerre civile; que celui de tumulte, qu'ils avoient » préféré, n'en étoit guère différent, ou que s'il » l'étoit effectivement, c'étoit parce qu'il faisoit » supposer beaucoup de trouble & de désordre. » Il prouva par toutes les démarches d'Antoine, » & par toute la conduite du sénat, du peuple & » des villes d'Italie, qu'on étoit réellement dans » un état de guerre civile. C'étoit la cinquiéme » que sa mémoire lui rappeloit depuis l'origine » de la république; mais il n'y en avoit jamais » eu de si terrible & de si désespérée; car il ne » s'agissoit pas d'une concurrence de partis pour » la supériorité dans l'état, mais d'un dessein formé » de jeter la patrie dans l'esclavage.... Il continua » de reprocher à Calenus son attachement obstiné » pour Antoine, & de combattre les raisons dont » il prétendoit s'autoriser. En vain se retranchoit-il » sur l'amour de la paix & sur son inquiétude pour » la sûreté des citoyens. La haine de l'esclavage

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» étoit toujours une juste raison de prendre les » armes, ou plutôt toutes les autres raisons pou» voient être justes, mais celle-ci étoit nécessaire: » à moins que Calenus ne s'y crût moins intéressé » que le reste des citoyens, parce qu'il se flattoit » peut-être de partager l'autorité avec Antoine: » mais s'il agissoit dans cette vue, il se trompoit » doublement; en premier lieu, lorsqu'il pré» féroit son intérêt propre au bien public; se» condement, lorsqu'il se persuadoit qu'il y avoit » quelque bien solide à espérer de la tyrannie.... » Qu'il étoit louable de ménager la vie des ci» toyens, si c'étoit aux honnêtes gens, aux ama» teurs de la patrie & de la vertu qu'on cher» choit à rendre ce service; mais si Calenus ne » vouloit sauver que ceux qui étant citoyens par » le bienfait de la nature, étoient devenus par » choix les ennemis de Rome & de la république, » quelle différence espéroit-il qu'on pût mettre » entre lui-même & des citoyens si indignes de » ce titre? Que leurs ancêtres en avoient eu des » notions fort opposées; que lorsque Tiberius » Gracchus, Caius Gracchus & Saturninus avoient » été tués, le premier par la main de Scipion Nasi» ca, l'autre par celle d'Oppimius, & le troisième » par celle de Marius, leurs meurtriers avoient eu » pour approbateurs les honnêtes gens de tous les » ordres.... Que la différence entre l'opinion de

» Calenus & la ſienne ne conſiſtoit pas dans un » point de peu d'importance, ni à ſouhaiter ſimplement du bien ou du mal à des gens ſans » poids & ſans autorité (*a*) : qu'il ſouhaitoit l'avantage de Brutus, & Calenus celui d'Antoine ; » qu'il ſouhaitoit la conſervation de Rome, & » Calenus ſa ruine : que cette obſervation n'étoit » pas faite au haſard, & que Calenus même ne » pouvoit l'accuſer de fauſſeté, lorſqu'il employoit » toutes ſortes de voies pour troubler Brutus & » pour ſervir Antoine ».

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIU PANSA. A. HIRTIUS.

S'adreſſant enſuite aux autres conſulaires, il leur reprocha la molleſſe honteuſe de leur conduite, dans la propoſition d'une nouvelle ambaſſade. Il s'étoit conſolé de la première, par l'eſpérance où il étoit qu'au retour de Philippus & de Piſon, lorſqu'on apprendroit d'eux qu'ils avoient été mépriſés & rejetés d'Antoine, & qu'ils ne l'avoient vu diſpoſé ni à quitter la Gaule, ni à lever le ſiége de Modène, ni même à leur permettre de parler à Decimus Brutus, l'indignation feroit prendre auſſitôt les armes, & produiroit tout d'un coup l'effet du courage & de la prudence. Mais il ſembloit au contraire que l'ardeur d'Antoine n'eût ſervi qu'à les abattre ; & qu'au lieu de réſolution, le retour de leurs ambaſſadeurs (*b*) ne leur eût apporté que

(*a*) Ibid. 4, 6. (*b*) Ibid. 7.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
VIBIUS PANSA.
A. HIRTIUS.

de la crainte. « Dieux immortels, s'écrie-t-il, » qu'est devenu le courage de nos ancêtres ? Lorsque Popilius fut député par le sénat vers le roi » Antiochus, pour lui porter l'ordre de lever le » siége d'Alexandrie, & que ce prince parut chercher des prétextes & des délais, l'ambassadeur » de Rome traça du bâton qu'il portoit à la main » un cercle autour de lui, & lui déclara que s'il » ne recevoit pas une réponse nette & précise avant » qu'il fût sorti du cercle, il retournoit à Rome » sans attendre un moment de plus .... Il tombe » ensuite sur les demandes d'Antoine, dont il relève l'arrogance (*a*), la folie & l'absurdité. Il » fait honte à Philippus & à Pison, à des citoyens » de leur nom & de leur dignité, d'avoir eu la » bassesse de rapporter des conditions lorsqu'ils » avoient été chargés de porter des ordres. Il se » plaint de voir accorder plus d'honneur à Cotyla, ambassadeur d'Antoine, que cet ennemi » public n'en avoit fait à ceux du sénat. Au lieu » d'interdire, comme on le devoit, l'entrée de la » ville à Cotyla, on l'avoit admis la veille dans » le temple où le sénat étoit assemblé, on avoit » souffert qu'il observât tout ce qui s'y passoit, on » l'avoit caressé, invité, traité dans les meilleures » maisons de Rome. Si c'étoit la crainte qui avoit

(*a*) Ibid. 8, 9.

» fait

» fait perdre ainsi à quelques-uns des principaux » sénateurs le souvenir de ce qu'ils devoient à leur » dignité, que craignoient-ils donc? Quel étoit » le danger qui les effrayoit, lorsqu'ils n'avoient » en perspective que la liberté & la mort, l'une » qui étoit toujours désirable, l'autre qui étoit le » tribut indispensable de la nature, & qu'il étoit » bien plus honteux de fuir que fâcheux de ne » pouvoir éviter...... Que dans tous les tems de » la république, le caractère des sénateurs consu- » laires avoit été l'attention, la vigilance, le zèle » à faire ou à proposer ce qui pouvoit être utile » au bien public; qu'il se souvenoit du vieux Scæ- » vola, qui pendant la guerre Marsique, accablé » sous le poids de l'âge & de l'infirmité, tenoit » sa maison ouverte pour tout le monde, n'avoit » jamais été surpris au lit, & se trouvoit toujours » le premier aux assemblées du sénat. Pourquoi » n'imitoit-on plus de si grands modèles, ou pour- » quoi du moins l'envie (a) s'attachoit-elle à ceux » qui s'efforçoient encore de les imiter? Après » avoir langui six ans dans la servitude, terme » qu'on ne laissoit pas remplir à un esclave hon- » nête & industrieux, étoit-il quelque travail, » quelque peine, quelque danger, qui dût pa- » roître difficile pour rendre la liberté au peuple

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

(a) Ibid. 10.

[illegible]

» romains. » Il proposa, en concluant son discours, d'ajouter une clause à leur dernier décret : c'étoit d'accorder le pardon & l'impunité à tous ceux qui avant le 15 de mars abandonneroient le parti d'Antoine pour rentrer dans leur devoir. Et si dans ce parti même il se trouvoit quelqu'un qui rendît service à l'état, il demandoit que les deux consuls, ou l'un des deux, prissent la première occasion de lui procurer quelque faveur du sénat, comme ceux au contraire qui passeroient dans le parti d'Antoine, à l'exception de Cotyla, devoient être chargés ouvertement de la qualité d'ennemis publics.

Toutes ces résolutions ayant été revêtues d'une forme solide, le consul Pansa indiqua l'assemblée au jour suivant, pour décerner de justes honneurs à la mémoire de Servius Sulpicius, qui étoit mort dans l'exercice actuel de son ambassade. Il s'étendit beaucoup sur son éloge, & son opinion fut de lui accorder les plus honorables distinctions qu'on eût jamais déférées à ceux qui étoient morts au service de la patrie, c'est-à-dire, des funérailles publiques, un tombeau & une statue. Servilius, qui porta son avis après le consul, opina pour les funérailles & le tombeau, mais rejeta la statue, parce qu'elle n'appartenoit qu'à ceux qui avoient perdu la vie par une mort violente. Cicéron, excité par la tendre affection qu'il avoit toujours eue

pour Servilius, autant que par son zèle pour le bien public, entreprit de faire rendre à son ami tous les honneurs qui pouvoient être justifiés (*a*) par les circonstances. Il répondit à l'objection qui regardoit la statue : « que le cas de Sulpicius ne » le distinguoit pas de ceux qui avoient été tués » dans une ambassade pour le service de la patrie ; » que c'étoit son ambassade même qui avoit causé » sa mort ; que dans l'état où sa santé étoit ré- » duite à son départ, s'il avoit compté d'arriver » auprès d'Antoine, il n'avoit pas dû espérer de » retourner à Rome ; qu'en arrivant au terme de » sa commission, il avoit rendu le dernier soupir » lorsqu'il commençoit à l'exercer : que d'ailleurs » ce n'étoit pas au genre de mort que leurs an- » cêtres avoient fait attention, mais seulement à » la cause ; qu'ils avoient fait élever dans ces occa- » sions un monument public à l'honneur du ci- » toyen qui avoit servi l'état aux dépens de sa vie, » pour encourager les autres à ne redouter aucun » danger ; que l'histoire étoit remplie de ces exem- » ples, & que celui de Sulpicius seroit un des » plus justes..... Qu'on ne pouvoit douter que ce » ne fût son ambassade qui eût causé sa mort : qu'il » avoit emporté cette certitude avec lui, & qu'il » auroit pu prolonger sa vie (*b*) en demeurant

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

(*a*) Phil. 9, 1. (*b*) Ibid. 3.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» dans le sein de sa famille, sous les yeux de sa » femme & de ses enfans : mais ayant considéré » qu'il démentiroit son caractère, s'il n'obéissoit » point à l'ordre du sénat, & qu'en obéissant il » alloit sacrifier sa vie, il avoit préféré la mort dans » le besoin pressant que la république avoit de » ses services, au regret qu'il auroit eu de les lui » avoir refusés pour conserver sa vie. Les occasions » ne lui avoient pas manqué dans sa route pour » prendre du repos & des rafraîchissemens; chaque » ville lui en avoit offert sur son passage, & ses » collègues l'avoient pressé de les accepter; mais » l'augmentation de sa maladie n'avoit pu l'empê- » cher de hâter son voyage, pour répondre plus fi- » dellement à l'attente du sénat. Si l'on se rappeloit » combien il avoit fait d'efforts pour se dispenser » de sa commission, & pour faire accepter ses » excuses au sénat, on devoit reconnoître volon- » tiers que les honneurs qui pouvoient lui être » accordés après sa mort, ne seroient qu'une ré- » paration nécessaire pour le tort qu'on avoit fait » à sa vie. Il étoit vrai, quoique cette réflexion » fût choquante, que le sénat l'avoit tué en re- » fusant d'agréer ses excuses, lorsque personne ne » pouvoit ignorer la réalité de sa maladie. Aussi, » continue Cicéron, se voyant pressé par les ins- » tances de tout le monde, auxquelles Pansa joi- » gnit une exhortation plus vive & plus forte

» qu'il n'en avoit jamais eu besoin pour obéir, il » me prit à l'écart avec son fils, pour nous dé- » clarer qu'il ne balançoit point à préférer l'exé- » cution de vos ordres à sa vie. L'admiration dont » nous fûmes frappés pour sa vertu, nous ôta la » force de nous opposer à ses désirs. Son fils parut » touché jusqu'aux larmes, & je ne fus pas moins » attendri. Cependant nous fûmes obligés tous » deux de nous rendre à sa grandeur d'ame & à la » force de ses raisons, lorsque revenant à vous, » il déclara qu'il étoit prêt à suivre vos ordres, » & qu'il se garderoit bien de se refuser à l'exé- » cution d'un dessein qu'il vous avoit inspiré..... » Rendez-lui donc la vie que vous lui avez ôtée, » car la vie des morts consiste dans le souvenir » des vivans. Votre intérêt demande aussi que vous » assuriez l'immortalité à celui que vous avez en- » voyé malgré vous à la mort; car lui donner une » statue à la tribune, c'est transmettre à la posté- » rité (*a*) la mémoire de son ambassade ».

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Après avoir fait succéder à cette exhortation, l'éloge des talens, de la vertu & du caractère de Sulpicius, il observe que de si grandes qualités pouvoient se perpétuer dans la mémoire des hommes par leur propre mérite, & qu'une statue serviroit moins à soutenir sa réputation, qu'à faire

(*a*) Ibid. 4, 5.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

honneur à la reconnoiſſance du ſénat : qu'elle ſerviroit encore de reproche éternel à l'audace d'Antoine ; qu'elle ſeroit le témoignage de la guerre impie qu'il faiſoit à la république, & de l'impudence qui lui avoit fait rejeter l'ambaſſade du peuple romain. De toutes ces conſidérations, il conclut que le ſénat devoit ordonner par un décret, « qu'on élèveroit ſur la tribune une ſtatue de cuivre » à Sulpicius, avec une inſcription ſur la baſe, » pour faire connoître qu'il étoit mort en ſervant la république ; qu'on aſſigneroit un eſpace » de cinq pieds quarrés à ſes enfans & à toute » ſa poſtérité, pour aſſiſter aux jeux des gladiateurs ; qu'on lui feroit de magnifiques funérailles » aux dépens du public ; & que le conſul Panſa » marqueroit dans le champ eſquilin une place » de trente pieds quarrés, pour ſervir de ſépulture » à lui, à ſes enfans, & à toute ſa poſtérité ». Le ſénat conſentit à toutes ſes demandes, & l'on trouve dans un écrivain du troiſième ſiècle (*a*), que la ſtatue ſubſiſtoit encore de ſon tems.

Sulpicius étoit d'une famille noble & patricienne. La conformité de l'âge, des études & des principes l'avoit lié fort étroitement avec Cicéron, & leur amitié s'étoit ſoutenue avec une parfaite conſtance. Dans leur jeuneſſe, ils avoient

(*a*) Pomponius, de Origine Juris.

fréquenté les mêmes écoles à Rome, & s'étant (*a*) rejoints ensuite à Rhodes, ils y avoient reçu les mêmes leçons du célèbre Molo. Les progrès que Sulpicius avoit faits dans toutes sortes de disciplines, l'élevèrent ensuite à tous les degrés de l'état, avec une réputation singulière de savoir, de prudence & d'intégrité. Admirateur constant de la sagesse & de la modestie des anciens, il fit une guerre perpétuelle aux vices de son tems.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Quoiqu'il ne fût point sans talens pour l'éloquence, son propre jugement lui ayant fait sentir qu'il n'étoit pas fait pour s'élever au premier rang des orateurs, il se persuada qu'il valoit mieux être le premier (*b*) dans un art du second ordre, que le second dans le premier de tous les arts. Cette idée lui fit abandonner à Cicéron la gloire de bien parler, pour se réduire à la profession de jurisconsulte, qui n'étoit guère moins honorable à

(*a*) Non facile quem dixerim plus studii quàm illum & ad dicendum, & ad omnes bonarum rerum disciplinas adhibuisse: nam & in iisdem exercitationibus ineunte ætate fuimus, & postea Rhodum una ille etiam profectus est, quo melior esset & doctior.

(*b*) Inde, ut rediit, videtur mihi in secunda arte primus esse maluisse quàm in prima secundus. Sed fortasse maluit, id quod est adeptus, longe omnium non ejusdem modo ætatis, sed eorum etiam qui fuissent, in jure civili esse princeps.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
VIBIUS PANSA.
A. HIRTIUS.

Rome que celle d'orateur. Il porta la ſcience des loix beaucoup plus loin que tous ceux qui s'étoient propoſé le même objet avant lui. Cicéron nous apprend qu'il fut le premier qui la réduiſit en ſyſtême, & que par le ſecours d'une juſte méthode, il répandit des lumières ſur des connoiſſances (*a*) qui avoient été juſqu'alors fort obſcures & fort confuſes. Les ſiennes ne ſe bornoient point à des formes extérieures. Il avoit pénétré juſqu'au fond des loix, en remontant à la première ſource de l'ordre & de l'équité, qui étoit devenue la régle de ſa conduite autant que de ſes déciſions (*b*). Malgré toutes ſes lumières, il fut toujours plus porté à terminer les affaires par des compoſitions pacifiques, que par les procédures de la juſtice. Ses principes politiques ſe reſſentirent conſtamment de cette diſpoſition. Il aima toujours la paix & la liberté. Son occupation continuelle, dans les tems les plus orageux de la république, étoit

(*a*) Juris civilis magnum uſum & apud Scævolam & apud multos fuiſſe, artem in hoc uno.... hic enim attulit hanc artem..... quaſi lucem ad ea quæ confuſe ab aliis aut reſpondebantur aut agebantur. *Brut.* 262, &c.

(*b*) Neque ille magis juris-conſultus quàm juſtitiæ fuit; ita ea quæ proficiſcebantur à legibus & à jure civili ſemper ad facilitatem æquitatemque referebat : neque conſtituere litium actiones malebat, quàm controverſias tollere. *Phil.* 9, 10, 11.

de modérer la violence des partis opposés, & de combattre, ou d'écarter tout ce qui pouvoit conduire à la guerre civile. Ce caractère lui étoit devenu si naturel, que l'ayant exercé particulièrement dans ces derniers troubles, en proposant sans cesse de nouveaux projets d'accommodement, il en avoit obtenu le surnom de *Pacificateur* (*a*). Quoique la cause de Pompée lui eût paru la plus juste, son naturel doux & timide, qui s'étoit fortifié par les exercices tranquilles de sa profession, l'avoit empêché de prendre les armes; mais voyant que le parti de César l'emportoit par la force, il souffrit que son fils s'y attachât, tandis qu'il continua lui-même de demeurer neutre & tranquille. Cette conduite lui attira l'estime & la considération de César; mais les faveurs qu'il en reçut ne furent point capables de lui faire approuver son gouvernement (*b*). Après ce règne, il ne cessa

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
VIBIUS PANSA.
A. HIRTIUS.

(*a*) Servius vero pacificator, cum suo librariolo videtur obiisse legationem. *Ad Att.* 15, 7. Cognoram enim jam absens, te hæc mala multo ante providentem, defensorem pacis & in consulatu tuo & post consulatum fuisse. *Epist. fam.* 4, 1.

(*b*) Les RR. PP. Catrou & Rouillé ont mis ce Sulpicius au nombre des conjurés qui tuèrent Jules-César. C'est une erreur qu'il est aisé de vérifier par les écrits de Cicéron. Il n'y eut point dans la conspiration d'autre sénateur du rang consulaire, que Trebonius. *Hist. Rom. vol.* 17, *p.* 343, *not.* 2. Les anciens jurisconsultes rapportent un trait re-

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
VIBIUS PANSA.
A. HIRTIUS.

point de travailler au rétabliſſement de la tranquillité publique, & la mort le ſurprit dans cet exercice, auquel il avoit employé toute ſa vie.

Brutus & Caſſius n'avoient point communiqué leurs projets & leurs démarches au ſénat depuis qu'ils avoient quitté l'Italie. Enfin les conſuls reçurent une lettre de Brutus, qui les informoit particulièrement des avantages qu'il avoit remportés contre Caius, frère d'Antoine, en ſe ſervant des troupes de la république pour contenir dans la ſoumiſſion les provinces de Macédoine (*a*), d'Illyrie & de Grèce. « Caius s'étoit renfermé avec ſept » cohortes dans Apollonia, où l'on ſe promettoit » bientôt de le forcer. L. Piſon venoit de ſe rendre » avec une légion entière au jeune Cicéron, qui » commandoit la cavalerie de Brutus. Celle de

marquable de Sulpicius, qui devint la cauſe de ſon habileté dans les loix. Il étoit allé conſulter ſur quelque point de droit Mutius Scævola, qui lui répéta trois ou quatre fois ſa réponſe ſans pouvoir la lui faire comprendre. Enfin, perdant patience, il lui dit qu'il étoit honteux pour un noble romain, pour un patricien, pour un avocat, de ne pas comprendre ce qu'il faiſoit profeſſion de ſavoir. Ce reproche devint un aiguillon ſi vif pour Sulpicius, que s'étant livré entièrement à cette étude, il devint le plus ſavant juriſconſulte de Rome, & qu'il compoſa cent quatre-vingt traités ſur différentes queſtions de droit. *Digeſt. L.* 1, *tit.* 2, *parag.* 43.

(*a*) Phil. 10, 4, 5, 6.

» Dolabella, qui marchoit en deux corps vers la » Syrie, l'une dans la Macédoine & l'autre dans » la Thessalie, avoit abandonné ses chefs pour se » joindre au parti républiquain. Vatinius avoit ouvert à Brutus les portes de Dyrrachium, & s'étoit » remis entre ses mains avec la ville & ses troupes. » Dans toutes ces expéditions, Q. Hortensius, » proconsul de Macédoine, avoit rendu de grands » services à la république, en disposant les troupes » & les provinces à se déclarer pour la cause de » la liberté ».

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Pansa n'eut pas plutôt lu ces heureuses nouvelles, que se hâtant d'assembler le sénat pour les lui communiquer, il répandit une joie incroyable dans toute la ville (*a*). Il fit publiquement l'éloge de Brutus, il éleva jusqu'au ciel sa conduite & ses services, & proposant aussi-tôt de lui décerner des actions de graces & des honneurs publics, il invita, suivant son usage, Calenus, son beau-père, à déclarer le premier son opinion. Un intervalle fort court avoit suffi à Calenus pour dresser par écrit sa réponse (*b*), qu'il ne fit que lire : elle portoit en substance : « que la lettre de Brutus étoit » écrite exactement, mais qu'ayant agi sans au-

(*a*) Dii immortales! qui ille nuncius, quæ illæ literæ, quæ lætitia senatus, quæ alacritas civitatis erat! *Ad Brut. l.* 2, 7.

(*b*) Phil. 10, 1, 2, 4.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» torité & sans commission, il devoit être prié » de remettre ses forces à ceux qui seroient nom- » més pour les commander, ou aux gouverneurs » des provinces ».

Cicéron, invité ensuite à parler, fit d'abord au consul ses remercîmens & ceux du sénat, de la satisfaction qu'il leur avoit procurée de se trouver réunis lorsqu'ils s'y attendoient le moins, & de la lecture qu'il venoit de faire des lettres de Brutus. Il observa que le consul, en s'étendant sur les louanges de Brutus, avoit confirmé la vérité d'une maxime fort constante : « qu'on ne porte point en- » vie à la vertu d'autrui, quand on trouve dans son » cœur le témoignage de sa propre vertu..... Et s'adressant ensuite à Calenus, » il lui demanda » quelles étoient ses vues dans cette guerre qu'il » déclaroit perpétuellement à Brutus ? Pourquoi » il étoit le seul qui affectât de lui paroître oppo- » sé, tandis que tout le monde s'accordoit à l'ado- » rer. Que la lettre de Brutus fût écrite exacte- » ment, c'étoit le sujet d'un foible éloge, & qui » le regardoit beaucoup moins que son secrétaire. » Qui s'étoit jamais imaginé de proposer un décret » dans ce style : *que des lettres sont écrites exac- » tement ?* car ce n'étoit pas une expression qui » lui fût échappée (*a*) : elle étoit préparée, médi- » tée ; il l'avoit couchée par écrit ».

(*a*) Ibid. 2.

Il l'exhorte à ſuivre plus ſouvent les conſeils de Panſa ſon beau-fils, que ſes propres idées, s'il veut ſoutenir l'opinion qu'on a de ſon caractère. Il lui déclare qu'il n'a pu entendre ſans pitié les bruits qui couroient parmi le peuple, qu'après avoir porté ſon avis le premier, il n'avoit pas trouvé un ſeul ſuffrage pour ſoutenir le ſien; ce qui alloit apparemment lui arriver encore dans l'aſſemblée de ce jour-là. « Vous ſouhaiteriez, lui dit-il, » qu'on ôtat ſes légions à Brutus, même » celles qu'il a dégagées des mains d'Antoine, & » que ſon ſeul crédit a fait entrer au ſervice de » la république. Vous ſouhaiteriez de le voir en- » core une fois dans une eſpece de banniſſement, » abandonné, dépouillé: mais vous, peres conſ- » cripts, ſi vous abandonnez jamais Brutus, pour » quels citoyens réſervez-vous donc vos honneurs » & vos bienfaits? à moins que vous ne croyiez » les devoir à ceux qui offrent le diadême royal, » & que ceux qui aboliſſent le nom de roi ne vous » paroiſſent dignes de votre mépris ».

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Il fait une peinture vive & intéreſſante du caractère & du mérite de Brutus. Il loue ſa modération, ſa douceur, ſa patience au milieu des injures; le ſoin qu'il a eu d'éviter tout ce qui pouvoit donner naiſſance à la guerre civile, le déſintéreſſement qui l'a porté à quitter la ville & à ſe retirer dans une de ſes terres, où il n'a pas même

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

souffert que ses amis l'allassent voir en trop grand nombre; enfin le parti qu'il a pris de s'éloigner de l'Italie (*a*), par la seule crainte de voir naître la guerre à son occasion: « Qu'aussi long-tems » qu'il avoit vu le sénat dans la langueur & dis» posé à tout souffrir, il s'étoit déterminé aussi » à la patience; mais qu'en voyant revivre l'esprit » de la liberté, il s'étoit animé à les secourir & » à rassembler tout ce qui pouvoit servir à les dé» fendre; que s'il ne s'étoit opposé aux entreprises » désespérées de Caius, la Macédoine, l'Illyrie » & la Grèce étoient perdues pour la république; » qu'on n'ignoroit pas que la dernière de ces trois » provinces avoit offert à l'ennemi, non-seulement » une retraite commode lorsqu'il seroit chassé de » l'Italie, mais (*b*) encore toutes sortes de faci» lités pour y rentrer; mais que par les soins de » Brutus, qui l'avoit mise en état de ne rien crain» dre, elle tendoit au contraire les bras à la ca» pitale de l'empire, en lui offrant toutes ses forces » pour la secourir; que la marche de Caius au » travers des provinces, n'avoit été entreprise que » pour y porter le ravage & la désolation, & » pour employer contre le peuple romain les armes » qu'il tenoit de lui, au lieu que Brutus, dans » tous les lieux où il paroissoit, répandoit autour

(*a*) Ibid. 3, 4. (*b*) Ibid. 5.

» de lui la lumière, la confiance & la sûreté; en » un mot, que l'un rassembloit des forces pour » la défense de la république, & l'autre pour sa » ruine; que les soldats mêmes n'en portoient » point un autre jugement que le sénat, comme » ils l'avoient assez déclaré en prenant le parti » d'abandonner Caius, qui étoit peut-être déja » prisonnier avec le reste de ses gens, ou qui ne » pouvoit éviter de l'être; qu'on n'avoit rien à re- » douter (*a*) du pouvoir de Brutus; que ses lé- » gions, ses mercenaires, sa cavalerie, que lui- » même, en un mot, étoit dévoué au service de » la république, accoutumé à sacrifier tout pour » elle, autant par sa vertu que par une sorte de » fatalité attachée à sa famille; que jusqu'alors » on ne pouvoit blâmer dans sa conduite qu'un » excès d'éloignement pour la guerre, & de len- » teur à répondre aux empressemens de toute » l'Italie; qu'on s'alarmoit sans raison si l'on » craignoit que les vétérans eussent de la répu- » gnance à servir sous ses ordres, comme s'il y » avoit quelque différence entre son armée & celles » d'Hirtius, de Pansa, de Decimus, du jeune Cé- » sar, qui avoient reçu tous des honneurs pu- » blics pour avoir entrepris la défense du peuple » romain; que Brutus (*b*) ne seroit pas plus suspect

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

(*a*) Ibid. 6. (*b*) Ibid. 6.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» aux vétérans que Decimus, puiſque ceux qui lui » faiſoient un crime d'avoir tué Céſar, vouloient » beaucoup plus de mal à Decimus qu'à lui, & » le regardoient même comme celui qui devoit » avoir eu le plus d'éloignement pour cette action; » que leur armée néanmoins n'avoit travaillé juſ- » qu'alors qu'à délivrer Decimus de l'ennemi qui » l'aſſiégeoit : que s'il y avoit en effet quelque » choſe à craindre de Brutus, la pénétration de » Panſa ne manqueroit pas de le découvrir; mais » qu'ils venoient d'entendre de ſa bouche (*a*) » qu'au lieu de redouter l'armée de Brutus, il la » regardoit comme le plus ferme appui de la ré- » publique : que c'étoit la méthode ordinaire des » eſprits mal intentionnés, d'oppoſer le nom des » vétérans à toutes les bonnes entrepriſes; que pour » lui il étoit toujours prêt à louer leur valeur, » mais qu'il ne ſe ſentoit pas diſpoſé à ſupporter » leur arrogance. Quoi ? dit-il, tandis que nous » cherchons à ſecouer le joug de la ſervitude, nous » nous laiſſerons effrayer par le premier qui nous » viendra dire que les vétérans ne ſont pas de cet » avis ? Il faut que je m'explique enfin avec toute » la force de la vérité, & toute la franchiſe qui » convient à mon caractère : ſi les réſolutions du » ſénat n'ont plus d'autre règle que la volonté des

(*a*) Ibid. 7.

» vétérans,

» vétérans, si nos discours & nos (*a*) actions doi- » vent dépendre de leurs caprices, il est tems de » souhaiter la mort, & des citoyens romains la » trouveront préférable à toutes sortes d'esclavage. » Il ajouta qu'environnés comme on étoit nuit » & jour par une infinité de dangers, il n'y avoit » point d'homme au monde, & bien moins de ci- » toyen romain, qui dût balancer à donner pour » la patrie (*b*) une vie qu'il falloit rendre néces- » sairement à la nature : qu'Antoine étoit tout-à- » la-fois l'ennemi commun & particulier de tous » les citoyens ; que Lucius son frère, qu'il avoit » avec lui, devoit être regardé du même œil, s'il » ne méritoit pas encore plus de mépris, ne pa- » roissant né que pour empêcher que Marc-An- » toine ne fût le plus infame de tous les mortels : » qu'ils avoient autour d'eux une bande de bri- » gands désespérés, qui ne respiroient que le pil- » lage & la violence pour s'engraisser des dé- » pouilles de la république ; qu'heureusement l'ar- » mée de Brutus étoit capable de leur résister, & » que le désir unanime de tous ceux qui la com- » posoient, leur unique pensée, leur résolution » constante étoit de protéger le sénat & la liberté » du peuple ; qu'après avoir essayé toutes sortes » de voies (*c*) & pris long-tems le parti de la

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

(*a*) Ibid. 9. (*b*) Ibid. 10. (*c*) Ibid. 11.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» patience, il ne leur restoit enfin que d'opposer » la force à la force : d'où il conclut que le sénat » ne devoit pas refuser à Brutus ce qu'il avoit ac- » cordé à Decimus & à Octave, c'est-à-dire, qu'il » falloit confirmer par l'autorité publique, ce qu'il » avoit entrepris de son propre mouvement ». Ainsi il proposa un décret dans cette forme : « Comme il » est constant que par les peines, les conseils (*a*), » l'industrie & la vertu de Q. Cœpio Brutus, pro- » consul, & dans l'embarras pressant de la répu- » blique, les provinces de Macédoine, d'Illyrie & » de Grèce, avec leurs légions, leurs armées & » leur cavalerie, ont été maintenues sous le pouvoir » des consuls, du sénat & du peuple romain; que » Q. Cœpio Brutus, proconsul, s'est conduit dans » cette entreprise, de la manière la plus utile pour » la république, & la plus digne de son caractère, » de la noblesse de ses ancêtres, & des services » qu'il a toujours rendus à la république; il est » ordonné que Q. Cœpio Brutus, proconsul, pren- » dra la protection, la garde & la défense des » provinces de Macédoine, d'Illyrie & de Grèce; » qu'il commandera l'armée qu'il a levée lui-mê-

(*a*) Il paroît par le style de ce décret, que M. Brutus avoit été nouvellement adopté par le frère de sa mère, Q. Servilius Cœpio, & qu'il avoit pris, suivant l'usage, le nom de son oncle en prenant possession de son bien.

» me; que pour tous les frais du service militaire, » il aura le pouvoir de disposer des revenus publics, ou d'emprunter les sommes qu'il jugera » nécessaires; d'imposer des contributions de grains » & de fourrages, & d'approcher avec ses troupes » aussi près qu'il voudra de l'Italie. Et comme il » paroît par les témoignages de Q. Cœpio Brutus, proconsul, que le public a tiré des avantages considérables des soins & de la vertu de » Q. Hortensius, proconsul, qui a toujours agi de » concert avec Q. Cœpio Brutus, proconsul, & » que Q. Hortensius a conduit toutes ses entreprises » pour le bien public avec autant d'exactitude & » de régularité que de zèle; c'est la volonté du » sénat que Q. Hortensius, proconsul, avec ses » questeurs, ses proquesteurs & ses lieutenans, » commande dans la province de Macédoine jusqu'à ce que le sénat lui nomme un successeur ».

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Cicéron envoya cette harangue à Brutus, avec celle qu'il avoit prononcée le premier de janvier, & Brutus lui fit cette réponse (*a*) : « J'ai lu » vos deux oraisons. Vous vous attendez sans doute

(*a*) Legi orationes tuas duas, quarum altera kal. jan. usus es, altera de literis meis, quæ habita est abs te contra Calenum. Nunc scilicet hoc expectas dum eas laudem. Nescio animi an ingenii tui major in illis libellis laus contineatur : jam concedo ut vel Philippicæ vocentur, quod tu quadam epistola jocans scripsisti. *Ad Brut.* 2, 5.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
VIBIUS PANSA.
A. HIRTIUS.

» aux éloges qu'elles méritent, mais je suis embarrassé si c'est votre courage ou votre habileté » qui en méritent le plus. Je vous passe à présent » de leur donner le nom de Philippiques, comme » vous paroissiez me le faire entendre en badinant dans une autre lettre ». Ainsi le nom de Philippiques, qui avoit été donné d'abord à toutes ces pièces, sans aucune vue sérieuse & comme au hasard, fut si bien reçu, & répandu avec tant de succès par ses amis, qu'il devint un titre fixe sous lequel tous les siècles suivans nous les ont conservées. On trouve néanmoins quelques auteurs (*a*) qui les ont appelées indifféremment Antoniennes & Philippiques. Brutus marqua tant de satisfaction des deux premières (*b*), que Cicéron s'engagea dans la suite à lui envoyer toutes les autres.

En quittant l'Italie, Brutus s'étoit rendu directement à Athènes, où il s'étoit occupé quelque tems à prendre diverses mesures pour se saisir de la Grèce & de la Macédoine. Là, toute la jeune noblesse romaine, qui recevoit son éducation dans cette fameuse école, s'étoit rassemblée autour de

(*a*) M. Cicero in primo Antoniarum ita scriptum reliquit. *Aul. Gel.* 13, 1.

(*b*) Hæc ad te oratio perferetur, quoniam te video delectari Philippicis nostris. *Ad Brut.* 2, 4.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

lui, & s'étoit efforcée de lui rendre autant de respects qu'elle en avoit reçu de caresses. Mais il distingua par des marques particulières le jeune Cicéron, & quelques jours de familiarité lui firent prendre une si haute idée de son caractère, qu'il conçut pour lui l'amitié la plus passionnée. « Il » admira, dit Plutarque (*a*), ses talens naturels » & sa vertu. Il fut surpris de trouver dans une » si grande jeunesse tant de générosité & de gran- » deur d'ame, avec tant d'aversion pour la tyran- » nie ». Quoiqu'il n'eût pas plus de trente ans, il le fit son lieutenant général, il lui donna le commandement de sa cavalerie; & sans remettre plus loin l'occasion de l'employer, il le chargea de plusieurs commissions importantes avant que de quitter la Grèce. Ce jeune citoyen, excité par ses propres sentimens autant que par l'exemple (*b*) de son père, répondit si parfaitement par son courage & sa conduite, à l'opinion qu'il en avoit fait prendre, que Brutus rendit un témoignage

(*a*) Plutarq. *Vie de Brutus.*

(*b*) Cicero filius tuus sic mihi se probat, industria, patientia, labore, animi magnitudine, omni denique officio, ut prorsus numquam dimittere videatur cogitationem cujus sit filius. Quare quoniam efficere non possum ut pluris facias eum, qui tibi est carissimus, illud tribue judicio meo, ut tibi persuadeas non fore illi abutendum gloria tua ut adipiscatur honores paternos. Kal. april. *Ad Brut. l.* 2, 3.

An. de R. 710. Cicer. 64. COSS. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

fort avantageux de l'un & de l'autre, dans les lettres publiques & particulières qu'il écrivit à Rome. « Votre fils, marqua-t-il à Cicéron, se » distingue si glorieusement auprès de moi par son » industrie, sa patience, son activité, sa grandeur » d'ame, en un mot, par toutes sortes de vertus, » qu'il semble ne pas perdre un moment de vue » de quel père il est le fils. Si je ne puis vous le » rendre plus cher qu'il ne l'est déja, faites du » moins quelque fond sur mon jugement, & soyez » persuadé que pour s'élever aux honneurs de son » père, il n'aura pas besoin d'emprunter une partie » de sa gloire ». Ce témoignage de la part d'un homme tel que Brutus, doit passer pour le véritable caractère du jeune Cicéron, sur-tout lorsqu'il se trouve confirmé par une lettre de Lentulus (*a*), écrite dans le même tems : « Je ne pus voir votre » fils, dit-il, la dernière fois que j'ai vu Brutus, parce » qu'il étoit en quartier d'hiver avec sa cavalerie; » mais je vous proteste que pour vous, pour lui » & pour moi-même, j'ai ressenti la plus vive » joie de trouver sa réputation si bien établie. Je

(*a*) Filium tuum ad Brutum cum veni, videre non potui, ideo quod jam in hiberna cum equitibus erat profectus. Sed medius fidius ea esse eum opinione, & tua & ipsius & in primis mea causa gaudeo. Fratris enim loco mihi est, qui ex te natus teque dignus est. Vale. IV. kal. jun. *Ep. fam.* 12, 14.

» ne puis avoir pour votre fils, & pour un fils » si digne de vous, moins de tendresse que pour un » frère, ni le regarder d'un autre œil que s'il l'étoit » effectivement ». [illegible]

Ces grandes affaires qui occupoient entièrement Cicéron, & qui faisoient le sujet de ses lettres à Brutus, lui laissoient à peine le tems de répondre aux témoignages qu'il recevoit du mérite de son fils. Cependant il laisse voir dans quelques endroits combien il y étoit sensible. « Si le mérite » de mon fils (*a*), dit-il, est tel que vous le repré- » sentez, je m'en réjouis comme je le dois; & si » c'est votre amitié pour lui qui vous porte à quel- » qu'exagération, je me réjouis encore de voir » qu'il vous est si cher ». Dans une autre lettre (*b*): « Je vous prie, mon cher Brutus, de garder mon » fils le plus près de vous qu'il vous est possible. » Il ne peut trouver de meilleure école que le » spectacle continuel de votre vertu ».

Quoique Brutus n'annonçât que des prospérités

(*a*) De Cicerone meo, & si tantum est in eo quantum scribis, tantum scilicet quantum debeo, gaudeo, & si quod amas eum, eo majora facis, id ipsum incredibiliter gaudeo, à te eum diligi. *Ad Brut.* 2, 6.

(*b*) Ciceronem meum, mi Brute, velim quàm plurimum tecum habeas. Virtutis disciplinam meliorem reperiet nullam, quàm contemplationem atque imitationem tuæ. XIII. kal. maii. *Ibid.* 7.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

dans ſes lettres publiques, il s'expliquoit plus ſincèrement dans le compte qu'il rendoit à ſes amis de ſa ſituation. Il déclaroit à Cicéron qu'il manquoit d'argent, & que ſes troupes avoient beſoin de recrue. Il le preſſoit de lui faire obtenir ces deux ſecours de l'Italie, ſoit par un décret du ſénat, ſoit par quelque voie moins éclatante, qui ne fût pas connue de Panſa. Cicéron lui répondit (*a*) : « Vous m'écrivez qu'il vous manque » deux choſes, de l'argent & des recrues : il n'eſt » pas aiſé de vous ſecourir. Je ne vois point d'autre » moyen de vous procurer de l'argent, que celui » dont le ſénat vous a permis d'uſer, c'eſt-à-dire, » d'emprunter les ſommes dont vous avez beſoin. » Pour les recrues, j'ignore abſolument comment » il faut s'y prendre ; car Panſa eſt ſi éloigné de » vous donner une partie de ſon armée & de ſes

(*a*) Quod egere te duabus neceſſariis rebus ſcribis, ſupplemento & pecunia difficile conſilium eſt. Non enim occurrunt mihi facultates quibus uti te poſſe videam, præter illas quas ſenatus decrevit, ut pecunias à civitatibus mutuas ſumeres. De ſupplemento autem non video quid fieri poſſit. Tantum enim abeſt ut Panſa de exercitu ſuo aut delectu tibi aliquid tribuat, ut etiam moleſtè ferat tam multos ad te ire voluntarios : quomodo equidem credo, quod his rebus quæ in Italia decernuntur, nullas copias nimis magnas arbitretur : quomodo autem multi ſuſpicantur, quod ne te quidem nimis firmum eſſe velit : quod ego non ſuſpicor. *Ibid. 6.*

» recrues, qu'il ne paroît pas même content de » voir tant de volontaires qui s'empressent de vous » joindre. Je m'imagine que dans la nécessité des » affaires, il croit que nous ne saurions avoir trop » de forces en Italie: car je me garde bien de » soupçonner, comme d'autres le font sans scru- » pule, qu'il craigne de vous voir trop puissant ». Il semble que Pansa raisonnoit fort juste, en se persuadant qu'il ne pouvoit rassembler trop de troupes dans l'Italie, qui étoit le centre de la guerre, & dont le sort devoit apparemment décider de celui de la république.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Mais on reçut à Rome dans le même tems, des nouvelles d'une autre nature. Dolabella étant parti de Rome avant l'expiration de son consulat, pour s'aller mettre en possession du gouvernement de Syrie, qui lui étoit échu par les artifices d'Antoine, avoit pris sa route par la Grèce & la Macédoine, dans l'espérance d'y lever de l'argent & des troupes. Il s'étoit rendu de-là en Asie, où ses vues secrètes étoient d'engager cette province à se déclarer pour son parti. Les émissaires dont il s'étoit fait précéder, avoient tout préparé pour sa réception, lorsqu'il se présenta devant Smyrne. Quoiqu'il eût peu de monde avec lui, & qu'évitant toute apparence d'hostilités, il ne demandât que la liberté du passage pour se rendre promptement dans sa province, Trebonius, proconsul d'Asie, refusa

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

de le recevoir dans la ville, & consentit seulement à lui laisser prendre des rafraîchissemens hors des murs. Leur entrevue n'en fut pas moins accompagnée de politesses & de toutes les démonstrations d'une vive amitié (*a*). Trebonius, séduit par les apparences, promit à Dolabella que s'il partoit tranquillement de Smyrne, on lui ouvriroit les portes d'Ephèse, qui se trouvoit aussi sur sa route. L'impuissance où Dolabella se voyoit d'emporter Smyrne par la force, lui fit soutenir jusqu'à la fin le rôle qu'il avoit commencé. Mais à peine eut-il quitté le proconsul, que recourant à l'artifice, il fit une marche de quelques milles, pour laisser à ceux qui l'avoient conduit, le tems de se retirer. Ensuite s'étant posté dans un lieu favorable, où il attendit la nuit, l'obscurité ne commença pas plutôt à le favoriser, qu'il retourna brusquement sur ses pas. Smyrne étoit gardée avec tant de négligence, qu'il fit appliquer des échelles aux murs avant qu'on eût la moindre défiance de son dessein. Ses soldats, quoiqu'en petit nombre, furent répandus en un moment dans la ville; & s'en étant saisis sans opposition, ils prirent Trebonius même (*b*) au milieu du sommeil.

(*a*) Appian. 3, p. 542.

(*b*) Consecutus est Dolabella, nulla suspicione belli.... Secutæ collocutiones familiares cum Trebonio, complexusque summæ benevolentiæ.... Nocturnus introitus in Smyr-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Cette expédition n'auroit pas fait tort à l'honneur de Dolabella, s'il n'eût souillé sa victoire par une horrible cruauté. Il fit mettre pendant deux jours entiers Trebonius à la torture, pour lui arracher tout l'argent qu'il avoit sous sa garde. Ensuite il lui fit couper la tête, & la fit porter au bout d'une pique; enfin il donna ordre que son corps fût traîné par les rues, & précipité dans la mer. Ainsi le sang du malheureux Trebonius fut le premier que la haine fit répandre pour venger la mort de César. Après les chefs de la conspiration, c'étoit la plus glorieuse victime qui pût être immolée, puisqu'il étoit non-seulement un des principaux complices, mais le seul du rang consulaire. Aussi ne douta-t-on point que cette action n'eût été concertée entre Antoine & Dolabella, pour faire entendre hautement que c'étoit la mort de César qui leur mettoit les armes à la main, & pour attirer par ce stratagême les vétérans dans leur parti, ou pour leur inspirer du moins de la

nam, quasi in hostium urbem. Oppressus Trebonius..... Interficere captum statim noluit, ne nimis, credo, in victoria liberalis videretur. Cum verborum contumeliis optimum virum incesto ore lacerasset, tum verberibus ac tormentis quæstionem habuit pecuniæ publicæ, idque per biduum. Post cervicibus fractis caput abscidit, idque adfixum gestari jussit in pilo; reliquum corpus tractum ac laniatum abjecit in mare, &c. *Phil.* 11, 5.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
VIBIUS PANSA.
A. HIRTIUS.

répugnance à combattre contr'eux. Brutus & ses partisans se crurent assez avertis du sort auquel ils devoient s'attendre, si la fortune se déclaroit pour des ennemis si cruels, & tous les honnêtes gens crurent leur perte annoncée par le même présage.

A la première nouvelle de la mort de Trebonius, le sénat assemblé par le consul, ne balança point à déclarer unanimement Dolabella ennemi de la république. Tous ses biens furent confisqués, & Calenus même ayant opiné le premier contre lui, ajouta que si l'on ouvroit quelqu'avis plus sévère, il l'embrasseroit aussi-tôt. L'indignation qu'il voyoit répandue dans tous les ordres, le força sans doute de céder aux circonstances; ou peut-être se flatta-t-il de jeter Cicéron dans quelqu'embarras, lorsque son alliance avec Dolabella le porteroit à proposer un parti plus modéré. Mais s'il se trompa sur ce point, il l'embarrassa effectivement par une autre proposition. Ce fut celle de choisir un général pour commander les forces de la république contre Dolabella. Calenus ouvrit tout-à la-fois deux avis: l'un que P. Servilius fût envoyé avec une commission extraordinaire du sénat; l'autre que les deux consuls se réunissent pour la conduite de cette guerre, & qu'on leur donnât dans la même vue les provinces d'Asie & de Syrie. La seconde de ces deux ouvertures fut reçue avec des applaudissemens immodérés, non-seulement de

Pansa & de ses amis, mais de tout le parti d'Antoine, qui prévoyoit tous les avantages qu'il en pouvoit recueillir : c'étoit tout-à-la fois détourner l'attention des consuls de la guerre d'Italie, donner à Dolabella le tems de se fortifier en Asie, jetter des semences de froideur entre les consuls & Cicéron, & faire un mortel affront à Cassius, qui se trouvant actuellement sur les lieux, sembloit avoir plus de droit que personne à cette commission. Les débats ayant duré tout le jour sans avoir produit aucune résolution, l'assemblée fut remise au lendemain. Servilia, belle-mere de Cassius, & tous ses amis s'efforcèrent dans cet intervalle d'engager Cicéron à rétracter ses oppositions, & en lui faisant craindre d'aliener plus que jamais l'esprit de Pansa. Mais rien ne fut capable de l'ébranler. Il étoit résolu de défendre à toute force de risquer l'honneur de Cassius; & le lendemain lorsque la délibération fut reprise avec une nouvelle chaleur il déploya toutes les forces de son éloquence pour obtenir un décret en sa faveur. An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

En commençant son discours, il se plaint (a) « que dans la douleur publique [illegible] pour la mort » déplorable de Trebonius, la patrie ne laisse » pas de tirer quelqu'utilité [illegible] » tat : qu'on appren[illegible]

(a) Phil. 11, 1, 2, 3.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» de ceux qui avoient pris les armes contre l'état; » & que des deux chefs de la guerre civile, l'un, » en exécutant ses cruelles intentions, avoit dé» couvert tout ce qu'on devoit attendre de celles » de l'autre; qu'ils ne se proposoient tous deux » que la destruction & la mort de tous les hon» nêtes gens, & que peut-être ne se contenteroient» ils pas d'une mort simple, qui étoit le tribut » ordinaire de la nature, mais qu'ils employe» roient, pour rassasier leur vengeance, les tor» tures & les plus rudes supplices: que l'entre» prise de Dolabella annonçoit celles d'Antoine; » qu'ils étoient faits l'un pour l'autre, d'une res» semblance exacte par le fond du caractère, & » marchant d'un pas égal à l'exécution de tous » leurs noirs desseins ». Il relève cette comparaison par divers traits de leur conduite; & peignant ensuite avec les plus vives couleurs l'inhumanité de Dolabella, & le sort lamentable de Trebonius, il fait voir que dans une situation aussi opposée que celle du bourreau & de la victime, « Dolabella » étoit nécessairement le plus misérable des deux, » parce qu'il devoit souffrir plus de ses remords, » que Trebonius n'avoit souffert de la torture. » Doutera-t-on, dit-il, lequel est le plus misé» rable (*a*), de celui que le sénat & le peuple

(*a*) Ibid. 4.

» souhaitent ardemment de venger, ou de celui » qui est déclaré traître par un consentement unanime? Car sur tout autre point, ce seroit faire » outrage à Trebonius, que de comparer sa vie » avec celle de Dolabella. Tout le monde sait » quelle a été la sagesse & l'innocence de l'un, » son humanité, sa douceur, sa grandeur d'ame » au service de sa patrie; & l'on ne sait pas moins » que l'autre a mené une vie honteuse; que depuis son enfance, la cruauté & la débauche ont » fait ses délices, & qu'il a toujours fait gloire » de ce que la modestie & la pudeur ne permettent » pas même de lui reprocher. Cependant, grands » dieux! cet homme, tel que je le dépeins, fut » autrefois mon gendre; car la curiosité ne m'a » jamais porté à pénétrer ses vices, & peut-être » ne serois-je pas devenu son ennemi s'il ne s'étoit » déclaré le vôtre, celui de la patrie, des dieux » & des autels, celui de la nature & de l'humanité même.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Il les exhorte à regarder sa conduite comme un avis du ciel (*a*), qui doit redoubler la vigueur de leurs résolutions contre Antoine. » Si » celui qui ne traîne à sa suite qu'un petit nombre » de ces brigands & de ces incendiaires, dont la » fureur est toujours prête au crime, ose commettre

(*a*) Ibid. 5, 6.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA A. HIRTIUS.

» des actions si détestables, quelles barbaries ne » faut-il pas attendre d'Antoine, qui a toute la » troupe de ces scélérats autour de lui »? Il ne balance point à faire connoître les principaux par leur nom & par la peinture de leur caractère. Après quoi s'adressant à Calenus, il lui déclare « que si » malgré son inclination il s'est trouvé souvent » d'un avis différent du sien, il est charmé enfin » de s'accorder avec lui, & de faire connoître » publiquement qu'il n'a d'aversion que pour sa » cause : que dans le cas présent, non-seulement » il embrasse volontiers son opinion, mais qu'il » le remercie même d'avoir pris un parti si sévère » & si digne de la république, en déclarant Dolabella l'ennemi de la patrie, & demandant que » son bien fût confisqué ».

A l'égard (*a*) du second point, qui regardoit la nomination d'un général, il combattit également les deux opinions qu'on avoit proposées. Il soutint contre la première, « que ces commissions extraordinaires étoient toujours odieuses » lorsqu'elles n'étoient pas justifiées par la nécessité, » & que si le sénat en avoit quelquefois accordé, » les cas avoient toujours été fort différens ; qu'on » ne pouvoit charger Servilius de la commission » qu'on demandoit pour lui, sans faire affront à

(*a*) Ibid. 7, 8.

» toutes

» toutes les personnes du même rang, qui pré- » tendoient comme lui au même honneur; qu'il » se souvenoit à la vérité d'avoir sollicité lui-même » une commission extraordinaire pour Octave Cé- » sar, mais que les services de ce jeune citoyen » avoient précédé la récompense, & qu'on ne de- » voit pas moins alors à celui qui avoit protégé » volontairement & sauvé la république; que » d'ailleurs il n'y avoit alors à choisir qu'entre deux » partis, celui de lui ôter son armée, ou de lui » en accorder le commandement par un décret; » & qu'en la lui laissant, on ne pouvoit pas dire » proprement qu'on la lui eût donnée, mais qu'on » ne la lui avoit pas ôtée; enfin qu'une commis- » sion de cette nature n'avoit jamais été confiée » à des sénateurs oisifs & sans emploi ».

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

La seconde opinion, qui donnoit le commandement aux consuls, ne lui parut pas moins contraire à l'intérêt public, & blessoit à son avis la dignité des consuls mêmes. Il fit remarquer « que » dans le tems qu'un consul désigné se trouvoit » resserré par un siége, dont la sûreté publique » paroissoit dépendre; dans le tems que la guerre » étoit commencée en Italie sous la conduite des » deux consuls, la seule proposition de leur don- » ner un autre commandement dans des lieux » éloignés, ne manqueroit pas de soulever tous » les esprits: & quoique le décret ne dût avoir

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» son exécution qu'après la levée du siége de Modène, on craindroit nécessairement que l'attention des consuls aux difficultés présentes ne fût partagée par les soins qu'ils seroient obligés de donner d'avance à leur nouvelle commission. Se tournant ensuite vers Pansa, il le pressa de convenir » que malgré tout l'empressement qu'il avoit » pour délivrer Decimus Brutus, la nature des » circonstances le forceroit de tourner quelquefois » les yeux vers Dolabella ; & qu'en supposant » qu'il eût plusieurs ames, il devoit les fixer (*a*) » toutes sur Modène. Pour lui, continua-t-il, » il se souvenoit d'avoir résigné pendant son consulat, une belle & riche province, dans la seule » vue de se procurer plus de liberté pour éteindre » la flamme qui s'étoit allumée dans le sein de la » patrie. Il souhaitoit (*b*) que Pansa voulût imiter une conduite à laquelle il avoit quelquefois » donné des éloges. Si les consuls aspiroient au » gouvernement de quelque province, leurs désirs, » sans doute, étoient justifiés par l'exemple de » tous les grands hommes ; mais ils devoient commencer par restituer Decimus à la patrie ; ils » devoient assurer la conservation d'un citoyen qui » méritoit d'être conservé avec autant de soin que » l'image sacrée qu'on gardoit dans le temple de

(*a*) Ibid. 9. (*b*) Ibid. 10.

» Vesta, & dont la sûreté faisoit celle du peuple » romain. D'ailleurs, un décret qui revêtiroit les » consuls de cette nouvelle commission, apporte- » roit moins de facilité que d'obstacle à la guerre » contre Dolabella. Il falloit un général dont » l'équipage fût formé & tous les préparatifs déja » faits, qui fût accoutumé au commandement, » qui eût de l'autorité, de la réputation, des trou- » pes rassemblées sous ses ordres, un courage » éprouvé au service de la patrie. Il ne voyoit que » Brutus & Cassius, entre lesquels le choix pût » être incertain, à moins qu'il n'y eût peut-être » encore plus d'avantage à les prendre tous deux : » qu'on ne pouvoit penser raisonnablement à rap- » peler Brutus de la Macédoine, tandis qu'il s'y » employoit avec tant de courage & de bonheur » à repousser les derniers efforts d'une faction dé- » sespérée, tandis qu'il terrassoit Caius & les restes » de son armée, qui ne laissoient pas d'y posséder » encore quelques places considérables : qu'après » avoir terminé cette entreprise, s'il jugeoit que » l'intérêt de la république l'obligeât de poursuivre » Dolabella, il le feroit volontairement, sans at- » tendre les ordres du sénat ; que lui & Cassius, » dans plus d'une occasion, s'étoient tenu lieu de » sénat à eux-mêmes : que la confusion générale » des affaires (*a*) forçoit d'oublier les règles pour se

(*a*) Ibid. 11.

An. de R. 710. Cic. 64. Coss. C. Vibius Pansa. A. Hirtius.

» conduire par les circonstances ; qu'on n'ignoroit » pas d'ailleurs que Brutus & Cassius n'avoient ja» mais eu de régle plus sainte & plus inviolable » que la sureté & la liberté de la patrie : car à quelle » autre loi, reprit-il, à quelle autre règle attribue» rons-nous ce que l'un a fait jusqu'à présent dans » la Gréce, & l'autre dans la Syrie, qu'à celle qui » est établie par Jupiter même en faveur de la » société, & qui rend juste & légitime tout ce » qui peut contribuer au bien public ? La loi n'est » que la droite raison, qui nous est venue du ciel » pour nous prescrire ce qui est honnête, & nous » faire condamner tout ce qui blesse l'honnêteté. » Cassius n'en a pas consulté d'autre lorsqu'il a » passé dans la Syrie. C'étoit la province d'autrui, » si l'on en juge par les loix écrites ; mais dans » le renversement de ces loix, c'étoit sa pro» vince par la loi de la nature. Enfin, pour faire » confirmer aussi les actes de Cassius par l'autorité » du sénat, il proposa un décret dans cette forme : » Le sénat ayant déclaré P. Dolabella ennemi du » peuple romain, & donné ordre qu'il soit pour» suivi à force ouverte, pour lui faire subir le » châtiment qu'il mérite des dieux & des hommes, » c'est la volonté du sénat que C. Cassius, pro» consul, commande dans la Syrie avec la même » autorité que s'il avoit obtenu ce gouvernement » suivant les formes ordinaires, & qu'il reçoive

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» sous ses ordres les différentes armées de Q. Marcius Crispus, proconsul, de L. Stacius Marcus, » proconsul, de M. Allienus, lieutenant général, » qui seront obligés par cet acte de les remettre » à sa conduite; qu'avec ces forces, & celles qu'il » y pourra joindre, il poursuive Dolabella par mer » & par terre; que pour fournir aux nécessités de » la guerre, il ait le pouvoir de demander des » vaisseaux, des matelots & de l'argent dans toutes » les parties de la Syrie, de l'Asie, de la Bithynie & » du Pont; que dans toutes les provinces où sa » commission l'obligera de se rendre, son autorité » soit supérieure à celle des gouverneurs ordinaires. » Si le roi Dejotarus, ou son fils, assistent de leurs » troupes C. Cassius, proconsul, comme ils ont » assisté le peuple romain dans d'autres guerres, leur » conduite sera fort agréable au sénat & au peuple. » Si d'autres rois, d'autres tétrarques & d'autres » puissances rendent le même service à C. Cassius, » proconsul, le sénat & le peuple n'oublieront » point cette obligation.

(*a*) Le décret portoit encore: « qu'aussi-tôt » qu'on auroit mis quelqu'ordre dans les affaires » publiques, les consuls V. Pansa & A. Hirtius, » ou l'un des deux, prendroient la première oc- » casion de proposer au sénat la distribution des

(*a*) Ibid. 12.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
VIBIUS PANSA.
A. HIRTIUS.

» provinces consulaires & prétoriennes ; & que dans » l'intervalle, elles demeureroient entre les mains » de ceux qui les possédoient, jusqu'à ce que le » sénat leur eût nommé des successeurs ». Cicéron sortit du sénat après la conclusion de l'assemblée, pour aller droit au forum, où son dessein étoit de rendre compte au peuple de toutes les délibérations, & de lui recommander l'intérêt de Cassius. Mais Pansa se hâta de le suivre, & pour affoiblir son autorité, il déclara au peuple que tous les points sur lesquels Cicéron s'étoit efforcé de faire prévaloir son avis, étoient combattus par les meilleurs amis & les plus proches parens de Cassius. Cicéron justifia aussi-tôt ses intentions par cette lettre :

M. T. Cicéron, à C. Cassius.

(*a*) J'aimerois mieux que vous apprissiez de vos autres amis que de moi-même, avec quelle chaleur j'ai défendu votre dignité dans l'assemblée du sénat & dans celle du peuple. Mon opinion auroit aisément prévalu, si Pansa ne s'y étoit pas fortement opposé. Après l'avoir proposée au sénat, je me fis produire au peuple par le tribun Servilius, je dis tout ce que je pus en votre faveur, avec une voix si forte, qu'elle remplissoit le forum,

(*a*) Ep. fam. 12, 7.

& je reçus des marques de l'approbation du peuple par des applaudissemens sans exemple. Vous me pardonnerez, sans doute, d'avoir fait toutes ces démarches contre l'inclination de votre belle-mère. Sa timidité lui faisoit craindre que Pansa n'en prît occasion de se refroidir tout-à-fait pour vous. En effet, Pansa n'a pas fait difficulté de déclarer à l'assemblée que votre mère & votre frère étoient d'un autre sentiment que le mien. Mais cette opposition n'a point été capable de m'ébranler. J'étois poussé par des considérations plus puissantes. Avec le bien de la république, qui a toujours été ma plus forte passion, j'avois en vue votre dignité & votre gloire. Mais je ne vous déguiserai point un article sur lequel je me suis fort étendu devant le sénat, & que j'ai touché aussi devant le peuple, avec un désir très-ardent de vous voir dégager ma parole. J'ai promis, & j'ai même assuré que vous n'attendriez point nos décrets pour vous rendre utile à la conservation de la république, & que vous vous y porteriez volontairement suivant vos lumières. Quoique nous ne sachions ni où vous êtes, ni quelles forces vous avez actuellement sous vos ordres, je n'ai pas douté que toutes les troupes qui sont dans vos quartiers ne fussent à votre disposition ; & j'ai même supposé que vous aviez déjà fait rentrer toute la province d'Asie sous l'obéissance de la république. Faites-vous donc un

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
VIBIUS PANSA.
A. HIRTIUS.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

devoir de vous ſurpaſſer vous-même, en ajoutant chaque jour quelque choſe à votre gloire. Adieu.

Quelques hiſtoriens ont prétendu que le ſuccès de ce débat fut à l'avantage de Cicéron: mais il paroît au contraire, par la lettre précédente, & plus clairement encore par pluſieurs autres, que l'autorité de Panſa l'ayant emporté ſur la ſienne, ce fut (*a*) aux conſuls que la commiſſion fut décernée. Cependant Caſſius ſuivit ſon conſeil, & s'embarraſſa peu des décrets qu'on portoit à Rome. Ayant entrepris la guerre ſous ſes propres auſpices, il arrêta bientôt les triomphes de Dolabella.

Il étoit arrivé à Rome, vers la fin de l'année précédente, un incident qui avoit donné lieu à diverſes réflexions. La petite ſtatue de Minerve, que Cicéron avoit dédiée au capitole en partant pour ſon exil, avoit été renverſée & miſe en pièces d'un coup de tonnerre. Quoique Cicéron & les écrivains de ſon tems n'ayent rien attaché d'extraordinaire à cet événement, quelques hiſtoriens des ſiècles ſuivans aſſurent qu'il fut regardé comme le préſage de ſa ruine. Mais le ſénat, par conſidération pour un citoyen ſi diſtingué, ordonna dans une aſſemblée du dix-huitième jour

---

(*a*) Quoniam conſulibus decreta eſt Aſia, & permiſſum eſt iis ut dum ipſi venirent, darent negotium qui ipſam obtineant, &c. *Ep. fam.* 12, 14.

de mars (*a*), que la ſtatue ſeroit rétablie aux dépens de l'état. Ainſi le monument qu'il avoit établi lui-même pour rendre témoignage à la poſtérité que la conſervation de la patrie avoit été ſon unique objet, reçut un nouveau luſtre par le ſceau de l'autorité publique.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Pendant que le ſénat s'étoit occupé de ſes délibérations, Decimus Brutus avoit été preſſé ſi vigoureuſement dans Modène, que ſes amis commencèrent à s'alarmer beaucoup pour lui. On ne doutoit point que s'il tomboit entre les mains d'Antoine, il ne fût expoſé au même ſort que Trebonius. Cette crainte agit ſi puiſſamment ſur le cœur de Cicéron, que ſur quelques nouvelles propoſitions de paix qui ſe firent au ſénat, dont Panſa ni les partiſans d'Antoine ne parurent point éloignés, non-ſeulement il conſentit au décret d'une ſeconde ambaſſade, mais il accepta lui-même cette commiſſion, avec Servilius & trois autres conſulaires. Cependant, ayant bientôt remarqué que les amis d'Antoine n'avoient donné que de vaines eſpérances, il reconnut qu'il s'étoit engagé dans une fauſſe démarche, & que le but des ennemis de l'état n'avoit été que de gagner

(*a*) Eo ipſo die ſenatus decrevit ut Minerva noſtra, cuſtos urbis, quam turbo dejecerat, reſtitueretur. *Ep. fam.* 12, 25. *Dio. l.* 45, *pag.* 278.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

du tems pour se donner celui d'opprimer Decimus. Antoine attendoit Ventidius, un de ses lieutenans généraux, avec trois légions qui devoient le mettre en état de faire tête aux deux consuls, & ce ne fut qu'à l'approche de ces nouveaux ennemis que Cicéron ouvrit les yeux sur son erreur. Dès la première assemblée du sénat, il se hâta de rétracter son opinion, en déclarant que le décret auquel il se reprochoit d'avoir consenti, étoit aussi dangereux que déshonorant pour la république; & s'étendant avec toute la force de son éloquence sur les suites funestes d'une seconde ambassade, il demanda instamment que cette résolution fût abandonnée.

Il confessa dans son discours « qu'il n'étoit pas » glorieux pour un sénateur, dont l'opinion avoit » servi si souvent de règle dans les plus importantes délibérations, de reconnoître qu'il s'étoit » laissé tromper: mais il se consoloit en faisant » réflexion que l'erreur avoit été commune, & » qu'un consul de la plus haute prudence ne s'en » étoit pas garanti: qu'après avoir vu les dépositaires » du secret d'Antoine, Pison & Calenus, dont l'un » gardoit sa femme & ses enfans, & l'autre entretenoit avec lui un commerce régulier, renouveler des propositions de paix qui étoient depuis » long-tems interrompues; après avoir entendu » les mêmes ouvertures de la bouche d'un consul

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» dont la pénétration ne s'en laissoit pas facilement imposer, dont la vertu rejetoit le terme » d'accommodement, & ne vouloit entendre parler que de soumission, dont la grandeur d'ame » trouvoit la mort préférable à l'esclavage, on » avoit pu s'imaginer qu'il y avoit quelque raison » secrète de cette conduite, quelque plaie inconnue » dans les affaires d'Antoine, sur-tout lorsqu'on » avoit remarqué que sa famille étoit dans une » affliction extraordinaire, & que ses amis au sénat » laissoient voir leur abattement jusques dans leurs » regards (*a*). En effet, si toutes ces apparences » ne signifioient rien, pourquoi Pison & Calenus » avoient-ils proposé la paix? Pourquoi dans ces » circonstances? Pourquoi lorsqu'on s'y attendoit » le moins? A la vérité le sénat n'avoit pas plutôt » porté le décret de l'ambassade, qu'ils avoient » protesté tous deux qu'ils ne savoient rien d'extraordinaire, & qu'ils avoient agi sans aucun nouveau motif: qu'il n'y avoit point eu de sujet par » conséquent de prendre de nouvelles mesures » lorsque la situation des affaires n'avoit pas changé: mais qu'il étoit clair que le consul & Calenus » avoient été trompés par les amis d'Antoine, qui » préféroient ses intérêts particuliers à ceux du » public: que pour lui, il s'étoit d'abord apperçu

(*a*) Phil. 12, 1.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» de l'artifice, mais confusément, parce que l'in-
» térêt de Decimus avoit troublé ses yeux; que
» s'il pouvoit le délivrer du péril en se substituant
» à sa place, il ne balanceroit point à s'aller ren-
» fermer dans Modène. Il ajouta qu'Antoine n'avoit
» qu'à se soumettre & à proposer humblement
» ses demandes; qu'alors il seroit le premier peut-
» être à demander qu'elles fussent écoutées; mais
» que tandis qu'il auroit les armes à la main, &
» qu'il continueroit ses hostilités, il n'y avoit point
» d'autre parti à prendre que de lui résister par
» la force: qu'on objecteroit peut-être qu'après
» que le décret étoit porté, il n'étoit plus tems
» d'en revenir, mais n'étoit-il pas (*a*) toujours
» tems pour le sage de réparer ses fautes lorsqu'il
» en avoit le pouvoir? L'erreur étoit le partage
» de l'humanité, mais il n'y avoit que les insensés
» qui fussent capables d'y persévérer. Si l'on s'étoit
» détourné du droit chemin pour des espérances
» fausses & trompeuses, il ne falloit pas perdre un
» moment pour y rentrer, car le premier effet du
» repentir devoit être un changement de conduite.

» Il fit observer ensuite que loin d'être utile à
» la république, une nouvelle ambassade produi-
» roit des maux infaillibles; qu'elle en avoit déja
» produit (*b*) d'irréparables, en diminuant le

(*a*) Ibid. 2. (*b*) Ibid. 3.

» zèle des villes & des colonies, en refroidissant » le courage des légions qui s'étoient déclarées » pour la patrie, mais qui combattoient avec moins » d'ardeur lorsqu'elles voyoient le sénat mollir & » sonner la retraite : qu'il y avoit de l'injustice » d'ailleurs à traiter de la paix, non-seulement » sans la participation, mais contre le désir de » ceux qui soutenoient la guerre ; qu'Hirtius & » César étoient si éloignés de penser à la paix, » qu'il pouvoit prouver par leurs propres lettres, » que toutes leurs espérances étoient dans la vic- » toire *(a)* ; que ce n'étoit point par des négocia- » tions & par des traités, mais par la force des » armes qu'ils étoient résolus d'obtenir la paix : » qu'il n'y avoit point de paix à se promettre avec » un ennemi à qui on ne pouvoit rien accorder : » on avoit déclaré, après des délibérations una- » nimes, qu'il avoit forgé divers décrets ; vouloit- » on se rétracter & les reconnoître pour légitimes ? » On avoit annulé ses loix, parce qu'elles étoient » l'ouvrage de la violence ; on vouloit donc les » rétablir. On l'avoit convaincu d'avoir volé le » trésor du temple d'Ops ; il falloit donc ôter à » cette action ce qu'elle avoit d'odieux, & la dé- » clarer innocente. Il avoit vendu des immunités, » des sacerdoces, des royaumes ; vouloit-on con-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

(a) Ibid. 4.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» firmer tous ces infâmes marchés (*a*), qui avoient » été condamnés par des décrets? Lui accorder » la Gaule Tranſalpine avec une armée, n'étoit-ce » pas prolonger la guerre plutôt qu'aſſurer la paix? » N'étoit-ce pas même (*b*) accorder la victoire » à l'ennemi? C'eſt donc dans cette vue, reprit-il, » que nous avons endoſſé l'habit militaire, que » nous avons pris les armes, & que nous avons » mis en mouvement toute la jeuneſſe d'Italie? » Avec des troupes floriſſantes & nombreuſes, » notre dernier effort ſe réduit donc à députer une » ambaſſade! Et moi, ſerai-je du nombre des am- » baſſadeurs? Serai-je d'un conſeil où le peuple » romain ne ſaura pas même ſi j'ai combattu le » ſentiment des autres, de ſorte que ſi l'ennemi » emporte quelqu'avantage dont les ſuites nous » ſoient funeſtes, je ſois expoſé à perdre mon cré- » dit & ma réputation? Il fit voir ici que quand » l'ambaſſade ſeroit abſolument néceſſaire, il étoit » celui de tous les ſénateurs, à qui cette commiſ- » ſion conviendroit le moins; qu'il avoit toujours » pris parti contre cette propoſition, qu'il avoit » propoſé le premier de prendre l'habit de guerre; » qu'il avoit toujours été l'auteur des plus rigoureu- » ſes réſolutions contre Antoine & ſes aſſociés; qu'il » paſſoit dans tous les partis pour un homme pré- » venu de ſes ſentimens, & fort opiniâtre dans ſes

(*a*) Ibid. 5. (*b*) Ibid. 6.

incipes; qu'Antoine auroit peine peut-être à pporter ſa (*a*) préſence; que ſi l'on comptoit ›ur rien la peine qu'Antoine auroit à le voir, il pplioit du moins qu'on lui épargnât celle de ›ir Antoine; que ce ne pouvoit être pour lui ['un ſupplice, ſur-tout depuis que cet ennemi ıblic, dans un diſcours qu'il avoit fait nouvelle- ent à ſes parricides, en diſtribuant des récom- :nſes aux plus déſeſpérés, avoit promis la confiſ- ɾion de ſon bien à Petiſſius; enfin qu'il ne ſe ntoit point aſſez de force pour ſupporter la vue ın homme à la cruauté duquel il n'étoit échappé ıe par la vigueur avec laquelle il avoit défendu s portes & ſes murs, & par le zèle de ſes conci- ›yens d'Arpinum: que ſi on le croyoit capable : ſe vaincre juſqu'à diſſimuler ſon reſſentiment la vue d'Antoine, il prioit du moins le ſénat avoir quelque conſidération pour la ſûreté de vie; non qu'il y attachât lui-même un grand :ix; mais il ſe flattoit qu'elle ne pouvoit être ıépriſable aux yeux du ſénat & du peuple ›main, & s'il ne s'aveugloit point en ſa faveur, pouvoit croire que c'étoit lui juſqu'alors qui ar ſa vigilance, ſes ſoins & ſes conſeils, avoit :rêté les entrepriſes de leurs ennemis (*b*), ou :s avoit rendues infructueuſes. Si ſa vie n'avoit as été exempte de dangers au milieu de Rome,

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

(*a*) Ibid. 7. (*b*) Ibid. 8.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

» dans le sein de sa famille, sous la garde de ses » amis & de tous les citoyens, que ne devoit-il » pas appréhender dans un long voyage? Qu'il y » avoit trois routes de Rome à Modène, celle de » Flaminius le long de la mer Adriatique, celle » d'Aurelius le long de la Méditerranée, & celle » de Cassius entre les deux (a) autres; qu'elles » étoient bouchées toutes trois par les associés » d'Antoine, c'est-à dire, par ses plus cruels en- » nemis; la voie Cassienne par Lento, la Flami- » nienne par Ventidius, & l'Aurelienne par toute » la famille des Clodiens; qu'il souhaitoit donc, » si le sénat lui en accordoit la liberté, de de- » meurer à Rome, qui étoit son élément, son » poste, & le centre de ses observations; que les » autres pouvoient se procurer des armées, des » royaumes, des commandemens militaires; mais » que son partage étoit la ville, & le soin des » affaires domestiques dont il vouloit s'occuper » uniquement avec eux: que ce n'étoit pas lui qui » refusoit la commission dont on l'avoit chargé, » mais que tous les citoyens de Rome la refusoient » pour lui; car s'il étoit plus circonspect & plus » réservé que personne, il n'y avoit personne aussi » qui fût moins capable que lui de se laisser trou- » bler par la crainte....... qu'un homme d'état

(a) Ibid. 9.

» devoit

» devoit laisser après lui une réputation glorieuse, » & ne pas s'exposer au reproche d'erreur & de » folie. Qui n'a pas pleuré, dit-il, la mort de » Trebonius? Cependant quelques-uns ont préten- » du, quoiqu'il soit fâcheux de le faire observer, » qu'il mérite moins de compassion pour ne s'être » pas précautionné avec plus de soin contre un » lâche & perfide ennemi, car la prudence ap- » prend à ceux (*a*) qui font profession de garder » la vie des autres, que leur première attention » doit être pour la sûreté de leur propre vie.... » qu'en supposant qu'il échappât aux embûches qui » lui seroient dressées sur la route, il n'espéroit » pas que la rage d'Antoine le laissât retourner » vivant : que dans sa jeunesse, servant en qualité » de volontaire, il se souvenoit d'avoir assisté à » la conférence de Cn. Pompée & de P. Vettius, » général des marses, qui s'étoit tenue entre les » deux camps; mais qu'il n'y avoit alors entre les » deux partis ni crainte, ni soupçon, ni excès de » haine : que pendant les guerres civiles Sylla & » Scipion s'étoient rencontrés dans une conférence » où la foi n'avoit pas été gardée mutuellement, » mais que tout (*b*) s'y étoit passé néanmoins sans » violence : qu'on ne pouvoit se promettre les mêmes » ménagemens avec Antoine, ou que si d'autres

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

(*a*) Ibid. 10. (*b*) Ibid. 11.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» s'en flattoient, ce n'étoit pas lui qui devoit former » cette espérance ; qu'Antoine ne consentiroit jamais » à se rendre dans leur camp, & qu'ils devoient » bien moins risquer de paroître dans le sien ; que » si la négociation se faisoit par écrit, son opi- » nion se réduiroit toujours à demander une sou- » mission absolue aux volontés du sénat ; que leurs » ennemis ne manqueroient point d'en faire de » mauvaises interprétations aux vétérans, & de les » exciter peut-être à quelque violence. Que ma » vie, conclut-il, soit donc réservée pour le ser- » vice de l'état, aussi long-tems que la nature ou la » considération de ma dignité me permettra de la » conserver ; que ma mort arrive au moment fixé » par la loi commune ; ou si le destin en a marqué » l'instant plutôt, qu'elle soit du moins glorieuse.... » Quoique la république, pour me réduire aux » termes les plus modérés, n'ait pas besoin d'une » ambassade, je ne laisserai pas de me charger de » cette commission, si l'on juge que je puisse l'en- » treprendre avec sûreté. La conduite que j'y tien- » drai fera foi que je considère moins mes propres » dangers que le service de l'état, & l'on verra » qu'après une mûre délibération, je prendrai le » parti que je croirai le plus utile à l'intérêt public ».

Quoique ce discours ne renfermât point absolument un refus, les raisons d'abandonner l'ambassade parurent si fortes, qu'on en perdit tout-à-fait



le dessein. Vers la fin du mois, Pansa se mit en marche vers la Gaule, pour joindre Hirtius & César Octave à la tête de la nouvelle armée, & tenter aussi-tôt de délivrer Decimus par une bataille décisive. An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Tandis qu'Antoine jetoit le sénat dans l'incertitude & la confusion par les intrigues de ses amis, il s'efforçoit d'un autre côté par ses lettres d'ébranler la fidélité d'Hirtius & d'Octave, & de leur faire abandonner le parti qu'ils avoient embrassé. Mais leurs réponses, toujours courtes & pleines de fermeté, le renvoyoient constamment à l'autorité du sénat. Cependant, comme le dénouement paroissoit approcher, il fit un nouvel effort pour les séduire; & dans une lettre mêlée de plaintes & de flatteries, il leur reprocha d'oublier leurs véritables intérêts pour se laisser conduire aveuglément par Cicéron, qui ne pensoit qu'à rétablir la faction de Pompée, & qu'à jeter les fondemens d'un pouvoir dont ils devoient craindre leur ruine.

Marc-Antoine, à Hirtius & César.

La mort de Trebonius m'a causé tout-à-la-fois beaucoup de joie & de tristesse. Je n'ai pu apprendre sans une vive satisfaction qu'on avoit enfin tiré d'un traître la vengeance qui étoit dûe aux cendres du plus grand des hommes, & que dans

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

le cours de l'année, la providence du ciel se justifie par le châtiment du parricide, qui est déja tombé sur quelques-uns des coupables, & qui menace incessamment tous les autres. Mais d'un autre côté, c'est pour moi le sujet d'une vive douleur, de voir que Dolabella soit déclaré l'ennemi public pour avoir fait justice d'un meurtrier, & que Trebonius, le fils d'un bouffon, soit plus cher au peuple romain que Jules-César, le père de sa patrie. Une réflexion plus amère encore, c'est que vous, Hirtius, qui êtes couvert des bienfaits de César, & placé de sa main dans une situation qui vous étonne vous-même; & vous, jeune Octave, qui devez tout à l'honneur que vous avez de lui appartenir, vous fassiez tous deux vos derniers efforts pour donner une couleur de justice à la condamnation de Dolabella, pour délivrer le misérable que je tiens assiégé, & pour revêtir Cassius & Brutus de toute l'autorité. Vous regardez les affaires présentes du même œil qu'on a regardé nos différents passés; le sénat passe à vos yeux pour le camp de Pompée, vous prenez Cicéron pour votre chef, vous fortifiez la Macédoine par vos troupes, vous avez donné l'Afrique à Varus, la Syrie à Cassius; vous souffrez que Casca exerce les fonctions de tribun; vous supprimez les revenus des fêtes juliennes, vous abolissez les colonies de vétérans, quoiqu'établies par les loix; vous promettez au

peuple de Marseille la restitution de ce qu'il a perdu par le droit de la guerre ; vous oubliez que les partisans de Pompée sont exclus des emplois par une loi d'Hirtius même ; vous faites toucher à Brutus l'argent d'Appuleius ; vous applaudissez à la mort de Pœtus & de Menedemus, tous deux amis de César, & redevables à son amitié du droit de bourgeoisie ; vous refusez votre protection à Théopompe, lorsque banni & dépouillé par Trébonius, il est forcé de se réfugier à Alexandrie ; vous recevez dans votre camp Sergius Galba, armé du même poignard qui lui a servi pour assassiner César ; vous débauchez mes soldats ; vous enrôlez les vétérans, sous prétexte de venger la mort de César, & vous les employez, sans qu'ils s'en défient, contre leur questeur, contre leur général & leurs camarades. Qu'avez-vous fait, en un mot, que Pompée, s'il étoit au monde, & son fils ne voulussent pas faire ? Vous prétendez qu'on ne doit point songer à la paix avant que j'aie rendu la liberté à Decimus : croyez-vous que ce soit là le sentiment des vétérans qui ne se sont point encore déclarés ? C'est le vôtre, parce que vous vous êtes rendus aux flatteries & aux honneurs empoisonnés du sénat. Mais vous êtes venus, direz-vous, au secours des troupes que je tiens assiégées : je ne m'oppose point à leur conservation, & je n'empêcherai point qu'elles se retirent où il vous plaira,

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
VIBIUS PANSA.
A. HIRTIUS.

pourvu seulement qu'elles m'abandonnent celui qui a mérité de périr. Vous m'écrivez qu'on a fait renaître au sénat des ouvertures de paix, & qu'on a nommé cinq ambassadeurs consulaires: est-il croyable que ceux qui m'ont poussé à bout lorsque je leur ai fait les plus belles offres, soient capables aujourd'hui de modération & d'équité? Est-il vraisemblable que les mêmes hommes qui ont traité Dolabella si mal pour une action louable, puissent me pardonner lorsque je fais profession des mêmes sentimens? Considérez donc lequel vous paroîtra préférable & le plus utile à notre intérêt commun, de venger la mort de Trebonius ou celle de César. Voyez quel parti vous paroîtra le plus juste pour nous, ou de nous armer les uns contre les autres pour rétablir la cause de Pompée, qui a été ruinée tant de fois, ou de joindre nos forces pour ne pas devenir le jouet de nos ennemis, qui n'ont que de l'avantage à recueillir de votre ruine & de la mienne. La fortune a différé jusqu'à présent ce spectacle. Elle n'a pas voulu que deux armées qui sont les membres d'un même corps, s'égorgeassent mutuellement, ni que Cicéron, comme un chef de gladiateurs, eût le plaisir de nous assortir pour le combat. Il est heureux de vous avoir pris dans les mêmes filets qui lui ont servi, comme il s'en vante, à prendre César. Pour moi, je déclare que ma résolution est de ne

souffrir aucun outrage, ni dans ma personne, ni dans celle de mes amis; de ne point abandonner le parti qui fut odieux à Pompée; de ne pas permettre que les vétérans soient chassés de leurs possessions, & traînés l'un après l'autre au supplice; de ne pas rompre les engagemens que j'ai pris avec Dolabella; de ne pas violer mon alliance avec Lepidus, dont je connois la fidélité, & de ne pas trahir Plancus, le confident de tous mes desseins. Si les dieux immortels me soutiennent aussi constamment que je l'espère dans la défense d'une si bonne cause, je vivrai avec plaisir. Mais si quelqu'autre destin m'attend, je trouve d'avance une vive joie dans la certitude de votre châtiment; car vous sentirez quelque jour combien ces Pompeiens, qui sont si fiers & si violens dans leur défaite, sont capables de l'être dans leur triomphe. Enfin je n'ajoute qu'un mot: je puis pardonner les injures de mes amis si je les trouve eux-mêmes disposés, ou à les oublier, ou à se joindre à moi pour venger la mort de César. J'ai peine (*a*) à me persuader qu'il me vienne des ambassadeurs; mais s'ils arrivent, je saurai ce qu'ils veulent de moi. Adieu.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Hirtius & Octave, au lieu de répondre à cette lettre, l'envoyèrent directement à Cicéron, pour

(*a*) Vid. Phil. 13, 10, &c.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

en faire l'usage qu'il jugeroit à propos, avec la participation du sénat & du peuple.

Dans cet intervalle, Lepidus écrivit une lettre publique au sénat. C'étoit une exhortation à prendre de nouvelles mesures pour la paix, & à prévenir l'effusion du sang des citoyens, par quelque voie qui pût rappeler Antoine & ses partisans au service de la patrie. Mais il n'y faisoit aucune mention de sa reconnoissance pour les honneurs publics qui lui avoient été nouvellement décernés. Cette affectation déplût au sénat, & parut confirmer les soupçons qu'on avoit déja de son intelligence avec Antoine. Cependant, sur la proposition de Servilius, l'assemblée ordonna par un décret, « qu'on lui feroit des remercîmens de son » zèle pour la paix & de son inquiétude pour le » salut des citoyens, mais qu'on le prieroit de ne » s'en plus mêler, & de laisser ce soin à ceux qui » étoient persuadés que la paix étoit impossible » si Antoine n'abandonnoit les armes, & ne la » demandoit lui-même ».

La lettre de Lepidus fut pour les amis d'Antoine une nouvelle occasion de proposer un traité, en faisant valoir la nécessité de satisfaire Lepidus, qui étoit en état, disoient-ils, d'obtenir par la force ce que son amour pour la paix lui faisoit désirer. Ce renouvellement d'instances de la part de plusieurs personnes suspectes, mit encore une

fois Cicéron dans l'embarras de leur répondre & de détruire leurs argumens. « Il leur dit qu'il avoit » toujours appréhendé que des offres de paix équi- » voques n'eussent pas d'autre effet que d'éteindre » le zèle public pour le rétablissement de la li- » berté : qu'à la vérité ceux qui se plaisoient dans » la discorde & dans l'effusion du sang des ci- » toyens, devoient être bannis de la société des » hommes ; mais qu'on devoit considérer aussi s'il » n'y avoit pas quelquefois des guerres tout-à-fait » inévitables, où la paix devoit être regardée » comme impossible (*a*), parce qu'elle ne pouvoit » être qu'un traité d'esclavage : que la guerre pré- » sente étoit de cette nature, ayant été entreprise » par une troupe de gens sans mœurs & sans prin- » cipes, ennemis naturels de la société, qui fai- » soient toute leur joie de piller & de massa- » crer les créatures de leur espèce, & que c'étoit » renverser Rome que de lui rendre de tels ci- » toyens (*b*) ; que le sénat devoit se souvenir des » décrets qu'il avoit déja publiés contr'eux ; que » jamais on n'en avoit porté de si fermes contre » des ennemis étrangers avec lesquels on avoit » renoncé à toute espérance de paix. Quoiqu'on » dût attendre du sénat autant de prudence que » de courage, & que ces deux qualités mêmes ne

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
VIBIUS PANSA.
A. HIRTIUS.

(*a*) Phil. 13, 1. (*b*) Ibid. 2.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» duſſent jamais être ſéparées, il vouloit néanmoins » les conſidérer ſéparément, & s'attacher aux règles » de la prudence, qui étoit la plus circonſpecte » & la plus ſûre des deux. Si la prudence, con- » tinua-t-il, m'ordonnoit (*a*) de n'eſtimer rien » autant que ma vie, de ne rien entreprendre au » riſque de ma tête, & d'éviter tous les dangers, » quand l'eſclavage devroit être le fruit de mes » précautions, je rejetterois cette ſorte de vertu, » ſur quelques principes qu'elle fût appuyée : mais » elle nous enſeigne au contraire à ne déſirer la » conſervation de notre vie, de notre fortune & » de nos familles, qu'avec une juſte ſubordination » au ſoin de notre liberté, à ne ſouhaiter la poſ- » ſeſſion de tous ces biens que dans le ſein d'un » état libre, à ne jamais abandonner notre liberté » pour eux, & à les ſacrifier généreuſement pour » la liberté, parce que ſans liberté ils changent » tellement de nature qu'ils deviennent la ſource » des plus grands maux. Je voudrois donc prê- » ter l'oreille aux inſpirations de la prudence, » & la reſpecter comme un dieu. Il proteſta » que perſonne n'avoit plus de conſidération » que lui pour Lepidus, & qu'indépendamment » d'une ancienne liaiſon d'amitié, il ne pouvoit » refuſer la plus haute eſtime aux ſervices qu'il

(*a*) Ibid. 3.

» avoit rendus à l'état, en persuadant au jeune » Pompée d'abandonner les armes, & d'épargner à » sa patrie tous les malheurs d'une guerre cruelle; » que la république (a) avoit des gages innombrables de sa fidélité & de sa vertu; que personne n'ignoroit la noblesse distinguée de sa » naissance, les honneurs qui étoient accumulés » sur sa tête, sa qualité de grand pontife, les » embellissemens dont la ville étoit redevable à » la générosité de ses ancêtres & à la sienne, le » mérite de sa femme & de ses enfans, son immense fortune, qui n'avoit jamais été souillée » par le sang des citoyens, l'éloignement qu'il » avoit pour l'injustice & la violence, & l'inclination qui le portoit au contraire à se faire » aimer par ses services & ses bienfaits; qu'un » homme de ce caractère pouvoit se tromper quelquefois dans son jugement, mais qu'il ne pouvoit » jamais être volontairement l'ennemi de sa patrie: » que le penchant qu'il marquoit pour la paix étoit » louable, s'il pouvoit la rendre telle qu'il venoit » de la faire avec Sextius Pompée; qu'aussi lui avoit-on décerné plus d'honneurs qu'il n'y en avoit » jamais eu d'exemple avant lui, une statue, avec » une magnifique inscription, & le triomphe dans » son absence; qu'heureusement cette affaire avoit

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
VIBIUS PANSA.
A. HIRTIUS.

(a) Ibid. 4.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» été si bien ménagée, que les actes de César ayant
» été confirmés pour le bien de la paix, on avoit
» trouvé le moyen d'accorder le retour de Pom-
» pée avec leur validité; qu'en effet rien n'étoit
» si sage que d'avoir mis Pompée en état de rache-
» ter ses propres biens en lui fournissant les sommes
» nécessaires; que l'ancienne liaison qu'il avoit
» eue avec son père lui faisoit désirer la commis-
» sion de lui restituer l'héritage de ses ancêtres;
» que son premier soin (*a*) seroit de le faire nom-
» mer augure, pour rendre au fils la même faveur
» qu'il avoit reçue du père; qu'on apprenoit de
» ceux qui l'avoient vu depuis peu à Marseille,
» qu'il devoit venir incessamment au secours de
» Modène, & qu'il n'étoit arrêté que par la crainte
» de mécontenter les vétérans, en quoi l'on recon-
» noissoit le fils d'un père dont la prudence avoit
» toujours égalé le courage..... Qu'au reste, Lepi-
» dus devoit prendre garde que sa conduite ne
» parût trop arrogante; que s'il prétendoit se faire
» redouter par son armée, il devoit se souvenir
» que c'étoit l'armée du peuple romain (*b*) & non
» la sienne...... que s'il offroit l'entremise de son
» autorité, sans le secours des armes, son inten-
» tion méritoit des éloges, mais pouvoit passer
» pour superflue; car, quoique son autorité fût

(*a*) Ibid. 5. (*b*) Ibid. 6.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» telle qu'un citoyen de son mérite & de sa noblesse pouvoit justement le prétendre, le sénat n'oublioit pas non plus ce qu'il devoit à sa dignité; & jamais on n'avoit vu dans le sénat tant de gravité, de prudence & de courage; qu'ils étoient tous si animés contre les ennemis de la liberté publique, qu'il n'y avoit point d'autorité capable de réprimer cette ardeur, ou de leur arracher les armes.... qu'ils se flattoient encore des plus heureuses espérances, mais qu'ils étoient déterminés (*a*) à tout souffrir pour éviter l'esclavage; qu'il n'y avoit rien à craindre de Lepidus, puisque sa propre fortune dépendoit de la sûreté des honnêtes gens: que si la nature formoit les caractères honnêtes, c'étoit la bonne fortune qui les confirmoit dans leurs principes; parce qu'au fond, quoique la sûreté & le repos fussent l'intérêt de tout le monde, c'étoit néanmoins plus particulièrement celui des gens riches & heureux: que personne ne l'étant plus que Lepidus, on devoit croire aussi que personne ne désiroit plus sincèrement la paix publique, qu'il l'avoit prouvé par un témoignage assez éclatant, lorsqu'il avoit paru si affligé de l'offre du diadême qu'Antoine avoit faite à César, dans la résolution d'être son esclave plutôt que son

(*a*) Ibid. 7.

An. de R. 71[?]. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» collégue; action qui méritoit seule le plus rigoureux châtiment (a), quand il n'auroit jamais » commis d'autre crime ». Ici l'orateur s'emporte à ses invectives ordinaires contre Antoine, & soutenant le même ton dans plusieurs pages, il conclut enfin que toutes les propositions & les espérances de paix sont inutiles avec lui. Il en donne pour nouvelle preuve sa lettre à Hirtius & Octave: & l'ayant lue à l'assemblée, non, dit-il, qu'il la jugeât digne de cet honneur, mais pour faire connoître les perfides vues de l'auteur par sa propre confession; il fait ses remarques sur chaque article, avec une raillerie vive & ingénieuse de la fureur, de l'extravagance, de la folie & des absurdités qu'il y découvre à chaque mot. Il ajoute « que » si Lepidus avoit vu cette pièce, il cesseroit de » croire la paix possible, & par conséquent de la » conseiller; qu'on accorderoit plutôt l'eau & le » feu, qu'Antoine avec la république; que la pre» mière résolution & la plus utile étoit donc de » vaincre; la seconde, de ne craindre & de ne » refuser aucun danger pour la liberté; qu'il n'y » avoit point à choisir de troisième parti, mais » que le pire, sans doute, étoit de se soumettre lâ» chement par le honteux désir de vivre »... Forcé, dit-il, par de si puissantes raisons, il se déclare

(a) Ibid. 8.

our le sentiment de Servilius, sur la lettre de epidus, en proposant d'y joindre cette clause, ui pouvoit être publiée dans le même décret, a séparément : « Que Sextus Pompée, fils de Cnæus, en offrant ses services & ses troupes au sénat & au peuple romain, avoit dignement imité le courage & le zèle de son père & de ses ancêtres, & répondu à l'opinion qu'on avoit de sa propre vertu & de ses bonnes intentions pour la république ; & que sa conduite étoit aussi glorieuse pour lui, qu'elle étoit agréable au sénat & au peuple romain ».

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Après ce débat, qui se termina comme Cicéon le désiroit, il écrivit à Lepidus une lettre assez ourte, & si froide, que son dessein sembloit être e lui faire entendre qu'on étoit fort tranquille à Rome, & que toutes les mesures qu'il pourroit rendre, y causeroient peu d'inquiétude.

Cicéron à Lepidus.

(*a*) Tandis que la parfaite considération que ai pour vous, me porte sans cesse à ne rien épargner pour le soutien & l'augmentation de votre lignité, je n'ai pu me défendre de quelque chagrin, en vous voyant négliger de faire vos remerîmens au sénat, pour les honneurs extraordinaires

(*a*) Epist. fam. 10, 27.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

qu'il vous a décernés. Je me réjouis néanmoins de l'ardeur que vous témoignez pour la paix. Si vous pouvez nous la donner, sans nous précipiter dans l'esclavage, vous travaillerez, sans doute, également pour votre honneur & pour l'avantage de la république. Mais si elle ne produit point d'autre effet que de remettre un furieux en possession du pouvoir arbitraire, je vous apprends que tous les honnêtes gens sont résolus ici de préférer la mort à la servitude. Il me semble donc que la sagesse vous oblige à ne plus vous mêler de la paix, puisque vous ne seriez approuvé ni du sénat ni du peuple. Mais je ne vous dis point là-dessus tout ce que vous pourrez apprendre par d'autres voies; votre prudence vous servira de règle. Adieu.

Plancus, qui commandoit dans la Gaule, & qui faisoit alors sa résidence à Lyon, avec un corps de troupes assez nombreux, fortifia l'avis de Lepidus par une lettre qu'il écrivit au sénat dans le même sens. Cicéron lui fit cette réponse:

Cicéron à Plancus.

Le récit que Furnius nous a fait (*a*) de votre affection pour la république, a causé une satisfaction extrême au sénat & au peuple de Rome; mais votre lettre, qui a été lue publiquement au sénat,

(*a*) Ibid. 6.

n'a

n'a point paru s'accorder avec le rapport de Furnius. Vous y parlez de paix, tandis qu'un homme, tel que votre collégue, est assiégé par d'infames brigands. C'est à eux à nous demander la paix, en commençant par quitter les armes; ou s'ils la demandent armes en main, c'est par la victoire, & non par des traités, qu'ils doivent l'obtenir. Mais vous apprendrez de votre frère & de Furnius, comment vos lettres & celles de Lepidus ont été reçües, &c.

Caius, frère d'Antoine, qui s'étoit renfermé dans Apollonie avec sept cohortes, sans oser attendre l'arrivée de Brutus qui s'avançoit vers lui, quitta cette retraite (*a*) pour en chercher une plus sûre à Buthrote: mais ayant été coupé dans sa route par l'armée de Brutus, il fut attaqué avec tant de vigueur, qu'il perdit trois cohortes; & dans un second engagement qu'il ne put éviter, avec d'autres troupes commandées par le jeune Cicéron, il fut entièrement défait & pris lui-même dans sa fuite. Ainsi Brutus se trouva maître absolu de la campagne. La joie qu'il eut de ce succès lui fit écrire une seconde lettre au sénat, & Cicéron lui rendit compte aussi-tôt de la satisfaction qu'elle y avoit causée. « On a fait, lui écrit-il, » la lecture de votre lettre dans notre assem-

(*a*) Plutarq. *Vie de Brutus.*

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» blée (*a*). Tout le monde y a reconnu la pru» dence du général, la valeur des troupes, & le » mérite des officiers, parmi lesquels mon fils n'est » point oublié. Si vos amis avoient proposé quel» que chose en votre faveur, ou si les tems étoient » plus tranquilles qu'ils ne peuvent l'être après » le départ de Pansa, on auroit décerné aux dieux » quelque juste témoignage de la reconnoissance » publique ».

Brutus n'étoit pas sans embarras sur la manière dont il devoit traiter Caius, son prisonnier. S'il consultoit son penchant, il étoit porté à le renvoyer libre; mais il avoit raison d'en appréhender de nouveaux troubles pour lui-même & pour la république. S'il le retenoit dans son camp, il craignoit qu'un ennemi si dangereux n'y excitât quelque sédition par ses intrigues. S'il lui faisoit ôter la vie, il sentoit que cette extrêmité paroîtroit cruelle, & son propre caractère en étoit fort éloigné. Il écrivit à Cicéron pour le consulter:

(*a*) Tuæ literæ quæ in senatu recitatæ sunt, & imperatoris consilium & militum virtutem & industriam tuorum, in quibus Ciceronis mei, declarant: quod si tuis placuisset de his literis referri, & nisi in tempus turbulentissimum post discessum Pansæ incidissent, honos quoque justus ac debitus diis immortalibus decretus esset. *Ad Brut.* 2, 7.

« Caius, lui dit-il (*a*), eſt toujours dans mon » camp, mais en vérité je ſuis touché de ſes » prières, & j'appréhende même qu'il ne ſe trouve » des furieux qui ſe déclarent pour lui. Mon in- » certitude eſt extrême. Si je ſavois votre ſenti- » ment, je ſerois tranquille ; car le parti que vous » me conſeilleriez de ſuivre, me paroîtroit infailli- » blement le meilleur .... ». L'avis de Cicéron fut de garder ſoigneuſement Caius (*b*) juſqu'à ce que le ſort de Decimus fût éclairci à Modène. Cependant Brutus continua de le traiter avec beaucoup de douceur, & conſerva toujours de l'inclination à lui rendre la liberté. Il en écrivit même au ſénat ; & ce qui parut non-ſeulement étrange, mais choquant à tous ſes amis de Rome, il permit à Caius d'écrire auſſi dans le ſtyle d'un proconſul. Cicéron lui en fit des plaintes par cette lettre :

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

« Pilus, votre meſſager, nous a remis deux » lettres le 13 d'avril, l'une de vous, l'autre de » Caius. Elles ont paſſé d'abord par les mains du

(*a*) Caius Antonius adhuc eſt nobiſcum ; ſed medius fidius & moveor hominis precibus, & timeo ne illum aliquorum furor excipiat. Plane æſtuo. Quod ſi ſcirem quid tibi placeret, ſine ſollicitudine eſſem. Id enim optimum eſſe perſuaſum eſſet mihi. *Ad Brut.* 2, 5.

(*b*) Quod me de Antonio conſulis, quoad Bruti exitum cognorimus, cuſtodiendum puto. *Ibid.* 4.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» tribun Servilius, qui les a rendues au préteur » Cornutus. Dans la lecture qu'on en a faite au » sénat, le titre de proconsul dont Caius ose se » revêtir, a causé autant de surprise que si l'on » avoit vû prendre celui d'empereur à Dolabella, » qui nous a dépêché aussi un exprès, mais sans » que personne ait eu, comme votre Pilus, la » hardiesse de produire ses lettres aux magistrats. » On a donc lu la vôtre. Elle étoit courte, mais » extrêmement indulgente pour Caius. Le sénat » en a paru surpris. Pour moi, je me suis trouvé » dans quelqu'embarras. Devois-je dire que c'étoit » une lettre supposée? Mais quel parti prendre » après cela, si vous aviez pris celui de l'avouer? » Devois-je reconnoître qu'elle étoit de vous? » C'étoit vous faire peu d'honneur. Je me suis » déterminé à garder le silence.

» Le jour suivant, lorsque cette affaire avoit » déjà fait beaucoup de bruit, & que tout le » monde se trouvoit offensé de la conduite de » Pilus, j'ai fait l'ouverture du débat, & j'ai dit » quantité de choses du proconsul Caius. D'autres » ont parlé. Sextius, après avoir rempli son rôle, » m'a fait observer en particulier à quel danger son » fils & le mien seroient exposés s'ils avoient pris » réellement les armes contre un proconsul. Vous » le connoissez. Il a toujours rendu justice à la » cause. Mais notre ami Labeon remarqua qu

» votre sceau ne paroissoit point à la lettre, qu'elle » étoit sans date, que contre votre usage, vous » n'en aviez donné aucun avis à vos amis; d'où il » conclut qu'elle étoit supposée, & ses raisons » en convainquirent toute l'assemblée. C'est à vous » maintenant, mon cher Brutus, à considérer la » nature & l'état de cette guerre. Je vois que le » parti de la douceur vous plaît, & que vous le » croyez le meilleur. En général, j'en suis per- » suadé comme vous; mais je doute que la clé- » mence convienne aux circonstances où nous » sommes. Car s'il [illegible], mon » cher Brutus, nous [illegible] » rables & de [illegible] » temples des [illegible] » der si nous [illegible] » [illegible] » Quelle [illegible] » & [illegible]

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
Vibius Pansa.
A. Hirtius.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
VIBIUS PANSA.
A. HIRTIUS.

» je pourrai défendre votre opinion, mais je n'abandonnerai point la mienne. On n'attend de vous » ni de la molleſſe ni de la cruauté. Il eſt aiſé de » trouver un tempérament (*a*), en traitant les » chefs à la rigueur, & les ſoldats avec indul» gence ».

Cicéron avoit fait tout ce qu'on pouvoit attendre de la prudence humaine pour le rétabliſſement de la république, car c'étoit à ſes conſeils & à ſon autorité qu'elle devoit ce dernier effort qu'elle faiſoit elle-même pour éviter ſa ruine. Comme elle n'avoit pas de plus cruel ennemi qu'Antoine, Cicéron avoit armé contre lui toutes les forces de l'Italie, & l'armée du ſénat paroiſſoit capable de l'opprimer. Le jeune Octave n'étoit guère moins redoutable aux amis de la liberté; mais l'oppoſition de leurs intérêts perſonnels, & la jalouſie qu'ils avoient déjà fait éclater mutuellement, étoient autant de moyens qui pouvoient être employés à les ruiner tous deux. Cicéron ménageoit adroitement l'occaſion de les faire valoir, avec l'attention néanmoins de ſe précautionner contre Octave, en mettant la ſupériorité des forces du côté des conſuls, dont il avoit trouvé le ſecret de faire de zélés partiſans de la liberté. Outre l'embarras qu'il avoit eu à conduire les affaires d'Italie juſqu'à ce

(*a*) Ad Brut. 2, 7.

point, il trouvoit d'autres obstacles au dehors de la part de ceux qui commandoient dans les provinces (*a*). Ils devoient presque tous leur élevation à César. Ils étoient les créatures de sa fortune, ils avoient été les soutiens de sa tyrannie; & toujours remplis des mêmes principes, ils espéroient ou de s'élever eux-mêmes au souverain pouvoir, ou du moins de le partager, en épousant la cause de quelqu'ambitieux qui eût plus de puissance avec les mêmes prétentions. Des citoyens de ce caractère, qui se trouvoient à la tête d'une puissante armée de vétérans, n'étoient guère disposés à marquer de la soumission pour un sénat qu'ils s'étoient accoutumés à mépriser, ni à mettre le pouvoir militaire, qui avoit si long-tems gouverné, dans la dépendance de l'autorité civile. Cependant Cicéron n'épargna ni les exhortations par ses lettres, ni les sollicitations par l'offre de l'autorité & des honneurs, pour leur faire préférer à toute autre vue la gloire immortelle de sauver leur patrie. Ceux dont il se défioit le plus, & qu'il pressa par conséquent avec les plus fortes instances, furent Lepidus, Pollion & Plancus, que le nombre de leurs troupes & l'importance de leurs gouvernemens rendoient plus capables de servir la république ou

(*a*) Vides tyranni satellites in imperiis. Vides ejusdem exercitus in latere veteranos. *Ad Att.* 14, 5.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

de lui nuire. Quoiqu'il fît peu de fond sur les deux premiers, il leur représenta si vivement les forces de la bonne cause, & l'unanimité du sénat, des consuls & de toute l'Italie, qu'il les força de dissimuler du moins leurs intentions, & d'affecter du zèle pour leur devoir ; mais sur-tout de demeurer neutres jusqu'à la décision des affaires d'Italie, dont le sort de la république sembloit dépendre. Ses soins furent plus heureux à l'égard de Plancus. Il paroît par les relations (*a*) qu'il en fait à Brutus, & par les lettres de Plancus même, qu'il tira de lui les plus fortes assurances de fidélité, & qu'il l'avoit engagé à se mettre en marche pour venir au secours de Modène lorsqu'on apprit la défaite d'Antoine. Et peu de tems auparavant, il lui avoit écrit cette lettre :

Cicéron à Plancus.

Quoique j'eusse appris de Furnius, notre ami commun, dans quelles dispositions vous étiez pour la république (*b*), cependant la lecture de vos lettres m'en a fait juger beaucoup plus clairement. A la vérité, notre sort dépend entièrement d'une

(*a*) Planci animum in rempublicam egregium, legiones, auxilia, copias, ex literis ejus, quarum exemplum tibi missum arbitror, perspicere potuisti. *Ad Brut.* 2, 3.

(*b*) Ep. fam. 2, 10.

bataille, & je m'imagine que les armes en auront décidé lorſque vous recevrez cette lettre; mais vos bonnes intentions n'en ſont pas moins connues, & le deſſein dans lequel vous êtes parti ne vous a pas attiré moins d'applaudiſſements. Si nous avions un conſul à Rome, le ſénat n'auroit pas manqué de vous faire connoître par quelques honneurs extraordinaires combien il eſt [illegible] de vos offres & de vos préparatifs. Mais le [illegible] n'eſt point encore paſſé. Je [illegible] fait qu'arriver: car, après [illegible] ſont ceux qu'on accorde aux [illegible] les grands hommes, [illegible] recevoir. Si le ciel nous rend une [illegible] le mérite [illegible] comptez que [illegible] porter véritablement le nom d'honneur [illegible] une ſimple [illegible] de vertu, c'eſt la récompenſe [illegible] & de [illegible] donc, mon cher [illegible] penſées à la gloire [illegible] ſecours de votre collegue. [illegible] forces [illegible] en faveur d'une cauſe juſte [illegible] intentions, & à favoriſer votre [illegible] vous promets une amitié [illegible]

An. de R. [illegible] Cicer. [illegible] [illegible]

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

outre les anciens motifs, tels que notre affection mutuelle, les bons offices & la durée de notre liaison, j'en trouve un si puissant dans l'amour de la patrie, qu'il me feroit préférer votre vie à la mienne. *29 mars.*

Plancus écrivit dans le même tems une seconde lettre au sénat, pour l'assurer de son zèle & de la résolution où il étoit de lui demeurer attaché. Il lui rendit compte aussi de diverses entreprises qu'il avoit commencées pour son service, à l'occasion desquelles on lui décerna quelques honneurs, dont Cicéron se hâta de lui donner avis;

Cicéron à Plancus.

Si la seule considération (*a*) de la république suffit pour me faire ressentir avec la plus vive joie le secours qu'elle vient de recevoir de vous presqu'à l'extrêmité du besoin, je vous dois d'autant plus de félicitations après notre victoire & le rétablissement de la liberté, que l'intérêt que je prends à votre honneur augmente beaucoup ma satisfaction. Il est aussi grand que vous puissiez le souhaiter, & je prévois qu'il se soutiendra toujours au même degré. Jamais on n'a lu de lettres au sénat qui y ayent fait plus d'impression que les

(*a*) Ep. fam. 10, 12.

vôtres, soit par le mérite éminent de vos services, soit par la dignité de vos expressions & de vos sentimens. Je n'y ai rien trouvé qui m'ait paru nouveau, moi qui suis lié si familièrement avec vous, qui me souviens des promesses que vous m'avez réitérées dans vos lettres, & qui ai su de Furnius tout le fond de vos desseins : mais le sénat y a trouvé plus de grandeur qu'il ne s'y étoit attendu ; non qu'il se défiât de vos inclinations, mais parce qu'il n'avoit pas bien conçu ce qu'on pouvoit attendre de vous, & jusqu'où vous seriez capable de vous engager pour le soutien de la bonne cause. Ce fut le 7 d'avril que M. Varisidius m'apporta de grand matin votre lettre. Je me sentis transporté de joie en la lisant. J'avois autour de moi un grand nombre d'excellens citoyens, qui attendoient ma sortie pour m'accompagner. Je ne pus m'empêcher de leur communiquer le sujet de ma satisfaction. Dans le même instant, M[illegible], notre ami commun, étant venu me voir à l'ordinaire, je lui montrai aussi votre lettre, dont il n'avoit encore rien appris, car [illegible] étoit venu d'abord chez moi suivant vos ordres. Quelques momens après, M[illegible], qui étoit [illegible] chez lui, m'apporta une autre lettre [illegible] que vous lui écriviez à lui-même, & [illegible] pour le sénat. Nous résolumes de [illegible] sur le champ au préteur Cornutus, qui, [illegible]

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

l'ancien uſage, tient la place des conſuls dans leur abſence. Le ſénat fut convoqué immédiatement, & l'attente de vos nouvelles rendit l'aſſemblée fort nombreuſe. Après la lecture de votre lettre, on fit naître à Cornutus un ſcrupule de religion ſur ce qu'il n'avoit pas bien conſulté les auſpices, & cette difficulté fit remettre les affaires au jour ſuivant. Ce fut donc le lendemain que j'eus une conteſtation fort vive ſur votre dignité, avec Servilius, qui avoit trouvé le moyen de ſe faire demander le premier ſon opinion. Il fut abandonné de tout le monde. Mais lorſque toute l'aſſemblée eut applaudi à la mienne, que je prononçai le ſecond, le tribun Titius, à ſa prière, entreprit de s'y oppoſer, & le débat fut renvoyé au lendemain. Servilius parut, pour ſoutenir l'oppoſition ; quoique ce fût en quelque ſorte contre Jupiter même, dans le temple duquel ſe tenoit l'aſſemblée. J'aimerois mieux que vous appriſſiez d'un autre que de moi, de quelle manière je le traitai, & combien j'eus de difficultés à vaincre pour repouſſer l'oppoſition de Titius. Ce que je puis vous aſſurer, c'eſt que le ſénat ne pouvoit agir avec plus de gravité, de réſolution, & d'égards pour votre honneur, qu'il le fit dans cette occaſion ; & vous ne devez pas être moins ſatisfait de toute la ville, car le corps du peuple & tous les ordres de l'état ſont merveilleuſement unis pour la

défense de la république. Continuez donc comme vous avez commencé, & rendez-vous digne d'une gloire immortelle. Tout ce qui n'a qu'une vaine splendeur, & qui ne promet que des apparences de gloire, mérite peu votre estime. Regardez l'éclat extérieur comme un avantage frivole & passager. Mais le véritable honneur est placé solidement dans la vertu, & c'est par les services qu'on rend à la patrie, qu'il acquiert son plus beau lustre. L'occasion est favorable pour vous. Profitez-en, puisque vous avez su la saisir, & tirez-en parti jusqu'à la fin. Ainsi la république ne vous sera pas moins obligée que vous à elle. Pour moi, vous me trouverez toujours ardent à soutenir & à augmenter votre dignité. C'est une disposition que je crois devoir également & à la république, qui m'est plus chère que ma vie, & à l'amitié dont je fais profession pour vous. *11 avril.*

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Plancus fit cette réponse à Cicéron.

C'est une vive satisfaction (*a*) pour moi de pouvoir penser que je ne vous ai jamais fait de promesse téméraire, & que vous n'avez jamais rien promis témérairement pour moi. Je n'ai pu vous donner de marque plus claire de mon amitié qu'en vous communiquant mes desseins avant tout autre. Vous voyez déjà que mes services augmentent de

(*a*) Ep. fam. 10, 13.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

jour en jour, & je vous garantis que l'avenir vous en donnera bientôt des preuves encore plus fortes. Plût au ciel, mon cher Cicéron, que la république pût être aussi réellement délivrée par mon secours, qu'il est vrai que votre estime & les récompenses du sénat valent pour moi l'immortalité ! Mais quand mon zèle & ma persévérance n'auroient pas cet objet, je n'en serois pas plus disposé à les laisser refroidir. Si dans la multitude des bons citoyens, je ne me distingue point par mon courage & mon industrie, je consens que vous perdiez le soin de ma dignité. Mais en vérité, je ne désire à présent rien de plus que ce qui m'est accordé. Je demande même qu'on en demeure là, & je vous laisse pour l'avenir la disposition de la chose & du tems. Un citoyen ne doit rien trouver de lent ni de petit dans les faveurs de sa patrie. J'ai passé le Rhône avec mon armée le 26 d'avril, & de Vienne j'ai fait prendre les devans à ma cavalerie par des chemins plus courts. Pour moi, si je ne trouve point d'obstacle de la part de Lepidus, on ne se plaindra point que j'aie manqué de diligence. S'il s'oppose à mon passage, je prendrai mes mesures suivant les circonstances. Les troupes que je commande, sont excellentes par leur nature, leur nombre & leur fidélité. Conservez-moi votre amitié aussi long-tems que vous vous croirez sûr de la mienne. Adieu.

llion commandoit dans l'Espagne ultérieure trois légions fort estimées. Tout ami qu'il d'Antoine, il écrivit aussi à Cicéron, pour protester dans les termes les plus forts, qu'il résolu de prendre la défense de la république : tous ceux qui entreprendroient de lui nuire. une de ses lettres, après s'être excusé d'écrire & de n'avoir pas écrit plus souvent, il dit que aractère & la nature de ses études lui inspi- l'amour de la paix & de la liberté : « C'est e raison, continue-t-il, qui m'a toujours fait lorer les causes de la dernière guerre. Mais nme il m'étoit impossible de ne prendre tachement pour aucun parti, parce que j'avois tous côtés des ennemis puissans, j'abandonnai camp où je me croyois en danger, & tour- t vers celui pour lequel j'avois le moins clination, je m'exposai volontairement à ntité de disgraces pour ne pas faire une re méprisable entre les personnes de mon g. J'ai eu pour César autant de fidélité que tendresse, parce qu'il m'a toujours traité sur pied de ses plus anciens amis, quoique je usse commencé à le connoître que dans le s grand éclat de sa fortune. Lorsque je me s vu assez libre pour me conduire à mon gré, pris une conduite qui a dû satisfaire tous les nnêtes gens. J'ai exécuté ce qu'on me com-

An. de R. 710. Cic. 64. Cos. C. Julius Pansa. A. Hirtius.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
VIBIUS PANSA.
A. HIRTIUS.

» mandoit, mais d'une manière qui doit avoir » fait connoître que je ſuivois moins mon incli- » nation que les ordres d'autrui. L'injuſte haine » que je n'ai pas laiſſé de m'attirer, m'a ſuffiſam- » ment appris ce que vaut la liberté, & combien » il eſt malheureux de vivre ſous l'empire d'au- » trui. S'il s'agit donc aujourd'hui de nous aſſu- » jettir au pouvoir d'un ſeul maître, quel qu'il » ſoit, je me déclare ſon ennemi. Il n'y a point de » danger que je craigne ou que je veuille éviter » lorſqu'il eſt queſtion de ma liberté. Mais les » conſuls ne m'ont rien preſcrit, ni par leurs » décrets, ni par leurs lettres. Depuis les ides de » mars, je n'ai reçu qu'une lettre de Panſa, par » laquelle il m'exhortoit à faire connoître au ſénat » qu'il pouvoit diſpoſer de moi & de mon armée. » Mais pendant que Lépidus déclaroit ouverte- » ment à la ſienne, & marquoit à tout le monde » qu'il étoit dans les mêmes ſentimens qu'Antoine, » la démarche à laquelle on vouloit m'engager » n'auroit été qu'un contretems. Le moyen de » procurer du fourage à mes troupes en traverſant » ſa province ? Et quand j'aurois ſurmonté tous les » autres obſtacles, pouvois-je voler par-deſſus les » Alpes, qui étoient occupées par ſes garniſons ? » Perſonne n'ignore qu'étant à Cordoue, je décla- » rai publiquement à mes Soldats que je ne remet- » trois mon gouvernement qu'à celui qui ſe pré-

» ſenteroit

enteroit avec la commission du sénat. Vous levez donc me regarder, non-seulement comme in homme qui désire ardemment la paix & la ûreté de tous les citoyens, mais qui est disposé à out entreprendre pour assurer sa liberté & celle le la patrie. J'apprends avec une joie extrême que Gallus vous soit si cher. Je porte envie au bonheur qu'il a de jouir avec vous de la promenade & de vos autres amusemens. Si vous me lemandez combien j'estime cet avantage, je éponds que vous le saurez quelque jour, du noins si le repos est un bien que nous puissions nous promettre; car je ne m'éloignerai pas un noment de vous. Mais comment ne m'avez-vous jamais marqué dans vos lettres ce que j'avois à faire pour me rendre plus utile, & si je devois passer en Italie avec mon armée, ou demeurer dans ma province? Je suis réduit à me conduire par mes propres lumières. Quoiqu'il fût plus sûr & moins embarrassant de demeurer, j'ai fait réflexion qu'on avoit besoin de légions plus que de provinces, & dans l'état où j'ai su qu'étoient les choses, je me suis déterminé à partir avec mes troupes...... A Cordoue, le 15 de mars ».

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Il nous reste aussi plusieurs lettres de Cicéron à Cornificius, qui commandoit alors en Afrique, & qu'il exhortoit de même à défendre courageu-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA, A. HIRTIUS.

sement la république dans sa province. Ce proconsul fut le seul à la fin qui lui tint parole, & qui se dévouant au salut de l'état, perdit la vie pour maintenir son gouvernement dans la soumission.

P. Servilius, qu'on a vu paroître si souvent dans les discussions du sénat, étoit d'une naissance & d'un rang distingués. Il étoit fils de ce Servilius à qui ses exploits vers le mont Taurus avoient fait obtenir le surnom d'Isaurique, & dès le commencement de la guerre civile, il avoit été consul avec Jules-César. Quoiqu'il affectât du zèle pour la république, les liaisons qu'il avoit avec Antoine, lui attiroient de la considération dans le parti des rebelles, qui tira même avantage de sa vanité pour en faire un rival à Cicéron dans le gouvernement des affaires publiques. En effet, il cherchoit sans cesse l'occasion de troubler ce grand citoyen dans ses plus sages mesures, jusqu'à mettre sa gloire à se déclarer toujours pour l'opinion contraire à la sienne. L'intérêt public fit supporter long-tems cette conduite à Cicéron; mais piqué enfin de son obstination dans l'affaire de Plancus, il se crut autorisé à le traiter avec une sévérité extraordinaire, & loin de regretter la chaleur qui l'avoit emporté, il en rendit compte à Brutus par cette lettre:

Cicéron à Brutus.

Vous aurez appris par les lettres de Plan-

us (*a*), dont je m'imagine qu'on vous a fait re- An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.
mettre une copie, ses excellentes dispositions pour le service de la république, avec l'état de ses légions, de ses troupes auxiliaires & de toutes ses forces. Vos propres agens vous auront informé aussi de la légèreté, de l'inconstance & des mécontentemens perpétuels de Lépidus, qui, après son propre frère, ne hait rien tant que vous, qui êtes le frère de sa femme. Dans l'extrémité où sont les affaires, l'attente du dénouement nous rend fort inquiets. Toutes nos espérances dépendent de la délivrance de Decimus, pour lequel nous avons tremblé long-tems. J'ai assez d'affaires avec ce fou de Servilius, que j'ai supporté avec plus de patience qu'il ne convenoit à ma dignité. C'est l'intérêt de la république qui me faisoit fermer les yeux, dans la crainte de donner aux mécontens un chef mal intentionné lui-même, mais considérable par sa noblesse. Ils ne se sont pas moins liés avec lui : cependant je n'aurois par voulu l'aliéner tout-à-fait de la république. Enfin, je me suis lassé de tous ces ménagemens, car son insolence devenoit si excessive, qu'il nous traitoit déja comme des esclaves. Il a reçu bien des mortifications dans l'affaire de Plancus. Après un débat qui a duré deux jours, je l'ai traité si durement, que j'ose m'en promettre

(*a*) Ad Brut. 2, 2.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

désormais plus de modestie. Au milieu de cette contestation j'ai reçu le 19 d'avril, des lettres de Lentulus, notre ami commun, qui est toujours en Asie, & qui m'informoit de la situation de Cassius dans la Syrie. La lecture que j'en ai faite au sénat, a déconcerté tout-à-fait Servilius & quantité de gens qui lui ressemblent; car nous n'avons que trop de sénateurs du plus haut rang qui pensent fort mal. Servilius a paru fort affligé de voir approuver au sénat ce que j'avois proposé en faveur de Plancus. Le rôle qu'il joue est monstrueux. Adieu.

Les nouvelles que Cicéron avoit reçues de Lentulus, furent bientôt confirmées par des lettres particulières de Brutus & de Cassius, qui lui marquoient « que Cassius s'étoit emparé de la Syrie » avant l'arrivée de Dolabella; que les généraux » L. Marcus & Q. Crispus s'étoient joints à lui » avec toutes leurs troupes; que la légion commandée par Cæcilius Bassus, s'étoit soumise malgré son chef; que quatre autres légions, envoyées au secours de Dolabella par Cléopatre, » reine d'Egypte, sous la conduite d'Alliénus, » avoient pris aussi le parti de la soumission: & » dans la crainte que cette lettre, en venant d'un » pays si éloigné, ne fût interceptée par des mains » ennemies, Cassius en écrivit une seconde, qui » contenoit un détail plus particulier des circonstances ».

Cassius Proconsul, à son cher Cicéron.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Si votre santé est bonne (*a*), je m'en réjouis beaucoup. La mienne est excellente. J'ai reçu votre lettre, & je suis vivement touché des marques de votre affection. Non-seulement vous me souhaitez toutes sortes de biens, par l'ancien sentiment de votre amitié pour moi & de votre zèle pour la république, mais je vois que l'intérêt que vous prenez à ma situation, va jusqu'à vous causer beaucoup d'inquiétude. Comme je me suis figuré, premièrement, que vous ne me croirez jamais capable d'être tranquille lorsque la république est opprimée, & secondement, que vous ne me supposeriez point en action, sans être inquiet pour ma sureté & pour le succès de mes entreprises, je ne me suis pas plutôt vu maître des légions qu'Alliénus amènoit d'Egypte, que j'ai pris soin de vous en informer par divers exprès. Je n'ai pas manqué d'en écrire aussi au sénat, mais j'ai donné ordre que mes lettres ne lui fussent rendues qu'après vous avoir été communiquées. Si toutes ces dépêches ne sont point allées jusqu'à Rome, je ne puis douter que Dolabella, qui depuis l'horrible meurtre de Trébonius, se trouve maître de l'Asie, n'ait arrêté mes messagers. Toutes les

(*a*) Ep. fam. 12, 12. It. vid. 11.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

armées qui étoient dans la Syrie sont à présent réunies sous mes ordres. J'avois pris avec elles divers engagemens qui m'ont obligé de demeurer quelque tems oisif; mais je suis prêt enfin à commencer la campagne. Mon espérance est toujours que vous ne cesserez point de soutenir mon honneur & de veiller à mes intérêts. Vous êtes témoin que je n'ai jamais refusé le travail ni redouté le danger pour servir ma patrie; que c'est par votre conseil & votre autorité que j'ai pris les armes contre ces infames brigands; que non-seulement j'ai levé des armées pour la défense de la républi-que & de la liberté, mais que je les ai comme arrachées des mains de nos cruels tyrans, dans un tems, où si Dolabella s'en étoit rendu maître avant moi, le seul bruit de leur approche auroit animé le courage d'Antoine & de son parti. Je vous conjure par cette raison, de prendre mes troupes sous votre protection, du moins si vous croyez qu'elles ayent rendu service à l'état. Faites qu'elles ne se repentent point d'avoir préféré la cause de la république au désir du pillage & à l'espérance du butin. Faites aussi tout ce qui dépendra de vous pour procurer de justes honneurs aux généraux Marcus & Crispus; car Bassus a refusé misérablement de me remettre sa légion, & si ses soldats ne m'avoient pas fait une députation malgré lui, il auroit tenu contre moi dans

Apamée, que j'aurois été forcé par conséquent d'emporter les armes à la main. Je vous demande cette grace, non-seulement au nom de la république, qui a toujours été le plus cher objet de votre affection, mais encore au nom de votre amitié, dont je connois tout le pouvoir sur votre esprit & sur votre cœur. Croyez-moi, les troupes que j'ai sous mes ordres, appartiennent au sénat, à tous les honnêtes gens, & particulièrement à vous; car ce qu'elles apprennent continuellement de vos dispositions & de votre conduite les attache merveilleusement à vos intérêts; & lorsqu'elles sauront que vous prenez un soin particulier des leurs, elles croiront vous devoir tout..... Depuis que cette lettre est écrite, j'ai appris que Dolabella étoit entré dans la Cilicie avec toutes ses forces. Je ne tarderai point à le suivre, & je vous informerai soigneusement de toutes mes démarches. Fasse le ciel seulement que le succès réponde toujours à mes intentions! Adieu.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Brutus, qui avoit écrit le premier de si heureuses nouvelles à Cicéron, les avoit aussi marquées (*a*) à Servilia sa mère, & à sa sœur Tertia; mais il avoit recommandé à ces deux dames de

(*a*) Ego scripsi ad Tertiam sororem, & matrem, ne prius ederent hoc quod optime ac felicissime gessit Cassius, quàm tuum consilium cognovissent. *Ad Brut.* 2, 5.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

ne pas publier leurs lettres sans avoir consulté Cicéron. Il commençoit à craindre que la prospérité de Cassius ne causât de l'ombrage au jeune César, & ne fît appréhender à tous les chefs qui s'étoient réunis contre Antoine, que le parti de la république ne devînt plus fort qu'ils ne le désiroient pour l'utilité de leurs propres vues. Mais Cicéron lui écrivit (*a*), « que les nouvelles qui » lui causoient cette crainte, étoient déja répandues à Rome avant l'arrivée de ses lettres, & » que si ses défiances n'étoient pas sans fondement, il n'en étoit pas moins nécessaire que ses » lettres fussent communiquées au public ».

Ainsi par ses lettres (*b*), par ses messagers, par ses exhortations & ses instances, Cicéron excitoit continuellement ceux qui avoient quelque autorité dans les différentes parties de l'empire, à ne rien ménager pour le soutien de la liberté; & pour prix de tant de peines, il avoit sans cesse à combattre dans le sein de Rome la rage & la malignité des factieux. Ils lui causèrent plus d'em-

---

(*a*) Video te veritum esse id quod verendum fuit, ne animi partium Cæsaris vehementer commoverentur. Sed antequam tuas literas accepimus, audita res erat & pervulgata. *Ibid.* 6.

(*b*) Meis literis, meis nunciis, meis cohortationibus, omnes qui ubique essent, ad patriæ præsidium excitatos. *Phil.* 14, 7.

barras que jamais par les fausses nouvelles qu'ils feignirent de recevoir sur la situation de Modène. Ils ne parloient que des succès d'Antoine, ou, ce qui étoit encore plus terrible, de son union avec les consuls pour forcer Decimus à se rendre. La frayeur se répandit si vivement dans la ville, que tous les honnêtes gens ne pensoient plus qu'à la quitter, pour aller chercher un asile (*a*) auprès de Brutus & de Cassius. Cependant Cicéron, loin de sentir diminuer son courage, affecta de paroître gai & tranquille dans la consternation générale. Tandis que la plûpart de ses amis doutoient de la fidélité des consuls, il conserva pour eux une parfaite confiance; & connoissant le nombre & l'excellence de leurs troupes, il ne douta point que si la querelle publique étoit décidée par une bataille (*b*), l'avantage ne fût infailliblement pour eux. S'il eut quelque chagrin sensible, ce fut du

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

(*a*) Triduo vero aut quatriduo .... timore quodam perculsa civitas tota ad te se cum conjugibus & liberis effundebat. *Ad Brut.* 3. *Ep. fam.* 12, 8.

(*b*) Tristes enim de Bruto nostro literæ nunciique afferebantur: me quidem non maxime conturbabant. His enim exercitibus ducibusque quos habemus, nullo modo poteram diffidere. Neque assentiebar majori parti hominum; fidem enim consulum non condemnabam, quæ suspecta vehementer erat. Desiderabam nonnullis in rebus prudentiam & celeritatem. *Ad Brut.* 2, 1.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

bruit injurieux qu'on fit courir malignement pendant quelques jours, qu'il avoit formé le dessein de se rendre maître de la ville, & de se faire déclarer dictateur. On assuroit même qu'avant deux jours, il étoit résolu de paroître publiquement avec les faisceaux. Mais ayant engagé le tribun Apuleius, un de ses plus fidelles amis, à détruire cette misérable calomnie dans un discours au peuple, il fut honorablement vengé par toute l'assemblée (*a*), qui s'écria d'une voix unanime, « que Cicéron n'avoit jamais formé d'entreprise » ni de dessein qui n'eût pour objet le plus grand » bien de la république ». Ce glorieux témoignage suffisoit pour le consoler ; & quelques heures après le discours d'Apuleius, il reçut une satisfaction (*b*) plus vive encore de la nouvelle qui arriva d'une victoire remportée sur Antoine.

Le siège de Modène, qui avoit duré environ quatre mois, est un des plus mémorables de l'antiquité par la vigueur de l'attaque & de la défense. Antoine s'étoit posté si avantageusement, & serroit

---

(*a*) Itaque P. Apuleius doloris mei concionem habuit maximam, in qua cum me liberare suspicione fascium vellet, una voce cuncta concio declaravit, nihil esse à me unquam de repub. nisi optime cogitatum. *Phil.* 14, 6.

(*b*) Post hanc concionem duabus tribusve horis optatissimi nuncii & literæ venerunt. *Ibid.*

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
VIBIUS PANSA.
A. HIRTIUS.

de si près la ville, qu'elle ne pouvoit recevoir le moindre secours ; & Decimus, quoique réduit depuis long-tems à la dernière extrémité, se défendoit avec une merveilleuse valeur. Les anciens écrivains nous ont conservé quelques-uns des stratagêmes (*a*) qui furent employés dans les deux partis. Hirtius, pour donner de ses nouvelles aux assiégés, s'étoit procuré quelques plongeurs, qui leur portoient entre deux eaux des avis gravés sur des lames de plomb. Mais Antoine, qui s'en apperçut, lui coupa cette communication, en faisant placer sous la rivière des trappes & des filets ; ce qui donna occasion au consul & à Decimus d'en établir une autre par les airs, en faisant porter leurs lettres par des pigeons.

Pansa n'avoit pas cessé de s'avancer vers son collégue, avec quatre légions de nouvelles levées qu'il avoit emmenées de Rome. Il n'étoit plus qu'à quelques milles du camp de la république, lorsqu'Antoine, qui avoit compté tous les jours de sa marche, fit sortir du sien une partie de ses meilleures troupes, pour le surprendre dans sa route, & le forcer au combat avant qu'il pût joindre Hirtius. Mais nous avons un détail circonstancié de cette action dans une lettre de Ser-

(*a*) Frontin. *De Stratagem.* l. 3, 13. Plin. Hist. nat. l. 10, 37. Dio. p. 315.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
VIBIUS PANSA.
A. HIRTIUS.

gius Galba, un des meurtriers de César, qui étoit chargé d'un commandement considérable dans l'armée d'Hirtius.

Galba, à Cicéron.

(*a*) Je m'étois avancé au-devant de Pansa pour lui faire hâter sa marche, & le 15 d'avril, nous comptions d'arriver au camp d'Hirtius : mais le même jour Antoine fit sortir du sien la seconde & la trente-cinquième légion, avec deux cohortes prétoriennes, la sienne & celle de Silanus, & une partie des vétérans (*b*) rappelés. Il s'avança fièrement vers nous, dans l'opinion que nous n'avions que quatre légions de nouvelles levées. Heureusement Hirtius avoit profité de la nuit précédente pour favoriser notre marche, en nous envoyant la légion martiale que je commande, & deux cohortes prétoriennes. Dès que la cavalerie d'Antoine se fit appercevoir, nous ne pûmes modérer l'ardeur de la légion martiale & des deux cohortes, qui demandèrent instamment de l'attaquer; & voyant qu'il étoit impossible de les rete-

(*a*) Ep. fam. 10, 30.

(*b*) En latin *Evocati*. C'étoient des vétérans qui avoient reçu absolument leur congé, & qui se trouvant encore de la vigueur, étoient rengagés au service par des faveurs particulières.

nir, nous prîmes le parti de les suivre contre notre inclination. Antoine étoit avec ses légions derrière (*a*) *Forum Gallorum*; & voulant nous cacher qu'il fût si bien soutenu, il n'avoit fait paroître que sa cavalerie, avec quelque infanterie armée à la légère. Lorsque Pansa vit qu'il n'étoit plus maître du détachement d'Hirtius, il donna ordre à deux de ses nouvelles légions de le suivre, & nous ne fûmes pas plutôt dégagés des bois & des marais, que nous mîmes les douze cohortes en ordre de bataille, sans attendre que les deux nouvelles légions fussent arrivées. Antoine ne balança point alors à paroître avec ses troupes, qu'il rangea aussi pour le combat, & sans perdre un moment, il engagea l'action. Le premier choc fut si impétueux de part & d'autre, que j'aurois peine à vous en donner l'idée. Cependant l'aile droite où j'étois, composée de huit cohortes de la légion martiale, fit perdre terrein à la trente-cinquième légion d'Antoine, & l'ayant mise en fuite, la poursuivit l'espace de plus de cinq cens pas. Là-dessus observant que la cavalerie ennemie cherchoit à nous envelopper, je commençai à me retirer avec mon aile, & je donnai ordre à ce que j'avois de troupes armées à la légère, de faire tête à la

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
VIBIUS PANSA.
A. HIRTIUS.

(*a*) *Forum Gallorum* en latin, aujourd'hui Castel-Franco, petit village entre Modène & Boulogne. *Cluv.*

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

tres circonstances. « Pansa combattant avec beaucoup de valeur, avoit reçu deux blessures fort dangereuses, & s'étoit fait transporter du champ de bataille à Boulogne. Hirtius n'avoit pas perdu un seul homme; & pour animer ses soldats, il avoit pris l'aigle de sa quatrième légion & l'avoit portée lui-même. César, qui étoit demeuré à la garde du camp, avoit été attaqué aussi par un autre corps d'ennemis, qu'il avoit repoussé glorieusement ». Antoine lui reprocha dans la suite « de s'être sauvé (*a*) du combat avec tant de frayeur, qu'il avoit été deux jours entiers sans oser reparoître, & qu'il étoit revenu sans cheval & sans son habit de commandement ». Mais Cicéron avoit tiré les circonstances qu'on vient de lire, des lettres qui étoient adressées au sénat, dans lesquelles Hirtius rendoit un témoignage fort honorable à la conduite & au courage d'Octave.

Toutes ces nouvelles étant arrivées à Rome le 20 d'avril, y causèrent une joie proportionnée à la terreur que d'autres rapports y avoient répandue. Tout le corps du peuple s'assembla aussi-tôt devant la maison de Cicéron, & le conduisit au sénat comme en triomphe. A son retour, il fut

(*a*) Priore prælio Antonius eum fugisse scribit, ac sine paludamento equoque post biduum demum apparuisse. *Suet. Aug.* 10.

accompagné

accompagné de même jusqu'à la tribune, d'où il rendit compte à l'assemblée, des avantages que la république venoit de remporter; & de-là il fut reconduit à sa maison avec le même cortège & les mêmes applaudissemens. En écrivant à Brutus (*a*), il l'assure « qu'il recueillit dans ce jour le fruit de » tous ses travaux; si la gloire solide, dit-il, est » un fruit qui doive satisfaire un cœur sensible ».

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

Le sénat ayant été convoqué le jour suivant par le préteur Cornutus, pour délibérer sur les lettres des consuls & d'Octave, l'opinion de Servilius fut que les citoyens devoient quitter l'habit de guerre, & qu'il falloit ordonner des actions de graces, à l'honneur des consuls & d'Octave. Cicéron, qui parla ensuite, se déclara fortement contre la proposition de quitter l'habit de guerre, avant que Decimus fût absolument délivré. « Il prétendit » que ce changement seroit ridicule, tandis que » la cause de la guerre subsistoit encore; que » c'étoit l'envie qui l'avoit fait proposer, & qui » vouloit ôter à Decimus, aux yeux de la posté- » rité, l'honneur immortel dont il seroit pour son

(*a*) Cum hesterno die me ovantem ac propè triumphantem populus romanus in capitolium domo tulerit, domum inde reduxerit. *Philip.* 14, 5. Quo quidem die magnorum meorum laborum fructum cepi maximum; si modo est aliquis fructus ex vera solidaque gloria, &c. *Ad Brut.* 3.

An. de R. 710. Ciccr. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» nom, que le peuple romain eût pris l'habit de » guerre dans le péril pressant d'un citoyen, & » qu'il n'eût repris la robe ordinaire qu'après » l'avoir vu hors de danger (*a*). Il exhorta l'as» semblée à persévérer dans ses principes, & à » demeurer persuadée que le sort de la guerre » consistoit dans la personne de Decimus; que » malgré les justes raisons qu'on avoit de se flatter » déjà qu'il étoit en sûreté, il falloit remettre les » effets de cette espérance après la certitude de » l'événement, pour ne pas marquer par un excès » de précipitation qu'on voulût arracher les faveurs » des dieux, ou qu'on se crût imprudemment » au-dessus des revers de la fortune. A l'égard des » actions de graces, il reproche à Servilius d'avoir » omis dans son opinion deux choses, qu'il ne » devoit pas négliger : premièrement de donner à » Antoine le titre d'ennemi; en second lieu, d'ac» corder celui d'empereur aux généraux de la répu» blique. Les épées de nos soldats, dit-il, sont » teintes, ou du moins humectées de sang; si c'est » d'un sang ennemi, il faut louer leur courage & » leur piété; mais si ce sang est celui de nos con» citoyens, c'est un crime détestable de l'avoir » répandu. Pourquoi craindroit-on de donner le » titre d'ennemi à celui qui surpasse tous nos enne-

(*a*) Phil. 14, 1, 2.

» mis en cruauté. Il est actuellement aux mains » avec quatre consuls, il exerce une guerre mortelle contre le sénat & le peuple romain; il nous » prépare le ravage, la désolation, les supplices » & les tortures; il approuve l'horrible action de » Dolabella, dont les peuples les plus barbares » se croiroient déshonorés : il confesse qu'il y a » participé par son conseil; il déclare ce qu'on » doit craindre de lui à Rome, par l'affreux traitement que Parme vient d'essuyer : d'honnêtes habitans, dont tout le crime est d'avoir été inviolablement attachés au sénat & au peuple, ont » souffert une mort cruelle par l'ordre de Lucius » son frère, l'horreur & la honte de l'espèce humaine. A qui donnera-t-on jamais le nom d'ennemis (*a*), si on craint de le donner à ces barbares? Annibal n'exerça jamais tant de cruautés » dans aucune ville.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» Cicéron conjure l'assemblée de rappeler à sa » mémoire les horribles bruits qu'on avoit pris » plaisir, deux jours auparavant, à répandre dans » tous les quartiers de la ville. Quel effroi, quelle » consternation n'y avoient-ils pas causé? Ne se » croyoit-on pas à la veille d'une mort cruelle ou » d'une fuite lamentable? Et l'on faisoit difficulté » de donner le nom d'ennemis à ceux dont on

(*a*) Ibid. 3.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
COSS.
VIBIUS PANSA.
A. HIRTIUS.

» avoit appréhendé des maux si funestes? Il propose donc, premièrement, d'accorder aux généraux de la république le titre d'empereurs; en second lieu, d'augmenter le nombre ordinaire des jours d'action de graces, puisque la reconnoissance publique étoit partagée entre trois généraux. Depuis plus de vingt ans, on n'avoit point décerné de supplication à l'honneur d'un général sous un autre titre que celui d'empereur: Servilius n'en devoit donc proposer aucune, ou s'il jugeoit qu'on ne pouvoit s'en dispenser dans l'occasion, il devoit accorder du moins les honneurs ordinaires à ceux qui en avoient mérité de plus distingués. L'usage n'étoit-il pas de donner le nom d'empereurs aux généraux pour avoir tué quelques milliers d'espagnols, de thraces, ou de gaulois? Comment le refuser pour la défaite de plusieurs légions, & pour la mort de tant d'ennemis qui avoient couvert le champ de bataille? Quels honneurs, quelles félicitations nos libérateurs n'auroient-ils pas reçus dans ce temple, puisqu'hier le seul mérite d'avoir récité leurs grandes actions, me fit conduire, comme en triomphe, au capitole? N'est-ce pas réellement un triomphe de recevoir de toute la ville le témoignage public des services qu'on a rendus à la patrie? Si dans les transports de la joie commune on ne m'a fait qu'une simple féli-

» citation, c'étoit déclarer du moins le jugement
» qu'on portoit de ma conduite. Si l'on m'a fait
» des remercîmens, c'étoit m'accorder beaucoup
» davantage. Si l'un & l'autre s'est trouvé réuni,
» que peut-on s'imaginer de plus glorieux : Cicé-
» ron ajoute qu'il est forcé de parler de lui-même,
» par les outrages qu'il a essuyés nouvellement de
» l'envie ; que l'insolence des factieux est montée
» jusqu'à le faire soupçonner d'avoir aspiré à la
» tyrannie (*a*), lui dont toute la vie s'est passée
» à défendre la liberté publique ; comme si le
» destructeur de Catilina avoit pu devenir tout-
» d'un-coup un Catilina lui-même : que si cet
» odieux rapport eût trouvé quelque crédit dans
» la ville, le dessein de ses ennemis étoit de fon-
» dre sur lui comme sur un tyran, & de lui ôter
» brusquement la vie ; que ce complot étoit ma-
» nifeste, & qu'il en prouveroit la réalité dans un
» autre tems ; que s'il s'étendoit là-dessus, c'étoit
» moins pour se purger aux yeux d'une assemblée
» devant laquelle il ne croyoit pas avoir besoin
» d'apologie, que pour apprendre à quelques petits
» esprits que la vertu des bons citoyens devoit
» être l'objet de leur imitation plutôt que de leur
» envie (*b*) : que si quelqu'un lui contestoit la
» première place dans le gouvernement, ce seroit

(*a*) Ibid. 5. (*b*) Ibid. 7.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Vibius Pansa. A. Hirtius.

» une insigne folie de prétendre l'emporter en » opposant le vice à la vertu ; qu'il en étoit de la » vertu comme des courses publiques, où le vain- » queur étoit celui qui surpassoit ses concurrens » en force & en vitesse : qu'on ne l'emporteroit » jamais sur lui par des avis pernicieux ; qu'on y » réussiroit peut-être par des avis plus utiles encore » que les siens, mais qu'il seroit alors le premier » à s'en réjouir : que la curiosité du peuple romain » le portoit sans cesse à vouloir être informé des » délibérations du sénat, & qu'il formoit là-dessus » le jugement qu'il portoit des personnes de leur » rang : que l'assemblée pouvoit se souvenir avec » quelle chaleur il s'étoit déclaré le premier pour » les plus vigoureuses résolutions en faveur de la » liberté, avec quel soin il avoit veillé depuis ce » tems-là pour la sûreté publique, avec quelle » constance il avoit ouvert nuit & jour les yeux & » les oreilles pour recevoir des avis & des infor- » mations ; qu'on n'avoit point oublié qu'il s'étoit » sans cesse opposé à l'ambassade, & qu'il avoit » demandé constamment, qu'Antoine fût reconnu » pour l'ennemi public, & la situation de l'état » pour une véritable guerre ; mais qu'autant de » fois qu'il avoit parlé de guerre & d'ennemi (*a*), » les consuls avoient trouvé le moyen d'écarter

(*a*) Ibid. 7.

» ces idées : qu'il étoit difficile de faire prendre » actuellement le change à l'assemblée, parce qu'en » proposant des actions de graces, Servilius avoit » demandé sans le vouloir, qu'Antoine reçût le » nom d'ennemi, du moins s'il étoit vrai, comme » on ne l'ignoroit pas, que jamais on n'avoit dé- » cerné des actions de graces qu'à l'occasion d'un » avantage remporté sur des ennemis, &c. (*a*) S'é- » tendant ensuite sur le mérite particulier des » trois généraux, Pansa, Hirtius & Octave, & » faisant voir qu'on ne pouvoit refuser le titre » d'empereur à leurs services, il propose d'ordon- » ner conjointement à leur honneur, cinquante » jours d'actions de graces. Enfin il parle des ré- » compenses qu'il croit dûes aux soldats, & par- » ticulièrement des honneurs qu'on doit accorder » à ceux qui sont morts en défendant la patrie. » Son zèle s'échauffe à cette seule idée, & s'y » livrant tout-d'un-coup, heureuse mort ! s'écrie- » t-il, heureux sacrifice qu'on fait à la patrie d'une » vie qui doit être rendue tôt ou tard à la nature ! » La mort est une infamie pour ceux qui se sau- » vent en fuyant ; mais qu'elle est glorieuse au » milieu de la victoire ! Ainsi, pendant que ces » misérables parricides, qui sont tombés sous nos » coups, reçoivent aux enfers le [illegible]

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

(*a*) Ibid. 8, 9, 10, 11.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

» leurs crimes, vous, illuſtres morts, qui avez » pouſſé le dernier ſoupir en ſervant votre patrie, » vous avez obtenu l'entrée du ſéjour des ames » vertueuſes. La vie eſt courte, mais le ſouvenir » d'une vie bien employée eſt immortel. S'il ne » duroit pas plus long-tems que l'eſpace qui nous » eſt accordé pour vivre, qui ſeroit aſſez inſenſé » pour aſpirer à la gloire au travers de tant de » peines & de dangers, & pour la regarder comme » un prix égal aux efforts qu'elle demande? Votre » partage eſt donc heureux, ô vous, les plus bra- » ves de tous les hommes pendant que vous avez » vécu, & maintenant les plus reſpectables par la » plus glorieuſe de toutes les morts. La mémoire » de votre vertu n'eſt plus en danger de périr, » ni par l'oubli de votre ſiècle, ni par le ſilence » des ſiècles futurs, puiſque le ſénat & les citoyens » de Rome vous ont élevé comme de leurs propres » mains, un monument immortel. Les guerres » puniques, celles des Gaules, celles d'Italie, nous » ont fait voir des armées célèbres par leur cou- » rage & leurs exploits; mais nous ne voyons » point qu'on leur ait jamais accordé tant d'hon- » neurs. Et le ſouhait de mon cœur eſt qu'on les » augmente encore, puiſque vous nous avez rendu » de ſi importans ſervices. Vous avez chaſſé de » Rome le furieux Antoine, vous l'avez repouſſé » lorſqu'il a tenté d'y venir. Qu'on vous élève donc

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. Vibius Pansa. A. Hirtius.

» un monument magnifique, & qu'on y grave en » lettres d'or les témoignages éternels de votre » divine vertu. Que ceux qui les liront, ou qui en » entendront parler, ne se lassent jamais de célé- » brer votre mémoire ; & que la vie que vous avez » acquise, à la place de cette vie foible & périssa- » ble que vous avez perdue, soit véritablement » immortelle ».

Il renouvelle dans sa conclusion (*a*) la promesse qu'on avoit faite aux vieilles légions, de leur payer fidellement à la fin de la guerre tout ce qui leur étoit dû ; & pour ceux qui avoient perdu la vie au service de l'état, il propose que les récompenses qu'on leur auroit accordées s'ils eussent vécu, soient distribuées à leurs parens, c'est-à-dire, à leurs femmes, à leurs enfans, & à leurs frères. Il donne à toutes ces propositions la forme ordinaire des décrets. Enfin sur les nouvelles instances par lesquelles il termina son discours, l'assemblée ratifia sans exception tout ce qu'il avoit proposé.

Antoine, confus de sa défaite, s'étoit renfermé dans son camp, après avoir formé la résolution de ne plus rien donner au hasard, & de se tenir constamment sur la défensive, mais sans renoncer néanmoins à faire usage de sa cavalerie, par la-

(a) Ibid. 12.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

quelle il l'emportoit beaucoup, pour harceler l'armée des consuls. Il n'avoit pas perdu l'espérance de se rendre maître de Modène, qui étoit réduite à l'extrémité ; & l'excellence de ses ouvrages lui répondoit du moins qu'on n'y feroit entrer aucun secours. De l'autre côté, Hirtius & Octave, enflés de leur victoire, étoient résolus de tout risquer pour y jeter des troupes & des munitions. Les observations qu'ils firent pendant deux ou trois jours, leur ayant fait juger qu'ils pouvoient forcer un côté du retranchement, ils l'attaquèrent enfin avec une merveilleuse vigueur. Antoine, qui désespéra de leur résister, aima mieux risquer une bataille générale que de se voir arracher la proie dont il étoit presqu'en possession. Il fit sortir toutes ses légions en ordre de bataille. Le combat fut opiniâtre & sanglant. Les ennemis de la liberté, quoique forcés de reculer, disputèrent vigoureusement chaque pas du terrein. Mais Decimus ayant saisi le moment favorable pour faire une sortie à la tête de sa garnison, fixa la victoire dans son parti. Le consul Hirtius poussa ses avantages avec tant de furie, qu'il pénétra dans le camp d'Antoine. Il avoit déjà gagné jusqu'au centre, lorsqu'il y reçut un coup mortel près de la tente du général. Pontius Aquila, un des complices de la conjuration, perdit aussi la vie dans le même lieu (*a*). Mais Octave,

(*a*) Cum alia laudo & gaudeo accidisse, tum quod Bruti

marchoit derrière eux pour les soutenir, assura uccès de leur entreprise, & se rendit maître camp après avoir taillé en pièces les meilleures ipes de l'ennemi, pendant qu'Antoine lui-même rnant le dos avec sa cavalerie, se hâta de fuir s les Alpes. Quelques historiens ont fait une ition différente de cette bataille; mais les cir-istances qu'on a recueillies de Cicéron, ne sent pas douter que celle-ci ne soit la plus cer-ie. Le jour suivant, Pansa mourut de ses bles-es à Boulogne.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. VIBIUS PANSA. A. HIRTIUS.

---

ptio non solum ipsi salutaris fuit, sed etiam maximo victoriam adjumento. *Ad Brut.* 4. Ibi Hirtium quoque iisse & Pontium Aquilam, &c. *Ep. fam.* 10, 33. V. *Ad Fam.* 11, 13, & *Appian.* L. 3. 3. [illegible]



LIVRE ONZIÈME.

An. de R. 710. Cicer. 64.

LA défaite d'Antoine fit croire à tout le monde que la guerre étoit terminée, & la liberté de Rome absolument rétablie. Et peut-être auroit-ce été le fruit de cette heureuse journée, si Antoine eut perdu la vie dans l'action, ou si les consuls eussent survécu à leur victoire; mais quoique la mort des consuls ne se fît pas sentir tout d'un coup, ou que la joie du triomphe empêchât le peuple romain de tourner son attention sur un si triste événement, elle donna le coup fatal aux projets de Cicéron, & l'on peut la regarder comme la cause immédiate du renversement de la république (*a*).

Hirtius avoit l'esprit orné par l'étude des belles-lettres, & les manières extrêmement polies. Il avoit eu part à la plus intime confiance de Jules-César, qui l'employoit à mettre ses actes par écrit. Comme il lui devoit toute sa fortune, &

(*a*) Hirtium quidem & Pansam..... in consulatu reipublicæ salutares, alieno sane tempore amisimus. *Ep. fam.* 12, 25. Pansa amisso, quantum detrimenti respublica acceperit non te præterit. *Ep. fam.* 11, 9. Quanto sit in periculo respublica quàm potero brevissimè exponam. Primum omnium quantam perturbationem rerum urbanarum afferat obitus consulum, &c. *Ibid.* 10.

qu'il étoit infecté du même esprit, toutes ses vues s'étoient rapportées à soutenir le pouvoir auquel il devoit son élévation, & l'intérêt public avoit toujours été sacrifié dans sa conduite à celui de son bienfaicteur. Etant tribun du peuple au commencement de la guerre civile, il avoit publié une loi qui excluoit de toutes sortes d'offices publics ceux qui avoient porté les armes en faveur de Pompée (*a*), ce qui l'avoit rendu si odieux aux pompéiens, qu'ils le regardoient comme leur plus mortel ennemi. An. de R. 710. Cicer. 64.

Pansa, dont le père avoit péri dans la proscription de Sylla, n'avoit pas eu moins d'attachement pour César (*b*), dans lequel il considéroit le restaurateur & le soutien du parti de Marius. Il le servit dans toutes ses guerres avec autant de courage que de fidélité. Son caractère étoit grave, sincère, digne d'un romain (*c*); & la modération lui étant plus naturelle qu'à Hirtius, il fut touché des maux de sa patrie, & de l'oppression des partisans de Pompée. Il en soulagea un grand

---

(*a*) Neminem Pompeianum qui vivat, tenere lege Hirtia dignitates. *Phil.* 13, 16.

(*b*) Dio. l. 43, 278.

(*c*) Pansa gravis homo & certus. *Ep. fam.* 6, 12. Quod multos miseriis levavit, & quod se his malis hominem præbuit, mirabilis eum virorum bonorum benevolentia prosecuta est. *Ep. fam.* 15, 17.

An. de R. 710. Cicer. 64.

nombre par le seul motif de l'humanité, & son crédit leur fit restituer leurs biens, & la liberté de faire leur séjour à Rome. Cette conduite le fit aimer du peuple, & si parfaitement estimer des honnêtes gens, que Cassius, pour défendre son épicurianisme dans une de ses lettres à Cicéron (*a*), citoit Pansa comme un exemple de ces véritables épicuriens, qui faisoient consister leur plaisir & leur bien suprême dans l'exercice de la vertu. Avant qu'il eût pris possession du consulat avec Hirtius, Quintus Cicéron faisoit un assez triste portrait de l'un & de (*b*) l'autre. « C'étoit, disoit-il, deux » hommes amollis par la débauche, à qui l'on » n'auroit pas dû confier le gouvernement d'une » petite ville, bien moins la disposition de toutes » les affaires de l'empire. Il ajoutoit que si l'on » ne se hâtoit pas de leur ôter l'autorité publique, » l'état étoit perdu sans ressource, parce qu'An- » toine les entraîneroit infailliblement dans la so- » ciété de ses crimes. Enfin, il assuroit qu'en ser- » vant avec eux dans les Gaules, il avoit vu des » preuves incroyables de leur déréglement & de

(*a*) Itaque & Pansa, qui ἡδονὴν sequitur, virtutem retinet, &c. *Ibid.* 19.

(*b*) Quos ego penitus novi libidinum & languoris effeminatissimi animi plenos, qui nisi à gubernaculis recesserint, maximum ab universo naufragio periculum est, &c. *Ep. fam.* 16, 27.

» leur corruption, à la face même de l'ennemi ». [illegible]
Mais il faut attribuer ce qu'il y a d'excessif dans les traits de cette peinture, à la mauvaise humeur & à la jalousie de Quintus: car quelqu'idée qu'il voulût donner de leur ancienne conduite, il est certain qu'ils furent d'excellens consuls, & que soit par estime pour Cicéron, ou par ménagement pour son autorité, ils se conduisirent assez généralement par ses maximes. Ils avoient pour principe que l'ardeur de venger la mort de César [illegible] infailliblement la république dans de [illegible] vulsions dangereuses, & qu'elle ne partoit guère d'une autre source que l'ambition de s'élever à sa place. La [illegible] de concert [illegible] toutes les [illegible] troubler la tranquillité publique. Cependant la longue affection qu'ils avoient eue pour César, leur faisoit conserver quelque reste de prévention en faveur de son parti. [illegible] gnement qu'ils avoient marqué pour [illegible] trêmes, aussi long-tems qu'ils avoient espéré quelque fruit de leur inclination pour ce parti. Cicéron en prit droit de les blâmer [illegible] jamais de leur accorder sa confiance. [illegible] de l'excès de leur modération, [illegible] défaut de vigueur, & qu'il [illegible] la cause de la liberté, mais [illegible]

An. de R. 710. Cicer. 64.

formassent pas toujours à ses vues & à ses désirs, il jugea toujours bien de leur sincérité, tandis qu'elle étoit suspecte au plus grand nombre des citoyens. L'évènement justifia l'opinion qu'il avoit d'eux (*a*); car non-seulement ils exposèrent leur vie, mais ils la perdirent avec une valeur admirable pour la défense de la république, & jusqu'à la fin ils répondirent à l'idée que Cicéron avoit toujours donnée de leur vertu. Hirtius néanmoins ne lui parut pas tout-à-fait exempt de blâme; mais louant Pansa sans exception, il déclare « qu'il ne » manqua ni de courage depuis le commencement » de la guerre, ni de fidélité jusqu'au dernier mo» ment de sa vie ».

(*a*) Quales tibi sæpe scripsi consules, tales extiterunt. *Ad Brut.* 3. Erat in senatu satis vehemens & acer Pansa; cum in cœteros hujus generis, tum maxime in socerum: tui consuli non animus ab initio, non fides ad extremum defuit. Bellum ad Mutinam gerebatur; nihil ut in Pansa reprehenderes, nonnulla in Hirtio. *Ibid.* 10. Le sénat fit frapper plusieurs médailles à l'occasion de cette victoire; une particulièrement à l'honneur de Pansa, qui représentoit la tête de la déesse *Liberté*, couronnée de laurier, avec cette inscription, *Libertatis*; & Rome au revers assise sur les dépouilles des ennemis, tenant dans sa main droite un épieu, & dans la gauche un poignard, le pied sur un globe, & la victoire volant vers elle pour la couronner, avec cette inscription: *C. Pansa. C. F. C. N. Vid. Morel. fam. Rom.*

S'il

S'ils eussent assez vécu tous deux pour recueillir les fruits de leur victoire, leur autorité auroit suffi pour retenir Octave dans les bornes de son devoir, & pour soutenir la république jusqu'à l'arrivée de Brutus & de Cassius. Alors le même intérêt réunissant Plancus & Decimus Brutus, ils auroient donné tous ensemble une forme régulière & solide au consulat de l'année suivante. Mais la mort des deux consuls (*a*) plaçoit tout d'un coup Octave au sommet de la puissance, en le laissant maître des deux armées, sur-tout des vétérans, qui étoient si mal disposés pour Decimus, que rien n'avoit pu les engager à le suivre. Toutes les circonstances se trouvèrent si heureusement d'accord en sa faveur, qu'on se persuada généralement que leur mort n'étoit pas sans mystère, & qu'ils avoient été tués par ses artifices. On avoit observé qu'il avoit levé le premier le cadavre d'Hirtius sur le champ de bataille, & quelques-uns le soupçonnoient de l'avoir fait tuer par ses propres soldats. Glycon, médecin de Pansa (*b*), venoit d'être arrêté

An. de R. 710. Cicer. 64.

(*a*) Rumor increbuit ambos opera ejus occisos, ut Antonio fugato, republica consulibus orbata, solus victores exercitus occuparet. Pansæ quidem adeo suspecta mors fuit, ut Glyco medicus custoditus sit, quasi venenum vulneri indidisset. *Suet. Aug.* 11. *Dio*, *L.* 43, 317. *Appian*, *p.* 572.

(*b*) Tibi Glycona medicum Pansæ diligentissime com-

An. de R. 710. Cicer. 64. par le questeur Torquatus, sur le soupçon d'avoir empoisonné les blessures de son maître. Mais il semble néanmoins que le principal fondement d'un bruit si odieux fut l'heureuse coïncidence du fait avec les intérêts d'Octave; car M. Brutus refusa d'y ajouter foi. Il pressa même Cicéron de faire rendre la liberté à Glycon, & de le protéger de son autorité, comme un vertueux domestique qu'il connoissoit incapable d'une si noire perfidie, & qui perdoit beaucoup par la mort de Pansa.

Cicéron eut bientôt les yeux ouverts sur les dangereux effets qu'on pouvoit craindre de cet événement. Il se hâta de marquer ses (*a*) alarmes à Brutus. « Le jeune César, lui écrit-il, a des » dispositions admirables à la vertu. Je souhaite » qu'il soit aussi facile à gouverner dans ce haut » degré d'honneur & de puissance, qu'il l'a paru

---

mendo. Audimus eum venisse in suspicionem Torquato de morte Pansæ, custodirique ut parricidam. Nihil minus credendum, &c. Rogo te & quidem valde rogo, eripias eum ex custodia. *Ad Brut. 6.*

(*a*) Cæsaris vero pueri mirifica indoles virtutis. Utinam tam facile eum florentem & honoribus & gratia regere ac tenere possimus, ut adhuc tenuimus! Est omnino difficilius; sed non diffidimus. Persuasum est enim adolescenti, & maxime per me, ejus opera nos esse salvos: & certe, nisi is Antonium ab urbe avertisset, periissent omnia. *Ad Brut. 3.*

» jusqu'à présent ; mais je crains que cela ne soit » devenu plus difficile. Cependant je n'en désespère point encore ; car ce jeune homme est » persuadé que nous lui devons notre sûreté présente, & c'est moi qui ai servi particulièrement » à lui faire prendre cette idée de lui-même. Au » fond tout étoit perdu, s'il n'eût pas chassé Antoine de la ville »…. Mais Octave devint en effet plus intraitable de jour en jour, & le mal alla bientôt si loin, que Cicéron se vit réduit à presser Brutus dans toutes ses lettres d'amener son armée en Italie, comme l'unique ressource que la (*a*) république pût espérer dans les circonstances ; & pour donner plus d'autorité à ses instances, il obtint du sénat un décret qui le rappeloit avec ses légions à la défense de la patrie.

An. de R. 710. Cic. [illegible]

Cependant la joie qui régnoit à Rome empêchoit encore qu'on n'y sentît toute la grandeur de la perte publique, & la plaie [illegible] que l'état venoit de recevoir par la mort des deux consuls. Les amis d'Antoine [illegible] dans une si grande consternation, qu'[illegible] point la hardiesse d'ouvrir la bouche en leur faveur, Cicéron eut la liberté de faire [illegible]

(*a*) Te, cognita senatus auctoritate, in Italiam adducere exercitum, quod ut faceres magnopere monebam, maxime desiderabat respublica. *Ad Brut.* [illegible]

An. de R. 710. Cicer. 64. tes d'honneurs aux trois illuſtres citoyens qui étoient morts en ſervant la patrie. Il fit accorder une ovation au jeune Céſar, & joindre en faveur de Decimus un certain nombre de jours à l'action de graces qu'ils obtinrent en commun. La délivrance de Decimus étant arrivée le jour de ſa naiſſance, Cicéron fit ordonner auſſi que pour éterniſer ſa victoire, ſon nom ſeroit inſcrit dans les faſtes, ou dans le calendrier public. Les partiſans d'Antoine furent déclarés ennemis de l'état. On vit avec étonnement Servilius même (*a*) opiner à mettre Ventidius de ce nombre, & demander pour Caſſius la conduite de la guerre contre Dolabella. Cicéron propoſa de lui aſſocier Brutus, dans la ſuppoſition du moins que Brutus jugeât lui-même cette union avantageuſe à la république.

Le décret d'ovation qui avoit été porté en faveur d'Octave (*b*), ne fut point approuvé de Bru

(*a*) Ad V. kalend. maias cum de iis, qui hoſtes judicati ſunt, bello perſequendis, ſententiæ dicerentur, dixi Servilius etiam de Ventidio, & ut Caſſius perſequeretu Dolabellam. Cui cum eſſem aſſenſus, decrevi hoc amplius ut tu, ſi arbitrarere utile, perſequerere bello Dolabellam, &c. *Ad Brut.* 5. *It.* 13.

(*b*) Suſpicor illud minus tibi probari, quod ab tuis familiaribus.... non probatur, quod ut ovanti introire Cæſari liceret, decreverim. *Ad Brut.* 15.

tus & de ses amis. Cependant il étoit l'effet d'une profonde politique; car sous une apparence d'honneur il devoit dépouiller Octave de son autorité, s'il eût accepté cette faveur : & suivant l'ancien usage, non-seulement sa commission devoit finir, mais son armée devoit être congédiée, au moment qu'il mettroit le pied dans la ville. Mais la confusion des affaires laissoit peu de force aux loix & aux usages, du moins à l'égard de ceux qui avoient le pouvoir de s'en dispenser. An. de R. 710. Cicer. 64.

Les gouverneurs & les généraux qui commandoient dans les provinces furent si frappés de la défaite d'Antoine, qu'ils renouvelerent à Cicéron les assurances de leur fidélité & de leur zèle pour la cause commune. Lépidus même, qui avoit souffert que deux de ses lieutenans, Silanus & Culléon, allassent au secours d'Antoine, entreprit de s'excuser dans des termes fort soumis (*a*), & s'efforça de persuader à Cicéron « qu'ils avoient pris cette » résolution sans son ordre; que s'il ne les en avoit » pas punis avec la dernière rigueur, c'étoit pour » accorder quelque chose à l'amitié, mais qu'il » les avoit laissés depuis sans emploi, & qu'il ne » les avoit pas même reçus dans son camp. Il lui » apprenoit qu'Antoine étoit arrivé dans sa pro- » vince sans autre infanterie qu'une seule légion

(*a*) Ep. fam. 10, 34.

An. de R. 710. Cicer. 64.

» & quelques soldats débandés, mais avec toute
» sa cavalerie qui étoit extrêmement puissante
» que Ventidius l'étoit venu joindre avec troi
» légions; qu'il leur désertoit tous les jours beau
» coup de monde; qu'il étoit résolu de marche
» contr'eux avec toutes ses forces; & que rien n
» seroit jamais capable de lui faire oublier ce qu'i
» devoit au sénat & à la patrie. Il le remercioi
» d'avoir méprisé les bruits injurieux que ses enne-
» mis s'étoient efforcés de répandre, & de lui avoi
» fait décerner des honneurs publics. Enfin, il le
» prioit d'attendre de lui tous les services que la
» république avoit droit de se promettre d'un
» citoyen vertueux, & de lui accorder particuliè-
» rement sa protection ».

(*a*) Pollion écrivit encore plus ouvertement,
« que dans une conjoncture si pressante, il s
» croyoit dispensé d'attendre les ordres du sénat
» que tout ce qu'il y avoit de citoyens zélés pou
» l'état, devoient s'employer promptement à s
» conservation; que le péril alloit augmenter
» Antoine avoit le tems de rassembler ses forces
» que pour lui sa résolution étoit non-seulemen
» de ne point abandonner la république, mais d
» ne lui pas survivre; qu'il s'affligeoit d'être
» éloigné, que la promptitude de son secours n

(*a*) Ibid. 33.

» pouvoit répondre à ses desirs », &c. Plancus écrivit « qu'il alloit prendre les plus justes mesures (*a*) » pour accabler Antoine, s'il entroit dans sa pro- » vince ; que si cet ennemi public venoit sans une » grosse armée, il en rendroit bon compte, quand » Lépidus prendroit le parti de le recevoir ; ou » que s'il amenoit des forces considérables, il se » chargeoit d'arrêter leurs entreprises jusqu'à l'ar- » rivée des secours qui le mettroient en état de » les détruire ; qu'il étoit en traité avec Lepidus, » pour unir leurs forces, par la médiation de La- » térensis & de Furnius, & que les differens par- » ticuliers qu'il avoit avec lui, ne l'empêcheroient » point de concourir de tout son pouvoir au ser- » vice de la république ». Dans une autre lettre, il parle avec le dernier mépris des forces d'Antoine, quoique jointes à celles de Ventidius, qu'il appelle *un muletier*. Il assure que s'il les eût rencontrés, ils n'auroient pas tenu une heure contre lui (*b*).

An. de R. [illegible] Cic. 64.

On reprochoit aux vainqueurs de Modène d'avoir laissé à Marc-Antoine le tems de s'échap-

---

(*a*) Ibid. 11.

(*b*) Mihi enim si contigisset ut prior occurrerem Antonio, non me hercule horam constitisset ; tantum ego & mihi confido, & sic perculsas illius copias Ventidiique mulionis castra despicio. *Ibid.* 18.

An. de R. 710. Cicer. 64. per : mais Octave n'avoit jamais pensé à le poursuivre. Il avoit déjà obtenu ce qu'il s'étoit proposé, en le réduisant assez bas, & en s'élèvant au contraire assez haut, pour faire ses conditions avec lui dans le partage de l'empire, dont il semble qu'il avoit déjà formé le plan. Si la ruine d'Antoine eût suivi immédiatement la mort des consuls, le parti républicain auroit été trop fort pour lui & pour Lépidus, qui n'étoit qu'un foible général, quoiqu'à la tête d'une bonne armée (*a*). Envain fut-il donc sollicité de se metrre à la poursuite d'Antoine. Il trouva des excuses, telles que la nécessité d'engager dans ses intérêts les troupes des consuls ; & lorsqu'il feignit d'y penser, il fit comprendre aisément qu'il étoit trop tard.

Cicéron fut irrité particulièrement de l'évasion d'Antoine. Il en fit des plaintes amères à Decimus-Brutus (*b*) : « S'il arrive malheureusement, » lui dit-il, qu'Antoine rétablisse ses forces, tous » les services que vous avez rendus à la républi» que, vont devenir inutiles. On nous rapportoit, » ajoute-t-il, & tout le monde a cru qu'il avoit » pris la fuite avec un petit nombre de troupes » mal armées & découragées, & qu'il étoit lui-

(*a*) Cum & Lepido omnes imperatores forent meliores, & multis Antonius dum erat sobrius. *Vell. Pat.* 2, 63.

(*b*) Ep. fam. 11, 12.

» même abattu jusqu'à perdre toute espérance.
» Mais s'il est vrai au contraire, comme [illegible]
» qu'on n'en sauroit douter, qu'il soit aussi [illegible]
» que jamais de vous faire partager le péril, com-
» ment peut-on dire qu'il ait fui devant Modene ?
» C'est avoir changé seulement le siége de la
» guerre. Aussi m'apperçois-je que les dispositions
» sont fort altérées. Quelques-uns vont jusqu'à se
» plaindre que vous n'ayez pas pris vous-même
» le parti de le poursuivre, & sont persuadés qu'a-
» vec beaucoup de diligence vous pouviez ache-
» ver sa ruine. Telle est l'ingratitude des hommes,
» & sur-tout celle de nos romains. Ils abusent
» souvent de leur liberté contre ceux à qui ils en
» ont l'obligation. Cependant vous devez prendre
» garde que ces plaintes n'ayent quelque juste fon-
» dement. Ce qui est hors de doute, c'est que celui
» qui achèvera d'accabler Antoine, mettra fin
» tout-d'un-coup à la guerre. Vous devez sentir
» mieux la force de cette réflexion, qu'il ne me
» convient de l'expliquer plus clairement ».

Decimus apporte dans sa réponse diverses rai-
sons qui ne lui avoient pas permis de suivre Antoine
aussi promptement qu'il l'avoit souhaité. « J'étois,
» dit-il, sans cavalerie & sans voitures (a). J'igno-
» rois la mort d'Hirtius. Je [illegible]

(a) Ibid, 13.

An. de R. 710. Cicer. 64.

» César, jusqu'au moment du moins que l'ayant
» rencontré, j'eus une conférence avec lui. Le pre-
» mier jour se passa dans ces incertitudes. Le len-
» demain, Pansa me fit avertir de l'aller joindre à
» Boulogne, mais j'appris sa mort sur la route.
» Je retournai aussi-tôt vers ma petite armée, car
» diminuée comme elle est, & dans le besoin de
» toutes sortes de munitions, c'est le nom que je
» dois lui donner. Antoine gagna donc sur moi
» deux jours entiers. Toute ma vîtesse à le pour-
» suivre, n'auroit jamais égalé celle de sa fuite. Ses
» troupes étoient débandées, & les miennes en
» trop bon ordre pour une course si prompte.
» Dans tous les lieux qui se trouvoient sur son
» passage, il faisoit ouvrir les prisons, il enlevoit
» les prisonniers, sans s'arrêter un moment jus-
» qu'aux gués. Ce lieu est situé entre l'Apennin &
» les Alpes. La marche est extrêmement difficile
» dans cette contrée. Lorsque je fus à trente milles
» de lui, & que Ventidius l'eut joint avec ses trou-
» pes, on m'apporta une copie de son discours, dans
» lequel il avoit prié ses soldats de traverser avec
» lui les Alpes, en leur déclarant qu'il agissoit de
» concert avec Lépidus. Mais ils s'étoient tous
» écrié, (sur-tout ceux de Ventidius, car les siens
» étoient en fort petit nombre) qu'ils vouloient
» ou vaincre ou périr en Italie; & demandant d'être
» conduits à Pollentia, ils l'avoient pressé si vive-

que ne pouvant se faire écouter, il fut de remettre sa marche au jour suivant. An. de R. 710. Cons. 64.
t avis, je fis marcher devant moi six cohor-
s Pollentia, & je les suivis moi-même
e reste de mon armée. Mes détachemens
dans cette ville une heure avant Trébel-
i conduisoit la cavalerie d'Antoine. J'en
is une joie extrême, car je regarde cet
ge comme une victoire, &c. Dans une
tre il assure « que si César s'étoit laissé
ler de traverser l'Apennin, il auroit re-
ntoine à de si grandes extrémités, que la
e, auroit produit l'effet des armes pour le
e entièrement : mais qu'il n'avoit pu faire
ce conseil à César, ni César se faire obéir
troupes, & que ces deux raisons étoient
ables ». Cette relation, dont toutes les
nces se trouvent dans les lettres de Deci-
tus, détruit deux faits rapportés par un
crivain, & généralement reçus de tous les
s modernes (b) : l'un, qu'Octave après la

uod si me Cæsar audisset atque Apenninum trans-
antas angustias Antonium compulissem, ut inopia
m ferro conficeretur. Sed neque Cæsari imperari
c Cæsar exercitui suo : quod utrumque pessimum
10.

d. Appian. l. 3, p. 573. *Hist. Rom.* par Ca-
ouillé, tom. 17, liv. 4, p. 433.

An. de R. 710. Cicer. 64.

victoire refusa d'entrer en conférence avec Decimus Brutus, & que celui-ci piqué de cette conduite, lui défendit l'entrée de sa province, & par conséquent la liberté de poursuivre Antoine : l'autre, que Pansa dans les derniers momens de sa vie fit appeler Octave, & lui conseilla de s'unir contre le sénat avec Antoine. Ces deux circonstances furent sans doute inventées dans la suite pour sauver l'honneur d'Octave, & donner une couleur plus favorable au changement (*a*) qu'il fit éclater tout-d'un-coup dans ses principes.

Caius, frère d'Antoine, étoit encore prisonnier de M. Brutus ; mais l'indulgence de son vainqueur lui fit vérifier les craintes & les avis de Cicéron. Il profita de la liberté qu'on lui laissoit dans le camp, pour séduire un grand nombre de soldats, & les engager dans une sédition qui causa beaucoup d'embarras à Brutus. Cependant le repen

(*a*) Il nous reste une médaille originaire qui confirme cette remarque. Elle fut probablement frappée à Rome, soit par Pansa même, à son départ pour Modène, soit par le sénat, peu après la mort de Pansa, pour rendre témoignage de son étroite union avec Decimus Brutus. D'un côté est la tête d'un Silène, ou plutôt de Pan, telle qu'elle se trouve souvent sur les coins de Pansa, avec cette inscription, *C. Pansa ;* de l'autre côté sont deux mains droites jointes & tenant un caducée, avec ce nom, *Albini Bruti F.* Vid. Famil. Vibia, dans Vaillant ou Mo

nt bientôt succédé à l'insolence, ils tuèrent -mêmes les chefs de leur révolte, & n'auroient mieux traité le frère d'Antoine, si Brutus eût senti à le remettre entre leurs mains. Mais gnant que sa résolution étoit de le faire jeter s la mer, il le fit conduire dans un vaisseau, c des ordres plus doux (*a*), qui suffisoient pour npêcher de faire du mal & d'en recevoir. Brutus rendit compte de sa conduite à Cicéron, qui fit cette réponse : An. de R. 710. Cicer. 64.

« A l'égard du soulèvement de la quatrième égion (*b*), ne vous offensez point de ce que je 'ais dire ; je suis plus satisfait de la sévérité de vos gens que de la vôtre, & je me réjouis que vous yiez eu cette preuve de l'affection de vos soldats c de votre cavalerie. Vous m'écrivez que je oursuis Antoine fort à mon aise, & que vous e m'en croyez pas moins digne de louange. Je rois les vôtres sincères. Mais je n'approuve point otre distinction, lorsque vous ajoutez que nos nimosités doivent plutôt s'exercer en prévenant a guerre civile, qu'en cherchant à nous venger l'un ennemi vaincu. Notre manière de penser, non cher Brutus, est ici fort différente. Je ne ne sens pas moins de penchant que vous à la clémence : mais une sévérité salutaire me paroît

(*a*) Dio. 47, 340. (*b*) Ibid. 9.

An. de R. 710. Cicer. 64.

» toujours préférable à de ſpécieuſes apparences
» de bonté. Si nous prenons tant de plaiſir à par-
» donner, la guerre civile ne finira jamais. Pen-
» ſez-y ſérieuſement, car je puis m'appliquer ce
» que Plaute fait dire à ſon vieillard dans le *Tri-*
» *nummus : je touche à la fin de ma vie. Vous y*
» *êtes plus intéreſſé que moi.* Croyez-moi, Bru-
» tus, vous êtes perdu, ſi vous n'y faites point
» attention ; car il ne faut pas vous flatter que le
» peuple, le ſénat & le guide du ſénat, ſoient
» toujours les mêmes. Regardez cet avis comme
» un oracle. Rien n'eſt plus certain ».

Malgré le témoignage des anciens écrivains ſur la mort tragique de Porcia, femme de Brutus, & ſur la manière dont elle ſe tua elle-même en apprenant le ſort (*a*) funeſte de ſon mari, on ſauroit preſque douter qu'elle ne fût morte à Rome d'une maladie de langueur, vers le tems dont nous parlons. Il paroît que ſa ſanté étoit déjà fort affoiblie, lorſque Brutus avoit quitté l'Italie, & qu'elle ne l'avoit vu partir qu'avec des ruiſſeaux de larmes & toutes les marques d'une douleur extrême, comme ſi ſon cœur l'eût avertie qu'il lui diſoit le dernier adieu. Plutarque parle d'une lettre de Brutus, qui exiſtoit de ſon tems, ſi elle n'étoit pas ſuppoſée, dans laquelle il déploroit

(*a*) App. l. 4, 669. Dio. l. 47, 356. Val. Max. 4.

nort, en se plaignant que ses amis l'avoient négligée dans sa dernière maladie. Mais ce qui n'est pas sujet au moindre doute, c'est que dans une lettre à Atticus, il s'explique clairement sur la mauvaise santé de sa femme (*a*), avec un léger compliment à Atticus sur le soin que l'amitié lui en faisoit prendre; & la lettre suivante, qui est de Cicéron à Brutus, ne pouvant regarder que Porcia, il faut conclure nécessairement qu'elle étoit morte de cette maladie. An. de R. Cicer. 64.

Cicéron à Brutus.

(*b*) Je vous apporterois des motifs de consolation, pour vous rendre le même service que j'ai reçu autrefois de vous dans ma perte, si je ne savois que les remèdes que vous m'offrîtes alors, vous sont familiers. Je souhaite seulement que l'application en soit plus heureuse pour vous, qu'elle ne le fut pour moi; car il seroit étrange qu'un homme tel que vous, ne fût point capable de pratiquer ce qu'il a prescrit aux autres. Pour moi, je trouvai non-seulement dans les raisons que vous m'apportiez, mais encore dans le poids de votre autorité, un motif assez puissant pour modérer l'excès de ma

(*a*) Valetudinem Porciæ meæ tibi curæ esse non miror. *Ad Brut.* 17.

(*b*) Ad Brut. 9.

An. de R. 710. Cicer. 64.

douleur. Vous crûtes que mon abattement ne convenoit point à un homme de courage, accoutumé ſur-tout à conſoler les autres, & vous me fîtes ce reproche avec plus de ſévérité que vous n'en aviez eu pour moi juſqu'alors. La déférence que j'eus pour votre jugement, ſervit beaucoup à me réveiller de cette léthargie; je redoutai votre cenſure, & ſur la foi de vos conſeils je trouvai plus de force que jamais à tout ce que j'avois appris, ou lu, ou entendu ſur cette matière. Cependant, Brutus, en payant un tribut que je devois à la nature, je n'avois que la bienſéance ordinaire à ménager; au lieu que le perſonnage que vous avez à ſoutenir aujourd'hui, eſt un rôle de théâtre, qui vous expoſe aux regards du public. Non-ſeulement votre armée, mais la ville & tout l'univers ont les yeux ouverts ſur votre conduite. N'eſt-il pas indécent qu'un homme à qui nous attribuons la fermeté qui nous diſtingue, laiſſe voir de la foibleſſe & de l'abattement? A la vérité votre perte eſt extrême. L'univers n'a rien qui puiſſe la réparer; & ſi votre cœur n'étoit pas touché d'une ſi cruelle diſgrace, cette inſenſibilité paroitroit pire que votre malheur même. Mais vous devez vous affliger avec modération, & ſonger que ſi cette regle eſt utile pour les autres, elle eſt indiſpenſable pour vous. Je donnerois plus d'étendue à cette lettre, ſi je n'appréhendois qu'elle

it déjà trop. Nous vous attendons, vous & votre rmée; ſans quoi nous ne nous croirons pas tout-à-fait libres, quand tout le reſte répondroit à nos déſirs, &c. An. de R. 710. Cicér. 64.

Le tems marqué pour l'élection des magiſtrats étant fort proche, & particulièrement celui de remplir le collège des prêtres, dans lequel il y avoit pluſieurs places vacantes, Brutus fit partir pour Rome quelques jeunes citoyens de la première nobleſſe qui aſpiroient aux dignités publiques, tels que les deux Bibulus, Domitius, Caton, Lentulus, qu'il prit ſoin de recommander à Cicéron par ſes lettres. Mais Cicéron fut fâché que ſon fils ne fût point parti avec eux, pour venir ſolliciter la dignité du ſacerdoce. Il en écrivit à Brutus, dont il vouloit ſavoir les intentions, en le priant de faire partir immédiatement ſon fils, s'il n'étoit pas retenu par des raiſons très-preſſantes. Quoiqu'il pût être élu dans ſon abſence (*a*), le ſuccès paroiſſoit plus certain lorſqu'il ſeroit à Rome. Cette légère négociation fit le ſujet de pluſieurs lettres. Cependant la confuſion des affaires publiques, qui augmentoit de jour en jour, fit remettre l'élection des prêtres à l'année ſuivante. Brutus n'avoit pas laiſſé de faire partir

(*a*) Sed quamvis liceat abſentis rationem haberi, tamen omnia ſunt præſentibus faciliora. *Ad Brut.* 5.

An. de R. 710. Cicer. 64. le jeune Cicéron, & d'en donner avis à son père; mais quoiqu'il dût être fort avancé dans sa route, Cicéron envoya un exprès au-devant de lui, pour lui porter l'ordre de retourner sur ses pas (*a*). Il avoit déjà pris terre en Italie; ce qui ne l'empêcha point d'obéir à son père, « qui ne connoissoit rien de » plus agréable pour lui-même, ni de plus ho- » norable pour son fils, que de le voir auprès de » Brutus ».

On étoit encore dans la joie des premiers succès de la guerre, lorsqu'elle fut augmentée par les nouvelles de l'Asie, qui apprirent à Rome la défaite & la mort de Dolabella. Après avoir ôté cruellement la vie à Trebonius, ce furieux ennemi de la liberté ayant pillé tout ce qu'il avoit trouvé d'argent dans la province, & s'étant muni de tout ce qui pouvoit être utile à son entreprise, avoit pris sa marche vers la Syrie, dont la conquête étoit l'objet de ses préparatifs. Mais il avoit été prévenu par Cassius, qui s'étant déjà mis en possession de cette province, se trouvoit supérieur à

(*a*) Ego autem, cum ad me de Ciceronis abs te discessu scripsisses, statim extrusi tabellarios literasque ad Ciceronem, ut etiamsi in Italiam venisset, ad te rediret. Nihil enim mihi jucundius, illi honestius. Quamquam aliquoties ei scripseram sacerdotum comitia, mea summa contentione, in alterum annum esse rejecta, &c. *Ad Brut.* 14. *It.* 5, 6, 7.

lui par toutes les [illegible]
Cependant Dolabella [illegible]
sement la Cilicie [illegible]
d'Antioche, [illegible]
fuir de [illegible]
par diverses armées [illegible]
perte, il avoit [illegible]
appelé par [illegible]
dans ce lieu que [illegible]
Après avoir [illegible]
gemens, [illegible]
que Dolabella [illegible]
& manquant [illegible]
parti de se donner [illegible]
par une mort volontaire [illegible]
de faire [illegible]
son lieutenant (a) [illegible]

Decimus Brutus [illegible]
d'Antoine, ne [illegible]
d'observer ses mouvemens [illegible]
l'embarras dans [illegible]
avoit commandées [illegible]
avoit reçu sous ses [illegible]
gions des derniers consuls [illegible]
céans s'étoient abandonnées à la [illegible]

(a) Ep. fam. 12, [illegible] Appian. [illegible]
47, 344.

An. de R. 710. Cicer. 64.

Mais cette armée ne le rendoit point assez fort pour tenir devant celle d'Antoine, depuis que Ventidius s'y étoit joint avec ses trois légions, ni même pour l'empêcher, suivant son projet, de passer les Alpes, & de se joindre à Lepidus. « Il » pressa Cicéron d'écrire à Lepidus, pour le prier » de ne pas recevoir les ennemis de l'état, quoi- » qu'il fût persuadé, disoit-il, qu'un homme si » inconsidéré ne feroit jamais rien avec sagesse. » Il exhortoit aussi Cicéron à confirmer Plancus, » dont il avoit quelque sujet de se défier, depuis » qu'il avoit appris par des papiers interceptés » qu'Antoine ne désespéroit pas de l'engager dans » ses intérêts, & qu'il se croyoit sûr de Lepidus & » de Pollion (*a*) ». Il écrivit même directement à Plancus, pour réveiller sa fidélité & son courage, en l'assurant qu'il alloit faire toute la diligence possible pour le joindre. Mais, dans toutes ses lettres, il se plaignoit d'être sans argent, & du misérable état de son armée, qui n'étoit

(*a*) In primis rogo te ad hominem ventosissimum Le-pidum mittas, ne bellum nobis redintegrare possit, [illegible] tonio sibi conjuncto. Mihi persuasissimum est Lepidum [illegible] facturum nunquam.... Plancum quoque confirmetis, quem spero pulso Antonio, non defuturum. *Ep. fam.* [illegible] 9. Antonius ad Lepidum proficiscitur: ne de Planco [illegible] dem spem adhuc abjecit, ut ex libellis suis anim[illegible] qui in me inciderunt. *Ibid.* 11.

méprisable par le nombre, mais par la [illegible] des troupes, dont la plûpart n'étoient que de nouvelles levées (a), sans expérience & sans armes. « Il m'est impossible, disoit-il, d'entretenir plus » long-tems mes soldats. Lorsque j'ai pris les armes » pour le service de la république, j'avois de mon » propre revenu plus de deux millions dans mes » coffres. Aujourd'hui, je suis si éloigné d'avoir » quelque chose à moi, que j'ai engagé le crédit » de mes amis pour me soutenir. J'ai à faire (b) » subsister sept légions ; jugez quel embarras. Les » trésors de Varron ne me suffiroient pas pour » cette dépense ». Il demandoit donc, non-seulement qu'on se hâtât de lui faire toucher une somme considérable, mais qu'on lui envoyât quelques légions de vétérans, sur-tout la légion martiale & la quatrième, qui avoient pris le parti de suivre Octave. Le sénat lui donna cette satisfaction par un décret (c), à la sollicitation de [illegible]

(a) Cum [illegible]

(b) Alere jam milites non possum. Cum ad rempublicam liberandam [illegible] amplius. Tantum [illegible] quidquam [illegible] rim. Septenum numerum [illegible] cultate [illegible] sufficere sumptui possem. [illegible]

(c) Ep. fam. 1[illegible]

An. de R. 710. Cicer. 64. & de Paulus, frère de Lepidus. Mais Cicéron lui écrivit : « Que ceux qui croyoient connoître » ces deux légions, assuroient que rien ne seroit » capable de les engager à servir sous ses ordres : » qu'on lui feroit toucher néanmoins la somme » qu'il désiroit (a) ; que si Lepidus se déterminoit » à recevoir Antoine, les difficultés alloient re- » naître avec plus d'embarras & de danger que » jamais ; que c'étoit Decimus même qui devoit » mettre l'état à couvert d'un si fâcheux évène- » ment ; que pour lui, il ne pouvoit faire plus » qu'il n'avoit fait jusqu'alors, mais qu'il souhai- » toit que Decimus Brutus devînt le plus illustre » & le plus grand de tous les hommes ».

On a fait remarquer que Plancus étoit en négociation avec Lepidus pour unir leurs forces contre Antoine. Furnius s'étoit chargé de cette entreprise du côté de Plancus ; & de l'autre côté, c'étoit Laterensis, lieutenant de Lepidus, partisan zélé de la république, & qui n'épargnoit rien pour inspirer les mêmes sentimens à son général. Lepi-

(a) Legionem martiam & quartam negant, qui illas norunt, ulla conditione ad te perduci posse. Pecuniæ, quam desideras, ratio potest haberi, eaque habebitur...... Ego plus quàm feci facere non possum. Te tamen, id quod spero, omnium maximum & clarissimum videre cupio. *Ibid.* 14.

dus même dissimuloit si bien ses intentions, qu'il les avoit persuadés tous de sa sincérité, de sorte que Plancus marchant à grandes journées pour le joindre, écrivit à Cicéron le détail de ses espérances : An. de R. 710. Cicer. 64.

Plancus à Cicéron.

Après avoir écrit mes lettres (*a*), j'ai fait réflexion qu'il pouvoit être utile au service public, que vous fussiez informé de ce qui est arrivé depuis. Je me flatte que ma diligence sera de quelqu'avantage pour l'état & pour moi-même. Ayant traité avec Lepidus par un grand nombre d'exprès, je lui ai proposé de mettre à part nos anciennes querelles pour nous réconcilier sincèrement en faveur de la république, & je l'ai pressé de marquer plus de considération pour ses propres intérêts, pour ses enfans & pour sa patrie, que pour un brigand désespéré. Je lui ai fait offrir, s'il y consentoit, mes services & mon secours dans toutes sortes d'occasions. C'est par l'entremise de Laterensis que cette affaire s'est négociée. Lepidus m'engage sa foi, que s'il ne peut empêcher Antoine d'entrer dans sa province, il lui declarera une guerre ouverte. Il me prie de me remettre en marche pour joindre incessamment mes forces aux

---

(*a*) Ep. fam. 10, 15.

An de R. 710. Cicer. 64. siennes, ce qui lui paroît d'autant plus nécessaire, que sa cavalerie n'est pas comparable à celle d'Antoine. En effet, elle est à peine médiocre; car outre qu'elle étoit déja en fort petit nombre, dix de se meilleures enseignes sont venues me joindre depuis peu de jours. Des promesses si généreuses m'ont excité aussi-tôt à ne rien épargner pour soutenir les intentions de Lepidus. J'ai conçu de quelle utilité seroit notre jonction, soit pour ruiner la cavalerie d'Antoine, soit pour contenir par la présence de mes troupes tout ce qu'il y a de traîtres ou de mécontens dans les siennes. Ayant fait jeter dans l'espace d'un seul jour un pont sur l'Isère, grande rivière du pays des allobroges, je l'ai passé avec mon armée le 12 de mai. Cependant sur l'avis que Lucius, frère d'Antoine, s'étoit avancé jusqu'à Frejus avec un corps de cavalerie & quelques cohortes, j'ai fait partir le 14 mon frère à la tête de quatre mille chevaux, pour aller à sa rencontre. Je le suivrai sans perdre un moment avec quatre légions & le reste de ma cavalerie, & je laisse derrière moi tout le gros bagage. Si la fortune favorise un peu la république, nous arrêterons ici l'audace des rebelles, & nous verrons peut-être en un seul jour la fin de toutes nos peines: mais si le brigand regagne l'Italie à la nouvelle de mon approche, ce sera l'affaire de Decimus Brutus de le chercher & de le joindre.

Sa [illegible]
[illegible]
[illegible]
lerie, pour [illegible]
[illegible]
[illegible]

Mais [illegible]
[illegible]
à toutes [illegible]
d'Antoine [illegible] avoir [illegible]
à lui, & [illegible]
propres [illegible]
apparence, & [illegible] ménager [illegible]
autant d'avantage que de [illegible] pour l'un [illegible] l'autre. En traitant avec Plancus, [illegible] été de l'attirer proche d'eux, & de l'amuser jusqu'au moment où ses forces étant [illegible] d'Antoine, ils pussent le mettre dans la nécessité d'entrer dans leurs mesures, & lui ôter tout espoir de retraite ou de résistance. Ainsi, lorsqu'il vit Antoine prêt à le joindre, il fit dire à Plancus, qui n'étoit plus éloigné que de quarante milles, de l'attendre dans le lieu où il étoit. Plancus, qui étoit encore sans défiance, crut par diverses raisons qu'il devoit continuer sa marche. Mais (*a*) Laterensis se hâta de le faire avertir

---

(*a*) At Laterensis, vir sanctissimus, suo chirographo

An. de R. 710. Cicer. 64.

« qu'il ne falloit se fier ni à Lepidus ni à son armée, » & qu'il étoit abandonné lui-même. Il l'exhor» toit à ne pas donner dans le piége qu'on lui » dressoit, & à demeurer fidelle à la république, » en lui déclarant qu'il croyoit sa parole dégagée » par cet avis », &c.

Plancus informa aussi-tôt Cicéron de l'embarras où cette perfidie le jetoit. Il lui marqua « que Le» pidus ayant joint son camp à celui d'Antoine » le 28 de mai, ils avoient marché tous deux vers » lui dès le même jour; qu'ils s'étoient approchés » jusqu'à la distance de vingt milles avant qu'il » en eût le moindre avis; qu'il s'étoit hâté de » repasser l'Isère, & de rompre le pont qu'il y avoit » fait jeter à son arrivée, pour se donner le tems » de rassembler toutes ses forces, & de les joindre » à celles de Decimus Brutus qu'il attendoit dans » trois jours : que Laterensis, dont la fidélité mé» ritoit des louanges immortelles, se voyant trom» pé par Lepidus, avoit pris le parti de se tuer » de sa propre main ; mais qu'ayant été interrompu » dans l'exécution de ce dessein, on n'étoit pas » sans espérance pour sa vie ». Il demandoit qu'on

mittit mihi literas, in eisque desperans de te, de exercitu, de Lepidi fide, querensque se destitutum : in quibus aperte denunciat, videam ne fallat : suam fidem solutam esse : reipublicæ ne desim. . . . *Ibid.* 21.

lui envoyât le jeune César avec toutes ses forces; ou que si César ne pouvoit venir lui-même, il envoyât son armée, puisqu'il étoit de son propre intérêt qu'on ne perdît point un moment. Tous les rebelles, ajoutoit-il, se trouvant réunis dans un même camp, il falloit agir contr'eux avec (*a*) toutes les forces de la république. An. de R. 710. Cicer. 64.

Le lendemain de son union avec Antoine, Lepidus écrivit au sénat une lettre fort courte, dans laquelle « il prenoit les dieux & les hommes à » témoin, qu'il n'avoit rien plus à cœur que » la sûreté & la liberté publique. Il protestoit » qu'on n'en auroit pas attendu long-tems des » preuves si la fortune ne s'étoit pas opposée à ses » intentions, mais que ses soldats l'avoient forcé » dans un soulèvement général de recevoir sous » sa protection un grand nombre de citoyens. Il » supplioit le sénat de mettre à part tous les res- » sentimens particuliers, de ne consulter que le » bien de la république, &, dans un tems de » dissention civile, de ne pas traiter de crime & de » perfidie sa clémence & celle de son armée (*b*) ».

Decimus joignit enfin ses troupes à celles de Plancus, & pendant quelque tems il vécut en si bonne intelligence avec lui, soutenus tous deux par l'affection & le zèle de toute la province, que

---

(*a*) Ep. fam. 10, 23. (*b*) Ibid. 35.

An. de R. 710. Cicer. 64. l'avis qu'ils en donnèrent au sénat par une lettre commune, releva le courage & l'espérance de tous les honnêtes gens. Plancus écrivit à Cicéron dans une lettre particulière : « Vous êtes informé sans » doute de l'état de nos forces (*a*). J'ai dans mon » camp trois légions de vétérans & une seulement » de nouvelles levées, mais la meilleure de cette » espèce. Decimus n'a qu'une légion de vétérans, » avec une autre qui fut créée il y a deux ans, & » huit de nouvelles levées. Ainsi notre armée est » nombreuse sans être extrêmement forte ; car » nous avons éprouvé plus d'une fois qu'il y a peu » de fond à faire sur tous ces nouveaux soldats. » Si les troupes d'Afrique, qui sont toutes com- » posées de vétérans, ou si l'armée de César venoit » nous joindre, nous risquerions volontiers une » bataille. Comme César est le plus proche de » nous, je n'ai pas cessé de le presser, ni lui de » m'assurer qu'il se mettroit incessamment en mar- » che, quoique j'aie bien des raisons de croire » qu'il n'y pense pas sérieusement, & qu'il a déjà » pris d'autres mesures. Je n'ai pas laissé de lui » dépêcher Furnius avec de nouvelles instructions. » Vous savez, mon cher Cicéron, que je ne suis » pas moins obligé que vous d'aimer ce jeune » César. L'intime liaison que j'ai eue avec son

(*a*) Ep. fam. 10, 24.

» [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» à la [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» propre [illegible]
» le [illegible]. C'est [illegible]
» [illegible]
» mais [illegible]
» pas aux [illegible] une armée [illegible]
» méprisable, [illegible]. S'ils
» osent les soutenir, c'est au jeune César qu'il faut
» s'en prendre uniquement. Je ne rappellerai point
» ce qui s'est passé depuis long-tems : mais ne
» doutez pas que s'il étoit venu quand il l'a fait
» espérer, la guerre ne fût déja terminée, ou qu'à
» leur grand désavantage elle n'eût été transpor-
» tée dans la province d'Espagne, qui leur est
» absolument opposée. Il m'est impossible de pé-
» nétrer par quels motifs ou par quels conseils il
» s'est laissé détourner d'une entreprise si glorieuse
» & même si nécessaire à ses propres intérêts,
» pour solliciter ridiculement un consulat de deux
» mois qui ne peut servir qu'à faire redouter ses
» intentions. Ses amis pourroient par leurs con-
» seils lui rendre autant de services dans cette occa-
» sion qu'à la république, & vous principalement,

An. de R. 710. Cicer. 64.

» à qui il a plus d'obligations que personne au » monde, excepté moi néanmoins qui n'oublierai » jamais que je vous en ai d'infinies. J'ai donné » ordre à Furnius de traiter toutes ces affaires » avec lui, & s'il a pour mes instances autant d'é» gard qu'il le doit, je lui rends assurément un » grand service. Pendant ce tems-là, nous ne » sommes pas ici dans un embarras médiocre : car » le péril est égal à risquer une bataille, ou à » mettre l'ennemi en état de nous faire encore » plus de mal si nous lui tournons le dos. Si César » vouloit écouter ce que l'honneur demande de » lui, ou si les légions d'Afrique arrivoient promp» tement, nous vous soulagerions bientôt de » l'inquiétude où vous êtes pour nous. Je vous » demande la continuation de votre amitié, & de » me croire entièrement à vous ».

Quoique l'union de Lepidus & d'Antoine eût jeté la consternation dans Rome, le sénat après avoir pris quelques jours pour délibérer sur les effets qu'on en pouvoit craindre, se trouva si encouragé par celle de Plancus & de Decimus, que se reposant sur leur courage & sur leur fidélité, non-seulement il déclara Lepidus ennemi de la patrie par un décret du 30 juin, mais il fit abattre la statue dorée qu'il lui avoit fait élever nouvellement, en réservant néanmoins à lui & à ses adhérans la liberté de retourner à leur devoir

jusqu'au premier de septembre. Lepidus avoit épousé la sœur de M. Brutus. Il en avoit eu plusieurs enfans, dont la fortune se trouvoit ruinée par ce décret, qui entraînoit la confiscation de tout le bien de leur père. Servilia leur grand'mère, & la femme de Cassius, qui étoit leur tante, sollicitèrent vivement Cicéron, ou d'empêcher qu'on ne portât ce décret, ou d'obtenir une exception en faveur des enfans. Mais il se crut obligé de fermer l'oreille à leurs cris. La nécessité du premier article entraînoit celle du second. Il expliqua ses sentimens à Brutus dans cette lettre : An. de R. 710. Cicér. 64.

Cicéron à Brutus.

Quoique je me disposasse à vous écrire par Messala Corvinus (a), [illegible] ami Vetus partir sans être chargé [illegible] lettres. La république, [illegible] l'extrêmité du danger. [illegible] nous retrouvons par [illegible] pidus dans la nécessité [illegible] bat. Au milieu des nouveaux [illegible] quelles je me suis livré pour [illegible] blique, rien ne m'a causé [illegible] n'avoir pu me rendre aux sollicitations [illegible] & de votre sœur ; [illegible]

(a) Ad Brut. [illegible]

An. de R. 710. Cicer. 64. seroit plus aisé de vous faire approuver ma conduite. Vous conviendrez sans doute que la cause de Lepidus ne peut être distinguée de celle d'Antoine. Tout le monde juge même qu'elle est beaucoup plus odieuse, puisqu'après avoir reçu des honneurs extraordinaires du sénat, & lui avoir écrit peu de jours auparavant une lettre excellente, il n'a pu sans une horrible infidélité, non-seulement recevoir les restes de nos ennemis, mais nous déclarer par mer & par terre une guerre cruelle, dont le succès est absolument incertain. En nous priant de traiter ses enfans avec clémence, on ne nous dit point ce qu'il arrivera de nous, si leur père obtenoit une victoire dont je prie les dieux de nous préserver. Je sais qu'il est dur de faire porter aux enfans la punition du crime de leur père : mais c'est une sage institution des loix, pour faire servir l'amour même que nous avons pour nos enfans, à nous rendre plus affectionnés & plus fidelles à la patrie. C'est Lepidus qui est cruel pour ses enfans, & non ceux qui le déclarent ennemi public. Quand il abandonneroit les armes, & qu'étant accusé seulement de violence, on ne le condamneroit qu'à ce titre, il est clair que n'ayant rien à faire valoir pour sa défense, son bien seroit confisqué de même, & ses enfans enveloppés dans la même disgrace. Quelle différence néanmoins, lorsque Lepidus, Antoine & nos

nos autres ennemis nous menacent actuellement, An. de R. 710. Cicer. 64.
& du même mal dont votre mère & votre sœur voudroient sauver les enfans, & de bien d'autres extrémités beaucoup plus affreuses. Notre espérance, mon cher Brutus, est en vous & dans votre armée. Je vous l'ai déja marqué, il est de la dernière importance pour le salut de la république & pour votre gloire, que vous arriviez promptement en Italie, car la patrie a besoin de vos conseils autant que de vos forces. Je me flatte de voir incessamment mon fils, puisqu'il doit vous accompagner.

Avant que d'avoir reçu cette lettre, Brutus avoit appris des amis qu'il avoit à Rome ce que le sénat méditoit contre Lepidus. Il avoit écrit sur le même sujet à Cicéron.

Brutus à Cicéron.

(a) Les craintes d'autrui [illegible] même pour le sort de Lepidus [illegible] heur de trahir nos espérances, [illegible] je l'espère encore, qu'un [illegible] taire, je vous conjure, mon cher [illegible] par toute la force de notre amitié, [illegible] le père des enfans de ma sœur, [illegible] c'est moi qui le [illegible]

(a) Ibid. 13.

An. de R. 710. Cicer. 64.

grace, je ne doute point qu'alors vous ne fassiez pour eux tout ce qui dépendra de vous. Chacun a ses principes : pour moi je trouve dans mon devoir & dans mon inclination que je ne puis jamais faire assez pour les enfans de ma sœur. En quoi les honnêtes gens m'obligeront-ils, (du moins si je mérite que les honnêtes gens cherchent à m'obliger) en quoi rendrai-je jamais service à ma mere, à ma sœur & à mes neveux, si je n'ai point assez de crédit auprès du sénat & de vous pour les mettre à couvert du plus grand malheur qu'ils ayent à redouter ? Je me sens si inquiet & si agité que je ne puis, ni ne dois vous écrire plus au long : car si dans un cas de cette nature j'ai besoin d'une longue lettre pour vous exciter, je n'espère point que vous fassiez ce que je désire, & ce que je m'imagine qu'on ne doit pas me refuser. Je n'ajoute donc rien à mes prières. Considérez seulement qui je suis, & si je ne dois pas obtenir de Cicéron ce que je lui demande, ou comme du meilleur de mes amis, ou s'il ne veut rien accorder à l'amitié, comme du plus distingué des sénateurs consulaires. Je vous demande en grace de me faire savoir le plutôt que vous pourrez, quelle est votre résolution. *Le premier de juillet.*

Une lettre si pressante ayant fait comprendre à Cicéron que Brutus s'intéressoit plus à la fortune de ses neveux qu'il ne se l'étoit imaginé, il enga-

gea (*a*) le sénat à suspendre l'exécution du decret dans l'article qui regardoit la confiscation.

A peine Antoine & Lepidus eurent-ils reuni leurs forces, qu'ils s'établirent une correspondance avec Octave. Depuis la mort des consuls, ce jeune homme avoit marqué si peu de considération pour l'autorité du sénat & pour celle de Cicéron, qu'il sembloit n'attendre qu'un prétexte pour rompre ouvertement avec eux. Il avoit pris quelque tems pour observer la conduite d'Antoine; mais le voyant reçu & secondé par Lepidus, il ne trouva plus de systême qui lui promît autant d'avantage que de se lier avec eux, & d'entreprendre la vengeance de son oncle qui sembloit le regarder particulièrement. Sans penser davantage à la guerre, il demanda le consulat, quoiqu'il ne fût point encore âgé de vingt ans. La ville fut aussi choquée qu'épouvantée de cette démarche : non que le consulat pût lui donner un pouvoir qu'il ne se fût pas déjà procuré par les armes; mais c'étoit faire éclater hors de saison une ambition dangereuse & fondée sur le mépris des loix. D'ailleurs on avoit raison de craindre qu'il n'eût déjà formé des vues pernicieuses à la liberté, lorsque loin de

(*a*) Sororis tuæ filiis quam diligenter consulam, spero te ex matris & ex sororis literis cogniturum, &c. *Ibid.* Ep. *It.* 18.

An. de R. 710. Cicer. 64.

conduire ſes troupes où il n'ignoroit pas qu'elles étoient néceſſaires, il ſe déterminoit à marcher vers Rome, comme s'il n'eût penſé qu'à ſubjuguer la république.

Dans le même tems, le bruit ſe répandit par tout l'empire que Cicéron étoit élu conſul. Brutus (*a*) lui diſoit à cette occaſion dans une de ſes lettres : « Si je voyois cet heureux jour, je com- » mencerois à me figurer que le règne de la » juſtice eſt rétabli dans la république, & qu'elle » eſt capable de ſe ſoutenir par ſes propres for- » ces ». Il eſt certain que s'il eût aſpiré au conſulat, il auroit pu l'obtenir par les ſuffrages unanimes du peuple ; mais dans un tems de violence & de confuſion, le titre de magiſtrat ſuprême, ſans un pouvoir réel pour le ſoutenir, n'auroit ſervi qu'à lui ſuſciter de nouveaux dangers, & l'auroit expoſé plus que jamais aux inſultes des gens de guerre, dont il ſe plaignoit que la (*b*) hauteur & l'inſolence dans leurs demandes, étoient devenues inſupportables. Quelques anciens

---

(*a*) His literis ſcriptis, te conſulem factum audivimus, tum vero incipiam proponere mihi rempublicam juſtam & jam ſuis nitentem viribus ſi iſthæc videro. *Ad Brut.* 4.

(*b*) Illudimur, Brute, cum militum conviciis, tum imperatoris inſolentia. *Ibid.* 10.

auteurs, [illegible]
tion, [illegible]
ve, il [illegible]
l'espérance [illegible]
le gouverner [illegible]
plusieurs [illegible]
imputation [illegible]
non-seulement [illegible]
tave, mais [illegible]
vant à Brutus [illegible]
» s'est [illegible]
» louer [illegible]
» fermera [illegible]
» leurs [illegible]
» des [illegible]
» consulat [illegible]
» efforce aussi [illegible]
» avis [illegible]
» absence [illegible]
» a dans [illegible]
» ambition [illegible]
» en [illegible]
» & jamais [illegible]
» & de toutes les assemblées que dans cette occasion [illegible]
» car il n'est jamais arrivé que dans une délibé-

(*a*) Plutarq. *Vie de Ciceron.*
(*b*) Ad Brut. 10.

» ration sur les honneurs qu'on devoit accorder
» à un citoyen que je puis nommer très-puissant,
» puisque la mesure du pouvoir est aujourd'hui
» la force des armes, il ne se soit pas trouvé un
» tribun, ni un autre magistrat, ni même un simple
» sénateur qui ait ouvert la moindre proposition.
» Cependant cette fermeté & cette vertu ne gué-
» rissent point la ville de ses alarmes. Nous souf-
» frons beaucoup, mon cher Brutus, & de la li-
» cence des soldats, & de l'insolence du général.
» Chacun veut avoir autant d'autorité dans l'état
» qu'il a de moyens pour l'usurper. On ne connoît
» plus ni raison, ni modération, ni loi, ni cou-
» tume, ni devoir. On est sans respect pour le
» jugement du public, & sans égard pour celui
» de la postérité », &c.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. CÆSAR OCTAVIANUS. Q. PEDIUS.

Il est fort étrange, comme Cicéron le remarque dans cette lettre, qu'il ne se trouvât point un magistrat ni un simple sénateur qui voulût proposer le décret du consulat d'Octave, quoiqu'il ne manquât presque rien à l'établissement de son pouvoir. Il fut obligé d'en faire la demande par une députation de ses officiers; & le sénat les ayant reçus plus froidement qu'ils ne s'y étoient attendus, un centurion qui se nommoit Cornelius (*a*), ouvrit sa robe, & montrant la poignée

(*a*) Consulatum vigesimo ætatis anno invasit, admotis

de son épée, déclara audacieusement qu'au refus de l'assemblée, on prendroit une autre voie. Mais Octave abrégea lui-même ses difficultés, en s'approchant de la ville avec ses légions. Il fut enfin nommé consul, avec Quintus Pedius, son parent, & son cohéritier dans quelque partie de la succession de Jules-César. Cette élection s'étant faite au mois (*a*) qui se nommoit *Sextilis*, ses flatteurs, pour honorer l'époque de sa fortune, changèrent ensuite le nom de ce mois en celui d'*Augustus*, qu'il avoit pris lui-même pour surnom.

An. de R. 712. Cicer. 64. Coss. C. CÆSAR OCTAVIANUS. Q. PEDIUS.

Le premier acte de sa magistrature, fut de s'emparer de tout l'argent qu'il trouva dans le trésor public, & d'en faire la distribution à ses soldats. Il reprocha vivement au sénat qu'au lieu de payer à son armée les sommes qui lui avoient été promises par un décret, il ne pensoit qu'à la tourmenter par des fatigues perpetuelles, & qu'à l'engager dans une nouvelle guerre contre Antoine

---

hostiliter ad urbem legionibus, missisque qui sibi [illegible] nomine deposcerent. Cum quidem cunctante senatu Cornelius centurio, princeps legationis, rejecto sagulo ostendens gladii capulum non dubitasset in curia dicere, hic faciet, si vos non feceritis. *Sueton. Aug. c.* [illegible]

(*a*) Sextilem mensem e suo cognomine nuncupavit magis quàm Septembrem, in quo erat natus, quia hoc sibi [illegible] & primus consulatus, &c. *Suet. Aug.* [illegible]

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. CÆSAR OCTAVIANUS. Q. PEDIUS.

& Lepidus. Il se plaignit (*a*) encore de n'avoir point été nommé entre les dix sénateurs à qui l'on avoit donné la commission d'assigner des terres aux soldats. Mais toutes ces plaintes étoient sans fondement. On n'avoit promis ces récompenses & ces distributions qu'après la guerre; & s'il n'avoit point été nommé dans la commission, c'étoit à cause de l'exception générale qu'on avoit cru devoir faire de tous ceux qui commandoient actuellement des armées, parce que sans égard pour l'avis de Cicéron, qui avoit pensé tout autrement, on ne les avoit pas crus propres à cet emploi. Decimus & Plancus avoient été exclus comme César, & n'avoient pas dissimulé non plus leur chagrin; de sorte que Cicéron, qui étoit un des commissaires (*b*), voulant réparer l'imprudence d'une démarche qui faisoit tant de mécontens, ne souffrit point que ses collégues commençassent l'exercice de leur commission, & remit toute l'affaire à l'arrivée des généraux.

César ne dissimulant plus le penchant qui le

(*a*) Appian. 3, 581.

(*b*) Cum ego sensissem de iis qui exercitus haberent sententiam ferri opportere, iidem illi, qui solent, reclamarunt. Itaque excepti etiam estis, me vehementer repugnante.... Itaque cum quidam de collegis nostris agrariam curationem ligurirent, disturbavi rem totamque integram vobis reservavi. *Epist. fam.* 11, 21. *It.* 20, 23.

portoit à changer de parti & de mesures, sembloit prendre plaisir dans toutes les occasions à quereller le sénat. Il reprocha un jour à l'assemblée de lui avoir donné le nom d'enfant (*a*) & de l'avoir traité sur ce pied. Il trouva aussi un prétexte pour se plaindre amèrement de Cicéron, dont les nouvelles vues lui avoient déja fait oublier les services. On lui avoit rapporté qu'en parlant de lui, Cicéron s'étoit servi d'un terme équivoque, qui pouvoit (*b*) signifier également qu'on devoit l'élever aux honneurs & qu'on devoit s'en défaire. Il s'efforça de répandre de tous côtés cette prétendue [illegible], & de la faire prendre dans le plus mauvais des deux sens. Decimus en avertit le premier Cicéron. « Je
» suis persuadé, [illegible] dans sa même [illegible]
» que c'est un rapport [illegible]
» vient pas de lui-même. [illegible]
» tiens ces circonstances, [illegible]
» tère ne se dément point, [illegible]
» aussi que les vétérans [illegible]
» vous n'êtes point en [illegible]
» la principale cause de leur [illegible]
» que César ni moi [illegible]

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus, [illegible] Q. Pedius.

(*b*) Dio, L. 46. [illegible] Suetone, August. [illegible]

(*a*) Laudandum adolescentem, ornandum, *tollendum*. Ce dernier mot peut signifier, *élever aux honneurs*, ou *tuer*.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
C. CÆSAR OCTAVIANUS.
Q. PEDIUS.

» dans la commission, parce que tout s'est fait » à votre gré & par votre direction. Après avoir » entendu tous ces discours, quoique je fusse prêt » à me mettre en marche, je n'ai pas voulu passer » les Alpes sans savoir de vous-même quelle est » maintenant la situation des affaires », &c.

Cicéron fit cette réponse :

(*a*) « Que les dieux confondent ce Segulius, » le plus grand malheureux qui soit au monde, » qui ait été & qui puisse jamais être. Vous imagi- » nez-vous qu'il n'ait fait ce récit qu'à vous & à » César ? Il l'a répété à tous ceux qu'il a vus. Je » vous remercie néanmoins, comme je le dois, mon » cher Brutus, de m'avoir donné cet avis, quoique » la chose ne soit au fond qu'une bagatelle. C'est » une preuve certaine de votre amitié. A l'égard » des plaintes que Segulius attribue aux vétérans, » je vous assure que je souhaiterois moi-même de » n'avoir point été nommé dans la commission; » c'est un fardeau pour moi. Mais lorsque je pro- » posai d'y comprendre les généraux d'armées, ceux » qui ont pris l'habitude de s'opposer à tout, ne » manquèrent pas de faire leurs objections; de sorte » que si vous futes exceptés, ce fut absolument » contre mon opinion », &c.

Cicéron parle fort légèrement du fond de l'ac-

(*a*) Ibid. 21.

on, & le trouve si [illegible]
nême la peine de le [illegible]
sus son apologie. En effet [illegible]
l'un homme [illegible]
int. S'il [illegible]
té tenté [illegible]
nent, [illegible]
ses lettres à [illegible]
toujours [illegible]
x, sans [illegible]
uefois [illegible]
nt à C[illegible]
de [illegible]
le [illegible]
ave, [illegible]
[illegible]
axime [illegible]
. Cette [illegible]
a par [illegible]
d'C[illegible]
, il [illegible]
is par [illegible]
l'ele [illegible]
me, [illegible]
oit [illegible]
ndant que l'[illegible]

) Vel. [illegible]

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
C. CÆSAR OCTAVIANUS.
Q. PEDIUS.

consternation dans Rome, on vit entrer dans le Tibre deux légions de vétérans qui revenoient d'Afrique: elles furent reçues comme un secours arrivé du ciel. Mais cette joie dura peu. A peine furent-elles débarquées, que se laissant séduire par les autres soldats, elles abandonnèrent le sénat qui les avoit rappelées, pour se joindre à César. Pollion, qui revint presqu'en même-tems d'Espagne avec deux de ses meilleures légions, prit parti pour Antoine & Lepidus. Ainsi tous les vétérans du côté occidental de l'empire se trouvoient rassemblés pour venger ouvertement la mort de leur ancien général. La réunion de tant d'armées, & le changement imprévu des affaires d'Antoine ébranlèrent aussi la fidélité de Plancus, & lui firent prendre enfin la résolution d'abandonner Decimus Brutus, son collégue, avec lequel il avoit gardé jusqu'alors toutes les apparences de l'amitié & de la bonne foi. Pollion fit sa paix à des conditions fort avantageuses avec Antoine & Lepidus, & peu de tems après il se rendit dans leur camp avec toutes ses troupes.

Decimus Brutus, abandonné à la discrétion d'une armée séditieuse qu'il voyoit disposée à la désertion, & capable de le livrer à ses ennemis, n'eut point d'autre ressource que de se sauver dans la Macédoine, auprès de Marcus Brutus son parent. Mais la distance étoit si grande, & le pays si bien

dé, que pour éviter d'être pris, il fut ſouvent cé de changer de route. Enfin s'étant défait de ıte ſa ſuite, il erra long-tems ſeul ſous un habit i le déguiſoit, & malgré les difficultés d'une uation ſi pénible, il arriva chez un ancien ami ı'il avoit ſervi dans quelques occaſions, & qui i offrit ſa maiſon comme une eſpèce d'aſyle. Mais it qu'il y fût trahi, ou qu'il ne dût ſon malheur u'à la fortune, les ſoldats d'Antoine le ſurpri- ent (*a*), & l'ayant tué ſur le champ, ils por- èrent ſa tête à leur général. An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. CÆSAR OCTAVIANUS. Q. PEDIUS.

Quelques anciens écrivains lui reprochent d'avoir marqué en mourant une lâcheté indigne du meurtrier de César & d'un général qui avoit commandé dans des occaſions ſi glorieuſes. Mais leurs récits ſe contrediſent dans pluſieurs circonſtances, & s'accordent ſi peu d'ailleurs avec le caractère de ſa vie (*b*), qu'on peut les croire inventés par ceux qui étoient alors diſpoſés à jetter toutes ſortes de taches ſur les meurtriers de Céſar.

Mais il n'y eut guère de tems plus funeſte pour le parti républicain, qu'une loi propoſée par Octave & publiée par Quintus Pedius ſon collègue, qui ſoumettoit aux recherches de la juſtice ceux qui avoient eu part à la mort de Céſar. [illegible]

(*a*) Vell. Pat. 2. [illegible]
(*b*) Senec. Epiſt. [illegible]

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
C. CÆSAR OCTAVIANUS.
Q. PEDIUS.

l'exécution, soit par leurs conseils. Tous les complices de la conspiration furent cités aussi-tôt par divers accusateurs. Comme il ne s'en trouva aucun qui eût la hardiesse de paroître, ils furent tous condamnés sur le témoignage de leurs persécuteurs, & par une seconde loi, on leur interdit le feu & l'eau. Pompée même, qui n'avoit point eu part à la conspiration, fut enveloppé dans le nombre des coupables, comme l'ennemi irréconciliable du parti de César; après quoi, pour réparer en quelque sorte la dureté de cette loi (*a*), Octave distribua aux citoyens ce que son oncle leur avoit légué par son testament.

Cicéron avoit prévu que les affaires pourroient prendre ce malheureux tour, & que la fidélité même de Plancus pourroit être ébranlée. C'étoit par cette raison qu'il avoit pressé si constamment Brutus & Cassius de passer en Italie, comme le seul moyen de détourner tous les maux qu'il appréhendoit. Chaque nouvelle démarche de César le confirmoit dans sa crainte, & le rendoit plus ardent à les solliciter par ses lettres, sur-tout depuis l'union d'Antoine & de Lepidus. « Venez, je vous en » conjure, écrivoit-il à Brutus (*b*); volez, s'il se

(*a*) App. l. 586. Dio. 46, 322.

(*b*) Quamobrem advola, obsecro, hortare idem per literas Cassium. Spes libertatis nusquam nisi in vestrorum castrorum principiis est. *Ad Brut.* 10.

» peut, & pressez Cassius de partir avec vous. S'il » nous reste quelqu'espérance de liberté, elle n'est » plus que dans vos troupes. Songez que vous êtes » nés pour le service de la république ; si vous » avez quelque zèle, quelqu'affection pour elle, » vous ne devez pas perdre un moment. L'in- » constance de Lepidus a renouvelé la guerre. » L'armée de César est la meilleure, mais loin » de nous être utile, elle nous met dans la » nécessité d'appeler la vôtre. Aussi-tôt que vous » paroîtrez en Italie, comptez de voir dans votre » camp tout ce qui porte le nom de citoyen. » Decimus, à la vérité, est toujours uni avec » Plancus ; mais vous n'ignorez pas combien » l'esprit des hommes est sujet à changer, com- » bien les impressions de parti sont profondes, » ni quelle est l'incertitude des événemens de la » guerre. Si nous sommes vainqueurs, comme » j'ose encore l'espérer, n'aurons-nous pas besoin » de vos services & de votre autorité pour mettre » de l'ordre dans les affaires ? Hâtez-vous donc, » au nom des dieux, de venir à notre secours, » & soyez persuadé qu'en nous délivrant de l'es- » clavage, aux ides de mars, vous n'avez pas rendu » à votre patrie un service plus important (*a*)

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. CÆSAR OCTAVIANUS. Q. PEDIUS.

(*a*) Subveni igitur, per deos, idque quàm primum : tibique persuade non te idibus martiis quibus servitutem

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. CÆSAR OCTAVIANUS. Q. PEDIUS.

» que celui qu'elle recevra de votre diligence ».
Après beaucoup d'inſtances de la même nature il lui écrivit encore cette lettre:

Cicéron à M. Brutus.

(*a*) Quand je vous ai tant de fois exhorté par mes lettres à venir promptement au ſecours de la république avec votre armée, je ne me ſerois point imaginé que votre propre famille eût là-deſſus quelque ſcrupule. Le 24 de juillet, votre mère, cette femme attentive & prudente, dont toutes les penſées & toutes les inquiétudes n'ont pas d'autre objet que vous, me fit prier d'aller chez elle. Je m'y rendis ſur le champ, & je trouvai avec elle Caſca, Labeon & Scaptius. Elle entra auſſi-tôt en matière; & m'ayant demandé ſi l'on devoit vous propoſer de revenir en Italie, ou ſi je croyois que vous duſſiez reſter dans les provinces; je lui répondis, comme je le croyois convenable à votre honneur, que vous ne deviez pas différer un moment à nous apporter le ſecours que la république n'eſpère plus que de vous. Car à quels malheurs ne faut-il pas s'attendre dans une guerre où les armées victorieuſes refuſent

à tuis civibus repuliſti, plus profuiſſe patriæ, quàm ſi mature veneris, profuturum. *Ibid.* 14.

(*a*) Ad Brut. 18.

de

de pourſuivre un ennemi fugitif, où des généraux, ſans avoir reçu le moindre ſujet d'offenſe, en poſſeſſion au contraire des plus grands honneurs & de la plus brillante fortune, intéreſſés au bien public dans leur femme & leurs enfans, attachés à vous par le lien du ſang, ſe déclarent les ennemis de la république : ajoutons, dans une guerre où malgré l'admirable union du ſénat & du peuple, on ne laiſſe pas de voir régner tant de déſordre au milieu de nos murs : Mais ce qui m'afflige le plus au moment que je vous écris, c'eſt de faire réflexion que m'étant rendu le garant d'un jeune homme ou plutôt d'un enfant, il me ſera preſqu'impoſſible de tenir fidellement ce que j'ai promis. Il eſt bien plus dangereux & plus délicat, ſur-tout dans les affaires d'importance, de répondre des ſentimens & des principes d'autrui, que de ſe rendre caution pour une dette pécuniaire. L'argent peut être payé, & la perte d'ailleurs en eſt ſupportable. Mais comment ſatisfaire à l'autre engagement, ſi celui pour qui l'on a répondu s'oppoſe lui-même à l'exécution de la promeſſe. Cependant il me reſte encore quelqu'eſpérance de le retenir, quoiqu'il ſoit environné de gens qui travaillent à me l'arracher. Son âge eſt facile à ſéduire, & l'on s'efforce de l'aveugler par l'éclat d'un faux honneur; mais ſes diſpoſitions paroiſſent excellentes. C'eſt donc un

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. CÆSAR OCTAVIANUS. Q. PEDIUS.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
C. CÆSAR OCTAVIANUS.
Q. PEDIUS.

ſurcroît de travail pour moi d'employer toutes mes machines à fixer un homme de cet âge, dans la crainte d'être moi-même accuſé d'imprudence. De quelle imprudence néanmoins pourroit-on m'accuſer? N'ai-je pas lié en effet celui dont je réponds, par des chaînes encore plus fortes que les miennes? Auſſi la république n'a-t-elle point eu lieu jusqu'à préſent de me reprocher mes engagemens, puiſque le caractère d'Octave a ſervi autant que ſes promeſſes à le rendre fidelle & conſtant dans ſes ſervices. Si je ne me trompe, nos plus grands embarras actuellement viennent de l'épuiſement du tréſor, car l'averſion des honnêtes gens augmente de jour en jour pour tout ce qui porte le nom de tribut; & ce qu'on a tiré du centième denier vient d'être employé à payer les deux légions. Vous ne ſauriez croire où monte la dépenſe des armées. J'y comprends la vôtre, car il paroît que Caſſius n'eſt pas mal en munitions. Mais je brûle de m'entretenir bientôt avec vous de toutes ces affaires & d'un grand nombre d'autres. Pour ce qui regarde les enfans de votre ſœur, je n'ai point attendu, mon cher Brutus, que vous priſſiez la peine de m'écrire. Puiſque la guerre doit traîner en longueur, les tems mêmes feront réſerver toute cette affaire à vos propres ſoins. Mais lorſque je doutois de la continuation de la guerre, j'ai plaidé au ſénat la cauſe de vos

neveux, avec une chaleur dont je me flatte que votre mère n'a pas manqué de vous informer par ses lettres. Comptez qu'il n'y a point de cas où je ne sois disposé, au hasard même de ma vie, à faire & à dire ce que je croirai utile à vos intérêts, & conforme à vos inclinations. *Le 26 de juillet.*

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. César Octavianus. Q. Pedius.

(*a*) Dans une lettre à Cassius : « Nous souhaitons, dit-il, de vous voir en Italie aussi-tôt » qu'il sera possible, & nous croirons la république » sans danger lorsque nous vous aurons avec nous. » Nous étions les vainqueurs, si Lepidus n'avoit » pas reçu l'armée fugitive & désarmée d'Antoine. » Aussi Antoine même ne fut-il jamais si détesté dans » Rome, que Lepidus l'est à présent. Le premier » a commencé la guerre au milieu de la confusion, & celui-ci a choisi indignement un tems » de victoire & de paix. Nous avons les consuls » à lui opposer, & nous faisons beaucoup de fond » sur eux ; mais nous ne pouvons être sans inquiétude pour le succès des batailles, qui est » toujours incertain. Persuadez-vous donc que » notre principale confiance est dans votre secours » & dans celui de Brutus, qu'on vous attend » tous deux avec impatience ; mais qu'on souhaite » que Brutus ne diffère pas un moment », &c.

(*a*) Ep. fam. 12, 10.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. CÆSAR OCTAVIANUS. Q. PEDIUS.

Malgré tant de lettres & d'instances, il ne paroît pas que Brutus & Cassius eussent la moindre inclination à passer en Italie. Il n'étoit pas facile à Cassius, qui étoit le plus éloigné, de venir aussi promptement qu'on le désiroit, & cette raison ne permettoit pas de l'attendre aussi-tôt que Brutus, qui s'étoit considérablement rapproché avant la bataille de Modène. Il avoit rassemblé toutes ses légions sur la côte de la mer, & s'étant posté entre Apollonia & Dyrrachium, il avoit attendu l'événement de cette action, prêt à s'embarquer pour l'Italie si son secours y devenoit nécessaire (*a*). Cicéron l'avoit loué de cette précaution. Mais croyant le danger passé après la défaite d'Antoine, il avoit pris sa marche vers les extrémités de la Grèce & de la Macédoine, pour s'y opposer aux entreprises de Dolabella (*b*), & depuis qu'il s'étoit éloigné, il paroissoit sourd à l'ordre du sénat & à toutes les lettres de Cicéron, qui l'appeloient continuellement en Italie. A la distance où il étoit de Rome, on ne sauroit péné-

(*a*) Tuum consilium vehementer laudo, quod non prius exercitum Apollonia Dyrrachioque movisti, quàm de Antonii fuga audisti, Bruti eruptione, populi romani victoria. *Ad Brut.* 2.

(*b*) De Bruto autem nihil adhuc certi : quem ego, quemadmodum præcipis, privatis literis ad bellum commune vocare non desino. *Ep. fam.* 11, 25. *It.* 26.

trer aiſément les motifs de cette conduite. Il avoit meilleure opinion de Lepidus, que le reſte de ſon parti. Attaché comme il étoit à tous ſes ſentimens, peut-être affectoit-il de mépriſer les défiances qu'on avoit de ſon beau-frère, qui étoient la principale raiſon qu'on avoit pour le rappeler. D'ailleurs, on peut recueillir des lettres de Cicéron, que tous les amis qu'il avoit à Rome, n'étoient pas de même avis ſur ſon retour. Ils pouvoient ſoupçonner la fidélité de ſes troupes, & ne les pas croire aſſez fermes dans leur devoir, ou aſſez attachées à lui, pour les expoſer en Italie contre les vétérans, dont l'exemple & les invitations étoient capables de les engager à trahir leur général. Mais quelque motif qu'on veuille leur attribuer, Decimus Brutus, qui jugeoit mieux qu'eux de la ſituation des affaires en Italie, avoit été conſtamment de l'avis de Cicéron. Il ſe voyoit lui-même environné de pluſieurs armées de vétérans, qui étoient mal diſpoſés pour la liberté publique. Il connoiſſoit la perfidie de Lepidus, l'ambition du jeune Céſar, & l'irréſolution de Plancus ſon collégue. Des raiſons ſi fortes l'avoient engagé à preſſer Cicéron dans toutes ſes lettres d'exhorter ſon parent à précipiter ſa marche. Tout conſidéré, l'on peut ſe perſuader raiſonnablement que ſi Brutus & Caſſius étoient paſſés en Italie, lorſque Cicéron avoit commencé à les en

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
C. CÆSAR OCTAVIANUS.
Q. PEDIUS.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
C. CÆSAR OCTAVIANUS.
Q. PEDIUS.

solliciter, c'est-à-dire, avant la défection de Plancus & la mort de Decimus, ils auroient sauvé la république de sa ruine.

Le besoin d'argent, dont Cicéron se plaignoit alors comme du plus grand embarras qu'on eût à Rome, est exprimé aussi avec beaucoup de force dans une de ses lettres à Cornificius, proconsul d'Afrique, qui le pressoit de penser à l'entretien de ses troupes. « Je ne vois, lui dit-il, aucun moyen de fournir aux dépenses que vous » avez faites, & que vous êtes obligé de faire » encore pour les nécessités de la guerre (*a*). Le » sénat est sans chef par la mort des deux con» suls, & le trésor est épuisé. On s'efforce de » recueillir de l'argent de tous côtés, pour satis» faire les troupes qui ont mérité d'être payées » fidellement; mais je suis persuadé qu'on n'y par» viendra point sans imposer un tribut ». Cette imposition se faisoit par tête, suivant les forces de chaque citoyen. On en avoit perdu l'usage depuis que Paul-Emile ayant conquis la Macédoine, avoit formé des fruits de sa victoire (*b*)

(*a*) De sumptu quem te in rem militarem facere & fecisse dicis, nihil sane possum tibi opitulari, propterea quod & orbus senatus consulibus amissis, & incredibiles angustiæ pecuniæ publicæ, &c. *Ep. fam.* 12, 30.

(*b*) At Perse rege devicto Paullus cum macedonicis

un fonds suffisant pour soulager désormais la ville de ce fardeau. Les nécessités pressantes obligèrent néanmoins de le renouveler. Mais en considérant aujourd'hui, sur le témoignage de Cicéron, l'aversion générale que les citoyens avoient pour toutes sortes de tributs, on ne peut s'empêcher d'observer les funestes effets de la corruption des mœurs & de l'indolence, qui avoient infecté jusqu'aux plus honnêtes gens de Rome. Dans le danger extrême de la république, ils n'étoient pas moins choqués de la proposition d'une taxe extraordinaire, & l'intérêt même de la liberté n'étoit pas capable de leur faire abandonner sans regret la moindre partie de leur argent. L'effet de cette conduite fut tel qu'on devoit s'y attendre. En ruinant la cause publique par les fondemens, bientôt les citoyens romains virent non-seulement leur fortune, mais leur vie même exposée à la discrétion de leurs ennemis. On trouve dans les harangues de Cicéron une remarque qui peut être appliquée aux circonstances présentes, & qu'elles servent à vérifier. « La république, dit-il (*a*), est

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. CÆSAR OCTAVIANUS. Q. PEDIUS.

opibus veterem atque hæreditariam urbis nostræ paupertatem eo usque satiasset, ut illo tempore primum populus romanus tributi præstandi onere se liberaret. *Valerius Maximus*, 4, 3. *Plin. Hist. nat.* 33, 3.

(*a*). Pro Sext. 47.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
C. CÆSAR OCTAVIANUS.
Q. PEDIUS.

» toujours défendue avec moins de vigueur qu'elle » n'est attaquée. Si l'on en cherche la raison, c'est » que les gens audacieux & corrompus, qui semblent portés à lui nuire par une aversion naturelle, n'ont besoin que d'un signe pour se » mettre en mouvement; au lieu que je ne sais » par quelle fatalité les honnêtes gens agissent » presque toujours avec beaucoup de lenteur & » de répugnance, & négligeant les désordres publics dans leur origine, attendent que la nécessité les force à prendre des mesures pour y » remédier. Ainsi leurs irrésolutions & leurs délais sont la cause la plus ordinaire de leur ruine; » & lorsqu'à la fin ils voudroient composer pour » leur repos aux dépens même de leur honneur, » ils perdent ordinairement l'un & l'autre ».

Cette observation pourroit servir à justifier la conduite de Cassius, qui fut accusé de violence & de cruauté dans la méthode qu'il employa pour obliger les villes de l'Asie à lui fournir de l'argent & les autres nécessités de la guerre. Il se trouvoit engagé dans une entreprise où il falloit vaincre ou périr, & ses légions devoient être non-seulement entretenues, mais récompensées. Les revenus de l'empire étoient épuisés. Les contributions venoient lentement; & les puissances étrangères, dans l'incertitude du succès de la guerre qui leur faisoit craindre d'offenser l'un ou l'autre parti, cher-

choient à demeurer neutres. Parmi tant d'obstacles, qui rendoient l'argent d'autant plus nécessaire qu'ils augmentoient la difficulté d'en trouver, la violence sembloit devenir légitime, la fin justifioit les moyens; & lorsqu'il s'agissoit du salut & de la liberté de l'empire, il n'étoit pas tems de s'arrêter à de vains scrupules. Tel étoit le raisonnement de Cassius & le principe de sa conduite. Il rapportoit tout au succès de la cause qu'il avoit à soutenir, & pour me servir des termes d'Appian *(a)*, il étoit fixé sur son entreprise comme un gladiateur sur son adversaire.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. CÆSAR OCTAVIANUS. Q. PEDIUS.

Brutus, qui étoit d'un caractère plus doux & plus scrupuleux, s'en tenoit aux moyens ordinaires de lever des contributions. Son goût pour la philosophie & pour les belles-lettres lui ayant inspiré beaucoup d'affection pour les villes de la Grèce, au lieu d'en exiger de l'argent, il prenoit plaisir dans tous les lieux de son passage à voir leurs jeux & leurs exercices, & à présider à leurs disputes philosophiques *(b)*. On auroit pu s'imaginer qu'il voyageoit plutôt par curiosité que pour faire les préparatifs d'une guerre sanglante. Aussi fut-il aisé, quand il eut rejoint Cassius, de distinguer la différence de leur conduite par celle de leur situation. Cassius, sans avoir reçu un sou de

---

(a) Appian, l. 4, 667. *(b)* Ibid.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
C. CÆSAR OCTAVIANUS.
Q. PEDIUS.

tus, on ne peut s'empêcher d'y découvrir beaucoup d'inégalités. Dans son extérieur il affectoit la rigueur stoïque & la sévérité d'un vieux romain. Cependant la tendresse de son naturel l'emportant quelquefois malgré lui, il trahissoit le fond de son cœur par des actions efféminées. Il avoit tué son ami & son bienfaicteur pour rendre la liberté à sa patrie. Il déclaroit que pour la même cause il n'auroit pas épargné la vie (*a*) de son père; & malgré ces héroïques sentimens, il ménagea celle du frère d'Antoine qui devoit être sacrifiée à la nécessité. Dolabella venoit de massacrer Trebonius. Antoine avoit approuvé ouvertement cette action. Et Brutus, par une vaine ostentation de clémence, refuse d'envoyer Caius au supplice, quoiqu'il ne pût lui accorder la vie sans mettre la sienne en danger. Lorsque Lepidus son beau-frère fut déclaré l'ennemi public, l'intérêt de ses neveux lui en fit témoigner un ressentiment ridicule, comme s'il n'eût pas été certain que les moyens ne lui manqueroient pas pour rétablir leur fortune, en supposant que la république se relevât de sa ruine; ou que leur père prendroit

(*a*) Non concesserim quod in illo non tuli, sed ne patri quidem meo, si reviviscat, ut patiente me plus legibus ac senatu possit. *Ad Brut.* 16. Sed dominum, ne parentem quidem, majores nostri voluerunt esse. *Ibid.* 17.

iême ce foin dans [illegible]
oibleffes étoient-elles [illegible]
ıs, dont il defcendoit [illegible]
opofoit pour modele ? [illegible]
:on de n'avoir pas [illegible]
ſpenſation des [illegible]
nenſes pour lui-même [illegible]
ule autorité, [illegible]
ordinaire [illegible]
citoyen, [illegible]
niſſions [illegible]
s qu'elles [illegible]
[illegible]
plus [illegible]
[illegible]

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. CÆSAR OCTAVIANUS. Q. PEDIUS.

tus, & à obſerver cette amniſtie, dont le ſénat avoit prétendu faire le fondement de la paix publique. C'étoit ſans contredit le plus grand ſervice qu'il pût rendre à Brutus & à l'état. Atticus ne doutant point que Brutus n'en fût ſatisfait, lui communiqua ce que Cicéron lui avoit écrit ſur cette matière; mais loin de plaire à Brutus, cette nouvelle le choqua. Il prétendit qu'il y avoit de la baſſeſſe & de la honte à demander quelque choſe d'un enfant, ou à s'imaginer que la ſûreté de Brutus dépendît d'un autre que de lui-même. Il fit connoître ſes ſentimens à Cicéron & à Atticus dans des termes qui confirmèrent l'opinion où Cicéron étoit depuis long-tems, & qu'il avoit déclarée plus d'une fois (*a*): « Que » ſes lettres étoient généralement dures, fières & » arrogantes, & qu'il ne conſidéroit, ni ce qu'il » écrivoit, ni à qui il écrivoit ». Mais les dernières qui nous reſtent de leur commerce, prouvent encore mieux la vérité de ces remarques, & nous mettront en état de porter un jugement plus sûr de leurs principes & de leur caractère. Cicéron voyant que ſa politique excitoit ſouvent les plaintes de Brutus, lui rend compte de ſes vues depuis la mort de Jules-Céſar, pour le for-

(*a*) Ad Brut. 6, 1, 3.

er de reconnoître la justice & la nécessité de outes ses démarches.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. CÆSAR OCTAVIANUS. Q. PEDIUS.

Cicéron à Brutus.

(*a*) Messala nous quitte pour se rendre auprès e vous. Connoissant la situation des affaires, & apable comme il est de vous l'expliquer avec utant de pénétration (*b*) que d'élégance, il le

---

(*a*) Ad Brut. 15.

(*b*) Publius Valerius Messala Corvinus, dont Cicéron nous fait ici une si belle peinture, étoit un des hommes de son tems les plus illustres par la naissance & par ses qualités personnelles. Il vécut long-tems depuis, avec l'estime & l'affection de tous les partis, qui le regardoient comme le principal ornement de la cour d'Auguste. Ayant pris les armes avec Brutus, il fut proscrit par le triumvirat; mais la sentence de sa proscription fut presqu'aussitôt révoquée par un édit spécial; ce qui ne l'empêcha point de demeurer ferme dans son attachement à la cause de la liberté, jusqu'à ce qu'il l'eût vue expirer avec son ami. Après la bataille de Philippes, les troupes qui échappèrent au carnage, lui offrirent de se mettre sous sa conduite; mais prenant le parti d'accepter la paix, qui lui fut offerte par les vainqueurs, il se rendit à Antoine avec qui il étoit lié particulièrement. Quelque tems après, Octave ayant été battu par Sextius Pompée sur la côte de Sicile, & se voyant dans le dernier danger pour sa vie, se remit avec un seul domestique à la fidélité de Messala, qui loin de se venger d'un homme qui avoit mis si récem-

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. CÆSAR OCTAVIANUS. Q. PEDIUS.

sera plus exactement que vous ne devez l'espérer de moi dans une lettre. Et pour vous dire tout ce que je pense de lui (*a*), (car quoique son mérite vous soit connu, je ne puis refuser

---

ment sa tête à prix, employa tous ses soins pour le conserver. Il continua d'être l'ami d'Antoine, jusqu'à ce que le scandale de sa vie, & ses bassesses auprès de Cléopatre lui firent embrasser les intérêts d'Octave. Il fut déclaré consul à la place d'Antoine, & l'emploi qu'il eut à la bataille d'Actium, marquoit la confiance du vainqueur. Enfin il fut honoré du triomphe pour avoir réduit à la soumission les gaulois révoltés.

(*a*) Tous les historiens le représentent comme un des plus grands orateurs de Rome. Il avoit été disciple de Cicéron, & ses partisans prétendoient que pour la douceur & l'exactitude il surpassoit son maître. Son action étoit noble & pleine de dignité. A la perfection de l'éloquence, il joignoit la connoissance de tous les autres arts libéraux. Quoiqu'il fût l'admirateur de Socrate & des plus sévères maximes de la philosophie, il protégeoit les poëtes & les beaux esprits. Tibulle le suivit constamment dans toutes ses expéditions, & l'a célébré dans ses élégies. Horace, dans une de ses odes, parle de rassembler les vins les plus exquis pour traiter un si illustre convive. Cependant on rapporte de cet homme aimable & poli, qu'usé enfin par l'âge & les maladies, il perdit l'usage de ses sens & de sa mémoire, jusqu'à oublier son propre nom. *Appian. p.* 611, 736. *Tacit. Dial.* 18. *Quintil.* 10, 1. *Tibull. Eleg.* 1, 7. *Horat. Carm.* 3, 21. *Plin. Hist. nat.* 7, 24.

mes

mes louanges à tant d'excellentes [illegible] peine à nommer quelqu'un qui [illegible] bité, en constance, en zèle pour [illegible] sorte que l'éloquence, dans laquelle [illegible] qu'il excelle, mérite à peine [illegible] éloge, puisque dans ce talent même, [illegible] a de plus admirable est la [illegible] fait choisir avec tant de [illegible] véritable manière de parler [illegible] côté son industrie & son [illegible] traordinaires, qu'avec [illegible] lités on s'imagineroit [illegible] à la nature. Mais [illegible] porte trop loin. [illegible] qui ne [illegible] ses talens que je [illegible] Si quelque [illegible] que j'ai [illegible] de vous, [illegible] on doit [illegible] devoir, & [illegible] neur. Mais [illegible]

Je suis [illegible] à faire quelques [illegible] dans laquelle vous [illegible] points; mais [illegible] une force [illegible] espèce de prodigalité [illegible]

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. CÆSAR OCTAVIANUS. Q. PEDIUS.

sur ce point. D'autres m'accusent probablement d'avoir été trop sévère à punir ; ou peut-être me faites-vous également ces deux reproches. Si cela est, je suis bien aise de vous expliquer une fois mes idées & mes sentimens sur ces deux articles. Non que je cherche à placer ici une pensée de Solon, le plus admirable des sept sages, & le seul digne du nom (*a*) de législateur, qui prétendoit que l'essence de l'administration publique consistoit en deux points, les récompenses & les punitions ; en quoi je voudrois néanmoins, comme dans tout le reste, qu'on observât toujours un juste tempérament. Mais mon dessein n'est pas d'entrer ici dans la discussion d'un si grand sujet. Je me borne à vous exposer les raisons qui ont servi de règle à mes avis, & de motif à mes suffrages depuis le commencement de la guerre.

Vous ne pouvez avoir oublié, mon cher Brutus, qu'après la mort de Jules-César, & vos mémorables ides de mars, je vous déclarai ce qui avoit manqué à votre entreprise, & quelle tempête je voyois prête à fondre sur la république. Vous nous aviez délivrés d'un grand mal, vous aviez lavé le peuple romain d'une honteuse tache, vous vous étiez acquis une gloire divine ; cependant

(*a*) Le seul d'entr'eux qui ait écrit des loix.

les attributs du pouvoir [illegible]
nains de Lepidus & [illegible]
, l'autre vicieux, [illegible]
& du repos public. [illegible]
mes s'attachoient [illegible]
, nous etions [illegible]
eprises, quoique [illegible]
[illegible]
me croyois [illegible]
moi peut-être [illegible]
s veniez de [illegible]
rs de l'Italie [illegible]
: pour votre [illegible]
mains d'une [illegible]
née par les armes [illegible]
dans ses [illegible]
avec Cassius [illegible]
i d'en [illegible] aussi [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
l'abandonner [illegible]
voyage que [illegible]
[illegible]
ici, [illegible]
e, [illegible]
[illegible]
[illegible] à Velie, & votre [illegible]

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
C. CÆSAR OCTAVIANUS.
Q. PEDIUS.

pas peu d'inquiétude ; car vous vous retirie Brutus, vous vous retiriez, vous dis-je, puisc vos stoïciens ne veulent point que leur sage pui fuir. Aussitôt que je fus retourné à Rome, m'exposai à la fureur & à la malignité d'Antoin & lorsque je l'eus bien irrité contre moi, commençai à prendre d'autres mesures, dans goût de celles de Brutus, car les mesures cette sorte ont toujours été propres à votre sa pour assurer la liberté publique. Je passe sur mil circonstances qui n'ont de rapport qu'à moi, j'observe seulement que le jeune César, à qui si nous voulons être sincères, nous devons bonheur de vivre encore, n'a rien fait d'uti que par mes conseils. Je ne lui ai fait décerner mon cher Brutus, que les honneurs qui lui étoie dûs, des honneurs nécessaires ; car lorsque nou avons commencé à recouvrer une ombre de l berté, c'est-à-dire, avant que la vertu de Decimus Brutus eût déployé toute sa force, & lors que nous étions sans autre défenseur que cet enfant qui nous délivra heureusement d'Antoine, quels honneurs en effet ne méritoit-il pas ? Cependant les honneurs qu'il reçut alors de moi n'étoient encore que des éloges, & des éloges fort modérés. A la vérité je lui fis accorder le commandement par un décret ; mais si cette faveur étoit fort honorable pour son âge, il faut songer

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. CÆSAR OCTAVIANUS. Q. PEDIUS.

ce n'eſt ceux qui ſe croient à la fin du danger quand ils ſont revenus des premiers mouvemens de la crainte? Outre le ſentiment d'une juſte reconnoiſſance, j'avois un autre motif qui ne regardoit pas moins que la poſtérité; je voulois laiſſer un monument éternel de la haine publique pour nos plus cruels ennemis. Ici, je m'imagine aiſément ce qui peut vous avoir déplu; car vos amis de Rome, qui ſont des citoyens excellens, mais ſans expérience dans les affaires publiques, n'en ont pas été plus ſatisfaits que vous; c'eſt que j'aie fait décerner une ovation à Céſar. Quoique j'aie pu me tromper, car je ne reſſemble point à ceux qui n'approuvent que ce qui vient d'eux-mêmes, je vous confeſſe que dans tout le cours de la guerre, j'ai cru n'avoir rien fait avec plus de prudence. Il n'eſt point à propos que je m'explique davantage, de peur qu'on ne m'accuſe d'avoir accordé beaucoup plus à la politique qu'à la reconnoiſſance. C'eſt même en dire trop. Paſſons là-deſſus. J'ai décerné des honneurs à Decimus Brutus. J'en ai décerné à Plancus. Il n'y a que les grandes ames qui ſoient ſenſibles à la gloire; mais le ſénat eſt fort ſage auſſi d'employer toutes ſortes de moyens honnêtes pour engager tout le monde au ſervice de la république. Je ſuis blâmé dans le cas de Lepidus, à qui j'ai fait élever une ſtatue que j'ai fait enſuite renverſer. Mes premières

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. CÆSAR OCTAVIANUS. Q. PEDIUS.

d'arrêter à l'avenir cette témérité par un grand exemple. D'ailleurs ces avis ne m'étoient pas plus propres qu'à tout le corps du sénat. Il semble, je l'avoue, qu'il y ait quelque cruauté à faire passer la punition jusques sur des enfans, qui n'ont rien fait pour la mériter : mais qu'on me nomme un état où cet usage ne soit point anciennement établi. Les enfans de Themistocles furent réduits à la dernière pauvreté. Et puisqu'on impose ce châtiment à des citoyens condamnés pour des crimes publics, pourquoi traiterions-nous nos ennemis avec plus d'indulgence ? Mais de quel front se plaindroient-ils de moi, eux qui, s'ils avoient vaincu, doivent confesser qu'ils m'auroient bien moins épargné ? Tels ont été les motifs de tous les avis que j'ai portés au sénat sur les récompenses & les punitions. A l'égard des autres points, vous n'avez point ignoré mes sentimens & mes décisions. Il seroit inutile ici de les rappeler. Mais ce qui me reste à vous dire, mon cher Brutus, est d'une nécessité indispensable ; c'est que vous devez vous hâter de passer en Italie avec votre armée. Vous ne sauriez croire avec quelle impatience on vous attend. Vous verrez courir tout le monde à vous, aussitôt que vous paroîtrez. Si l'avantage de la guerre est pour nous, comme il le seroit déjà si Lepidus n'avoit pas interrompu nos succès, & ne s'obstinoit point à vouloir périr avec ses amis, on aura

esoin de votre [illegible]
a ville. S'il reste [illegible]
quelque combat [illegible]
dans votre [illegible]
pes. Mais hâtez-[illegible]
connoissez le [illegible]
occasions. Vous [illegible]
de votre mère & [illegible]
zèle je vais embrasse[illegible]
plus d'égard ici [illegible]
toujours fort doux [illegible]
neur de ma confiance [illegible]
de certaines gens [illegible]
plus à cœur d'être [illegible]
dans l'amitié que j'ai [illegible]

Br[illegible] à C[illegible]

(*a*) Atticus m'a communiqué une partie de votre lettre à Octave. Votre inquiétude & votre zèle pour ma sûreté, ne m'ont pas causé une joie nouvelle, car, non-seulement il est familier pour moi, mais je me suis fait comme une habitude d'entendre tous les jours que vous avez fait ou dit quelque chose avec votre fidélité ordinaire, pour le soutien de mon honneur & de ma [illegible] pendant la même partie de votre lettre [illegible]

(*a*) Brut. 16.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

le plus sensible déplaisir que je puisse recevoir. Vous lui faites un compliment si flatteur sur les services qu'il a rendus à la république, & les termes que vous employez sont si humbles & si supplians, que...... dois-je le dire?...... que j'ai honte du misérable état où nous sommes réduits. Cependant, il faut le dire aussi, vous recommandez ma sûreté. Mais quelle mort ne me seroit pas préférable à ce prix? N'est-ce pas déclarer que notre esclavage n'est pas fini, & que nous n'avons fait que changer de maître? Rappelez vos expressions, & désavouez, si vous l'osez, que ce soit la prière d'un esclave à son roi. On attend de lui une chose, lui dites-vous; on lui demande de laisser vivre en sûreté les citoyens qui ont l'estime des honnêtes gens & celle du peuple romain. Mais quoi? S'il refuse cette faveur, faut-il que nous renoncions à la vie? Croyez-moi, il vaut mieux y renoncer en effet que de la devoir à lui. Non, non, je ne puis croire les dieux si ennemis du salut de Rome, qu'Octave doive être supplié pour le salut d'un citoyen, & bien moins pour celui des libérateurs du monde. J'emploie volontiers ces magnifiques expressions. Elles me conviennent, à l'égard de ceux qui paroissent ignorer ce qu'ils doivent craindre pour les autres, ou ce qu'ils doivent demander à ceux de qui ils croient dépendre. Quoi, Cicéron! vous reconnoissez ce pouvoir dans Octave,

re ? Lui faites-vous un mérite d'aimer [illegible]
nous lui ayons cette obligation [illegible]
ne. C'est au successeur d'un [illegible]
destructeur de la tyrannie, [illegible]
pour ceux qui ont bien servi la [illegible]
otez, mon cher Cicéron, que [illegible]
ce de désespoir & de foiblesse. [illegible]
fais pas d'ailleurs un crime plus grand [illegible]
les autres, qui a poussé le premier César à
ition de régner, qui a fait naître [illegible]
le même désir dans le cœur d'Antoine,
lève aujourd'hui cet enfant si haut que vous
croyez obligé de lui adresser des prières pour
nservation de gens tels que nous, & qui
réduit enfin à n'attendre notre salut que de
mpassion. Si nous nous souvenions que nous
nes romains, ces misérables n'auroient pas
d'ardeur à se mettre en possession du pouvoir,
nous à les en [illegible]

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
C. CÆSAR OCTAVIANUS.
Q. PEDIUS.

que le châtiment n'ait servi qu'à retarder quelque tems notre ruine, comment pouvez-vous réfléchir à ce que vous avez fait, & donner votre approbation à ce qui se passe aujourd'hui ; ou le souffrir du moins avec tant de patience, qu'il semble en effet que vous l'approuviez ? Car enfin, quel sujet de haine avez-vous personnellement contre Antoine ? Je n'en connois point d'autre que l'audace de ses entreprises, que la nécessité où il a voulu nous mettre de tenir de lui notre salut, de lui devoir la vie, à lui qui nous doit la liberté ; en un mot, que l'excès de pouvoir auquel il aspire. Vous avez cru qu'on ne pouvoit se dispenser de prendre les armes pour arrêter ses usurpations & s'opposer à sa tyrannie ? Mais quel étoit votre dessein, en le prévenant ? Etoit-ce de favoriser l'ambition d'un autre qui voudroit former les mêmes prétentions, ou de rendre la république libre & indépendante ? Mais peut-être s'agissoit-il moins de la liberté dans notre querelle, que des conditions de notre esclavage. Alors pourquoi tant d'agitation ? Nous aurions eu dans Antoine, non-seulement un maître facile, si nous avions consenti à le recevoir, mais un maître libéral qui nous auroit accordé autant de part que nous l'aurions voulu à ses bienfaits. Qu'auroit-il pu refuser à ceux dont il auroit vu que la patience eût été le plus ferme appui de son gouvernement ? Mais

[illegible]

[illegible] homme contre la [illegible] ons trouver place dans la [illegible] tent espérez-vous [illegible] ndez ? Vous demandez [illegible] accorde la vie : En [illegible] la recevoir, il faut commencer par se la [illegible]

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

quels honneurs réunis suffiront jamais pour ses vrais libérateurs ? Mais voyez combien la crainte est toujours plus puissante que la reconnoissance. Antoine vit, Antoine a les armes en main ; toute l'attention se tourne sur son vainqueur. Pour ce qui regarde Jules-César, j'ai fait tout ce que j'ai pu, & ce que j'ai cru devoir ; le passé ne peut recevoir de changement : mais Octave est-il donc un personnage si important que le peuple romain doive attendre ce qu'il lui plaira d'ordonner de notre sort ; ou méritons-nous si peu de considération, que notre sûreté doive dépendre d'un seul homme ? Puisse le ciel m'ôter tout espoir de retourner à Rome, si je m'abaisse jamais à d'indignes supplications, & si je ne fais rougir par mes reproches ceux qui seront capables de cette bassesse ; ou du moins je m'éloignerai le plus qu'il me sera possible de ceux qui consentent à vivre esclaves ; je nommerai Rome, tout lieu du monde où je vivrai libre, je vous regarderai d'un œil de pitié, vous, en qui l'âge, les honneurs, & l'exemple de la vertu d'autrui ne peuvent modérer une excessive passion pour la vie. Je m'estimerai heureux de cette seule pensée, que la vertu m'ait servi constamment de règle ; car je ne connois point de plus grand bonheur que le témoignage d'un cœur vertueux & content de sa liberté, qui s'élève par ses propres forces au-dessus de tous les évène-

men-

[illegible]

le l'[illegible]
que [illegible]
mune. [illegible]
car, à [illegible]
ma vie [illegible]
défendre [illegible]
conjure, [illegible]
vres à vos [illegible]
pas décourager. [illegible]
ayez toujours [illegible]
de peur qu'il [illegible]
pu les découvrir. [illegible]
courage qui vous [illegible]
que vous étiez [illegible]
utiles à sa défense [illegible]
ne font rien sans l'égide & [illegible]
tu éprouvée est plus difficile à soutenir que celle qui ne l'est pas. Les services qu'on attend d'elle sont autant de dettes ; & si elle repond mal à l'opinion qu'on s'en est formée, on s'en plaint avec autant de ressentiment que si l'on avoit été trompé. Quoiqu'il soit louable & glorieux pour Cicéron de s'opposer aux entreprises d'Antoine,

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. Cæsar Octavianus. Q. Pedius.

on n'y trouve rien de surprenant, parce qu'un consul tel que lui n'annonçoit pas moins qu'un tel consulaire : mais si le même Cicéron ne soutenoit point à l'égard des autres, toute la résolution & la grandeur d'ame qu'il a fait éclater contre Antoine, non-seulement il perdroit pour l'avenir toutes ses prétentions à la gloire, mais il se verroit dépouillé de sa gloire passée : car il n'y a de véritable grandeur que celle qui coule du jugement comme de sa source ; & soit que l'on considère vos talens naturels, ou vos anciennes actions, ou les désirs & l'attente du peuple romain, personne n'est plus obligé que vous d'aimer la république & de prendre la défense de la liberté. Je conclus qu'il ne faut pas se réduire à supplier Octave de nous accorder de la sûreté. Excitez au contraire tout votre courage, & ne doutez pas que cette ville, où vous faites depuis long-tems un si grand rôle, ne soit libre & florissante aussi long-tems que le peuple aura des guides & des chefs pour résister aux desseins des traîtres.

Si l'on compare ces deux lettres, on remarquera dans celle de Cicéron une vue profonde & un solide jugement des affaires, tempérés par tous les égards de la politesse & de l'amitié, avec une crainte continuelle d'offenser, dans les choses mêmes qu'il étoit obligé de blâmer. Dans la lettre de Brutus on voit une sombre & gros-

DE C[illegible]

rogance, qu[illegible]

sans [illegible]

[illegible]

O[illegible]

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. CÆSAR OCTAVIANUS. Q. PEDIUS.

donner des leçons à un homme aussi supérieur à lui par sa sagesse que par le nombre des années, & qui sans aucun égard pour les tems & les circonstances, fonde toutes ces prétentions sur le principe romanesque des stoïciens, que le sage se suffit à lui-même. Il s'y trouve à la vérité des sentimens fort nobles & des maximes dignes de l'ancienne Rome, que Cicéron auroit recommandées comme lui dans des conjonctures où l'application en eût été plus juste. Mais une situation si critique demandoit nécessairement d'autres principes, & l'affectation de Brutus à se renfermer alors dans les siens, étoit d'autant moins excusable, qu'il n'avoit pas toujours eu tant d'exactitude à les suivre, & qu'il lui arrivoit assez souvent d'oublier le stoïcisme & le roman.

Octave n'eut pas plutôt réglé les affaires de la ville & forcé le sénat à la soumission, qu'il retourna vers la Gaule pour joindre Antoine & Lepidus. Ils avoient déjà repassé les Alpes avec leurs armées, dans la seule vue de se procurer

---

ou tard comme un assassin. Brutus, ardent comme il étoit, avoit pu prendre quelque expression de cette nature pour une condamnation directe de l'action de Casca. Mais il est certain que toute autre interprétation ne s'accorde ni avec la vie de Cicéron, ni avec sa mort.

avec lui une conférence, dont ils étoient convenus tous trois pour régler les conditions d'une triple ligue, & pour diviser entr'eux le pouvoir & les provinces de l'empire. Ils se haïssoient mutuellement, ils avoient les mêmes prétentions à l'empire; chacun d'eux désiroit pour soi-même ce qu'il ne pouvoit obtenir que par la ruine des deux autres. Leur conférence ne devoit pas servir par conséquent à jeter entr'eux les fondemens d'une amitié sincère & durable, c'étoit une chose impossible; mais elle pouvoit suspendre leurs ressentimens particuliers, & leur faire unir leurs forces pour opprimer leurs ennemis communs, qui étoient tous les partisans de la république & de la liberté; union nécessaire à leurs vues, & sans laquelle il n'y avoit rien à espérer pour leur ambition.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. CÆSAR OCTAVIANUS. Q. PEDIUS.

Le lieu qu'ils choisirent pour leur entrevue fut une petite île à deux milles de Boulogne, formée par le *Rhenus* qui coule aux environs de cette ville. Ils s'y rencontrèrent avec toutes les précautions qui convenoient à leur caractère; troublés par leurs jalousies & leurs soupçons; accompagnés de leurs meilleures troupes, c'est-à-dire, chacun de cinq légions qui avoient leur camp séparé, à la vue de l'île. Lepidus y entra le premier, comme l'ami commun des deux autres, pour reconnoître la place & s'assurer qu'il n'y

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
C. CÆSAR OCTAVIANUS.
Q. PEDIUS.

avoit rien à craindre de la trahiſon. Lorſqu'il eut donné le ſignal dont on étoit convenu, Antoine & Octave s'avancèrent des deux côtés de la rivière, & paſsèrent dans l'île ſur des ponts, où ils laiſsèrent chacun de leur côté une garde de trois cens hommes. Au lieu de s'embraſſer en s'abordant, leur premier ſoin fut d'obſerver s'ils n'avoient rien à redouter l'un de l'autre & de viſiter même leurs habits, dans la crainte qu'il ne s'y trouvât quelque poignard ou quelqu'autre arme cachée. Après cette cérémonie, Octave prit ſa place entre les deux autres, c'eſt-à-dire, la plus honorable, parce qu'il étoit revêtu de la dignité conſulaire.

Ils paſsèrent trois jours dans cette ſituation, occupés à former le plan de leur ligue. Le fond des articles fut qu'ils poſſéderoient tous trois pendant cinq ans le pouvoir ſuprême, avec le titre de triumvirs, pour fixer ſolidement l'état de la république; que dans toutes les affaires ils agiroient conjointement; qu'ils ne conſulteroient que leur inclination & leur volonté dans la nomination des magiſtrats de Rome & des gouverneurs de provinces; qu'Octave gouverneroit particulièrement l'Afrique, la Sicile, la Sardaigne, & les autres îles de la Méditerranée; que Lepidus auroit l'Eſpagne avec la Gaule Narbonnoiſe; Antoine les deux autres Gaules de l'un & de

l'autre côté des Alpes : & pour mettre de l'égalité dans leurs titres, ils convinrent qu'Octave résigneroit le consulat à Ventidius pour le reste de l'année ; qu'Antoine & Octave soutiendroient la guerre contre Cassius & Brutus, chacun à la tête de vingt légions ; que Lepidus avec trois légions se chargeroit de la garde de Rome, & qu'à la fin de la guerre ils distribueroient à leurs soldats pour récompense de leurs services le territoire de dix-huit villes, les plus riches de l'Italie, qui seroit ôté pour toujours aux anciens possesseurs. Ces conditions furent publiées dans les trois armées & reçues avec des acclamations de joie, & des félicitations mutuelles sur l'heureuse union de leurs chefs. Les soldats demandèrent qu'elles fussent confirmées par un mariage entre Octave & Claudia, fille de Fulvia, femme d'Antoine, & de P. Clodius son premier mari.

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
C. CÆSAR OCTAVIANUS.
Q. PEDIUS.

Le dernier article de cette fameuse conférence fut une liste de proscription, dans laquelle ils étoient résolus d'envelopper tous leurs ennemis. Les anciens écrivains nous apprennent qu'ils n'eurent pas peu d'embarras à s'accorder sur ce terrible article, & qu'il fit naître entr'eux des contestations fort animées. Enfin le moyen qu'ils trouvèrent pour s'accorder, fut de sacrifier, chacun

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. CÆSAR OCTAVIANUS. Q. PEDIUS.

à ſon tour, quelqu'un de leurs meilleurs amis à la vengeance & au reſſentiment de leurs collègues. On prétend que la liſte comprenoit trois cens ſénateurs & deux mille chevaliers, tous condamnés à mourir pour la cauſe de la liberté. La publication de la liſte générale fut remiſe à leur arrivée à Rome; mais ils en exceptèrent un petit nombre de ceux qu'ils avoient le plus d'intérêt à ne pas laiſſer vivre, les chefs du parti républiquain, au nombre de dix-ſept, dont Cicéron étoit le principal. Leur réſolution étant de s'en défaire immédiatement, ils firent partir auſſi-tôt des émiſſaires pour les ſurprendre & les maſſacrer avant qu'ils euſſent la moindre défiance du péril qui les menaçoit. Il y en eut d'abord quatre de pris & de tués, aux yeux de leurs meilleurs amis. Les ſatellites du triumvirat allèrent à la chaſſe des autres dans les maiſons particulières & dans les temples, ce qui répandit autant de terreur & de conſternation dans la ville, que ſi elle eût été priſe par l'ennemi. Le conſul Pedius fut obligé de courir dans les rues pendant toute la nuit pour calmer les alarmes du peuple, & dès que le jour parut, il publia le nom des dix-ſept victimes qu'on cherchoit, en promettant une entière ſûreté à tout le reſte des citoyens : mais il fut lui-même ſi ſaiſi d'horreur, & ſi fatigué de

l'ouvrage de cette nuit (*a*), qu'il mourut le jour suivant. An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. CÆSAR OCTAVIANUS. Q. PEDIUS.

Comme il ne reste aucune lettre de Cicéron qui réponde à ce tems, on ne peut savoir de lui-même quels furent ses sentimens en apprenant l'entrevue des trois chefs, ni quelles mesures elle l'obligea de prendre pour sa sûreté. Après avoir déclaré tant de fois qu'il n'espéroit aucune grace d'Antoine & de Lepidus, s'ils devenoient les plus forts, il ne pouvoit douter que la conférence ne lui fût fatale, si elle s'étoit terminée à leur satisfaction. Quelque raison qu'il eût de craindre, il est certain qu'il dépendoit encore de lui de se mettre à couvert, en se rendant auprès de Brutus dans la Macédoine. Mais il y a beaucoup d'apparence qu'il crut ce remède pire que tous les maux qu'il avoit à redouter, & qu'à l'âge où il étoit, il se sentit tant d'horreur pour le renouvellement de la guerre civile, & si peu d'estime pour le petit nombre d'années qui lui restoit à vivre, « qu'il aima mieux mourir (*b*),

(*a*) App. l. 4, init. Dio. 326. Vell. Pat. 2, 95. Plut. *Vies d'Antoine & de Cicéron.*

(*b*) Reipublicæ vicem doleo quæ immortalis esse debet; mihi quidem quantulum reliqui est? *Ad Brut.* 10. Ἴτεον ergo in castra? Millies mori meliùs, huic præsertim ætati. *Ad Att.* 14, 22. Sed abesse hanc ætatem longè à sepulchro negant oportere. *Ibid.* 16, 7.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. CÆSAR OCTAVIANUS. Q. PEDIUS.

» comme il l'avoit ſouvent déclaré, que de » chercher ſa ſûreté dans un camp ». Il avoit d'autant plus d'indifférence pour ſon propre ſort, que dans les circonſtances préſentes ſa tendreſſe n'étoit point alarmée pour ſon fils qui étoit toujours avec Brutus.

Les anciens hiſtoriens s'efforcent de nous perſuader qu'Octave n'abandonna Cicéron à la vengeance de ſes collègues qu'après avoir réſiſté à leurs ſollicitations pendant deux jours. Mais ces témoignages de regret étoient affectés, & ne peuvent paſſer que pour un rôle étudié, dans la ſeule vue de donner une couleur moins odieuſe à ſa perfidie. La mort de Cicéron étoit l'effet naturel de l'union des triumvirs. C'étoit un ſacrifice qu'ils devoient juger tous trois également néceſſaire à leurs intérêts. Ceux qui s'étoient aſſemblés pour détruire la liberté, avoient apporté ſans doute à leur conférence la réſolution déterminée d'en détruire le ſoutien; car une autorité telle qu'ils la voyoient à Cicéron, ne pouvoit être ſupportée dans un ennemi, & l'expérience leur avoit aſſez appris qu'il n'étoit pas capable de ſe réconcilier avec les oppreſſeurs de la patrie & de la liberté. Octave ſigna donc ſa mort auſſi volontiers que les deux autres, & (*a*) lorſ-

(*a*) Plutarq. *Vie de Cicéron*. Vell. Pat. 2, 66.

qu'il eut surmonté cette première répugnance, il devint plus ardent & plus cruel que ses collègues à presser la proscription (a). Dans ce tems d'horreur, dit Velleius : « Rien n'a été si » honteux que de voir César forcé de proscrire » quelqu'un, & sur-tout de proscrire Ciceron ». Mais Velleius introduit une violence dont il n'apporte point de preuves ([illegible]). À la vérité, pour sauver l'honneur d'Octave & le faire consentir à la mort de Ciceron, Lepidus lui abandonna Paulus, son propre frère, & Marc-Antoine ne fit pas scrupule de sacrifier aussi Lucius César, son oncle : c'est-à-dire, qu'ils furent mis tous deux dans la liste ; mais loin de perdre la vie, ils furent tous deux garantis de toutes sortes d'insultes par la puissante protection de leurs parens (c).

Si l'on s'arrête un moment à considérer en général la conduite des triumvirs, on sera surpris de voir Antoine réveillé tout d'un coup dans le sein de la débauche par la mort de J[illegible]-

---

(a) Restitit aliquandiu collegis, ne qua fieret proscriptio, sed inceptam utroque acerbius exercuit, Suet. in *August.* 27.

(b) Nihil tam indignum illo tempore fuit, quàm quod aut Cæsar aliquem proscribere coactus est, aut ab illo Cicero proscriptus est. *Vell. Pat.* 2, 66.

(c) Appian. liv. 4, 612. Dio 47, 33[illegible].

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. CÆSAR OCTAVIANUS. Q. PEDIUS.

César, passer de la plus lâche soumission à des vues d'indépendance qu'il poursuit avec une adresse & une vigueur admirable, & sans être rebuté du nombre & de la grandeur des obstacles, parvenir enfin au pouvoir absolu qu'il s'étoit proposé. Lepidus fut le principal instrument qu'il employa. Il s'en étoit d'abord servi fort heureusement à Rome; mais lorsqu'il s'étoit cru assez fort pour soutenir seul ses prétentions, il l'avoit engagé à passer de l'autre côté des Alpes avec son armée, dans la vue de s'en faire une ressource s'il lui arrivoit quelque disgrace en Italie. Ce systême étoit si adroit, que s'il eût emporté Modène, il se seroit rendu infailliblement seul maître de Rome; au lieu qu'ayant été vaincu, il se trouvoit forcé de recevoir deux associés à l'empire, mais dont il étoit sûr du moins que l'un se gouverneroit toujours par ses inspirations.

Octave ne s'étoit pas conduit avec moins de prudence & de vigueur. Il avoit de grandes qualités, l'esprit admirable, avec une facilité à dissimuler, qui pouvoit tout persuader à l'avantage de ses inclinations. N'ayant pu se promettre, à son âge & sans autorité, de succéder immédiatement au pouvoir de son oncle, il n'avoit pensé qu'à tenir la place vacante jusqu'à ce qu'il fût en état de s'en saisir. Dans cette vue, il avoit joué gravement le rôle de républiquain. Il s'étoit li-

vré à Cicéron, il s'étoit conduit par ses conseils, autant du moins qu'ils s'étoient accordés avec son intérêt; c'est-à-dire, pour abaisser Antoine qui étoit son plus dangereux rival, & pour le chasser de l'Italie. Alors il s'étoit arrêté, & considerant le point de sa situation, il s'agitoit pour prendre de nouvelles mesures; lorsque se trouvant maître des affaires domestiques par la mort imprévue des deux consuls, & voyant d'un autre côté reprendre de nouvelles forces à Marc-Antoine par le secours de Lepidus, il conçut que ce qu'il avoit de plus solide à prétendre dans cette conjoncture, étoit une part à l'empire, en attendant qu'il fût assez fort pour se delivrer de ses rivaux. Ainsi la même politique qui l'avoit engagé dans les intérêts de la patrie pour détruire Antoine, le lia avec Antoine pour opprimer la republique, sans autre raison que celle de son interêt propre, qui lui faisoit saisir les meilleurs moyens d'avancer son pouvoir.

An. de R. 710. Cic. 64. Cons. C. César Octavianus. Q. Pedius.

Lepidus étoit la dupe de l'un & de l'autre. Vain, foible, inconstant, peu capable de l'empire, auquel son ambition le faisoit aspirer; abusant des plus glorieuses occasions de servir sa patrie, pour la ruiner & pour se perdre lui-même. Sa femme étoit sœur de M. Brutus, & son véritable intérêt auroit dû l'attacher à cette alliance. S'il eût suivi les conseils de Laterensis, qui l'a-

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
C. CÆSAR OCTAVIANUS.
Q. PEDIUS.

voit sollicité si instamment de s'unir à Plancus & à Decimus Brutus, pour achever la ruine d'Antoine & rétablir la liberté, le mérite d'un si grand service joint à la dignité de sa naissance & de sa fortune, l'auroit rendu nécessairement le premier citoyen d'une république libre. Mais sa foiblesse le priva de cette gloire. Il se flatta que le premier rang du pouvoir, qu'il regardoit alors comme son partage, lui assureroit aussi la principale portion de l'empire, sans considérer que la solidité du pouvoir militaire dépend de l'habileté & de la réputation de celui qui le possède. La supériorité que ses collègues avoient sur lui dans ce genre les rendoit sûrs de l'éclipser, & sûrs même de le détruire, lorsqu'ils s'y croiroient obligés pour leur propre intérêt. Et tel fut effectivement son sort lorsque César le força de lui demander la vie à genoux, quoiqu'il fût actuellement à la tête de vingt légions, & qu'il le déposât d'une dignité qu'il n'étoit pas capable de soutenir (*a*).

Cicéron étoit avec son frère & son neveu dans sa maison de Tusculum, lorsqu'il reçut les premières nouvelles de la proscription, & du malheur qu'il avoit d'y être compris. Le dessein des trium-

(*a*) Spoliata, quàm tueri non poterat, dignitas. *Vell. Pat.* 2, 8.

virs avoit été d'en faire un secret jusqu'au moment de l'exécution, pour surprendre ceux qu'ils avoient dévoués à la mort, & leur ôter le pouvoir d'échapper à la vengeance. Mais quelques amis de Cicéron ayant trouvé le moyen de l'en informer, il partit sur le champ avec son frère & son neveu, pour sa terre d'Asture, qui étoit voisine de la mer. Il se flattoit d'y trouver quelque vaisseau, qui le dérobât tout d'un coup à la fureur de ses ennemis. Quintus, qui se trouvoit sans préparations pour un voyage si peu prévu, prit la résolution de retourner à Rome avec son fils, dans l'espérance de s'y tenir caché, & d'y recueillir assez d'argent pour fournir à ses nécessités dans les pays étrangers. Mais Cicéron trouva dans cet intervalle un vaisseau prêt à partir d'Asture, dans lequel il s'embarqua au même moment. Il vogua l'espace d'environ deux lieues le long de la côte, toujours combattu par les vents & les flots, qui le forcèrent enfin de prendre terre à Circeum. Il passa la nuit dans le voisinage de cette ville, livré à ses inquiétudes & à ses irrésolutions. Il étoit question de choisir un lieu pour sa retraite, & de se déterminer entre Brutus & Cassius ou Sextus Pompée. Mais après une longue délibération, il ne trouva point d'expédient plus agréable que celui de mourir (*a*). Plutarque raconte qu'il

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
C. CÆSAR OCTAVIANUS.
Q. PEDIUS.

(*a*) Cremutius Cordus ait, Ciceroni, cum cogitasset,

An. de R. 710.
Cicer. 64.
Coss.
C. CÆSAR OCTAVIANUS.
Q. PEDIUS.

forma la pensée de retourner à Rome, & de se tuer de sa propre main dans la maison d'Octave, pour faire tomber la vengeance de son sang sur un perfide qui causoit tous les malheurs de la patrie & les siens. Mais les importunités de ses domestiques le firent consentir à faire voile jusqu'à Cajete, où il prit terre encore une fois, pour se reposer dans sa maison de Formies, qui n'étoit qu'à un mille de la côte. Fatigué de la vie & de la mer, il déclara qu'il étoit résolu (*a*) de mourir dans un pays qu'il avoit sauvé tant de fois. Le sommeil l'ayant saisi dans ces agitations, il dormit profondément pendant plusieurs heures, malgré le bruit d'un grand nombre de corbeaux, qui, si l'on en croit le récit de quelques historiens, firent entendre leurs croassemens autour de ses fenêtres, comme pour l'avertir que sa dernière heure approchoit. Les mêmes écrivains ajoutent qu'il y en eut un qui s'ouvrit l'entrée de sa chambre, & qui tirant jusqu'aux couvertures

---

utrumne Brutum an Cassium, an S. Pompeium peteret, omnia displicuisse præter mortem. *Senec. Suasor. 6.*

(*a*) Tædium tandem eum & fugæ & vitæ cepit: regressusque ad superiorem villam quæ paulò plus mille passibus à mari abest; Moriar, inquit, in patria sæpè servata. *Liv. Fragm. apud Senec. Suasor.* 1. Plutarq. *Vie de Ciceron.*

de

e ſon lit, frappa ſes eſclaves par la vue d'un el prodige, & les fit rougir d'être moins ardens our la ſûreté de leur maître que des animaux ans raiſon. Auſſi furent-ils excités par cet exemple à le forcer de ſe donner quelque mouvement pour la conſervation de ſa vie. Ils le firent conſentir à ſe mettre dans une litière, qu'ils ſe hâtèrent de porter vers le vaiſſeau par des routes détournées, au travers du bois & des allées de ſon parc. Leur zèle étoit d'autant plus animé qu'ils avoient appris au même moment, qu'on avoit vu dans le canton des ſoldats qui le cherchoient, & qui n'étoient pas éloignés de ſa maiſon. En effet, à peine fut-il parti que les ſoldats arrivèrent; & que s'appercevant qu'il avoit pris la fuite, ils marchèrent ſi promptement ſur ſes traces, qu'ils joignirent la litière dans le bois. Leur chef étoit Popilius Lænas, colonel de l'armée d'Antoine, que Cicéron avoit défendu avec ſuccès dans une cauſe capitale. Les domeſtiques ne l'eurent pas plutôt découvert à la tête de ſes ſatellites, qu'ils ſe rangèrent autour de leur maître, réſolus de le défendre au péril de leur vie. Mais Cicéron (*a*) leur défendit de faire la moindre réſiſ-

(*a*) Satis conſtat ſervos fortiter fideliterque paratos fuiſſe ad dimicandum : ipſum deponi lecticam, & quietos pati quod ſors iniqua cogeret, juſſiſſe. *L. Fragm. ibid.*

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. CÆSAR OCTAVIANUS. Q. PEDIUS.

tance. Il jeta sur ses ennemis un regard si tranquille & si ferme, qu'il déconcerta leur audace; & présentant la tête hors de la litière, il leur dit qu'ils pouvoient prendre ce qu'ils demandoient, & finir leur ouvrage. Ils lui coupèrent aussitôt la tête. Ensuite lui ayant coupé les deux mains, ils se hâtèrent de retourner à Rome, & de porter à Antoine le plus agréable présent qu'il pût recevoir. Popilius se chargea lui-même de le lui offrir (*a*), sans faire réflexion à l'infamie dont il se couvroit, en présentant une tête qui avoit sauvé la sienne.

Il trouva Antoine sur le forum, environné de ses gardes & d'une nombreuse populace, & lui ayant montré de loin la proie qu'il lui apportoit, il en reçut sur le champ pour récompense une couronne d'or avec une somme d'environ deux cens mille livres. Antoine ordonna que la tête fût attachée contre la tribune, entre les deux mains : triste spectacle pour le peuple de Rome, & capable d'arracher des larmes à tous ceux qui se souvenoient que ces membres mutilés qu'on exposoit au mépris des traîtres, s'étoient exercés tant de fois & si

(*a*) Ea sarcina tanquam opimis spoliis alacer in urbem reversus est. Neque ei sceleftum portanti onus succurrit, illud se caput ferre quod pro capite ejus quondam peroraverat. *Valer. Max.* 5, 3.

Ils lui couperent aussitot la tête.

Marillier Del. J. J. Le Veau. Sculp.

glorieusement dans le même lieu, pour la liberté de la république. La mort des autres proscrits, dit un historien du même siècle, n'excita que des regrets particuliers, mais celle de Cicéron, causa une douleur universelle (*a*). C'étoit triompher de la république même & fixer l'esclavage à Rome. Antoine en fut si persuadé, que paroissant rassasié du sang de Cicéron (*b*), il déclara que la proscription étoit finie. Ce grand évènement arriva le sept de décembre, environ dix jours après l'établissement du triumvirat. Cicéron étoit alors âgé de soixante-trois ans, onze mois & cinq jours.

An. de R. 710. Cicer. 64. Coss. C. CÆSAR OCTAVIANUS. Q. PEDIUS.

(*a*) Cæterorumque cædes privatos luctus excitaverat, illa una communem. *Cremut. Cordus apud Senec.* Civitas tenere lacrymas non potuit, quum recisum Ciceronis caput in illis suis rostris videretur. *L. Flor.* 4, 6.

(*b*) Plutarq. *Vie de Cicéron.* Vell. Pat. 2, 64. Liv. Fragm. apud. Senec. Appian. l. 4, 601. Dio. 47, p. 330. Pighii Annal. ad A. U. 710.



LIVRE DOUZIÈME.

LES romains conſervèrent pendant pluſieurs ſiècles un ſouvenir ſi vif de la mort de Cicéron (*a*), qu'ils en ont tranſmis à la poſtérité toutes les circonſtances, en la repréſentant comme un des plus mémorables évènemens de leur hiſtoire. Il paroît que le lieu de l'exécution étoit viſité par les voyageurs avec un reſpect (*b*) qui n'étoit guère différent du culte religieux. Quoique la haine d'une action ſi noire tombât principalement ſur Antoine, Auguſte ne put ſe garantir d'une tache d'ingratitude & de perfidie, qui ſert d'explication au ſilence que les écrivains du même ſiècle ont gardé ſur un citoyen tel que Cicéron. N'eſt-il pas étrange en effet qu'on ne trouve pas même ſon nom dans Horace & dans Virgile? Mais quoiqu'un caractère auſſi diſtingué que le ſien pût faire naître les plus nobles idées, le ſujet convenoit peu aux poëtes de la cour, qui auroient appréhendé, ſur-tout pendant

(*a*) Sæpè Clodio Ciceronem expellenti & Antonio occidenti videmur iraſci. *Senec. de ira.* 2, 2....

(*b*) Appian. pag. 600.

la vie d'Antoine, que son nom seul ne parût une satire. La flatterie ordinaire aux courtisans avoit mis comme à la mode d'outrager sa mémoire par toutes les calomnies que la malignité est capable d'inventer. Virgile même, au lieu de rendre justice à son mérite dans une occasion où son sujet ne lui permettoit guère de l'oublier (*a*), aima mieux dérober quelque chose à l'honneur de Rome, en cédant aux grecs la supériorité de l'éloquence, qu'ils avoient eux-mêmes cédée à Cicéron.

Cependant Tite-Live, à qui sa candeur fit donner par Auguste le nom de Pompéien (*b*), loue Cicéron, dans le tems même que forcé de se soumettre aux conjonctures, il semble diminuer le crime de sa mort. Après avoir fait l'éloge de ses admirables qualités, il ajoute que pour lui donner des louanges dignes de lui (*c*), il faudroit sa propre éloquence. On rapporte aussi d'Auguste, qu'ayant surpris un jour son petit-fils

---

(*a*) Orabunt causas alii melius, &c. *Æneid.* 6, 849.

(*b*) T. Livius Cn. Pompeium tantis laudibus tulit, ut Pompeianum eum Augustus appellaret. *Tacit. Ann.* 4, 34.

(*c*) Si quis tamen virtutibus vitia pensarit, vir magnus, acer, memorabilis fuit; & in cujus laudes sequendas Cicerone laudatore opus fuerit. *Liv. Fragm. apud Senec. Suasor.* 6.

qui lisoit un des ouvrages de Cicéron, & qui se hâta de le cacher sous sa robe dans la crainte de déplaire à l'empereur, il prit le livre, en lut une partie, & le rendit à ce jeune homme, en lui disant : « C'étoit un grand homme, mon fils, » un amateur zélé de sa patrie (*a*) ».

Dans la génération suivante, c'est-à-dire, après la mort de ceux qui s'étoient trouvés comme engagés par des intérêts ou des différends personnels à le haïr pendant sa vie & à décrier sa mémoire, l'envie, qui commençoit à s'appaiser, laissa prendre à sa réputation tout l'éclat qu'elle méritoit; & sous le règne de Tibère, dans le tems que Cremutius Cordus, sénateur & historien, étoit condamné à la mort pour avoir loué Brutus, un autre écrivain ne put s'empêcher, dans

(*a*) Plutarq. *Vie de Cicéron*..... Macrobe rapporte un autre trait qui regarde Caton, & qui ne marque pas moins la modération d'Auguste. Un jour Auguste se trouvant dans la maison que Caton avoit habitée, & celui qui en étoit alors le maître croyant lui faire sa cour en parlant mal de ce sévère romain, il l'arrêta par cette réponse : « Celui qui n'a pas voulu souffrir de changement dans la » constitution de sa patrie, étoit un honnête homme & un » bon citoyen ». Malheureusement Auguste prononçoit sa propre condamnation, puisqu'il avoit, non-seulement renversé, mais usurpé le gouvernement de son pays. *Macrob. Saturn.* 2, 4.

un transport de zèle pour Cicéron, de se livrer aux plaintes les plus amères contre Antoine (a) : « Tu n'as rien gagné, s'écrie-t-il ; non, Antoine, » tu n'as rien gagné en mettant à prix cette illustre » tête, en procurant la mort d'un si grand con- » sul & du conservateur de la république. Tu as » ravi à Cicéron une vie incommode, & qui » touchoit à sa fin par la nécessité de la nature, » une vie qu'il auroit trouvée plus insupportable » que la mort sous ton empire ; mais loin d'obs- » curcir la gloire de ses discours & de ses actions, » tu ne l'as rendue que plus éclatante. Il vit, & » il vivra dans la mémoire de tous les siecles. » Aussi long-tems que ce systême de la nature, » (formé par le hasard ou par la providence, ou » par quelqu'autre cause qu'on veuille s'imaginer, » mais que Cicéron a compris seul entre les romains, » & qu'il a illustré par ses écrits) conservera son exis- » tence & sa force, il verra subsister avec lui la » renommée & les louanges de Cicéron. Toute » la postérité admirera les ouvrages qu'il a com- » posés contre toi ; elle lira l'histoire de sa mort » avec horreur », &c..... Depuis ce tems tous les écrivains de Rome, poëtes & historiens, se sont efforcés à l'envi de louer Cicéron (b),

(a) Vell. Paterc. 2, 66.

(b) Facundiæ latiarumque literarum parens, atque omnium triumphorum lauream adepte majorem quam

« comme le plus illustre de leurs concitoyens & » comme le père de l'éloquence & du savoir. Ils » ont prétendu, qu'il avoit fait plus d'honneur » à leur patrie par ses ouvrages, que tous leurs » conquérans par la force des armes, & qu'il » avoit étendu la réputation de leur esprit au-delà » des bornes de leur empire ». Environ trois siècles après sa mort, les empereurs romains lui rendirent une espèce de culte dans la classe des divinités inférieures; & suivant l'idée d'Erasme (*a*), s'il eût connu les principes de la philosophie chrétienne, il auroit mérité d'être mis au rang de ces ames bienheureuses (*b*), à qui l'église rend un culte religieux, sous le titre de Saints.

En rassemblant tous les traits sous lesquels il nous est représenté par les anciens, on trouve qu'il avoit la taille haute, mais menue, le cou d'une longueur extraordinaire, le visage mâle & les traits réguliers, l'air si ouvert & si serein qu'il

---

plus est ingenii romani terminos in tantum promovisse quàm imperii. *Plin. Hist.* 7, 30. Qui effecit ne quorum arma viceramus, eorum ingenio vinceremur. *Vell. Pat.* 2, 34.

(*a*) Lamprid. vit. Alex. Sever. c. 31.

(*b*) Quem arbitror si christianam philosophiam didicisset, in eorum numero censendum fuisse qui nunc ob vitam innocenter pieque transactam pro divis honorantur. *Erasm. Ciceronian. vers. finem.*

inspiroit tout à la fois (a) la tendresse & le respect. Son tempérament étoit foible, mais il l'avoit fortifié si heureusement par sa frugalité, qu'il l'avoit rendu capable de toutes les fatigues d'une vie fort laborieuse & de la plus constante application à l'étude. La santé & la vigueur étoient devenues sa disposition habituelle. Le soin qu'il prenoit pour les conserver étoit de se baigner souvent, de se faire frotter le corps, & de prendre chaque jour dans son jardin l'exercice d'une courte promenade pour se rafraîchir la voix (b). Dans la belle saison il s'étoit accoutumé à visiter régulièrement toutes les maisons qu'il avoit dans différentes parties de l'Italie. Mais le principal fondement de sa santé étoit la tempérance. Elle servit constamment à le préserver de toutes sortes de maladies violentes ; & s'il étoit quelquefois atteint d'une légère indisposition, il n'avoit point d'autre méthode que de redoubler son abstinence pour extirper le mal par le jeûne (c).

Dans les habits & la parure, que les sages

(a) Equidem facies decora ad senectutem, prosperaque mansit valetudo. *Asin. Poll. apud Senec. Suasor. 6.*

(b) Cum recreandæ voculæ causa mihi necesse esset ambulare. *Ad Att.* 2, 23. Plutarq. *Vie de Cicéron.*

(c) Cum quidem biduum ita jejunus fuissem, ut ne aquam quidem gustarem. *Epist. fam.* 7, 26. Plutarq. *Vie de Cicéron.*

vengeance la plus juste, & le tempérament d[illegible] les punitions, comme un devoir naturel. Le rep[illegible] tir d'un coupable lui paroissoit un droit à l'i[illegible] dulgence de son juge; & c'étoit une de ses maxi[illegible] ordinaires, « Que les haines devoient être p[illegible] » sagères & les amitiés immortelles ».

L'état de sa maison répondoit par sa spl[illegible] deur à la dignité de son caractère. Sa porte [illegible] ouverte aux étrangers qui lui paroissoient di[illegible] de quelque distinction par leur mérite, [illegible] tous les philosophes de l'Asie & de la Grèce[illegible] en avoit constamment plusieurs auprès de lui (a) qui faisoient partie de sa famille, & qui lui fu[illegible] attachés dans cette familiarité pendant toute la vie. Ses appartemens étoient remplis le mat[illegible] d'une multitude de citoyens qui se faisoient ho[illegible] neur d'assister à son lever, & Pompée même [illegible] dédaigna point de se faire voir quelquefois da[illegible] cette foule. La plupart y venoient non-seulem[illegible]

---

puniendi occasiones. *Fragm. Ciceron. ex Marcellino.* [illegible] que verò me pœnitet mortales inimicitias, semp[illegible] amicitias habere. *Pro C. Rabir. Post.* 12.

(a) Doctissimorum hominum familiaritates, quib[illegible] per domus nostra floruit, & principes illi, Diodotus, [illegible] lo, Antiochus, Posidonius, à quibus instituti [illegible] *Nat. Deor.* 1, 3. Erat cum Diodoto stoico; [illegible] habitavisset apud me, mecumque vixisset, [illegible] meæ mortuus. *Ad Brut.* 433.

que tout le monde obſervoit à Rome & qui s'y conſerve encore aujourd'hui.

Mais ſa tempérance & ſon application à l'étude ne lui ôtoient point le goût de la joie & de la bonne chère, ſoit à ſa table ou à celle de ſes amis. Il mettoit alors toutes ſes règles à l'écart, juſqu'à oublier quelquefois la foibleſſe de ſa conſtitution ; il étoit gai, vif, agréable (*a*), il animoit les convives par les charmes de ſon eſprit & de ſon humeur. Dans une aſſemblée d'amis, qui ne ſe réuniſſoient que pour jouir des douceurs de la ſociété, il ſe ſeroit reproché de la groſſièreté & de la rudeſſe s'il n'eût point contribué à la joie commune, ou s'il l'eût troublée par ſa réſerve & ſa froideur. D'ailleurs il avoit réellement du goût pour ces parties d'amuſement. Son humeur étoit naturellement enjouée, & ſon eſprit tourné à la raillerie. Ce talent lui avoit été fort utile au barreau pour réprimer l'inſolence de ſes adverſaires, pour ſe concilier l'attention & la fa-

(*a*) Ego autem, exiſtimes quod lubet, mirificè capi facetiis, maximè noſtratibus. *Ep. fam.* 9, 15. Nec i ad voluptatem refero, ſed ad communitatem vitæ atq victus remiſſionemque animorum, quæ maximè ſermo efficitur familiari, qui eſt in conviviis dulciſſimus. *Ibi* 24. Convivio delector. Ibi loquor quod in ſolum, ut dicitur, & gemitum etiam in riſus maximos transfero. *Ibi* 26.

veu

veür des juges, en jetant de l'agrément dans les causes les plus ennuyeuses (a) [illegible] quelquefois adoucir une sentence [illegible] rire aux dépens de l'accusateur.

L'usage qu'il en [illegible] fut toujours assez [illegible] cun reproche: mais [illegible] culières (b) il [illegible] trop loin la raillerie, [illegible] la vivacité de son esprit [illegible] chagrin que ses bons [illegible] causer. Cependant [illegible] transmis par [illegible] roissent tomber sur [illegible] chans & des [illegible] la folie ou [illegible] quelquefois [illegible] plus leur [illegible] propre repos, [illegible]

(a) Suavis est [illegible] tia..... Maximum [illegible] fici vidi. De C[illegible] & illos tristes [illegible] ierum frequenter [illegible] satietate vel a [illegible]

(b) Noster [illegible] etiam orationibus [illegible] Plutarq. Vie de Cicéron.

bleſſé ou perdu un ami, ni perſonne à qui il dût de l'eſtime, par une raillerie inconſidérée.

Il eſt certain que la réputation de ſon eſprit n'étoit pas moins étendue que celle de ſon éloquence, & que pendant ſa vie même on publia de faux recueils de ſes bons mots (*a*) qui ſe répandirent dans toutes les maiſons de Rome (*b*). Trebonius, ſon intime ami, ſe crut obligé par l'intérêt qu'il prenoit à ſa gloire d'en donner une édition authentique. Jules-Céſar ayant formé le deſſein de recueillir les apophthègmes ou les penſées mémorables des hommes célèbres, recommanda inſtamment à pluſieurs de ſes amis qui fréquentoient Cicéron (*c*), de lui communiquer ce qui échappoit de remarquable à ce grand homme. Mais le plus parfait recueil de ſes ingénieuſes ſaillies fut celui que Tiron publia, en

(*a*) Ais enim, ut ego diſceſſerim, omnia omnium dicta in me conferri..... *Ep. fam.* 7, 32. *It.* 9, 16.

(*b*) Liber iſte, quem mihi miſiſti, quantam habet declarationem amoris tui! Primum, quod tibi facetum videtur quicquid ego dixi, quod aliis fortaſsè non item; deinde quod illa, ſive faceta ſunt, ſive ſic fiunt, narrante te, venuſtiſſima. *Ep. fam.* 15, 21.

(*c*) Audio Cæſarem, cum volumina jam confecerit apophtegmatum, ſi quod afferatur pro meo, quod meum non ſit, rejici velle..... hæc ad illum cum reliquis actis perferuntur; ita enim ipſe mandavit. *Ep. fam.* 9, 16.

trois livres, après la mort de son maître, quoiqu'au jugement de Quintilien, il eût pu retrancher quelque chose du nombre (*a*), & mettre plus de jugement dans le choix. Il ne nous reste aucun de ces livres, & nous n'avons point d'autres monumens des bons mots de Cicéron que ce qui s'en trouve dispersé dans les ouvrages de quelques anciens auteurs & dans les siens. Encore étoit-on persuadé, au siècle de Quintilien, que ces restes ne pouvoient être expliqués avantageusement, quoique plusieurs personnes l'eussent entrepris; soit parce que le goût étoit changé, soit parce qu'étant dépouillés de l'action & du geste qui en faisoit peut-être le principal mérite, il étoit difficile de leur rendre cette sorte d'agrément. Il seroit bien moins surprenant qu'ils nous parussent froids & insipides, à nous qui ignorons non-seulement les faits & les caractères auxquels ils se rapportent, mais encore plus les manières, le goût, & les usages particuliers de ce tems-là. Cependant Quintilien (*b*) jugeoit aussi qu'il en étoit

(*a*) Utinam libertus ejus Tiro, aut alius, quisquis fuit, qui tres hac de re libros edidit, parciùs dictorum numero indulsisset, & plus judicii in eligendis, quàm in cogerendis studii adhibuisset. *Quintil. liv. 6, c. 3.*

(*b*) Qui tamen nunc quoque, ut in omni ejus ingenio, faciliùs quid rejici quàm quid adjici possit invenient. *Ibid.*..... *Macrob. Sat.* 2, 1.

comme de toutes les autres productions de son esprit, où l'on trouveroit plutôt à faire des retranchemens que des additions.

Cicéron possédoit un grand nombre de belles maisons dans les différentes parties de l'Italie. Quelques écrivains en comptent jusqu'à dix-huit, qu'il avoit achetées ou bâties lui-même, à la réserve de celle d'Arpinum, qui lui étoit venue de ses ancêtres. Elles étoient situées généralement dans le voisinage de la mer, à des distances raisonnables, au long de la côte inférieure, entre Rome & Pompeianum, qui n'étoit éloigné de Naples que de quelques milles. Il ne devoit rien manquer à l'élégance des édifices (*a*) ni à l'agrément de leur situation, puisqu'il les appelle lui-même les *délices de l'Italie.* Celles qu'il habitoit le plus volontiers & où il passoit régulièrement quelque partie de l'année, étoient Tusculum, Antium, Asture, Arpinum, la Formiane, la Cumane, la Puteolane & la Pompéiene. Les quatre dernières tiroient leurs noms des villes les plus voisines. Elles avoient toutes assez d'étendue pour recevoir avec sa famille un grand nombre

(*a*) Quodque temporis in prædiolis nostris & belle ædificatis & satis amœnis consumi potuit, in peregrinatione consumimus. *Ad Att.* 16, 3. Cur ocellos Italiæ, villulas nostras, non video? *Ibid.* 6.

de ſes amis, dont pluſieurs, qui étoient de la première qualité, s'y arrêtoient ordinairement quelques jours avec lui quand ils avoient quelque voyage à faire aux environs de Rome. Mais outre ces maiſons qui pouvoient être regardées comme autant de terres, & qui étoient accompagnées d'un parc & d'un grand jardin, il en avoit de moins conſidérables ſur la route, qu'il appelle lui-même de petites auberges, ou des lieux de repos (*a*), bâtis apparemment pour la commodité de ſes voyages lorſqu'il paſſoit d'une terre à l'autre.

Celle de Tuſculum avoit appartenu au dictateur Sylla, & l'on y voyoit encore dans les appartemens une peinture (*b*) qui repréſentoit la célèbre victoire qu'il avoit remportée près de Nole, dans la guerre marſique, où Cicéron avoit porté les armes en qualité de volontaire. Cette belle maiſon étoit à quatre milles de Rome, ſur le ſommet d'une fort agréable colline, qui étoit couverte d'un grand nombre d'autres maiſons, & d'où la vue embraſſoit Rome & toute la campagne voiſine. Le terrein de Cicéron étoit arroſé

(*a*) Ego accepi in diverſoriolo Sinueſſano tuas literas. *Ad Att.* 14, 8.

(*b*) Idque etiam in villa ſua Tuſculana, quæ poſtea fuit Ciceronis, Sylla pinxit. *Plin. Hiſt. nat.* xx, 6.

d'un grand nombre de ruiſſeaux & coupé par des canaux fort larges, pour leſquels il payoit une rente annuelle à la communauté (*a*) de Tuſculum. A ſi peu de diſtance de Rome, il avoit la commodité de ſe procurer l'air de la campagne à toutes les heures, & d'aller ſe délaſſer avec ſa famille ou ſes amis des exercices fatigans du barreau. Auſſi paſſoit-il ſes plus agréables momens dans cette délicieuſe retraite, & le goût qu'il y prenoit l'avoit porté à l'orner avec plus de ſoin (*b*) que toutes ſes autres maiſons.

(*a*) Ego Tuſculanis pro aqua crebra vectigal pendam, qui à municipio fundum accepi. *Cont. Rull.* 3, 2.

(*b*) Quæ mihi antea ſigna miſiſti, ea omnia in Tuſculanum deportabo. *Ad Att.* 1, 4. Nos ex omnibus laboribus & moleſtiis uno illo in loco conquieſcimus. *Ibid.* 5. Nos Tuſculano ita delectamur ut nobiſmetipſis tum denique, cum illo venimus, placeamus. *Ibid.* 6. La ſituation de cette maiſon, qui avoit été vraiſemblablement bâtie par Sylla, confirme ce que Seneque a obſervé des maiſons de campagne des grands capitaines de Rome, tels que Marius, Pompée, Céſar; qu'elles étoient toujours ſituées ſur des collines ou ſur le plus haut terrein qu'ils puſſent trouver, parce qu'il leur paroiſſoit plus militaire de commander le pays qui étoit autour d'eux, & que cette poſition avoit l'air d'un camp. *Senec. Ep.* 51. Mais le délicieux Tuſculum appartient à préſent à des moines, dont le couvent s'appelle *Grotta ferrata.* Ils montrent encore les reſtes des colonnes & des édifices de Cicéron, & les aqueducs qui portoient l'eau dans les jardins.

Lorsqu'il se sentoit quelque dégoût extraordinaire pour la ville, ou que le redoublement de ses travaux l'avoit disposé à souhaiter un asile encore plus paisible, il se retiroit dans sa maison d'Antium ou dans celle d'Asture. Il avoit dans la première sa meilleure collection de livres, & n'y étant qu'à trente milles de Rome, il pouvoit être informé tous les jours de ce qui s'y passoit. Asture étoit une petite île à l'embouchure d'une rivière de même nom, éloignée d'environ deux lieues de la côte, entre les promontoires d'Antium & de Circeum. Peu de lieux réunissent aussi parfaitement toutes les qualités d'une profonde solitude. L'île d'Asture étoit couverte d'un bois épais, partagé par des allées sombres, où Cicéron passoit les momens fâcheux & mélancoliques de sa vie.

Dans les plus grandes chaleurs de l'été, la maison d'Arpinum, & la petite île qui lui appartenoit, avec ses bosquets & ses cascades, servoient à le défendre contre les rigueurs de la saison. Il écrivoit à son frère, pendant l'été le plus ardent qu'il eût jamais vu, qu'il prenoit un plaisir extrême à se rafraîchir dans les eaux du Fibrenus (*a*).

(*a*) Ego ex magnis caloribus, non enim meminimus

Ses autres maisons étoient situées dans les lieux les plus ouverts de l'Italie, où les plus honnêtes gens de Rome avoient aussi des terres & des maisons de campagne. Il en avoit deux à Formies, une haute & une basse, c'est-à-dire, celle-ci proche du port de Cajete, & l'autre sur les montagnes voisines. Il en avoit une troisième sur le rivage de Baies, entre le lac d'Averne & le lieu qu'on nomme aujourd'hui Pouzzoles; c'est celle qu'il appelle la Puteolane. Celle qu'il nomme Cumane étoit sur les collines de l'ancienne Cumes. Pompeianum, qui n'étoit qu'à quatre lieues de Naples, passoit pour un lieu fort agréable par la pureté de l'air, la fertilité du terroir, & la délicatesse de ses fruits. La Puteolane avoit été bâtie sur le plan de l'académie d'Athènes, dont elle portoit le nom. Elle étoit embellie d'un portique & d'un bosquet pour les conférences philosophiques. Quelque tems après la mort de Cicéron, elle tomba entre les mains d'Antistius Vetus (*a*), qui la fit réparer, avec une augmentation d'ornemens. Une veine d'eau chaude qui fut découverte tandis qu'on y travailloit, donna sujet à Laurea Tullius, un des affranchis de Ci-

majores in Arpinati, summa cum amœnitate fluminis, me refeci ludorum diebus. *Ad Quint.* 3, 1.

(*a*) Plin. Hist. nat. 31, 2.

céron, de composer une épigramme que Pline nous a conservée (*a*).

(*a*) Quo tua, Romanæ vindex clarissime linguæ,
Sylva loco meliùs surgere jussa viret,
Atque academiæ celebratam nomine villam
Nunc reparat cultu sub potiore Vetus;
Hic etiam apparent lymphæ non ante repertæ,
Languida quæ infuso lumina rore levant.
Nimirum locus ipse sui Ciceronis honori
Hoc dedit, hac fontes cum patefecit ope.
Ut quoniam totum legitur sine fine per orbem,
Sint plures, oculis quæ medeantur, aquæ.
Plin. ibid.

Cette maison de campagne devint ensuite un palais impérial, où l'empereur Adrien mourut & fut enterré. Ce fut là qu'il fit à son ame ce célèbre adieu :

Animula vagula, blandula,
Hospes comesque corporis,
Quæ nunc abibis in loca
Pallidula, rigida, nudula,
Nec, ut soles, dabis Jocos.
Ælii Spartian. Vit. Had. 25.

Cicéron n'a pas dû se trouver dans le même embarras pour son ame, si Erasme ne s'est pas trompé. UBI nunc agat anima Ciceronis fortasse non est humani judicii pronunciare; me certè non admodùm adversum habituri sint in ferendis calculis, qui sperant illum apud superos quietam vitam agere. *Erasm. Proœm. in Tuscul. Quæst. ad Joan. Vlatten.*

Toutes les maisons de Cicéron étoient meublées avec une élégance proportionnée à la délicatesse de son goût & à la magnificence des édifices. Ses galeries étoient ornées des plus belles statues & des meilleures peintures de la Grèce. Sa vaisselle & ses autres meubles y répondoient par la beauté de la matière & par l'excellence de l'ouvrage. Pline parle d'une table de cèdre qui existoit encore de son tems. C'étoit, dit-il, la première qu'on eût vue à Rome, & Cicéron l'avoit achetée environ mille francs (*a*). Il étoit persuadé qu'un citoyen de son rang devoit soutenir dans toutes les circonstances de sa conduite l'uniformité de son caractère, & relever encore sa dignité par la splendeur de sa vie. C'étoit le motif qui lui avoit fait acheter tant de maisons, & qui les lui avoit fait choisir dans les cantons les plus célèbres de l'Italie, sur-tout le long de la voie d'Appius, où elles se présentoient aux observations des voyageurs, & comme à la rencontre de ses amis, qui y trouvoient toutes sortes de commodités.

Un lecteur qui se rapellera la médiocrité du patrimoine de Cicéron, aura peine à comprendre

(*a*) Extat hodie M. Ciceronis in illa paupertate, & quod magis mirum est illo ævo empta H. S. X. *Plin. Hist. nat.* 13, 15. Nullius ante Ciceronianam vetustior memoria est. *Ibid.* 16.

[illegible] étoit à [illegible]

ir à la [illegible]

continuels [illegible]

doit [illegible]

[illegible] qu'il [illegible]

[illegible]

[illegible] cinq [illegible]

ménagée sur les plus justes appointemens de son emploi, & qui lui fut remise après son retour en Italie.

Il y avoit d'ailleurs une troisième voie pour s'enrichir, qui étoit estimée la plus honorable, & qui avoit procuré à Cicéron de fréquens secours. C'étoient les legs qu'on recevoit de ses amis à leur mort. Par un usage qui n'a guère été commun que chez les romains, les cliens & tous ceux qui avoient fait profession de quelqu'attachement particulier pour une illustre famille, laissoient à leurs patrons une partie considérable de leur bien, comme le témoignage le plus certain de leur respect & de leur gratitude; & le crédit d'un citoyen augmentoit, à mesure que ses richesses s'accroissoient par cette voie. C'est ainsi que Cicéron remarque à l'honneur de Lucullus, que pendant qu'il gouvernoit l'Asie (*a*), il lui étoit tombé plusieurs successions considérables, & Cornelius Nepos nous apprend qu'Atticus avoit succédé de même à quantité d'héritages, auxquels il n'avoit point eu d'autre titre que la bonté de

vicies; hujus pecuniæ permutatione fidem nostram facile tuebere. *Ad Att.* 11, 1.

(*a*) Maximas audio tibi, L. Luculle, pro tua eximia liberalitate maximisque beneficiis in tuos, venisse hæreditates. *Pro Flacc.* 34.

son caractère (*a*) & la fidélité de son amitié. Cicéron avoit reçu un grand nombre de ces présens testamentaires. Il s'en félicite lui-même dans plusieurs de ses lettres (*b*); & lorsqu'Antoine lui reprocha faussement d'avoir été négligé dans ces occasions, il déclara dans sa réponse que son bien s'étoit accru par cette seule voie d'environ quatre millions de notre monnoie, dont il étoit redevable à des donations libres & volontaires, & non, comme il en accusoit Antoine (*c*), à des testamens forgés dont les auteurs étoient inconnus.

On n'a jamais reproché de vice habituel à Cicéron; & dans le plus corrompu de tous les siècles, son caractère fut un exemple éclatant de toutes les vertus (*d*). L'avarice, l'envie, la malignité, la débauche, & les autres passions grossières qui exercent leur empire sur les ames vulgaires, ne prirent jamais le moindre ascendant sur la sienne. Ceux qui lisent avec

---

(*a*) Multas enim hæreditates nulla alia re quam [illegible] tate est consecutus. *Vit. Att.* 21.

(*b*) Ad Att. 2, 20; 11, 2. Pro Milon. [illegible]

(*c*) Hæreditates mihi negasti venire...... Ego enim amplius H. S. ducenties acceptum hæreditatibus [illegible]. Me nemo nisi amicus fecit hæredem..... [illegible] quem tu vidisti nunquam. *Phil.* 2, 16.

(*d*) Cum vita fuerit integra, [illegible] integra [illegible], [illegible] etiam casta. *Excerpt. Ep. ac Jour. Vaillant.*

ménagée sur les plus justes appointemens de son emploi, & qui lui fut remise après son retour en Italie.

Il y avoit d'ailleurs une troisième voie pour s'enrichir, qui étoit estimée la plus honorable, & qui avoit procuré à Cicéron de fréquens secours. C'étoient les legs qu'on recevoit de ses amis à leur mort. Par un usage qui n'a guère été commun que chez les romains, les cliens & tous ceux qui avoient fait profession de quelqu'attachement particulier pour une illustre famille, laissoient à leurs patrons une partie considérable de leur bien, comme le témoignage le plus certain de leur respect & de leur gratitude; & le crédit d'un citoyen augmentoit, à mesure que ses richesses s'accroissoient par cette voie. C'est ainsi que Cicéron remarque à l'honneur de Lucullus, que pendant qu'il gouvernoit l'Asie (*a*), il lui étoit tombé plusieurs successions considérables, & Cornelius Nepos nous apprend qu'Atticus avoit succédé de même à quantité d'héritages, auxquels il n'avoit point eu d'autre titre que la bonté de

vicies; hujus pecuniæ permutatione fidem nostram facilè tuebere. *Ad Att.* 11, 1.

(*a*) Maximas audio tibi, L. Luculle, pro tua eximia liberalitate maximisque beneficiis in tuos, venisse hæreditates. *Pro Flacc.* 34.

son caractère (*a*) & la fidélité de son amitié. Cicéron avoit reçu un grand nombre de ces présens testamentaires. Il s'en félicite lui-même dans plusieurs de ses lettres (*b*); & lorsqu'Antoine lui reprocha faussement d'avoir été négligé dans ces occasions, il déclara dans sa réponse que son bien s'étoit accru par cette seule voie d'environ quatre millions de notre monnoie, dont il étoit redevable à des donations libres & volontaires, & non, comme il en accusoit Antoine (*c*), à des testamens forgés dont les auteurs étoient inconnus.

On n'a jamais reproché de vice habituel à Cicéron; & dans le plus corrompu de tous les siècles, son caractère fut un exemple éclatant de toutes les vertus (*d*). L'avarice, l'envie, la malignité, la débauche, & les autres passions grossières qui exercent leur empire sur les ames vulgaires, ne prirent jamais le moindre ascendant sur la sienne. Ceux qui liront avec

---

(*a*) Multas enim hæreditates nulla alia re quàm bonitate est consecutus. *Vit. Att.* 21.

(*b*) Ad Att. 2, 20, 11, 2. Pro Milon. 18.

(*c*) Hæreditates mihi negasti venire...... Ego enim amplius H. S. ducenties acceptum hæreditatibus retuli.... Me nemo nisi amicus fecit hæredem..... te is, quem tu vidisti nunquam. *Phil.* 1, 16.

(*d*) Cum vita fuerit integra, nec integra solum, sed etiam casta. *Eras. Ep. ad Joan. Vlatten.*

soin ses lettres familières, n'y découvriront rien de bas, d'indécent, d'emporté, rien qui sente l'artifice & la mauvaise foi. Tout y respire des principes uniformes de bonté, de justice, de tendresse pour ses amis, & d'affection pour la république. On n'y apperçoit point d'autre source de ses pensées & de ses actions. Jamais un cœur ne fut plus libre de l'envie, quoique personne n'eût essuyé de plus cruels effets de celle d'autrui. C'est un éloge sur lequel tous les anciens écrivains s'accordent, & dont on sent la vérité dans tous ses écrits. Il y donne continuellement des louanges à ce qui lui en paroît digne, jusques dans ses rivaux & ses adversaires. Il célèbre le mérite par-tout où il le reconnoît, dans les anciens, comme dans ses contemporains, dans la Grèce comme dans l'Italie; & sans cesse il vérifie la maxime qu'il avoit établie dans une de ses harangues au sénat (*a*): « Qu'on ne porte » point envie à la vertu d'un autre, quand on » trouve dans son propre cœur le témoignage de » la sienne ».

L'enjoûment de son humeur & la vivacité de son esprit le rendoient naturellement capable de

(*a*) Declarasti verum esse id quod ego semper sensi, neminem alterius, qui suæ confideret, virtuti invidere. *Phil.* 10, 1. Plutarq. *Vie de Cicéron.*

plaire aux femmes. Il avoit passé dans leur commerce une partie de sa jeunesse ; & dans un âge plus avancé il s'étoit trouvé engagé pendant l'absence d'un grand nombre de citoyens distingués, à conférer souvent avec les dames du plus haut rang sur les intérêts de leurs maris & de leurs frères. Cependant on ne trouve aucune trace de galanterie dans toute son histoire (*a*). Vers la fin de sa vie il racontoit fort agréablement dans une lettre à Pœtus, les circonstances d'un souper qu'il avoit fait avec leur ami Volumnius, épicurien de la première classe, où Cytheris, fameuse courtisanne qui avoit été l'esclave de Volumnius, & qui étoit alors sa maîtresse, tenoit rang au nombre des convives. Après avoir badiné sur cet incident, il ajoute : « Qu'il ne s'étoit pas » défié qu'elle dût être de cette fête, & que » malgré l'inclination qu'il avoit pour les parties » de bonne chère, dans sa jeunesse même, il » avoit été sans goût pour cette autre sorte de » plaisir ; à plus forte raison, dit-il, depuis qu'il » étoit parvenu à la vieillesse ». Il entretint néanmoins une étroite familiarité, & même un commerce de lettres, avec une dame nommée Cerellia, qui donne ridiculement à l'historien

---

(*a*) Me vero nihil istorum, ne juvenem quidem, movit unquam, ne nunc senem. *Ep. fam.* 9, 26.

Dion un ſujet de ſcandale, quoiqu'il avoue que cette femme n'avoit pas moins de ſoixante-dix ans. Cicéron loue ſouvent dans ſes lettres (*a*) le goût qu'elle avoit pour les livres & pour la philoſophie. Ce penchant commun lui faiſoit aimer ſon entretien & ſes écrits. Mais ſi la complaiſance qu'il devoit à ſon ſexe, & l'eſtime qu'il avoit pour ſes talens lui faiſoient reſpecter ſa perſonne, on remarque aiſément par quelques traits de ſes lettres à Atticus qu'il avoit peu d'affection pour elle, & qu'elle n'avoit réellement aucune ſorte d'aſcendant ſur lui.

Les défauts de Cicéron étoient en fort petit nombre. Ils venoient moins de ſa volonté que de ſa conſtitution naturelle, & c'eſt à la condition humaine qu'ils doivent être attribués plus qu'à lui. On a cru qu'il s'enfloit trop dans la proſpérité, qu'il s'abattoit trop au contraire dans la diſgrace (*b*), & que dans l'une ou l'autre de ces

(*a*) Mirifice Cærellia, ſtudio videlicet philoſophiæ flagrans, deſcribit à tuis: iſtos ipſos de finibus habet. *Ad Att.* 13, 21. Cærelliæ facilè ſatisfeci, nec valdè laborare viſa eſt: & ſi illa, ego certè non laborarem. *Ibid.* 15, 1. *It.* 12, 51. *Ep. fam.* 13, 72. *Quintil.* 6, 3. *Dio.* 303.

(*b*) Utinam moderatius ſecundas res, & fortius adverſas ferre potuiſſet! Namque utræque cum venerant ei,

deux

ux situations il se persuadoit trop aisément
'elles ne devoient jamais finir. C'est Pollion
i nous en a tracé cette peinture, & peut-être
st-elle point sans ressemblance. Brutus en a
uché la première partie dans une de ses let-
es (*a*). Il l'avertit civilement de ne pas se fier
op à ses espérances, lorsque les affaires com-
ençoient à tourner heureusement contre Antoine.
icéron passe condamnation lui-même sur le se-
ond reproche : « Si quelqu'un, dit-il, est prompt
à s'alarmer dans les grands périls, & se porte
toujours à la crainte plutôt qu'à l'espérance,
c'est moi ; & si c'est un vice, je n'en suis pas
exempt (*b*) ». Cependant lorsqu'il explique en-
uite la nature de sa timidité, il nous apprend
u'elle servoit moins à lui faire redouter les dan-
ers, qu'à les lui faire prévoir : explication qui
e trouve pleinement (*c*) confirmée par la der-

nutari eas non posse rebatur. *Asin. Poll. apud Senec.*
uasor. 6.

(*a*) Qua in re, Cicero, vir optime ac fortissime, mihi-
que merito & meo nomine & reip. carissime, nimis credere
videris spei tuæ. *Brut. ad Cicer.* 4.

(*b*) Nam si quisquam est timidus in magnis periculo-
sisque rebus, semperque magis adversos rerum exitus me-
tuens quàm sperans secundos, is ego sum. Et si hoc vitium
est, eo me non carere confiteor. *Ep. fam.* 6, 14.

(*c*) Parum fortis videbatur quidem ; quibus optime res-
pondit ipse non se timidum in suscipiendis, sed in provi-

nière partie de ſa vie, & ſur-tout par le courage & la fermeté qu'il fit paroître à ſa mort.

Mais la plus vive & la plus éclatante paſſion de ſon cœur fut ſon amour pour la gloire, & cette ſoif de louanges que rien n'étoit capable de ſatisfaire. Il la confeſſoit lui-même *(a)*, il la nourriſſoit avec indulgence, & comme il le dit dans pluſieurs endroits de ſes ouvrages, il la portoit quelquefois juſqu'à la vanité. Ses ennemis en prirent ſouvent droit de tourner ſon arrogance en ridicule ; & la vivacité qu'on lui voyoit à célébrer perpétuellement le mérite de ſes ſervices, ſembloit juſtifier leur cenſure (*b*). Mais puiſqu'on a toujours regardé cette paſſion comme le foible de ſon caractère, & que de ſiècle en ſiècle on en a porté le même jugement ſans l'avoir bien examinée, & peut-être ſans l'avoir compriſe, ce n'eſt pas m'éloigner de mon ſujet que d'en découvrir ici la ſource, c'eſt-à-dire,

---

dendis periculis : quod probavit morte quoque ipſa, quam præſtantiſſimo ſuſcepit animo. *Quintil. l.* 12, 1.

(*a*) Nunc quoniam laudis avidiſſimi ſemper fuimus. *Ad Att.* 1, 15. Quin etiam, quod eſt ſubinane in nobis & non αφιλοδοξον ; bellum eſt enim ſua vitia noſſe. *Ibid.* 2, 17. Sum enim avidior etiam quàm ſatis eſt gloriæ. *Ep. fam.* 9, 14.

(*b*) Et quoniam hoc reprehendis quod ſolere me dicas de me ipſo glorioſius prædicare..... *Pro Dom.* 35.

d'expliquer la nature de cette gloire, dont il faisoit comme son idole.

(*a*) La véritable gloire, suivant la définition qu'il en donne lui-même, est une grande réputation, fondée sur les services qu'on a rendus ou à ses amis, ou à sa patrie, ou à tout le genre humain (*b*). Elle ne consiste point, dit-il, dans la fumée de la faveur populaire, ni dans les ap-

---

(*a*) Si quidem gloria est illustris & pervagata multorum & magnorum vel in suos, vel in patriam, vel in omne genus hominum fama meritorum. *Pro Marcel.* 8.

(*b*) Si quisquam fuit unquam remotus & natura, & magis etiam, ut mihi quidem sentire videor, ratione atque doctrina ab inani laude & sermonibus vulgi, ego profecto is sum. *Ep. fam.* 15, 4. Est enim gloria consentiens laus bonorum, incorrupta vox bene judicantium de excellente virtute : ea virtuti resonat tanquam imago; quæ quia rectè factorum plerumque comes est, non est bonis viris repudianda. *Tusc. Quæst.* 2, 3. Qui autem bonam famam bonorum, quæ sola vera gloria nominari potest, expetunt, aliis otium quærere debent & voluptates, non sibi. Sudandum est his pro communibus commodis, adeundæ inimicitiæ, subeundæ sæpè pro republica tempestates. Cum multis audacibus, improbis, nonnunquam etiam potentibus dimicandum. *Pro Sext.* 66. Carum esse civem, bene de repub. mereri, laudari, coli, diligi, gloriosum est..... quare ita guberna rempublicam ut natum esse te cives tui gaudeant; sine quo nec beatus, nec clarus esse quisquam potest. *Phil.* 1, 14.

plaudiſſemens d'une aveugle multitude, que les ſages ont toujours comptés pour rien, & pour leſquels il n'a jamais eu lui-même que du mépris, mais dans l'approbation unanime de tous les gens de bien, & dans le témoignage incorruptible des juges éclairés, qui répond au mérite & à la vertu comme l'écho répond à la voix, & qui ne doit point être rejeté par les honnêtes gens, puiſqu'il accompagne inſéparablement les actions honnêtes. Il ajoute que celui qui aſpire à cette ſorte de gloire ne doit point ſe promettre pour fruit de ſes peines, de l'abondance, du plaiſir & de la tranquillité; qu'il doit au contraire ſacrifier ſon repos à celui d'autrui, s'expoſer pour le bien public à toutes ſortes de tempêtes & de dangers, ſoutenir toutes ſortes de combats contre les méchans & les audacieux; & lutter même quelquefois contre ceux qui ſont en poſſeſſion du pouvoir : enfin qu'il doit ſe rendre ſi utile & ſi cher à ſes concitoyens, qu'ils regardent ſa naiſſance comme un bienfait du ciel. Telle eſt l'idée qu'il nous donne de la véritable gloire. On conviendra ſans doute que c'eſt un des plus nobles motifs qui puiſſent remuer le cœur humain; un principe que Dieu même a imprimé dans la nature, pour en relever la dignité; qui a toujours d'autant plus de force que l'ame a plus de grandeur & d'élévation, & qui eſt la ſource, en un mot, de tout

ce que l'hiſtoire nous repréſente de louable & de grand dans les différens âges du paganiſme. Qu'on me nomme, dit Cicéron, un ſeul de nos citoyens (*a*) qui ait ſervi honorablement la république dans une autre vue que celle de la gloire & de l'immortalité. Donnez-moi, dit Quintilien, un diſciple (*b*) que la louange excite, & que la gloire ſoit capable d'échauffer; je ne craindrai point que l'indolence & la pareſſe l'empêchent jamais de répondre à mes eſpérances. Je ne ſais, dit Pline, ſi je dois compter ſur l'eſtime de la poſtérité (*c*); mais je ſuis ſûr de m'en être rendu digne; non par mon mérite, ce que je ne pourrois dire ſans orgueil, mais par mon ardeur, par mon travail, & par le cas que j'en ai toujours fait.

Il ne paroîtra point ſurprenant que les anciens ayent pouſſé ſi loin ce principe, & qu'ils ayent

(*a*) Neque quiſquam noſtrum in reipublicæ periculis cum laude ac virtute verſatur, quin ſpe poſteritatis fructuque ducatur. *Pro C. Rabir.* 10.

(*b*) Mihi detur ille puer quem laus excitet, quem gloria juvet; in hoc deſidiam nunquam verebor. *Quintil.* 1, 3.

(*c*) Poſteris an aliqua cura noſtri neſcio. Nos certe meremur ut ſit aliqua, non dico ingenio; id enim ſuperbum: ſed ſtudio, ſed labore, ſed reverentia poſterum. *Plin. Epiſt.*

considéré la gloire comme la plus parfaite compense de la vertu, si l'on fait réflexion que la plupart n'avoient aucune notion d'une compense future, & que ceux mêmes qui croyo les gens de bien destinés à quelque bonl dans un autre état, n'en avoient que des i incertaines, qui excitoient leurs désirs plutôt leurs espérances. Ils s'attachoient avec joie, conséquent, à ce qui étoit en quelque sor leur portée. Leur imagination créoit un av composé de gloire & d'honneur, une immo lité qui consistoit dans les applaudissemens p pétuels de la postérité. Cette agréable fiction, sembloit prolonger l'étendue de leur vie, & d ner une espèce d'éternité à leur existence, a d'autant plus de force pour soutenir leur cou & leur vertu, qu'en supposant même qu'il ne restât nul sentiment après la mort, ils prenoi plaisir à penser qu'on seroit occupé du souv de leurs actions, & que l'exemple qu'ils auroi laissé à l'imitation de leurs descendans contin roit encore de les rendre utiles au genre hum C'est ainsi que Cicéron déclare souvent, q

(*a*) Sed tamen ex omnibus præmiis virtutis, si e habenda ratio præmiorum, amplissimum esse præm gloriam. Esse hanc unam, quæ brevitatem vitæ pos tatis memoria consolaretur..... *Pro Milon.* 35.

ne regardoit pas proprement comme ſa vie ce cercle étroit de jours & d'années, dans lequel il ſe voyoit renfermé ſur la terre; mais que jetant les yeux plus loin, il conſidéroit ſes actions comme une ſemence répandue dans le vaſte champ de l'univers, qui devoit lui produire dans la ſucceſſion infinie des ſiècles un fruit éternel de gloire & d'immortalité. On ne dira point qu'il ſe ſoit trompé dans ſes eſpérances, ni qu'il ait manqué ſa fin; car auſſi long-tems que le nom romain ſubſiſtera dans la mémoire des hommes, & que le ſavoir, la vertu & la liberté conſerveront de l'eſtime & du crédit dans le monde, il ſera grand, célèbre & reſpectable aux yeux de la poſtérité.

A l'égard de la ſeconde preuve de ſa vanité, qu'on tire des louanges qu'il ſe donne ſans ceſſe dans ſes diſcours au ſénat & au peuple, quoique le commun des lecteurs la croient bien confirmée par une infinité de paſſages, dont le ſens ne ſauroit paroître équivoque; ſi l'on conſidère les circonſtances du tems & le rôle éclatant qu'il avoit ſoutenu, on trouvera non-ſeulement que cette ardeur de faire entendre ſes louanges étoit excuſable, mais qu'elle étoit quelquefois néceſſaire. Le deſtin de Rome étoit au dernier degré d'incertitude. Tous les partis faiſoient leurs efforts pour opprimer la république ou

pour la faire triompher. Cicéron servoit de c aux défenseurs de la liberté, ou du moins to leurs démarches étoient réglées par ses consi Depuis long-tems il avoit été l'objet comm de la rage (*a*) & de la malignité de tous c qui aspiroient à la tyrannie par l'usurpation pouvoir, & tandis qu'ils avoient toutes les fo militaires de l'empire pour soutenir leurs en prises, il étoit sans autres armes pour sa déf qu'une autorité acquise par de longs service par la persuasion bien établie de son intég Ainsi dans la nécessité de répondre aux calom perpétuelles des factieux, il étoit obligé de valoir le mérite & l'utilité de ses conseils, confirmer la confiance du peuple que les enn publics s'efforçoient de ruiner par toutes s d'artifices. « L'éloge qu'il faisoit de ses servi » dit Quintilien, étoit moins pour sa gloire » pour sa défense. Il cherchoit à repousse » calomnie, & à justifier sa conduite lorsqu » étoit attaquée ». C'est ce qu'il déclare lui-m

(*a*) Vigesimus annus est cum omnes scelerati me petunt. *Phil.* 12, 10, 6, 6. At plerumque illud que non sine aliqua ratione fecit. Ut illorum quæ e in consulatu frequens commemoratio possit videri non riæ magis quàm defensioni data : plerumque contra micos atque obtrectatores plus vindicat sibi; erant tuenda, cum objicerentur. *Quint.* 11, 1.

s toutes ſes harangues (*a*). « Jamais, diſoit-, on ne l'avoit entendu parler de lui, que rſqu'il y avoit été forcé. On lui imputoit de ıx crimes, & ſa coutume étoit d'y répondre r des ſervices réels. Un homme qui avoit été argé des plus grandes affaires, & qui avoit ıyé particulièrement les traits de l'envie, uvoit-il réfuter les outrages de ſes ennemis, ıs mêler quelquefois ſes louanges à ſon ɔlogie ? Et s'il arrivoit après avoir travaillé conſtamment pour le bien public, qu'une te indignation lui arrachât par intervalles elques expreſſions qui tendiſſent à ſa gloire (*b*), :te foibleſſe ne méritoit-elle pas d'être parnnée ? Quand on ne troubloit point ſon res., ajoutoit-il, quand ſes ennemis gardoient ſilence, il auroit été honteux pour lui de ne

) Quis unquam audivit, cum ego de me niſi coacç neceſſario dicerem ? Dicendum igitur eſt id quod licerem niſi coactus; nihil enim unquam de me dixi :ius, aſciſcendæ laudis cauſa potius, quàm criminis lendi..... *Pro Dom.* 35, 36.

) Poteſt quiſquam vir in rebus magnis cum invidia ıus, ſatis graviter contra inimici contumeliam ſine ıude reſpondere ?.... Quanquam ſi me tantis labopro communi ſalute perfunctum efferret aliquando .oriam in refutandis maledictis improborum animi m dolor, quis non ignoſceret ? *De Haruſp. reſp.* 8.

» pouvoir ſe taire ; mais (*a*) quand il ſe voyoit » accuſé , outragé, expoſé à la haine publique » par de fauſſes imputations, ſi l'on croyoit qu'il » ne devoit rien à ſa dignité, pouvoit-on lui re- » fuſer du moins le droit de défendre ſa liberté »? Tel eſt donc préciſément l'état de la queſtion ; & la preuve en eſt claire dans toutes les circonſ- tances de ſon hiſtoire. Cicéron étoit enflammé d'une vive paſſion pour la gloire, & n'aimoit rien avec tant d'ardeur que les louanges. Il pre- noit plaiſir aux applaudiſſemens qu'il avoit mérités par ſes actions. Mais ſon cœur & ſon imagination étoient encore plus flattés de la réputation qu'il ſe promettoit après ſa mort, & nous avons déjà fait obſerver que cette noble paſſion n'a jamais tant de force que dans les grandes ames. Après cela peut-on ſe défendre d'une juſte indignation, lorſqu'on entend de frivoles déclamateurs, qui n'ont jamais été capables de pénétrer le véritable caractère de Cicéron, ni de ſentir combien le leur eſt mépriſable, prononcer témérairement que Cicéron étoit *le plus vain de tous les hommes.*

(*a*) Si, cum cæteri de nobis ſilent, non etiam noſmet- ipſi tacemus, grave. Sed ſi lædimur, ſi accuſamur, ſi in invidiam vocamur, profecto concedetis ut nobis liber- tatem retinere liceat, ſi minùs liceat dignitatem. *Pro Syll.* 29.

Mais le point de vue sous lequel il peut être considéré avec autant d'utilité que de satisfaction par un lecteur qui cherche à s'instruire, est du côté de sa doctrine & de la prodigieuse étendue le ses connoissances. Cette sorte de mérite brille vec tant d'éclat dans tous les monumens qui nous estent de lui, qu'il diminue en quelque sorte i dignité générale de son caractère. L'idée de homme savant absorbe celle du sénateur, & orsqu'on le regarde comme le plus grand des crivains, on oublie qu'il étoit aussi le plus grand iagistrat de Rome. Nous apprenons la langue itine au collége. La lecture de ses ouvrages sert nous former le style & les sentimens. Nous l'aandonnons ensuite, & ce qui nous en reste n'est uère que l'idée d'un orateur ou d'un philosophe. Cependant il en est des caractères comme des eintures. On ne peut juger d'une partie sans voir jeté les yeux sur toute l'étendue du taleau. La perfection de chaque trait dépendant 1 rapport & de la proportion qu'ils ont tous itr'eux, ils tirent l'un de l'autre une augmention de splendeur & de grace, dont on ne peut re frappé qu'en les observant tous ensemble. Le voir de Cicéron, considéré sans mêlange, fera iître une juste admiration ; mais ce sentiment igmentera beaucoup lorsqu'une qualité si rare ra considérée dans le premier ministre d'un puis-

sant empire. Son habileté dans l'administration e surprenante ; mais elle causera beaucoup pl d'étonnement lorsqu'on fera réflexion qu'elle s trouve dans le plus savant philosophe & l'orateu le plus éloquent de son siècle. Et l'union de ce deux caractères nous (*a*) représente le plus parfa modèle que la nature & l'éducation puissent for mer.

De tant d'écrivains qui ont employé tou leur vie à l'étude, il n'y en a point qui no ait laissé des fruits plus abondans & plus précie de ses lumières, dans toutes les parties d sciences & des beaux-arts. L'éloquence, la poési la philosophie, la jurisprudence, l'histoire, critique, la morale (*b*) ; on ne nommera rien s quoi Cicéron n'ait écrit avec autant de succ que les plus grands maîtres de son tems ; & da

---

(*a*) Cum ad naturam eximiam atque illustrem acce ratio quædam conformatioque doctrinæ, tum illud nes quid præclarum ac singulare solere existere. *Pro Arch.*

(*b*) M. Cicero in libro qui inscriptus est de jure vili in artem redigendo, verba hæc posuit. *Aul. G* 1, 22. M. Tullius non modo inter agendum nunquam destitutus scientia juris, sed etiam componere aliqua eo cœperat. *Quintil.* 12, 3. At M. Tullium, non ill habemus Euphranorem circa plurium artium species p tantem, sed in omnibus quæ in quoque laudantur, e nentissimum. *Ibid. c.* 10.

plusieurs de ses ouvrages il a surpassé les plus grands écrivains de tous les siècles. Ce qui nous reste de ses compositions n'est qu'une petite partie de ce qu'il avoit publié ; & quoique la plupart nous soient venues fort imparfaites, c'est-à-dire, ou mutilées par le tems, ou [illegible] la barbarie d'un grand nombre [illegible] passent justement pour les [illegible] l'antiquité. Semblables aux [illegible] prix n'auroit pas diminué [illegible] core perdu davantage.

L'assiduité de Cicéron au [illegible] nos idées & paroît [illegible] cette industrieuse & [illegible] trouva le secret d'[illegible] & de concilier [illegible] & le soin des [illegible] seul moment de [illegible] moindres [illegible] nagés pour le [illegible]

(a) Quantum [illegible] ad festos dies [illegible] voluptates & [illegible] temporum ; [illegible] quantum [illegible] ad hæc [illegible] ne otium [illegible]

donnent aux spectacles, aux fêtes, aux plaisirs, ou même au sommeil & aux autres soulagemens de la nature, il le déroboit pour se renfermer avec ses livres, & pour ajouter de jour en jour quelque chose à ses lumières. Les jours d'affaires, s'il avoit quelqu'ouvrage à composer, il ne pouvoit trouver d'autre tems que celui qu'il étoit accoutumé d'employer à faire quelques tours de promenade; & dans le mouvement (*a*) même de cet exercice il dictoit ses pensées à ses secrétaires qui marchoient près de lui. Nous avons un grand nombre de ses lettres les unes datées avant la pointe du jour, les autres au sénat, d'autres à table (*b*), d'autres dans l'assem-

---

memoras legere te solere orationes, cum otiosus sis, has ego scripsi ludis & feriis, ne omninò unquam essem otiosus. *Pro Planc.* 27.

(*a*) Ita quicquid conficio aut cogito, in ambulationis fere tempus confero. *Ad Quint.* 3, 3. Nam cum vacui temporis nihil haberem, & cum recreandæ voculæ causa mihi necesse esset ambulare, hæc dictitavi ambulans. *Ad Att.* 2, 23.

(*b*) Cum hæc scribebam ante lucem..... *Ad Quint.* 3, 2, 7. Ante lucem cum scriberem contra epicureos, de eodem oleo & opera exaravi nescio quid ad te & ante lucem dedi. Deinde, cum, somno repetito, simul cum sole experrectus essem..... *Ad Att.* 13, 38. Hæc ad te scripsi apposita secunda mensa. *Ibid.* 14, 6, 21, 15, 13. Hoc paululum exaravi ipsa in turba matutinæ salutationis. *Ad Brut. liv.* 2, 4.

blée qui se faisoit chez lui à l'heure de son lever.

On s'accorde à regarder les lettres des grands-hommes comme la plus agréable partie de leurs ouvrages. Le cœur est touché dans cette lecture à proportion que celui de l'écrivain paroît s'ouvrir. Nous estimons, chacune dans leur genre, les lettres des gens d'esprit, des savans, des grands-ministres; mais nous n'en avons point, dans aucune sorte de genre, qui pour la pureté du style, l'importance des matières, & la dignité des personnes qui s'y trouvent mêlées, soient comparables à celles de Cicéron. Il nous en reste environ mille, toutes écrites depuis sa quarantième année. C'est une fort petite partie de celles qui étoient sorties de sa plume, & de celles mêmes qui furent publiées après sa mort par Tiron, son affranchi. Les anciens auteurs en nomment plusieurs livres qui sont entièrement perdus; comme le premier livre des lettres à Licinius Calvus (*a*), le premier des lettres à Quintus Axius, le second des lettres à son fils, le second des lettres à Cornelius Nepos, le troisième des lettres à Jules-César, le troisième des lettres à Octave, le troisième des lettres à Pansa, le huitième des lettres à M. Brutus,

(*a*) Voyez les fragmens de ses lettres dans les éditions de ses œuvres.

le neuvième des lettres à A. Hirtius. De tant de lettres, si l'on en excepte un petit nombre à Jules-César & à Brutus, il ne nous reste que des phrases & des sentences dispersées dans les ouvrages des anciens critiques ou des grammairiens. Ce qui en augmente encore le prix (*a*), c'est qu'elles n'avoient jamais été destinées pour le public, & que Cicéron n'en gardoit même aucune copie. L'année qui précéda sa mort, Atticus lui ayant marqué là-dessus quelque curiosité, il lui répondit qu'il n'en avoit aucun recueil, mais que Tiron en avoit conservé environ soixante-dix.

On peut s'attendre de voir dans cette partie de ses ouvrages, l'homme à découvert, sans la moindre apparence de déguisement & d'affectation, sur-tout dans les lettres à Atticus, avec qui il s'entretenoit aussi librement qu'avec lui-même. Il lui découvroit la naissance & le progrès de toutes ses idées. On remarque qu'il n'entreprenoit rien sans le consulter; de sorte que ce recueil (*b*) peut être regardé comme des mé-

(*a*) Mearum epistolarum nulla est συναγωγη, sed habet Tiro instar septuaginta. *Ad Att.* 16, 5.

(*b*) Quæ qui legat, non multum desideret historiam contextam eorum temporum; sic enim omnia de studiis principum, vitiis ducum, ac mutationibus reipublicæ per-

moires

moires authentiques de son tems, qui contiennent les plus importans matériaux de cette partie de l'histoire romaine, & qui nous découvrent le fond & les ressorts des plus grands évènemens. C'est faute de les avoir consultés, ou de les avoir bien approfondis, que tous nos écrivains modernes paroissent si superficiels, & commettent tant d'erreurs dans l'histoire de ce fameux siècle; aimant mieux transcrire les relations stériles & imparfaites des derniers historiens grecs, que de chercher avec un peu d'attention & de travail le fidelle récit des faits dans leur véritable source.

(*a*) Les lettres familières de Cicéron n'ont point une élégance recherchée. Il employoit les premiers termes qui se présentoient à sa plume, & qui étoient dans l'usage ordinaire de la conversation. S'il écrivoit dans un moment où son esprit fût disposé à la joie, ses expressions étoient légères, naturelles (*b*); elles sembloient cou-

---

scripta sunt, ut nihil in his non appareat. *Corn. Nep. Vit. Att.* 16.

(*a*) Epistolas vero quotidianis verbis texere solemus. *Ep. fam.* 9, 21.

(*b*) Quicquid in buccam venerit. *Ad Att.* 7, 10; 14 à 7. En faisant un reproche à Antoine de ce qu'il avoit publié une de ses lettres : « Combien de choses badines, » dit-il, ne met-on pas dans une lettre, qui passeroient » pour des folies & des impertinences si elles étoient pu» bliées » ? *Phil.* 2, 4.

ler de son sujet; l'abondance n'en diminuoit point le feu ni la finesse, & dans ces occasions il ne rejetoit point un mot enjoué s'il le croyoit propre à faire rire son ami. Dans ses lettres de compliment, dont plusieurs sont adressées aux plus grands hommes de la république, le désir qu'il avoit de plaire est exprimé d'une manière douce & aisée, dans les sentimens comme dans les termes, sans y employer ces titres pompeux, ni ces magnifiques épithètes que l'usage moderne a introduits dans le commerce avec les grands, & qu'il a revêtus mal à propos du nom de politesse. Dans ses lettres politiques, toutes ses maximes sont tirées d'une profonde connoissance des hommes & des affaires. Il touche toujours le principal point des difficultés qui l'embarrassent, il prévoit les dangers, il prédit les disgraces, & l'effet de ses prédictions ne manquoit guère de justifier la sagesse de ses conseils. Cette remarque est prouvée dans l'histoire de sa vie par tant d'exemples, qu'un des meilleurs écrivains de son tems (*a*) n'a pas fait difficulté de dire de lui: « Que sa prudence étoit une espèce de *divination*,

(*a*) Ut facile existimari possit prudentiam quodammodo esse divinationem. Non enim Cicero ea solum quæ vivo se acciderunt futura prædixit, sed etiam quæ nunc usu veniunt, cecinit ut vates. *Corn. Nep.* 16.

que non-ſeulement il avoit prédit mille
ioſes qui étoient arrivées pendant ſa vie, mais
ıe ſes lumières, comme celles des prophètes,
toient étendues juſqu'aux évènemens qui avoient
ivi ſa mort ». Mais de toutes ſes lettres, il
en a point qui faſſent plus d'honneur à ſon
ctère que les lettres de recommandation. Dans
autres on voit éclater ſon eſprit & ſes talens.
s celles-ci (*a*) c'eſt la tendreſſe de ſon cœur

ı) On peut tirer une objection contre le caractère qu'on
ici de ces lettres, d'un paſſage où Cicéron fait en-
re en écrivant à un proconſul d'Afrique, qu'ils étoient
enus de quelque ſigne par lequel ils ſe marquoient
ellement quel égard ils devoient avoir pour leurs re-
mandations. *Ep. fam.* 13, 6. Mais ce trait ſemble ne
rder qu'une perſonne, qui, ayant de grandes affaires
Afrique, pouvoit faire craindre à Cicéron & au pro-
ſul qu'il ne leur fût également incommode. Cependant il
laiſſe point dans la même lettre de recommander en
éral l'intérêt de la même perſonne, avec beaucoup
deur & d'affection. Mais quand il auroit ſuivi la même
thode avec tous les autres proconſuls, il paroît non-
lement raiſonnable, mais même néceſſaire, qu'un hom-
de ſon rang & de ſon autorité, de qui tout le monde
voit eſpérer des bienfaits ou des ſervices, eût quelque
oyen de faire diſtinguer ſes véritables amis, de ceux
i ne lui arrachoient ſa recommandation que par leurs
portunités. Il nous apprend qu'il ſe trouvoit fort ſou-
nt dans ce cas : « On eſt ſi perſuadé, écrit-il à un
ami, que vous avez pour moi quelque conſidération,

& sa probité qui se font admirer. Il sollicite
térêt de ses amis avec cette chaleur & cette f
d'expression, dans laquelle il étoit un si g

» que je suis sans cesse importuné par les demandes q
» me fait d'une recommandation auprès de vous.
» quoiqu'il m'arrive quelquefois d'en donner à des
» dont l'intérêt me touche peu, je ne le fais ordinairei
» néanmoins que pour mes véritables amis »...... l
une autre lettre : « Notre amitié, dit-il, & l'affection
» vous me portez sont si connues, que je me trouve
» gé de vous recommander bien des gens : mais quo
» je ne puisse me dispenser de souhaiter du bien à tous
» que je recommande, il s'en faut beaucoup néann
» que je leur porte à tous la même amitié », &c. *Ep. j*
13, 70, 71.

Souvent Cicéron fait entrer des mots grecs dans
lettres, apparemment parce qu'il n'en trouvoit pas
exprimassent mieux en latin ce qu'il vouloit dire. L
qu'il étoit affligé, ou d'une humeur chagrine, il n'a
pas besoin de grec pour exprimer sa douleur, parce
c'est un sentiment de toutes les langues ; mais lorsq
étoit dans une assiette tranquille, il mêloit volontiers
son style des mots de cette langue ; ce qui étoit aussi
ordinaire à Atticus, comme on le voit par quelques p
fragmens de ses lettres. Au contraire, lorsque Cic
écrivoit pour le public, même sur des matières qui
roient eu souvent besoin du secours de la langue grecq
comme dans ses ouvrages philosophiques, alors il se fai
une loi de n'employer que des mots latins, quelque pe
qu'il eût à en trouver qui répondissent juste aux ter

naître. Il apporte toujours quelque raison particulière pour justifier son zèle, jusqu'à déclarer souvent qu'il y croit son honneur même intéressé.

Après tout, les lettres de Cicéron n'ont point

---

dont les philosophes grecs s'étoient servis On voit dans une lettre à Atticus (*liv.* 13, 21) qu'il fut alors embarrassé à trouver un mot qui rendît celui dont se servoient les philosophes sceptiques pour dire, *suspendre son jugement.*

Entre les lettres de Cicéron il y en a un grand nombre d'autres qui sont de plusieurs grands hommes du même tems, & ce ne sont pas toujours les moins curieuses. Il y en a de César, de Pompée, d'Antoine; & ces monumens sont précieux. On remarque dans celles de César, cette modération au milieu de la plus haute fortune, qui lui gagnoit les cœurs même de ses ennemis. Celles de Pompée roulent toutes sur l'affaire de Corfinium. Il écrit avec une noble simplicité, en homme qui savoit faire la guerre & en parler. C'est une chose assez curieuse que de voir Antoine & Cicéron en commerce d'honnêteté & de politesse. Après la mort de César, Antoine ayant dessein de rappeler de l'exil un affranchi de Clodius, & l'un des principaux ministres de toutes les violences de ce tribun, il ne le voulut pas, comme on l'a lu dans cette histoire, sans le consentement de Cicéron. Il lui écrivit là-dessus une lettre très-polie, mais où les expressions sont mesurées avec beaucoup d'art. Cicéron ne demeura point dans de si justes bornes. Il oublia qu'il écrivoit à un homme contre lequel il seroit peut-être bientôt obligé de se déclarer, & les louanges qu'il lui donna tournèrent en effet contre lui-même.

de qualité plus précieuse que celle d'être les derniers monumens de ce genre qui nous restent de la république romaine. Elles sont comme les dernières expressions & les derniers soupirs de la liberté mourante. Cicéron les écrivoit dans la crise de la ruine publique, pour exciter à la défense de la patrie tout ce qui restoit de vertu & de courage dans le cœur des honnêtes gens de Rome. Il est aisé de remarquer l'avantage qu'elles tirent de cette circonstance, en les comparant avec les épîtres des plus illustres & des plus vertueux romains qui fleurirent ensuite sous le règne des empereurs. Les lettres de Pline méritent l'estime qu'elles ont obtenue par le savoir, l'esprit, & la délicatesse qui s'y font admirer; mais on y découvre une sécheresse & une stérilité qui ne peut venir que de la terreur d'un maître. Tous les récits & toutes les réflexions de l'écrivain se renferment dans la vie privée. On n'y trouve rien d'important qui appartienne à la politique. Les grandes affaires, l'explication des conseils publics, les motifs & les ressorts des évènemens y sont toujours des sujets étrangers. Pline avoit possédé les mêmes emplois que Cicéron, dont il affecte de suivre l'exemple avec une espèce d'émulation (a);

(a) Lætaris quod honoribus ejus insistam quem æmulari in studiis cupio. *Plin. Ep.* 4, 8.

mais tous ces honneurs n'avoient plus d'éclat que par leurs titres. Ils étoient conférés par un pouvoir ſupérieur; l'adminiſtration s'en faiſoit avec la même dépendance; de ſorte que ſous le nom de conſul & de proconſul on cherche inutilement l'homme d'état, le magiſtrat & le politique. Dans le gouvernement de la même province, où Cicéron avoit une autorité ſuprême, & où il voyoit des rois attendre reſpectueuſement ſes ordres, Pline n'auroit pas eu la hardieſſe de faire réparer un bain (*a*), de punir un eſclave fugitif, ou d'établir une compagnie de maçons, ſans avoir demandé la permiſſion de Trajan, & ſans l'avoir obtenue.

Aucun de ſes ouvrages hiſtoriques n'eſt échappé aux ravages du tems. Ainſi l'on a perdu les commentaires de ſon conſulat en langue grecque, l'hiſtoire de ſes propres affaires juſqu'à ſon retour de l'exil, qu'il avoit compoſée en vers latins, ſes anecdotes, ſon hiſtoire naturelle, dont

(*a*) Pruſenſes, domine, balneum habent & ſordidum & vetus; id itaque indulgentia tua reſtituere deſiderant. *Ep. liv.* 10, 34. Quorum ego ſupplicium diſtuli, ut te conditorem diſciplinæ militaris firmatoremque conſulerem de modo pœnæ. *Ibid.* 38. Tu, domine, deſpice an inſtituendum putes collegium fabrorum, duntaxat hominum C. L. *Ibid.* 42.

Pline nous cite un (*a*) traité sous le titre d'*Admiranda*, & un autre sur les Parfums. Il avoit conçu le dessein d'une histoire générale de Rome, que ses amis le pressoient souvent d'exécuter, comme le seul écrivain de sa nation (*b*) qui fût capable de surpasser les grecs dans un genre que les romains avoient peu cultivé. Il ne put se procurer assez de loisir pour une si grande entreprise ; mais le plan (*c*) qu'il nous en a laissé, renferme en peu de mots la plus parfaite idée d'un ouvrage historique.

Ses poésies ont eu le même sort que ses ouvrages d'histoire, à la réserve de quelques fragmens qu'il a mêlés, suivant l'occasion, dans ses autres écrits, & qui suffisent pour nous persuader que son génie poétique auroit égalé ses talens pour l'éloquence s'il eût été cultivé avec le même soin. L'alliance est si étroite entre ces

(*a*) Cicero in Admirandis posuit, &c. *Plin. Hist. nat.* 31, 2. Quod Admirandis suis inseruit M. Cicero. *Ibid.* 4. In monumentis M. Ciceronis invenitur, unguenta gratiora esse quæ terram quàm quæ crocum sapiant. *Hist. nat.* 13, 3, 17, 5.

(*b*) Postulatur à te jamdiu, vel flagitatur potius historia. Sic enim putant, te illam tractante, effici posse, ut in hoc etiam genere Græciæ nihil cedamus..... abest enim historia literis nostris. *De Leg.* 1, 2, 3.

(*c*) De Orat. 2, 15.

deux arts, qu'il est difficile d'exceller dans l'un sans avoir de la disposition pour l'autre. Ils demandent essentiellement les mêmes qualités, c'est-à-dire, une imagination vive, une invention fertile, avec de l'abondance & de la noblesse dans l'expression. C'est pendant la vie de Cicéron que l'ancienne rusticité de la muse latine commença par degrés à se polir, & se familiarisa insensiblement avec l'harmonie des nombres & les autres ornemens de l'art : mais la perfection où elle fut portée après sa mort ayant exclu absolument la médiocrité, il n'est pas surprenant qu'il ait conservé peu de réputation dans un genre qu'il avoit trouvé si inculte & si barbare. Nos jugemens ne se forment que par des comparaisons. Cicéron passe pour mauvais poëte, parce qu'il n'est point au rang des Virgile & des Horace ; & cette manière de juger s'étoit établie particulièrement à la cour d'Antoine & d'Auguste, où c'étoit faire un compliment aux souverains que de jeter du ridicule sur tous les traits de son caractère (*a*) qui pouvoient en recevoir.

(*a*) Postea vero quàm triumvirali proscriptione consumptus est, passim qui oderant, qui invidebant, qui æmulabantur, adulatores etiam præsentis potentiæ, non responsurum invaserunt. *Quint.* 12, 10.

De-là vient cette raillerie perpétuelle, qui a subsisté jusqu'aujourd'hui, sur deux fameux vers :

Cedant arma Togæ : concedat laurea linguæ.
O fortunatam natam me consule Romam!

Ainsi deux mauvaises lignes, choisies par la malignité de ses ennemis, & transmises à la postérité comme un exemple de toutes les autres, ont servi à faire condamner un grand nombre de bons vers; car Plutarque compte Cicéron entre les meilleurs poëtes de Rome; Pline faisoit gloire d'aspirer à l'imitation de sa poésie (*a*), & Quintilien n'attribue les reproches de ses censeurs qu'à leur malignité (*b*). Mais la plus forte preuve du mérite de ses vers, c'est qu'ils étoient dans le meilleur goût de son tems, & dans le style de Lucrèce, dont on prétend qu'il revit & qu'il corrigea le poëme avant sa publication (*c*). Enfin l'on ne peut douter du moins qu'il n'ait été constamment l'ami & le protecteur de tous les poëtes célèbres de son siècle, c'est-à dire (*d*),

(*a*) Sed ego verear ne me non satis deceat quod decuit M. Tullium. *Ep. l.* 5, 3.

(*b*) In carminibus utinam pepercisset, quæ non desierunt carpere maligni. *Quint.* 11, 1.

(*c*) Euseb. Chronic.

(*d*) Adjicis M. Tullium mira benignitate poetarum ingenia fovisse. *Plin. Ep.* 3, 15. Ut ex familiari ejus L.

d'Accius, d'Archias, de Chilius, de Lucrèce, & de Catulle, qui le remercie par une (*a*) épigramme, de quelque faveur qu'il avoit reçue de son amitié.

D'ailleurs la poésie n'étoit pour Cicéron qu'un amusement, & comme le délassement de ses autres études. Son talent distinctif, son souverain attribut, étoit l'éloquence. Il lui avoit consacré toutes les facultés de son ame (*b*), & jamais mortel ne s'est élevé à la même perfection. « Rome, » observe un historien poli, avoit peu d'orateurs » avant lui qui méritassent de lui plaire; mais » elle n'en avoit aucun qu'elle pût admirer » ... Demosthènes fut son modèle. L'émulation le fit

---

Accio poeta audire sum solitus. *Brut.* 197. Lucretii poemata, ut scribis, lita sunt multis hominibus ingenii, multæ tamen artis. *Ad Quint.* 2, 11. *Ad Att.* 1, 9, 16.

(*a*) Disertissime Romuli nepotum,
Quot sunt quotque fuere, Marce Tulli,
Quotquot post aliis erunt in annis;
Gratias tibi maximas Catullus
Agit, pessimus omnium poeta,
Tanto pessimus omnium poeta
Quanto tu optimus omnium patronus. *Catul.* 47.

(*b*) At oratio..... ita universa sub principe operis sui erupit Tullio, ut delectari ante cum paucissimis, mirari vero neminem possis...... *Vel. Pat.* 1, 17.

marcher avec tant de ſuccès ſur ſes traces (a); qu'il a mérité ce *très-bel éloge*, comme l'appelle S. Jérôme : « Demoſthènes t'a ravi la gloire » d'être le premier orateur, & tu lui ôtes celle » d'être l'unique ». Leur génie, leur habileté, leur ſtyle & leur manière ont beaucoup de reſſemblance. Leur éloquence eſt de ce genre étendu, grand, ſublime, qui embellit toujours ſon ſujet, & qui lui donne toute la force & la beauté qu'il eſt capable de recevoir. C'eſt cette rondeur de langage pour me ſervir d'une expreſſion des anciens, à laquelle on ne peut rien ajouter, rien retrancher. Enfin leurs perfections ſont ſi tranſcendantes, & ſi égales ſur toutes ſortes de points, que les critiques ne conviennent point encore auquel ils doivent donner la préférence. A la vérité, Quintilien, qui en eſt le plus judicieux, l'attribue entièrement à Cicéron. Mais s'il eſt vrai, comme d'autres l'ont penſé, que Cicéron n'ait ni le nerf, ni l'énergie, ni, comme il l'appelle lui-même, *le tonnerre* de Demoſthè-

(a) Demoſthenem igitur imitemur. O dii boni ! Quid quaſi nos aliud agimus ? Aut quid aliud optamus ? *Brut.* 417. M. Tullius, in quem pulcherrimum illud elogium eſt : Demoſthenes præripuit tibi ne eſſes primus orator ; tu illi ne ſolus. *Ad Nepot. de vita Clericor. t.* 4. *Edit. Bened.*

nes, il le surpasse par l'abondance & l'agrément de la diction, par la variété des sentimens, & sur-tout par la vivacité de (*a*) l'esprit & par la finesse des railleries. Démosthènes n'a rien d'enjoué ni d'agréable ; & lorsqu'il tente quelquefois de badiner, la manière dont il le fait montre que ce genre ne lui déplait pas, mais qu'il lui convient peu ; car suivant l'expression de Longin, « toutes » les fois qu'il affectoit d'être plaisant, il ne fai- » soit que se rendre ridicule (*b*), & s'il lui arri- » voit de faire rire, c'étoit presque toujours à ses » dépens ». Au lieu que par un fond perpétuel d'esprit & de bonne plaisanterie, Cicéron avoit toujours le pouvoir de plaire lorsqu'il perdoit l'espérance de convaincre, & trouvoit le moyen d'inspirer de la gaieté à ses juges aussitôt qu'il commençoit à redouter leur sévérité. On sait qu'une plaisanterie bien placée (*c*) lui servit plus d'une fois à sauver divers cliens de leur ruine.

(*a*) Huic diversa virtus, quæ risum judicis movendo : plerique Demostheni facultatem hujus rei defuisse credunt, Ciceroni modum. Nec videri potest noluisse Demosthenes, cujus pauca admodum dicta ostendunt non displicuisse illi jocos, sed non contigisse..... Mihi vero mira quædam videtur in Cicerone fuisse urbanitas..... *Quintil. liv.* 6, 3. *Ibid.* 10, 1.

(*b*) Longin. de Sublim. c. 34.

(*c*) Ut pro L. Flacco, quem repetundarum rerum

Cependant, au milieu même de sa gloire & de sa plus grande réputation, il y avoit de son tems à Rome une autre secte d'orateurs, gens d'esprit & de mérite (*a*), & la plupart même d'une haute naissance, qui en reconnoissant la supériorité de son génie, critiquoient sa diction, &, suivant l'expression d'un ancien, n'y trouvoient pas le véritable caractère de l'atticisme. Les uns prétendoient qu'elle étoit lâche & languissante, les autres qu'elle étoit enflée & trop abondante: ces censeurs affectoient une exactitude qui s'étendoit jusqu'aux minuties; c'étoient des sentences ingénieuses (*b*), des périodes courtes & concises, auxquelles il n'y avoit pas une syllabe à retrancher; comme si l'éloquence consistoit dans la frugalité des mots, & n'étoit que l'art d'accumuler des idées & des sentimens dans un très-petit espace. Les chefs de cette méthode

joci opportunitate de manifestissimis criminibus exemit; &c. *Macrob. Sat.* 2, 1.

(*a*) Constat nec Ciceroni quidem obtrectatores defuisse, quibus inflatus & tumens, nec satis pressus, supra modum exultans & superfluens & parum atticus videretur, &c. *Tacit. Dialog.* 18. *Vid. Quintil.* 12, 1.

(*b*) Mihi falli multum videntur qui solos esse atticos credunt, tenues & lucidos & significantes, sed quadam eloquentiæ frugalitate contentos, ac manum semper intra pallium continentes. *Quintil.* 12, *c.* 10.

étoient M. Brutus, Licinius Calvus, Asinius Pollion, & particulièrement Sallufte, que Séneque fait regarder comme l'auteur du ftyle coupé, obfcur & fententieux. Cicéron les railloit fouvent (*a*) de leur prétention à l'élégance attique, & de juger moins de l'éloquence par la force de l'art que par leur propre foibleffe. Ils ont entrepris, difoit-il, de décrier ce qui eft au-deffus de leur capacité, & de ne donner (*b*) leur admiration qu'à ce qu'ils croient pouvoir exécuter. Quoique leur manière de parler, ajoutoit-il, pût flatter l'oreille d'un critique & d'un grammairien, elle n'étoit point de ce genre harmonieux & fublime, qui ne fe propofe pas feulement d'inftruire, mais d'émouvoir une affemblée; ce n'étoit pas cette éloquence qui eft propre à faire de puiffantes impreffions fur la multitude; & qui prouvant fon mérite par fes effets, ravit l'admiration, arrache les applaudiffemens & les fuf-

---

(*a*) Sic Salluftio vigente, amputatæ fententiæ & verba ante expectatum cadentia, & obfcura brevitas, fuere pro cultu. *L. Senec. Epift.* 114.

(*b*) Itaque nobis monendi funt ii.... qui aut dici fe defiderant atticos, aut ipfi attice volunt dicere, ut mirentur Demofthenem maxime..... eloquentiamque ipfius viribus, non imbecillitate fua metiantur. Nunc enim tantum quifque laudat, quantum fe poffe fperat imitari. *Orator.* 248. *Tufc. quæft.* 2, 1.

frages, enfin, qui victorieuse par sa nature entraînoit également (*a*) l'homme d'esprit & la populace.

Pendant la vie de Cicéron, le goût dominant de Rome fut toujours pour cette véritable éloquence. Ses oraisons étoient les seules qui fussent admirées de la ville ; tandis que tous ces orateurs attiques, comme ils en prenoient eux-mêmes le nom, étoient généralement méprisés, & leurs audiences si désertes, qu'on les abandonnoit quelquefois au milieu de leurs harangues (*b*). Mais après la mort de Cicéron & la ruine de la république, l'éloquence romaine disparoissant avec la liberté, laissa succéder à sa place un fantôme, qui prévalut bientôt dans toutes les parties de l'empire. Au lieu de cette manière noble, abondante, naturelle, qui embrassoit librement toutes sortes de sujets, on ne vit plus qu'une méthode sèche & resserrée, un genre sententieux, des

(*a*) Sed ad Calvum revertamur, qui metuens ne vitiosum colligeret, etiam verum sanguinem deperdebat. Itaque ejus oratio nimia religione attenuata, doctis & attente audientibus erat illustris ; à multitudine autem & à foro, cui nata eloquentia est, devorabatur. *Brut.* 410. Itaque nunquam de bono oratore & non bono doctis hominibus cum populo dissensio fuit. *Ibid.* 297.

(*b*) At cum isti attici dicant, non modo à corona, quod est ipsum miserabile, sed etiam ab advocatis relinquantur. *Ibid.* 417.

sujets

recherchés & ses [illegible]
, une [illegible]
lequelles [illegible]
e à faire les panégyriques, & [illegible]
serviles [illegible]
ence [illegible]
ron [illegible]
eau [illegible]
ux panégyriques [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
e l'exercice [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
nous [illegible]
aines, [illegible]
autres [illegible]
luctions de [illegible]
s, nous [illegible],
me le plus parfait [illegible]
osé à l'imitation des hommes [illegible]

dans un tems aussi éloigné de nous que celui de Quintilien, Cicéron jouissoit déjà si parfaitement de cette réputation universelle, qui est le sceau des vérités les plus constantes (*a*), que son nom étoit regardé comme le nom même de l'éloquence.

On n'a fait considérer ici jusqu'à présent, que la partie extérieure du caractère de Cicéron. Il est tems de pénétrer les secrets de son ame, & d'y découvrir, s'il est possible, la source réelle de ses actions, en examinant les principes de cette philosophie, par laquelle il faisoit profession de régler toute sa vie. Il nous apprend dans une infinité d'occasions que c'étoit celle des académiques, secte qui tiroit son origine de Socrate, & son nom d'un célèbre collège (*b*), ou

(*a*) Apud posteros vero id consecutus, ut Cicero jam non hominis, sed eloquentiæ nomen habeatur. *Quintil.* 10, 1.

(*b*) Illi autem, qui Platonis instituto in academia, quod est alterum gymnasium, cœtus erant & sermones habere soliti, è loci vocabulo nomen habuerunt. *Academ.* 1, 4. Ce lieu célèbre, que Servius Sulpicius appelle le plus noble collége du monde, avoit pris son nom d'Academus, ancien Héros, qui le possédoit du tems des Tyndarides. Mais, fameux comme il étoit, il n'avoit pas laissé d'être vendu dans la suite pour la somme d'environ deux mille livres de notre monnoie. On l'avoit consacré aux exercices publics des citoyens d'Athènes, & par

d'un lieu d'exercice, nommé l'Académie, situé dans un fauboug d'Athènes, où les professeurs de cette école faisoient leurs lectures & leurs disputes philosophiques. Socrate fut le premier qui bannit de la philosophie les recherches physiques (*a*), qui en étoient avant lui l'unique objet, & qui la tourna de cet obscur & difficile exercice aux questions de la morale. S'étant proposé le bonheur de l'homme & de la société humaine, il conçut que les notions les plus nécessaires étoient celles de la vertu & du vice, & celle de la différence naturelle qui est entre le bien & le mal. Comme il avoit trouvé le monde prévenu des plus fausses idées sur des matières si importantes, il prit pour méthode, non d'établir directement ses propres opinions, mais de ré-

degrés il avoit été embelli d'allées, de bosquets, de portiques, & d'appartemens commodes pour l'usage des professeurs & des maîtres de l'école académique. Il s'en trouva plusieurs qui y passèrent toute leur vie, en s'abstenant si religieusement d'en sortir, qu'ils ne mettoient pas même le pied dans ville. *Ep. fam.* 4, 12. Plutarq. *Vie de Thesée*, 15. *Diogen. Laert. in Plat.* 7. *Plut. de Exil.* 603.

(*a*) Socrates..... id quod constat inter omnes, primus à rebus occultis & ab ipsa natura involutis, avocavisse philosophiam & ad vitam communem adduxisse, ut de virtutibus & vitiis omninoque de bonis rebus & malis quæreret, &c. *Ibid. vit. It. Tusc. Quæst.* 5, 4.

futer celles d'autrui, & d'attaquer les erreurs qui avoient fait le plus de progrès. Cette voie lui avoit paru la plus propre à disposer les hommes au goût de la vérité, ou (*a*), ce qui en approche le plus, au goût du moins de la probabilité. Ainsi, pendant qu'il faisoit profession de ne rien savoir, il renversoit les systêmes de ceux qui prétendoient à quelque réputation de science; & les engageant dans une suite de questions embarrassantes, il les réduisoit, par l'enchaînement même de leurs réponses, à quelqu'absurdité sensible, qui les mettoit dans l'impossibilité de défendre (*b*) plus long-tems leur opinion.

Platon & ses partisans ne s'attachèrent point exactement à la méthode de Socrate, quoiqu'ils fissent profession de le reconnoître pour leur guide. Au lieu de cette modestie, qui l'avoit porté à ne rien affirmer & à se borner en apparence à de simples recherches, ils formèrent un systême

---

(*a*) E quibus nos id potissimum consecuti sumus quo Socratem usum arbitrabamur; ut nostram ipsi sententiam tegeremus, errore alios levaremus, & in omni disputatione quid esset simillimum veri quæreremus. *Tusc. Quæst.* 5, 4. *It.* 1, 4.

(*b*) Socrates enim percunctando atque interrogando elicere solebat opiniones eorum quibuscum differebat. *De Fin.* 2, 1.

d'opinions (*a*), qu'ils communiquèrent à leurs disciples comme les principes de leur secte. Speusippus, neveu de Platon, héritier de son école, & ses successeurs, continuèrent leurs leçons dans l'Académie, d'où ils prirent le nom d'académiques; tandis qu'Aristote, le plus distingué des disciples de Platon, se retira dans un autre collége, qui s'appeloit le Lycée, où l'usage qu'il observa d'expliquer sa doctrine en se promenant, lui fit donner & à ses disciples le nom de péripatétiques. Ces deux sectes, quoique distinguées (*b*) par des noms différens, s'accordoient dans les principes fondamentaux de leur philosophie. Elles plaçoient le souverain bien dans la vertu, avec une portion suffisante de biens extérieurs. Elles enseignoient l'existence d'un Dieu, une providence, l'immortalité de l'ame, & deux états futurs, l'un de récompense, l'autre de punition.

(*a*) Illam autem Socraticam dubitationem de omnibus rebus, & nulla adfirmatione adhibita consuetudinem disserendi reliquerunt. Ita facta est, quod minimè Socrates probabat, ars quædam philosophiæ & rerum ordo, & descriptio disciplinæ. *Acad.* 1, 4.

(*b*) Sed idem fons erat utrisque, & eadem rerum expetendarum, fugiendarumque partitio. *Acad.* 1, 4, 6, 8. Peripateticos & academicos nominibus differentes, re congruentes. *Ibid.* 2, 5.

L'école académique se soutint dans cet état sous cinq maîtres qui la gouvernèrent successivement après Platon ; Speusippus, Xenocrates, Polemon, Cratès & Crantor. Mais le sixième, qui se nommoit Arcesilas, renversa tous les systêmes de ses prédécesseurs, & rappelant la méthode socratique de ne rien affirmer (*a*) & de douter de tout, il fit voir la vanité de toutes les opinions qui s'étoient établies. La raison qu'il apporta pour justifier la nécessité de cette réformation, fut cette même obscurité qui avoit réduit Socrate & les anciens qui l'avoient précédé, à reconnoître modestement leur ignorance ; il fit observer, comme eux, que la sphère des sens est étroite, la raison foible, la vie courte, la vérité ensévelie dans les ténèbres, l'opinion & l'usage en possession (*b*) de

(*a*) Arcesilas primum ex variis Platonis libris, sermonibusque Socraticis, hoc maximè arripuit, nihil esse certi, quod aut sensibus aut animo percipi possit. *De Orat.* 3, 18.

(*b*) Non pertinacia, sed earum rerum obscuritate, quæ ad confessionem ignorantiæ adduxerant Socratem, & omnes pœnè veteres ; qui nihil cognosci, nihil percipi, nihil sciri posse dixerunt ; angustos sensus ; imbecillos animos ; brevia curricula vitæ ; in profundo veritatem demersam ; opinionibus & institutis omnia teneri ; nihil veritati relinqui ; deinceps omnia tenebris circumfusa esse dixerunt. *Acad.* 1, 13.

tous les esprits ; enfin que tout est couvert d'une épaisse obscurité. Il enseigna par conséquent qu'il n'y avoit rien dans la nature qui fût connu parfaitement, & que l'erreur ni la vérité n'avoient point de caractère certain ; que rien n'étoit si détestable, si téméraire, si scandaleux pour un philosophe que de se former des principes faux ou douteux ; qu'on ne doit rien affirmer d'un ton dogmatique ; que dans tous les cas il faut suspendre notre jugement, & renoncer à la certitude, pour nous borner à des opinions probables, qui sont le seul terme où la raison puisse s'arrêter. La secte d'Arcesilas (*a*) prit le nom de nouvelle académie, pour se distinguer de celle de Platon & de celle des anciens académiques. Son crédit s'étoit soutenu jusqu'au temps de Cicéron, par une succession d'habiles professeurs, dont le chef étoit alors Carnéades, quatrième successeur d'Arcesilas. Elle parvint comme au sommet de sa

(*a*) Hanc academiam novam appellant, quæ usque ad Carneadem perducta, qui quartus ab Arcesila fuit, in eadem Arcesilæ ratione permansit. *Acad.* 1, 13. Et hæc in philosophia ratio contra omnia differendi, nullamque rem aperte judicandi, profecta à Socrate, repetita ab Arcesila, confirmata à Carneade, usque ad nostram viguit ætatem. *De Nat. Deor.* 1, 3. Hinc hæc recentior academia emanavit, in qua extitit divina quadam celeritate ingenii dicendique copia Carneades. *De Orat.* 3, 18.

gloire, sous un maître dont l'esprit & l'éloque
méritèrent les plus grands éloges de l'antiq

Il ne faut pas néanmoins s'imaginer que académiques passassent effectivement toute vie dans le doute, & que flottant sans cesse le scepticisme & l'irrésolution, ils demeuras sans aucune opinion (*a*) déterminée ou sans cune règle de jugement & de conduite. L principes étoient aussi méthodiques & aussi tains que ceux des autres sectes. Cicéron les représente dans plusieurs de ses ouvrag « Nous ne sommes pas, dit-il, de ces ph » sophes dont l'esprit ne fait que passer d'er » en erreur, sans se proposer aucune fin dans » recherches. Que seroit-ce qu'une vie passée » une si triste incertitude, sans règle & sans » thode pour nos actions & nos pensées? La » férence qui est entre nous & les autres, » qu'au lieu de donner à quelque chose le » de *certain* ou d'*incertain*, nous nous ser » du terme de *probable* ou d'*improbable*. P » quoi ne m'attacherois-je point à ce qui est » bable, & ne rejetterois-je pas ce qui manqu » probabilité? Pourquoi n'éviterois-je point

(*a*) Neque enim academici, cum in utramque diff partem, non secundùm alteram vivunt. *Quintil.* 12, 1.

» firmer avec arrogance, pour éviter le re-
» proche de témérité qui eſt de tous les vices
» le plus éloigné de la ſageſſe (*a*) » ? Dans un autre endroit : « Nous n'aſſurons point qu'il n'y ait
» aucune vérité, mais ſeulement que toutes les
» vérités ſont mêlées de quelques erreurs, & que
» les apparences des unes & des autres ſont ſi
» ſemblables, qu'on ne découvre aucune marque
» qui puiſſe ſervir de règle pour les diſtinguer (*b*);
» d'où l'on doit conclure que ſans concevoir par-
» faitement les choſes, on en trouve quantité
» de probables, qui ſuffiſent pour gouverner la
» vie d'un homme ſenſé (*c*)... Entre nous, dit-il

(*a*) De Offic. 2, 2.

(*b*) De Nat. Deor. 1, 5.

(*c*) Academ. 2, 3. Cette idée des principes de l'académie peut nous mettre en état de décider la fameuſe conteſtation qui s'eſt élevée entre les critiques ſur la manière de lire le paſſage ſuivant du Traité de Cicéron ſur la Nature des Dieux : *De qua tam variæ ſunt doctiſſimorum hominum tamque diſcrepantes ſententiæ, ut magno argumento eſſe debeat cauſam, id eſt, principium philoſophiæ eſſe* ſcientiam (inſcientiam); *prudenterque academicos à rebus incertis aſſenſionem cohibuiſſe.* Il eſt queſtion de ſavoir ſi c'eſt *ſcientiam* ou *inſcientiam* qu'il faut lire. La plupart des éditions & des manuſcrits ont le premier de ces deux mots, mais Alde Manuce & le docteur Davies préfèrent le ſecond, & l'on ſe range ici de leur ſentiment. L'intention de Cicéron n'eſt-

» encore, & ceux qui prétendent connoître la » vérité des choses, il n'y a que cette différence, » qu'ils n'ont aucun doute de la certitude de » leurs opinions; & que nous au contraire, en » reconnoissant des probabilités auxquelles nous » ne faisons pas difficulté de nous attacher, nous » n'avons pas la hardiesse de les donner pour des » vérités. Cette manière de penser garantit notre » jugement de toutes sortes de préjugés, & nous » dispense de combattre pour la défense de nos » principes; au lieu que les partisans des autres » sectes se trouvent attachés à certaines doctrines » avant qu'ils ayent pu discerner quelle est la meil-

elle pas de relever cette maxime fondamentale de sa secte, « que l'obscurité naturelle des choses, & le témoignage » que les hommes se rendent de leur propre ignorance est » la première cause qui les a excités à l'étude de la philo- » sophie » ? Platon avoit exprimé auparavant la même idée, lorsqu'il a dit, que l'admiration étoit une affection philosophique qui a donné naissance à la philosophie. (*In Theætet. pag.* 155, *Edit. Serran.*) D'où Cicéron conclut que l'académie marquoit beaucoup de prudence en suspendant son jugement, & en soutenant que les hommes ne sont point capables de SCIENCE; c'est-à-dire, de parvenir sur aucun point à la certitude absolue. Si c'est là le sens du passage, comme il est clair que ce l'est effectivement, on doit convenir qu'il demande *inscientiam*. *Traduction & notes de M. l'Abbé d'Olivet. Davies, Edit. Cantab.*

» leurs : [illegible]
» par [illegible]
» mier [illegible]
» jugement [illegible]
» point, [illegible]
» où le [illegible]

Ainsi [illegible]
entre la [illegible]
des sceptiques [illegible]
la doctrine [illegible]
& immuables. [illegible]
carter sans [illegible]
un point [illegible]
voient ainsi [illegible]
Les sceptiques [illegible]
à l'égard de [illegible]
sion qu'ils [illegible]
certaines, ils [illegible]
prenoient les autres. [illegible]
pour ou contre un principe. [illegible]
vie étoit leur penchant naturel. [illegible] néan-
moins aux loix & aux usages de leur patrie.
Mais les académiques, en adoptant le probable
au lieu du certain, tenoient la balance entre les
deux extrêmes. Aussi leur principe général étoit-

(*a*) *Vid.* Sext. Empirici Pyrrhon. Hypotyp...... Aul. Gell. 11, 5.

il que la modération doit être obſervée dans tous les ſentimens, & Plutarque, qui étoit attaché à leur ſecte (*a*), nous apprend qu'ils reſpectoient beaucoup cette ancienne maxime; Μηδὲν ἄγαν, *Ne quid nimis.*

Comme cette école ne combattoit particulièrement aucune des autres, & qu'elle leur étoit oppoſée à toutes, ou plutôt qu'elle étoit en général l'adverſaire de tous les dogmatiques, chaque ſecte lui donnoit volontiers après elle-même, la préférence ſur toutes les autres; & de ce droit à la ſeconde place (*b*), qui lui étoit accordée par toutes ſes rivales, elle pouvoit conclure avec aſſez de raiſon qu'elle en avoit un fort juſte à la première. En effet, ſi l'on jette les yeux ſur l'état du paganiſme, & ſi l'on fait réflexion aux plaintes que les plus ſages faiſoient eux-mêmes des ténèbres dont ils étoient environnés, & aux diſputes continuelles qui les diviſoient ſur les points les plus importans de la

(*a*) In Lib. de Ei apud Delph. 387. It Lib. de primo Frigido fin.

(*b*) Academico ſapienti ab omnibus cæterarum ſectarum ſecundæ partes dantur; ex quo poteſt probabiliter confici eum recte primum eſſe ſuo judicio, qui omnium cœterorum judicio ſit ſecundus. *Fragm. Academ. ex Auguſt.*

on & de la morale (*a*), on reconnoîtra
lairement que la philosophie académique
non-seulement la plus sensée & la plus mo-
, mais la plus propre, par sa manière de
ner, à découvrir quelques rayons de la vé-
Son caractère étoit d'encourager ses partisans
leurs recherches, d'en pénétrer l'objet jus-
fond, & de balancer la valeur de chaque
nent, jusqu'à ce qu'elle en eût trouvé le vé-
le (*b*) poids. C'est ce qui porta Catulus,
un âge avancé, & dans toute la maturité
on jugement, à quitter la vieille académie
s'attacher à la nouvelle. Après avoir connu
une longue expérience la vanité de toutes
[illegible]

(*a*) De Natur. [illegible]

(*b*) [illegible]

[illegible]

au probable. Cependant le génie & le caractère général des deux académies étoient encore à peu-près les mêmes. Quoique l'ancienne fît profession d'un systême déterminé, c'étoit toujours avec beaucoup de défiance & de précaution, & si la nouvelle en étoit différente, c'étoit seulement parce qu'elle poussoit beaucoup plus loin le scrupule. Il suffit de lire les écrits de Platon (a), premier maître de l'ancienne, qui suivant la remarque de Cicéron, « n'affirme jamais rien sans » réserve, ne donne rien pour certain, examine » librement une question, & discute sans partia» lité les divers sentimens ». Mais on peut ajouter une autre qualité de cette philosophie, qui devoit y conduire aussi naturellement Cicéron. De toutes les sectes, elle étoit la plus favorable à l'éloquence, parce que l'usage qu'elle avoit établi de disputer pour & contre chaque opinion, donnoit à l'orateur une occasion admirable d'exercer ses talens, & d'acquérir la facilité de traiter

---

1, 9. Sed nec in maximis rebus, quidquam adhuc inveni firmius quod tenerem aut quo judicium meum dirigerem, quàm id quodcumque mihi simillimum veri videretur, cum ipsum illud verum in occulto lateret. *Orator. fin.*

(*a*) Cujus in libris nihil affirmatur, & in utramque partem multa disseruntur, de omnibus quæritur, nihil certi dicitur. *Academ.* 1, 13.

r le champ toutes ſortes de ſujets. Il l'appelle ar cette raiſon la mère de l'élégance & de l'abondance. Il déclare qu'il doit toute ſa réputaion dans l'art de parler (*a*), non aux règles méhaniques des rhétoriciens, mais aux principes obles & étendus de l'école académique.

Cependant cette célèbre école étoit preſqu'abandonnée dans la Grèce, & n'avoit à Rome qu'un petit nombre de partiſans (*b*), lorſque Cicéron s'en rendit le protecteur, & s'efforça de lui faire reprendre ſon ancien luſtre. Elle impoſoit à ſes diſciples la pénible obligation de diſputer contre chaque ſecte & ſur chaque point de philoſophie : & s'il étoit difficile, remarque Cicé-

---

(*a*) Itaque mihi ſemper academiæ conſuetudo de omnibus rebus in contrarias partes diſſerendi, non ob eam cauſam ſolum placuit quod aliter non poſſet quid in quaque re veriſimile ſit inveniri, ſed etiam quod eſſet ea maxima dicendi exercitatio..... *Tuſc. Quæſt.* 2, 3. *Quint.* 12, 2. Ego autem fateor me oratorem, ſi modo ſim, aut etiam quicumque ſim, non ex rhetorum officinis, ſed ex academiæ ſpatiis extitiſſe. *Orator. ſub init.* Nos ea philoſophia plus utimur, quæ peperit dicendi copiam. *Proœm. Paradox.*

(*b*) Quam nunc propemodum in Græcia intelligo... Nam ſi ſingulas diſciplinas percipere magnum eſt, quanto majus omnes ? Quod facere iis neceſſe eſt quibus propoſitum eſt, veri reperiendi cauſa, & contra omnes philoſophos & pro omnibus dicere. *De Nat. Deor.* 1, 5.

ron (*a*), d'en combattre une ſeule avec avantage; combien ne l'étoit-il pas de les vaincre toutes? Il n'eſt pas ſurprenant qu'avec des loix ſi rigoureuſes, l'académie fût abandonnée de toutes parts à meſure que la molleſſe & le goût du plaiſir devenoient des paſſions dominantes. Cette altération des mœurs & des ſentimens diſpoſoit tout le monde à la doctrine d'Epicure : ſur quoi l'on trouve dans Laërce un aſſez bon mot d'Arceſilas. On lui demandoit pourquoi les épicuriens faiſoient

(*a*) Diogen. Laert. de Arceſila. Diogènes Laerce & quelques écrivains poſtérieurs parlent d'une troiſième académie qui tenoit comme le milieu entre les deux autres: ſur quoi les modernes ont fait Platon chef de la première, Arceſilas de la ſeconde, & Carneades de la troiſième. (Voyez Carneades, dans la Vie des Philoſophes, par Stanley.) Mais cette diſtinction paroît peu réelle, puiſque Cicéron n'en nomme que deux, l'ancienne & la nouvelle, & qu'il déclare expreſſément que la ſeconde ſubſiſtoit de ſon tems ſous la même dénomination, c'eſt-à-dire, ſous Carneades comme ſous Arceſilas; & loin de diviſer leur école en trois académies, Philon, maître de Cicéron, fondé ſur la reſſemblance du génie & des principes de l'ancienne & de la nouvelle, ſoutint conſtamment dans ſes ouvrages qu'elles ne devoient paſſer que pour une ſeule école. *Academ.* 1, 4. Perturbatricem autem harum omnium rerum academiam, hanc ab Arceſila & Carneade recentem exoremus ut ſileat. *De Legib.* 13.

tant

tant de conquêtes dans toutes les sectes, & pourquoi l'on ne voyoit jamais revenir un déserteur à l'école académique? « C'est, répondit-il, que » d'un homme on peut faire un eunuque, mais » qu'un eunuque ne redevient jamais homme ».

Cette idée générale de la philosophie de Cicéron servira dans quelque mesure à rendre raison de la difficulté qu'on trouve à découvrir ses véritables sentimens, & des erreurs où l'on tombe ordinairement dans cette recherche. Qu'on se rappelle seulement que le principe fondamental de l'académie, étoit de réfuter les opinions d'autrui plutôt que de faire connoître les siennes. Cependant le principal embarras n'est point encore ici. Cicéron avoit peu de scrupule sur cet article, & n'affectoit point d'être obscur dans l'explication de ses principes. C'est la variété de ses écrits & la différence de leur caractère qui cause l'incertitude de ses sentimens; parce que, sans faire attention à la nature particulière de chaque ouvrage, & aux circonstances qui y [illegible], ils croient pouvoir tirer indifféremment ses véritables opinions, de ses harangues, de ses dialogues & de ses lettres.

Toutes ses harangues sont dans le genre judiciaire; c'est-à-dire, ce sont des plaidoyers; & le [illegible] de représenter [illegible] que [illegible]

avantage tout ce qui peut être utile à l'intérêt de son client; car c'est au (*a*) juge que le soin de la vérité est confié par les loix. On chercheroit donc en vain les véritables sentimens d'un avocat dans ses plaidoyers. La nature de l'ouvrage ne le permet pas, & Cicéron même s'explique là-dessus assez ouvertement pour nous ôter l'espérance de découvrir les siens par cette voie: « On se trompe beaucoup, dit il (*b*), si l'on » juge de nos véritables opinions par les discours » que nous prononçons au barreau. C'est le lan» gage du tems & des affaires, dans lequel il » ne faut chercher ni l'homme ni l'avocat. Si les » causes pouvoient s'expliquer d'elles-mêmes, elles » n'auroient pas besoin du ministère d'un ora» teur. On nous emploie pour dire publiquement, » non ce que nous voudrions assurer de notre » propre autorité, mais ce que demande l'intérêt » de la cause & du client ». Quintilien se conformant à ces idées (*c*), pense aussi, que l'orateur

(*a*) Judicis est semper in causis verum sequi; patroni nonnunquam verisimile, etiam si minus sit verum defendere: quod scribere præsertim cum de philosophis scriberem, nisi idem placeret gravissimo stoicorum Panætio. *De Offic.* 2, 14.

(*b*) Sed errat vehementer, si quis in orationibus nostris, quas in judiciis habuimus, auctoritates nostras consignatas se habere arbitratur, &c. *Pro A. Cluent.* 50.

(*c*) Quintil. 11, 1.

le plus ſage & le plus attaché aux principes de l'honnêteté naturelle, ne doit pas faire difficulté d'employer toutes ſortes d'argumens pour le ſuccès de la cauſe dont il entreprend la défenſe. Quoiqu'il ſoit donc fort ordinaire à Cicéron de mêler dans ſes harangues des ſentences & des maximes philoſophiques, on ne doit pas toujours les prendre pour l'expreſſion de ſes véritables ſentimens. Ce ne ſont ordinairement que des lieux communs, qui pouvoient ſervir à rendre l'auditeur plus attentif (*a*), en donnant de la gravité au diſcours & de la vraiſemblance aux argumens.

Ses lettres familières, ſur-tout celles qu'il écrivoit à ſon fidelle Atticus, ſont une image plus naturelle de ſes véritables diſpoſitions, & nous découvrent plus ſincèrement le fond de ſon cœur. Cependant il y faut mettre encore quelque diſtinction. Dans ſes lettres de complimens, de re-

---

(*a*) Si les harangues de Cicéron ſont de mauvais garans de ſes opinions, elles ſont au contraire des garans certains de tous les faits qui s'y trouvent raſſemblés; ſur-tout celles qu'il prononça devant le ſénat & devant le peuple; car les évènemens, les actions, les caractères des perſonnes vivantes, & tout ce qu'il y rapporte d'hiſtorique, étoit auſſi connu de ceux à qui il parloit que de lui-même. Auſſi eſt-ce une des plus pures ſources de l'hiſtoire.

commandation, de condoléance, ou dans celles qu'il écrit pour solliciter quelqu'affaire d'importance, il emploie des argumens convenables à l'occasion; c'est à dire, comme dans ses harangues, les plus propres à persuader ce qu'il se propose, ou à obtenir ce qu'il désire. Mais il lui arrive si rarement de tomber sur quelque point de philosophie, ou s'il le fait quelquefois, c'est si légèrement & avec si peu d'étendue, qu'il ne faut pas s'en promettre beaucoup de lumières pour la découverte de ses opinions philosophiques.

C'est donc aux ouvrages qu'il nous a laissés sur la philosophie même, qu'il faut recourir immédiatement pour connoître la sienne; encore cette entreprise n'est-elle pas sans difficulté Son dessein général étoit moins d'expliquer ses propres principes, que de faire exactement l'histoire de l'ancienne philosophie. Il vouloit apprendre à ses concitoyens, dans leur langue naturelle, ce que les philosophes de toutes les sectes & de tous les tems avoient pensé de plus raisonnable sur chaque question, & de plus propre à l'instruction de l'esprit ou à la réformation des mœurs. Dans un tems où la force des armes & celle d'un pouvoir supérieur ne lui permettoient pas de servir (*a*) autrement

(*a*) Nam cum otio langueremus, & is esset reipublicæ status ut eam unius consilio atque cura gubernari ne-

sa patrie, il s'efforçoit de se rendre utile par ses méditations & par les compositions de sa plume. C'est ce qu'il nous déclare lui-même dans son Traité du souverain bien & du souverain mal, dans celui de la nature des dieux, dans ses Tusculanes & dans son livre de la Philosophie académique. Il y fait quelquefois le rôle d'un stoïcien, quelquefois celui d'un épicurien, ou d'un peripatéticien, pour expliquer avec plus de poids les différentes opinions de chaque secte; & comme il se couvre du nom de l'un pour réfuter plus facilement les autres, il reprend aussi par intervalles son caractère d'académique pour les combattre tous; d'où il arrive souvent qu'un lecteur inconsidéré, qui ne fait pas d'attention à la nature du dialogue, s'imagine que c'est toujours Cicéron qui parle; & dans cette erreur il prend pour ses véritables opinions celles d'autrui, que Cicéron ne cite que pour les réfuter.

Mais dans ces dialogues, comme dans tous ses autres ouvrages, lorsqu'il fait profession de traiter particulièrement quelque sujet, ou lorsqu'il en porte son jugement avec délibération, soit

cesse esset, primum ipsius reipublicæ causa philosophiam nostris hominibus explicandam putavi; magni existimans interesse ad decus & ad laudem civitatis, res tam graves tamque præclaras latinis etiam literis contineri. *De Nat. Deor.* 1, 4. *Academ.* 1, 5. *Tuscul.* 1, 1. *De Finib.* 1, 3, 4.

qu'il parle directement ou sous le caractère d'académique, on peut s'assurer qu'il explique ses propres sentimens. S'il ne paroît pas lui-même sur la scène, il prend soin ordinairement de nous informer sous quel caractère il défend ses principes. C'est le principal interlocuteur qu'il choisit presque toujours pour le représenter; Crassus, dans le traité de l'Orateur, Scipion, dans celui de la République, Caton dans le dialogue sur la Vieillesse, &c. Avec cette clé, on parviendra infailliblement à connoître sa doctrine, en distinguant ses véritables opinions dans toutes les parties de ses ouvrages. Mais faisons nous-mêmes l'essai de cette entreprise.

Sur la physique & la philosophie naturelle, il pensoit comme Socrate, que des recherches trop détaillées & capables de fixer uniquement notre attention, étoient une étude moins utile qu'amusante, & qui contribuoit peu à perfectionner la vie humaine. Ce n'est pas qu'il n'eût approfondi les divers systêmes de tous les anciens philosophes qui s'étoient fait quelque réputation, & qu'il ne les eût même expliqués dans ses écrits; mais il (*a*) croyoit ne pouvoir faire un meilleur usage

(*a*) Ut enim modo dixi, omnibus fere in rebus, & maxime in physicis, quid non sit, citius quàm quid sit, dixerim. *De Nat. Deor.* 1, 21. *Academ.* 39.

de son loisir qu'à former de nouvelles opinions, ou du moins qu'à les écrire. Cependant on peut observer dans l'idée qu'il nous donne de ces systêmes, qu'un grand nombre de principes fondamentaux de la nouvelle philosophie, dont on attribue la découverte aux modernes, ne sont que d'anciennes notions, qui étoient familières aux premiers philosophes dont l'histoire nous a conservé les noms; telles par exemple, que *le mouvement de la terre*, *les antipodes*, *le vide* (*a*), *la gravitation universelle* ou la qualité attractive de la matière, qui soutient le monde dans la forme & dans l'ordre qu'il conserve.

A l'égard des grands points de religion & de morale qui ont un rapport plus immédiat & plus nécessaire au bonheur de l'homme, tels que *l'existence d'un Dieu*, *la réalité d'une* PROVIDENCE, L'IMMORTALITÉ DE L'AME, *l'état futur de récompense & de punition*, *la différence éternelle du bien & du mal*, Cicéron s'est expliqué nettement dans plusieurs endroits de ses écrits. Il soutenoit l'existence d'un premier être, ou d'un Dieu, incorporel, éternel, existant par lui-même, qui a créé le monde par son pouvoir, & qui le conserve par sa providence. Il croyoit cette vérité bien établie par le consentement général de toutes les nations, par la beauté &

(*a*) De Natur. Deor. 2, 45. Academ. 2, 38, 39.

l'harmonie des corps céleſtes, par les caractères d'ordre & de ſageſſe qui éclatent de toutes parts dans le rapport des choſes à certaines fins (*a*). Il déclare indigne du nom d'homme celui qui oſe attribuer un ſi bel ouvrage au haſard, tandis que toutes les forces de la ſageſſe humaine

(*a*) Nec deus ipſe alio modo intelligi poteſt, niſi mens ſoluta quædam & libera, ſegregata ab omni concretione mortali, omnia ſentiens & movens, ipſaque prædita motu ſempiterno. *Tuſcul. Quæſt.* 1, 27. Sed omnes gentes una lex & ſempiterna & immortalis continebit; unuſque erit quaſi magiſter & imperator omnium deus. *Fragm. l.* 3. *de Repub.* Ut porro firmiſſimum hoc adferri videtur, cur deos eſſe credamus, quod nulla gens tam fera..... cujus mentem non imbuerit deorum opinio..... omni autem in re conſenſio omnium generum lex naturæ putanda eſt. *Tuſcul. Quæſt.* 1, 14. Hæc igitur & tam innumerabilia cum cernimus, poſſumuſne dubitare quin his præſit aliquis vel effector, ſi hæc nata ſunt, ut Platoni videtur, vel, ſi ſemper fuerunt, ut Ariſtoteli placet, moderator tanti operis & muneris. *Ibid.* 28. Id eſt primum quod inter omnes, niſi admodum impios, convenit, mihi quidem ex animo exeri non poteſt, eſſe deos. *De Nat. Deor.* 3, 3. Eſſe præſtantem aliquam æternamque naturam, & eam ſuſpiciendam admirandamque hominum generi, pulchritudo mundi, ordoque rerum cœleſtium cogit confiteri. *De Divinat.* 2, 72. Quæ quanto conſilio gerantur, nullo conſilio aſſequi poſſumus. *De Natur. Deor.* 2, 38.

ne peuvent pénétrer la profondeur de cette sagesse qui a produit tant de merveilles.

Il croyoit aussi la réalité d'une providence, qui veilloit constamment à la conservation du systême universel, & dont les soins en embrassoient toutes les parties. Il lui attribuoit une attention particulière sur la conduite & les actions des hommes, en laissant néanmoins la direction des êtres inférieurs au cours des loix générales. Ces conclusions lui paroissoient couler nécessairement de la nature & des attributs de la divinité, qui ne pouvoit abandonner ni négliger ce qu'elle avoit une fois produit (*a*); &, sans cette persuasion, il soutenoit qu'il ne pouvoit se trouver dans le monde, de piété ni de religion.

Il n'étoit pas moins persuadé de l'immortalité de l'ame & de son existence séparée après la mort dans un état de bonheur ou de misère. Il tiroit

(*a*) De maxima autem re eodem modo: divina mente atque natura mundum universum atque maximas ejus partes administrari. *De Fin.* 4, 5. Quam vim animum esse dicunt mundi, eandemque esse mentem sapientiamque perfectam, quam deum appellant; omniumque rerum quæ sunt ei subjectæ, quasi prudentiam quandam, procurantem cœlestia maxime, deinde in terris ea quæ pertinent ad homines. *Academ.* 1, 8. *De Nat. Deor.* 1, 1, 44, 2, 66, 3, 36.

cette certitude du désir ardent de vivre, qui est commun à tous les hommes, & plus encore de cette passion pour l'immortalité qui se déclare dans les grandes ames, règle assez juste pour connoître en général la nature de toutes les autres : il la tiroit de l'essence même de l'ame, qui est indivisible, parce qu'elle est sans mêlange & sans composition ; de ses facultés naturelles, telles que la force de se mouvoir, la mémoire, l'invention, l'esprit, la compréhension, & le raisonnement ; qualités (*a*) qui sont incompatibles avec la pesanteur & l'insensibilité de la matière.

Les stoïciens se figuroient que l'ame étoit une substance ignée & subtile qui continuoit de subsister après la destruction du corps, mais dont la durée n'étoit point éternelle. Ils en fixoient la fin au tems de la consommation générale, qui devoit se faire par les flammes. Sur quoi Cicéron

(*a*) Quod quidem ni ita se haberet, ut animi immortales essent, haud optimi cujusque animus maxime ad immortalitatem niteretur. *Cat.* 23. Num dubitas quin specimen naturæ sapi debeat ex optima quaque natura? *Tusc. Quæst.* 1, 23. Sic mihi persuasi, sic sentio, cum tanta celeritas animorum sit, tanta memoria præteritorum futurorumque prudentia, tot artes, tot scientiæ, tot inventa, non posse eam naturam quæ res eas contineat, esse mortalem ; cumque semper agitetur animus, &c. *Cat.* 21. *Tuscul. Quæst.* 1, 23, 25, 36. *De Amicit.* 4.

remarque (*a*) qu'ils accordoient la ſeule choſe qui étoit difficile à concevoir ; c'eſt-à-dire l'exiſtence de l'ame ſéparée de celle du corps ; & qu'ils rejettoient ce qui ſe comprenoit beaucoup plus facilement, & ce qui ſembloit n'être qu'une conſéquence du même principe, ſon éternelle durée. Ariſtote penſoit qu'outre les quatre élémens du monde matériel, dont tout le reſte étoit composé, il y avoit une cinquième nature, une eſſence diſtinguée, qui étoit propre à la divinité & à l'ame des hommes, & qui n'avoit rien de commun avec tous les autres êtres (*b*). C'eſt à cette opinion que Cicéron paroît s'être attaché. Il s'explique avec une nobleſſe & une netteté admirable dans ſes Queſtions Tuſculanes : « Ce n'eſt » pas, dit-il, ſur la terre qu'il faut chercher l'o» rigine de l'ame. Sa nature ne renferme rien de » mixte, de matériel, & de terreſtre, rien qui

---

(*a*) Zenoni [illegible] *Tuſcul. Quæſt.* I, 9. Stoici [illegible], *tanquam* cornicibus; [illegible]... qui, quod in [illegible], *ſuſcipiunt*, poſſe animum [illegible] non modo [illegible] volunt, conſequens [illegible] ſerit ne [illegible]

(*b*) Ibid. [illegible]

» ressemble à l'eau, à l'air, ni au feu. Tous ces » êtres ne sont capables ni d'intelligence ni de » pensée, ni de mémoire. Ils n'ont rien qui les » rende propres à retenir le passé, à prévoir l'a- » venir, & à faire usage du présent ; qualités pu- » rement divines, & qui ne peuvent avoir été » communiquées à l'homme, que par Dieu même. » Ainsi la nature de l'ame est d'une espèce parti- » culière, distinguée réellement de celle de tous » les êtres. Tout ce qui sent, qui pense, qui » vit & qui se remue, doit être céleste & divin, » & par conséquent doit être éternel. Dieu même, » dont nous découvrons si clairement l'existence » ne peut être compris que sous l'idée d'un es- » prit pur & dégagé de tout, mêlange corrup- » tible, qui observe tout, qui donne le mou- » vement à tout, & qui trouve au-dedans de lui- » même le principe de ses propres mouvemens. » L'ame humaine est de la même nature (a) ».

De l'immortalité de l'ame, Cicéron concluoit la nécessité d'un état futur de récompense & de punition. Les attributs de Dieu & la condition de l'homme dans cette vie mortelle concouroient également à lui faire trouver sa conclusion si pro- bable, qu'il ne croyoit pas qu'on pût former là- dessus le moindre doute ; à moins, dit il, que l'ame ne puisse être éblouie par la lumière qu'elle

(a) Ibid. 27.

trouve en elle-même, comme les yeux le sont (a) quelquefois en regardant fixement le soleil. Il suivoit pour guides, dans cette opinion, Platon & Socrate, « dont le jugement lui paroissoit si » respectable, que s'ils s'étoient bornés à décla- » rer leur sentiment, sans le soutenir, comme » ils avoient fait, par d'excellentes preuves (b), » il n'en auroit pas été moins convaincu par le » seul poids de leur autorité. Il nous apprend » qu'à l'heure de la mort, Socrate déclara qu'il » y avoit deux chemins ouverts à l'ame, lorsqu'elle » se séparoit du corp : que ceux qui s'étoient » livrés à l'excès des plaisirs sensuels, & qui s'é- » toient souillés par des vices privés ou par des » crimes publics contre leur patrie, prenoient » une route obscure & détournée, loin du séjour » & de l'assemblée des dieux ; tandis que ceux » qui avoient vécu dans l'innocence, & qui s'é- » toient préservés de la contagion du corps en » s'élevant par l'esprit à l'imitation des dieux, » trouvoient une voie douce & facile pour monter

---

(a) Nec vero de hoc quisquam dubitare posset, nisi idem nobis accideret diligenter de animo cogitantibus, quod his sæpe usu venit qui acriter oculis solem intuerentur, ut aspectum omnino amitterent, &c. *Tuscul. Quæst.* I, 30.

(b) Ibid. 21. de Amicit. 4.

» jusqu'à ces mêmes dieux, dont (*a*) ils avoient
» tiré leur origine ».

On s'imaginera aisément, après cette explication, quel cas Cicéron devoit faire de la religion de son pays. Un esprit pénétré de tant de grands principes, n'étoit guère capable de trouver la moindre apparence de vérité dans un culte si absurde. La liberté qu'il se donne, & que tous les anciens écrivains se donnoient comme lui (*b*) de tourner en ridicule & leurs dieux, & les fictions de leur enfer, marque assez qu'il suffisoit d'avoir reçu une éducation libérale pour considérer la religion établie, comme un système politique, dont toute l'utilité se rapportoit au gouvernement, & se bornoit à contenir le peuple dans l'ordre. Sous ce point de vue, Cicéron la recommande toujours comme une sage institution, qui convenoit particulièrement au génie romain (*c*);

(*a*) Ibid. 30.

(*b*) Dic, quæso, num te illa terrent; triceps apud inferos Cerberus, Cocyti fremitus, transvectio Acherontis? Adeone me delirare censes ut ista credam? *Ibid.* 1, 5, 6, 21. Quæ anus tam excors inveniri potest, quæ illa, quæ quondam credebantur apud inferos portenta extimescat? *De Natur. Deor.* 2, 2.

(*c*) Ordiar ab haruspicina, quam ego reipublicæ causa communisque religionis colendam censeo. *De Divin.* 2, 12. Nam & majorum instituta tueri sacris ceremoniisque

& ne cesse pas d'en louer l'exercice & les maximes, comme le devoir de tous les bons citoyens.

La religion des romains avoit deux branches principales, l'observation des auspices & le culte des dieux; la première instituée par Romulus; celle-ci par Numa, son successeur, qui dressa un rituel ou un ordre de cérémonies pour les diffé-

---

retinendis sapientis est. *Ibid.* 72. *De Leg.* 1, 12, 13. On trouve dans Polybe une réflexion qui s'accorde fort bien avec le sentiment de Cicéron: Le plus grand avantage, dit-il, que le gouvernement de Rome eût sur les autres états, consistoit dans l'opinion que le peuple romain avoit des dieux; & cette manie qui est si décriée parmi tous les autres mortels, la superstition, soutenoit la république romaine. Elle étoit portée si loin, dans les affaires publiques & particulières, qu'on ne doit point être surpris de ses effets. Cependant je suis persuadé que tout ce qu'on appeloit religion à Rome n'avoit été institué que pour la populace; car si l'on pouvoit supposer une société formée de sages, ces sortes de systêmes seroient peu nécessaires. La multitude étant toujours emportée, toujours agitée par des désirs illicites, par des ressentimens furieux & par des passions violentes, il n'y avoit point de moyen plus sûr pour la contenir, que de lui inspirer des terreurs secrètes par toutes ces fictions tragiques d'enfer, de furies & de tourmens. C'étoit donc par une insigne prudence que les anciens avoient pris soin d'établir toutes ces idées, que les modernes, ajoute Polybe, s'efforcent témérairement de détruire. *Polyb. liv.* 6, *pag.* 497.

rens sacrifices des divinités établies. Dans la
on joignit à ces deux parties de la religio
troisième ministère, qui regardoit les aver
mens divins par les prodiges, par les naissa
monstrueuses (*a*), par les entrailles des bêtes
prophéties des sibylles. C'étoit le collège de
gures qui présidoit aux auspices, comme l'i
prête suprême des volontés de Jupiter, &
déterminoit quels étoient les signes malhe
ou propices. Les autres cas de religion &
ce qui concernoit le culte public (*b*), ou p
appartenoit au tribunal des autres prêtres.

Les ministres de la religion étoient choisi
tre la première noblesse de Rome, & les au
sur-tout étoient communément des sénateu
rang consulaire, qui avoient passé par toutes l
gnités de la république. Leur autorité sur le
pices leur donnoit le droit d'arrêter toutes l
faires, & de rompre les assemblées du pe

(*a*) Cum omnis populi romani religio in sacra &
picia divisa sit, tertium adjunctum sit, si quid prædi
causa ex portentis & monstris sibyllæ interpretes,
pices-ve monuerunt. *De Nat. Deor.* 3, 2.

(*b*) Cur sacris pontifices, cur auspiciis augures pr
Ibid. 1, 44. Est autem boni auguris meminisse m
reip. temporibus præsto esse debere, Jovique optim
ximo se consiliarium atque administrum datum. *D*
3, 19.

Pour la garde & l'interprétation du livre des sibylles, on choisissoit dans le collège des prêtres dix personnes du rang le plus distingué, qui portoient le nom de décemvirs. Le troisième ministère, c'est-à-dire, l'interprétation des prodiges & l'inspection des entrailles, étoit exercé par les haruspices, qui étoient aux gages du public, & qui accompagnant les magistrats dans tous les sacrifices, ne manquoient point de conformer leurs réponses aux vues de ceux qui les employoient, & dont la protection les faisoit subsister.

Cet établissement de religion, dans un état où le peuple étoit naturellement superstitieux, mettoit comme nécessairement la disposition de toutes les affaires entre les mains du sénat & des personnes du plus haut rang, qui pouvoient sans cesse user de leurs avantages pour arrêter les violences de la populace & les factieuses entreprises des tribuns (*a*). Aussi le voit-on continuellement applaudi & recommandé par Cicéron, comme le fondement de l'ordre & le rempart de la république, quoiqu'il n'y reconnût, avec tous les gens sensés, qu'une invention humaine

(*a*) Omnibus magistratibus auspicia..... dantur, ut multos inutiles comitiatus probabiles impedirent moræ: sæpè enim populi impetum injustum auspiciis dii immortales represserunt. *De Leg.* 3, 12.

& un système de pure politique. La seule parti dont l'origine paroissoit sujette à quelques diffi cultés, étoit celle des augures ou de l'art de devi ner par les auspices (*a*). Les stoïciens se figuroient

---

(*a*) Duo sunt enim divinandi genera, quorum alterum artis est, alterum naturæ..... Est enim vis & natura quædam, quæ cum observatis longo tempore significationibus, tum aliquo instinctu inflatuque divino futura prænunciat. *De Divin.* 1, 6. *Ibid.* 18.

Cet art est fort ancien, car nous le voyons défendu par Moyse au chap. 17 du Lévitique, & au 18 du Deutéronome. Les grecs l'avoient appris des chaldéens, & les toscans s'y rendirent ensuite fort habiles. Mais les romains avoient tant de considération pour les augures, qu'il étoit expressément ordonné de suivre leurs ordres ou leurs avis, *Auguri parento. De Leg. liv.* 2. Romulus avoit composé un collége de trois augures seulement, tirés des trois tribus dans lesquelles il avoit d'abord partagé le peuple romain. Servius en ajouta un quatrième. Ils étoient tous de race patricienne jusqu'à l'an 454, lorsque sous le consulat de Q. Apuleius Pansa & de M. Valerius Corvinus, les tribuns du peuple demandèrent qu'on élevât les plébéiens à la dignité d'augures; ce qu'on leur accorda après quelque contestation, & l'on en créa cinq du peuple. Ainsi ce collége des augures se trouva composé de neuf personnes jusqu'au tems de Sylla, qui en augmenta le nombre jusqu'à quinze, selon Florus & Tite-Live; & selon d'autres, jusqu'à vingt-quatre. Ils étoient sous l'autorité d'un doyen, qu'on appeloit *Magister Collegii Augurum.*

ieu, par bonté pou[illegible]
dans la nature de[illegible]

---

peu de détail sur l[illegible]
nnoitre jusqu'o[illegible]
inguoit trois [illegible]
[illegible]
treprise, [illegible]
[illegible]

tères qui se rapportoient à l'avenir, comme dans les entrailles des bêtes, le vol des oiseaux, le

---

les autres *Auctoritativa* ou *auctoritatis*, qui venant après la chose faite, la confirmoient & l'approuvoient. Il y en avoit enfin d'autres nommés *Postularia*, qui demandoient qu'on réitérât les sacrifices; d'autres *Monitoria*, qui avertissoient de ce qu'il falloit éviter. Plutarque nous apprend que Metellus, souverain pontife, défendoit de prendre les augures après le mois d'août, parce qu'en ce tems-là les oiseaux muent, & tous les mois de l'année immédiatement après les ides, parce que la lune commence à décroître; enfin tous les jours après midi.

Le lieu où l'on prenoit l'augure étoit élevé, & pour cette raison il se nommoit *Templum*, *Arx*, ou *Auguraculum*. Il y avoit hors de Rome un champ destiné pour cela, nommé *Ager effatus*, suivant la remarque de Servius sur Virgile. Lorsque tout étoit disposé pour la cérémonie, l'augure dans son pavillon, revêtu de sa robe augurale, appelé *Cœna* ou *Trabea*, tenant en sa main droite sa *litue*, qui étoit le bâton augural, courbé par le bout d'en haut, à peu près comme la crosse des évêques & des abbés, s'étant assis, il portoit la vue autour de lui, marquoit les quatre parties du ciel avec ce bâton, tirant une ligne de l'orient nommée *Antica*, une à l'occident appelée *Postica*, & une autre de travers, du midi au septentrion, nommée *Dextra & Sinistra*. Cette cérémonie achevée, il sacrifioit aux dieux, leur faisant cette prière: *Jupiter Pater, si est fas..... ut tua signa nobis certa & clara sint inter eos fines quos feci.* Après cela l'augure se remettoit sur son siège, & demeuroit

erre & les autres signes [illegible], & que
une longue observation, ces connoissances

uif à regarder de quel côté & de quelle manière
iroit un signe du ciel. Il se falloit alors un grand
ce, chacun [illegible] ses prières & ses vœux à ceux
augure. Cette pratique fait entendre l'expression latine
e augurem, qui veut dire [illegible] l'augure, ou
que signe pour connoître la volonté des dieux. Si les
s paroissoient à gauche, ils étoient favorables, parce
suivant Donat [illegible] sur le premier livre de l'Enéide,
60), ils venoient alors de la droite des dieux. Les
res qui passoient du septentrion à l'orient étoient
mauvais augure; au contraire, ceux qui alloient de
ent à l'occident étoient heureux. S'il ne faisoit que
vent, ils remarquoient de quel côté il venoit, le re-
lant comme le messager des volontés du ciel. Quel-
fois il attendoit que les dieux [illegible] un présage
quelque nouveau signe. (Æneid. l. 11, v. 691.) Ce
se faisoit pour les signes du ciel se pratiquoit aussi pour
oiseaux. On appeloit particulièrement cet augure, *Os-
um*, & ceux qui le prenoient, *Oscines*. La différente
nière dont les oiseaux voloient, les faisoit nommer
tôt *sinistræ*, de mauvais augure; tantôt *funebres* ou
ulæ, funestes & qui défendoient quelque entreprise;
tôt *cliviæ*, qui montroient que l'exécution seroit diffi-
e; tantôt *remores*, qui la retardoient; tantôt *inebræ*,
i y apportoient quelque obstacle; & tantôt enfin *alteræ*,
and un second présage détruisoit le premier. Dans les
andes affaires de la république, on consultoit les signes
ciel, dans celles de la guerre le vol, le gazouillement
s oiseaux, & leur manière de prendre leurs alimens, &

ayant été réduites en art, chaque caractère ou chaque signe pouvoit être appliqué à l'évènement

---

dans cette vue, ils nourrissoient des poulets dans des cages, qu'ils nommoient poulets sacrés, & qu'ils faisoient ordinairement venir de l'île de Négrepont. Celui qui avoit soin de ces poulets, s'appeloit *Pullarius*. Le consul l'avertissoit de préparer tout pour prendre l'auspice. Il jetoit ensuite du grain aux poulets; s'ils le prenoient avec avidité, en trépignant & l'écartant çà & là, l'auspice étoit favorable. Si au contraire ils refusoient de manger & de boire, l'auspice étoit funeste.

Voici la formule dont ils se servoient pour prendre l'auspice, consultant toujours quelque personne intelligente dans ces sortes de divinations. *Quinte Fabi, te volo mihi in auspiciis esse*, ou *in auspicium adhibere* : *dicito si silentium esse videtur*. Quintus Fabius, je veux que vous me serviez à prendre l'auspice; dites-moi si toutes les cérémonies usitées en pareil cas, ont été exactement observées, & si l'auspice n'est pas défectueux. Il répondoit: *Silentium esse videtur*. Rien ne manque. *Dicito si pascuntur aves; quæ; aut ubi; attulit in cavea pullos pullarius*. Dites-moi encore si les oiseaux mangent & où ils mangent? & si le pouletier a apporté les poulets dans la cage. Il y avoit un collége de trois cens augures. Clément Alexandrin veut que les phrygiens ayent été les premiers qui observèrent le vol des oiseaux, qu'on appeloit *Præpetes*, comme on nommoit *Oscines* ceux qui observoient le chant & la manière de manger..... Les trois oiseaux les plus considérables étoient le corbeau la corneille & le hibou. Après eux venoient l'aigle, le vautour, le milan, &c.

qu'il signifioit. C'est ce qu'ils appeloient la *divination artificielle*, pour la distinguer de la naturelle, qu'ils regardoient comme un instinct, ou comme l'effet d'un pouvoir que l'ame avoit reçu de la nature, & qui n'agissoit jamais avec plus de force que dans les songes & dans la folie, où l'ame étoit comme dégagée des liens du corps. Mais cette notion étoit tournée en ridicule par tous les autres philosophes; & dans le collège

---

A l'égard des aruspices, qui devinoient par l'inspection des entrailles, on croyoit les toscans si habiles dans cet art, que, suivant le témoignage de Cicéron, le sénat envoya dans la Toscane six jeunes gens de familles nobles pour y recevoir cette sorte d'instruction. Il rapporte (Divin. liv. 2) qu'un paysan labourant sa terre, & le coutre de la charrue ayant pénétré plus avant qu'à l'ordinaire, il vit qu'une motte prit la figure d'un jeune enfant, que les habitans appelèrent *Tages*, & qui lui apprit sur le champ comment on pouvoit pénétrer l'avenir par les animaux. Ovide rapporte aussi cette fable. (Métam. l. 15, v. 558.) On tiroit des conjectures, soit des mouvemens de l'animal qu'on alloit sacrifier, soit de ses entrailles qu'on lui arrachoit, soit enfin du feu où on les jetoit après les avoir soigneusement examinées. On tiroit encore des présages du vin & de l'eau sacrée dont on arrosoit la victime, si le vin dont on faisoit des libations ne perdoit point sa couleur ni son goût. (Æneid. l. 4, v. 451.) Valère Maxime rapporte que Xercès à la veille d'attaquer la ville de Sparte, vit le vin qu'on lui versoit pour boire, se changer trois fois en un sang fort mauvais.

même des augures il n'y avoit alors qu'Appius Claudius qui soutint de bonne foi cette opinion. Tous ses collègues le railloient de sa crédulité (*a*), & lui avoient donné le surnom de Pisidien. Il eut même un démêlé public avec Marcellus, augure comme lui, qui soutint dans quelques écrits, que leur art commun étoit l'invention de la politique (*b*), tandis qu'Appius s'efforça de prouver que l'art augural renfermoit un pouvoir réel dans ceux qui l'exerçoient avec l'autorité publique. Appius dédia son traité à Cicéron, qui préféroit au fond le sentiment de Marcellus (*c*), mais qui, sans être entièrement de l'un ni de l'autre avis, étoit persuadé que dans l'origine l'art des augures avoit eu pour fondement la persuasion qu'il venoit du ciel, & qu'ensuite à mesure que les connoissances humaines

---

(*a*) Quem irridebant collegæ tui, eumque tum Pisidam, tum Soranum augurem esse dicebant. *Ibid.* 47. Les pisidiens étoient un peuple fort livré à la dévotion. *Ibid.* 1, 41, 42.

(*b*) Sed est in collegio vestro inter Marcellum & Appium, optimos augures, magna dissensio..... cum alteri placeat auspicia ista ad utilitatem reipublicæ composita, alteri disciplina vestra quasi divinare prorsus posse videatur. *De Leg.* 2, 13.

(*c*) Illo libro augurali quem ad me amantissime scriptum, suavissimum misisti. *Ep. fam.* 3, 4.

s'étoient éclaircies, on avoit abandonné cette opinion; ce qui n'avoit point empêché les législateurs & les sages de la conserver, parce qu'elle étoit utile à la république (*a*).

Mais quelqu'origine qu'on veuille donner à la religion de Rome, celle de Cicéron lui venoit sans doute du ciel, puisqu'elle avoit pour fondement un Dieu, une providence, & l'immortalité. Il considéroit ce court espace, dans lequel notre vie est renfermée, comme un état d'épreuve, ou comme une école, dans laquelle nous devons nous former, & faire nos préparatifs pour cette éternité d'existence qui nous attend après la mort. Il nous croyoit ici placés par la main du premier être (*b*): « Moins pour habiter la terre

(*a*) Non enim sumus ii nos augures, qui avium reliquorumque signorum observatione futura dicamus; & tamen credo Romulum, qui urbem auspicato condidit, habuisse opinionem esse in providendis rebus augurandi scientiam. Errabat multis in rebus antiquitas, &c. *De Divin.* 2, 33.

(*b*) Sed credo deos sparsisse animos in corpora humana, ut essent qui terras tuerentur, quique cœlestium ordinem contemplantes, imitarentur eum vitæ modo & constantia, &c. *Cato* 21. Nam cum cæteras animantes adjecisset ad pastum, solum hominem erexit, ad cœlique quasi cognationis domiciliique pristini conspectum excitavit. *De Leg.* 1, 9. Ipse autem homo ortus est ad mundum

» que pour contempler le ciel, où tous nos de» voirs sont tracés en caractères intelligibles. Il » observoit que ce spectacle ne pouvoit conve» nir qu'à l'homme, puisqu'il est le seul animal » à qui Dieu ait donné une figure droite, avec » des yeux, qui ne sont pas tournés vers la terre, » comme ceux de tous les autres animaux, mais » qui s'élèvent naturellement vers le ciel, pour » y regarder sans cesse le lieu d'où il est descendu, » & vers lequel il est rappelé par de sublimes » espérances ». Le systême de l'univers & tous les ouvrages sensibles de la main de Dieu lui paroissoient une déclaration de sa loi, & une explication de ses volontés. Comme il en avoit tiré la certitude de son existence, & la connoissance de sa nature & de ses attributs, il croyoit qu'on en pouvoit recueillir aussi les motifs & la fin de ses actions, pour apprendre à nous conduire par ses exemples, & pour trouver dans les opérations de sa sagesse le moyen de perfectionner la nôtre, puisque la perfection de l'homme consiste effectivement dans l'imitation de Dieu.

C'étoit de cette source que Cicéron tiroit l'o-

---

contemplandum, & imitandum, nullo modo perfectus, sed est quædam particula perfecti. *De Nat. Deor.* 2, 14, 50.

rigine de tous les devoirs, & la règle de toutes les obligations morales (*a*). La volonté de Dieu manifestée dans ses ouvrages, la raison éternelle, la convenance & le rapport de toutes les choses qui existent, tels étoient les principes dont il ne faisoit que développer les effets & les conséquences. Il les appelle la première loi, la loi im-

---

(*a*) Sed etiam modestiam quandam cognitio rerum cœlestium adfert iis, qui videant, quanta sit etiam apud deos moderatio, quantus ordo; & magnitudinem animi, deorum opera & facta cernentibus : justitiam etiam cum cognitum habeas quid sit summi rectoris & domini numen, quod consilium, quæ voluntas, cujus ad naturam apta ratio vera illa & summa lex à philosophia dicitur. *De Finib.* 4, 5. Nos legem bonam à mala, nulla alia nisi naturæ norma dividere possumus. Nec solum jus & injuria natura dijudicantur, sed omninò honesta ac turpia : nam & communis intelligentia nobis notas res effecit; easque in animis nostris inchoat, ut honesta in virtute ponantur, in vitiis turpia. Ea autem in opinione existimare, non in natura posita, dementis est. *De Leg.* 1, 44. Erat enim ratio profecta à rerum natura; & ad recte faciendum impellens, & à delicto avocans; quæ non tum demum incipit lex esse, cum scripta est, sed tum cum orta est : orta autem simul est cum mente divina; quamobrem lex vera atque princeps apta ad jubendum atque ad vetandum, recta est ratio summi Jovis, &c. Ex quo intelligi potest eos qui perniciosa & injusta populis jussa descripserint, cum contra fecerint quàm polliciti professique sint quidvis potius tulisse quàm leges, &c. *De Leg.* 2, 10, &c.

muable, la règle infaillible pour discerner le bien & le mal, le juste & l'injuste; règle imprimée dans la nature, modèle ineffaçable de toutes les loix humaines. S'imaginer, ajoute-t-il, que la distinction du bien & du mal n'a pas son fondement dans la nature, & qu'elle n'est qu'un effet de la coutume, de l'opinion, ou de toute autre institution des hommes, c'est un aveuglement, une folie capable de renverser la société, & de confondre parmi les hommes toutes sortes de droits & de justice. Les sages de tous les tems (*a*), dit-il encore, ne se sont-ils pas accordés dans ces notions? Ils faisoient profession de croire que l'esprit de Dieu qui gouverne l'univers par son éternelle raison, est la principale & souveraine loi, dont les substituts sur la terre sont l'esprit & la raison des sages.

Tous les écrits de Cicéron sont remplis de ces admirables passages: « la vraie loi, dit-il (*b*) » dans un fragment de son traité de la République,

(*a*) Hanc igitur video sapientissimorum fuisse sapientiam, legem neque hominum ingeniis excogitatam, ne scitum aliquod esse populorum, sed æternum quiddam quod universum mundum regeret, imperandi prohibendi que sapientia, &c. *Ibid. &c.*

(*b*) Fragment. Lib. 3. de Repub. ex Lactantio.

» eſt la droite raiſon, conforme à la nature des » choſes, conſtante, éternelle, répandue dans tout » ce qui exiſte, qui nous appelle au devoir par » la force du commandement, qui nous éloigne » du péché par celle de la défenſe, qui ne perd » jamais ſon influence avec les bons, & qui » ne peut la conſerver avec les méchans. Elle » eſt ſupérieure à toutes les autres loix. Il n'y » en a point de nouvelle qui puiſſe l'abroger, » ſoit entièrement, ſoit en partie. Ni le ſénat » ni le peuple ne peuvent nous diſpenſer de ſon » obſervation. Et nous n'avons pas beſoin pour » l'entendre, d'autre commentaire ni d'autre inter» prête qu'elle-même. Il ne faut pas croire qu'il » y ait une loi à Rome & une autre loi à Athènes; » une loi préſente & une loi future : c'eſt la même » loi, la loi éternelle, immuable, qui comprend » tous les tems & toutes les nations, ſous Dieu, » le maître & le principe univerſel. Il eſt l'in» venteur, le promulgateur & le ſoutien de cette » loi. Quiconque refuſe d'obéir, doit avoir com» mencé par renoncer à lui-même, & par ſe dé» pouiller de la qualité d'homme. Ce ſeul excès » eſt un rude châtiment, quand on pourroit ſe » dérober à tous les ſupplices qu'on croit préparés » pour les méchans ». Dans un autre ouvrage, il nous avertit que l'étude de cette loi eſt l'unique moyen de nous bien remplir de la plus importante

de toutes les leçons (*a*), celle de nous connoître nous-mêmes; c'est-à-dire, de connoître la vraie nature, le rang que nous tenons dans notre systême universel, & pour quelle fin nous nous trouvons placés dans ce monde. « Quand » un homme, dit-il, a jeté une vue attentive sur le » ciel, sur la terre, sur la mer, & sur-tout ce qu'ils » renferment, qu'il a observé d'où ils viennent, où » ils tendent, comment ils doivent finir, ce qu'ils » ont de mortel & de périssable, ce qu'ils contien- » nent de divin & d'éternel; quand il s'est élevé » & qu'il a presqu'atteint à l'auteur & au prin- » cipe de tout ce qui existe autour de lui, & » que tournant les yeux sur lui-même, il voit » qu'il n'est pas renfermé dans l'étroit espace » d'un lieu borné, mais que le monde est une » ville commune dont il est citoyen; dans cette » magnifique perspective, avec une connoissance » si étendue de la nature, grands dieux! qu'il » apprendra facilement à se connoître lui-même! » Qu'il saura bientôt mépriser, rejeter, compter » pour rien ce qui paroît le plus splendide & » le plus glorieux aux yeux du vulgaire »!

La religion & la morale de Cicéron étoient fondées sur ces principes. Ils jettent une lumière éclatante dans tous ses ouvrages; mais ils se

(*a*) De Legib. 1, 23.

souvent expliqués avec plus d'étendue dans ses traités du Gouvernement & des Loix, auxquels il ajouta dans la suite celui des Offices, pour rendre son système complet : ouvrages, traités, qui méritent, comme le premier des deux Plines le disoit à son empereur, non-seulement d'être lus (*a*), mais d'être appris par cœur, & de n'être jamais oubliés. Le plus considérable de ces traités, celui du Gouvernement, s'est perdu, à la réserve de quelques fragmens. Il y avoit expliqué si nettement ses véritables idées, que dans une lettre à Atticus, il appelle les six livres dont cet excellent ouvrage étoit composé, des garans de la droiture de son cœur, qu'il n'avoit pas fait difficulté de donner à sa patrie, & sur lesquels il n'auroit jamais la hardiesse de jeter les yeux, s'il étoit capable d'oublier ses (*b*) propres principes. Dans son livre des Loix, il continue de traiter le même sujet, & l'origine de la loi est toujours pour lui la volonté du Dieu suprême. Ces deux ouvrages contiennent donc sa doctrine, & son

---

(*a*) Quæ volumina ejus ediscenda, non modo in manibus habenda quotidie, nosti. *Præfat. ad Hist. Nat.*

(*b*) Præsertim cum sex libris, tanquam prædibus, meipsum obstrinxerim, quos tibi tam valde probari gaudeo. *Ad Att. 6*, 1. Ego audebo legere unquam aut attingere eos libros, quos tu dilaudas, si tale quid fecero? *Ibid.* 2.

livre des Offices nous représente sa pratique. Il a tracé dans celui-ci les devoirs de l'homme, ou la règle d'une vie conforme aux divins principes qu'il s'est efforcé d'établir dans les deux autres. Aussi renvoie-t-il souvent son lecteur à ces deux ouvrages (*a*), comme au fondement de tout son systême. Ses Offices sont un de ses derniers écrits, composé particulièrement pour l'instruction de son fils, à qui il l'adresse, comme le recueil des maximes, par lesquelles il s'étoit gouverné, & qu'il lui laissoit vers le déclin de sa vie pour lui servir de modèle. Si les chrétiens n'ont point de lumière à tirer des principes de sa morale & de l'application qu'il en fait aux diverses circonstances de la vie humaine, ils peuvent trouver du moins dans sa pratique le sujet d'un juste reproche. La doctrine qu'il enseigne à son fils est cette loi dont parle saint Paul, *tracée par la nature dans le cœur des gentils*, pour les guider au travers de l'ignorance & des ténèbres dont ils se plaignoient eux-mêmes, jusqu'au tems d'une plus parfaite révélation des volontés divines. Ce systême tel que Cicéron l'expose, est assurément le plus complet qui ait jamais été connu du monde idolâtre. C'est le plus grand effort que la nature humaine ait pu faire pour s'élever vers la fin qui lui convient,

(*a*) Offic. 3, 5, 6, 17.

vers ce bien ſuprême qui eſt l'objet de ſa deſtination. Eraſme, en contemplant les ſublimes vérités qui venoient d'un payen (*a*), ne doutoit pas que le cœur d'où elles étoient ſorties n'eût été inſpiré de Dieu même.

Malgré tant de glorieux ſentimens que nous attribuons à Cicéron, & qui ſont puiſés dans ſes propres écrits, il s'eſt trouvé des cenſeurs qui les ont pris pour des fleurs d'éloquence plutôt que pour des concluſions de ſa raiſon, parce que dans quelques autres endroits de ſes ouvrages, il ſemble marquer non ſeulement de la défiance, mais même de l'incrédulité ſur les grands points de l'immortalité de l'ame, & d'un état futur de punition & de récompenſe. On allègue particulièrement ſes lettres, où l'on ſuppoſe qu'il expliquoit les ſecrets de ſon ame (*b*) avec plus

(*a*) Quid aliis accidat neſcio; me legentem ſic afficere ſolet M. Tullius, præſertim ubi de bene vivendo diſſerit, ut dubitare non poſſim, quin illud pectus, unde iſta prodierunt, aliqua divinitas occuparit. *Eraſm. Ep. ad Joan. Vlatten.*

(*b*) Sæpiſſime & legi & audivi; nihil mali eſſe in morte; in qua ſi reſideat ſenſus, immortalitas illa potius quàm mors ducenda eſt; ſin ſit amiſſus, nulla videri miſeria debeat quæ non ſentiatur. *Ep. fam.* 5, 16. Ut hoc ſaltem in maximis malis boni conſequamur, ut mortem, quam etiam beati contemnere debeamus, propterea quod nullum

d'ouverture. Mais comme les paſſages dont on appuie cette objection, & dans leſquels il parle

ſenſum eſſet habitura, nunc ſic affecti, non modo contemnere deoeamus, ſed etiam optare. *Ibid.* 21. Sed hæc conſolatio levis; illa gravior, qua te uti ſpero, certe utor: nec enim dum ero, angar ulla re, cum omni vacem culpa; & ſi non ero, ſenſu omninò carebo. *Ibid.* 6, 3. Deinde ſi jam voces ad exitum vitæ, non ab ea republica avellat qua carere dam eſſe doleam, præſertim cum id ſine ullo ſenſu futurum ſit. *Ibid.* 4. Una ratio videtur, quidquid evenerit, ferre moderate, præſertim cum omnium rerum mors ſit extremum. *Ibid.* 21. Sed de illa fors viderit, aut ſi quis eſt qui curet deus. *Ad Att.* 4, 10,

Cette idée des principes moraux de Cicéron, doit nous faire ſentir la force d'une règle qu'il nous preſcrit ſouvent: celle de ſuivre la nature, comme le guide le plus fidèle & le plus infaillible de la vie. (*De Legib.* 1, 6. *De Senec.* 2. *De Amicit.* 5.) Il entend par-là cette loi ou cette volonté de dieu qui ſe manifeſte dans la nature des choſes: & non pas ſuivant l'explication de quelques commentateurs, les mouvemens de nos paſſions déréglées, auxquelles on donne fauſſement le nom de naturelles, quoiqu'elles ne ſoient que les mouvemens de nos appétits vicieux, & que loin d'être l'ouvrage de la nature, elles ne ſoient que celui de l'habitude. Le dérèglement qui nous livre à leur tyrannie eſt plus contraire à la nature, ſuivant la doctrine de Cicéron, & par conſéquent doit être évité avec plus de ſoin que la pauvreté, la douleur & même la mort. *De Offic.* 3, 5, 6.

effectivement de la mort comme d'un terme au-delà duquel l'homme n'a plus rien à prétendre, se trouvent dans diverses lettres de consolation qu'il écrivoit à des amis malheureux, les commentateurs modérés n'y découvrent que cette sentence commune : « La mort est la fin de toutes les choses » du monde, & ne laisse aucun sentiment de ce » qui se fait sur la terre »..... Si l'on prétend que ces expressions renferment l'entière destruction de notre être, on doit observer aussi que Cicéron écrivoit probablement à des épicuriens, & qu'il mesuroit ses argumens à leur caractère (*a*), en prenant de leur philosophie même les motifs de consolation qu'ils croyoient les plus efficaces. Mais quand cette raison seroit sans force, il faudroit se souvenir que Cicéron étoit de la secte académique, & qu'en faisant profession de croire un état futur, en chérissant cette opinion, en déclarant qu'il ne l'abandonneroit jamais (*b*), il

(*a*) Cette réflexion ne paroîtra point sans vraisemblance, si l'on fait attention que la plupart des patriciens & des amis de Cicéron étoient en effet de la secte d'Epicure, particulièrement les Torquatus, auxquels deux de ces lettres sont adressées...... ACCURATE quondam à L. Torquato, homine omni doctrina erudito, defensa est Epicuri sententia de voluptate, à meque ei responsum. *De Fin.* 1, 5.

(*b*) Quod si in hoc erro quod animos hominum immor-

ne la traitoit néanmoins que d'opinion probable. Comme la probabilité renferme toujours un mélange de doute, & qu'elle en admet différens degrés, on conçoit qu'elle peut mettre aussi de la variété dans la fermeté & la constance de notre persuasion. Ainsi, dans un moment de mélancolie, lorsque les esprits de Cicéron étoient abattus & languissans, il pouvoit arriver que les mêmes argumens ne fissent plus sur lui la même impression; les difficultés & les doutes prenoient l'ascendant, & ce qui se faisoit le plus goûter de sa raison étoit ce qui flattoit alors son chagrin. Les lettres qu'on prend soin de citer sont de cette nature; c'est-à-dire, écrites dans un tems d'infortune, où tout paroissoit déclaré contre lui, dans le plus grand éclat de la fortune de César: & quand on conviendroit qu'elles ont toute la force possible, & qu'elles expriment ce que Cicéron pensoit dans ces sombres momens, elles prouveroient tout au plus que suivant le caractère & les principes de sa secte, il doutoit

tales esse credam, lubenter erro. Nec mihi hunc errorem, quo delector, dum vivo, extorqueri volo. *Cat.* 23. Geram tibi morem, & ea quæ vis, ut potero, explicabo: nec tamen quasi Pythius Apollo certa ut sint & fixa quæ dixero: sed ut hominibus unus è multis, probabilia conjectura sequens. *Tuscul. Quæst. c.* 9.

lquefois de ce qu'il croyoit habituellement. s dans quelque ſens qu'on les veuille prendre, auroit auſſi peu de raiſon que de juſtice à oſer quelques idées jetées comme au haſard, s des occaſions où ſon ſujet ne le conduiſoit it à des recherches bien méditées, aux volumes l a compoſés avec de profondes & tranquilles exions ſur l'autre côté de la queſtion (*a*).

---

z) Il naît de cette idée générale de la religion de :ron, une réflexion qui ſervira peut-être à corriger |u'il y a d'exceſſif dans la penſée d'Eraſme. C'eſt que t le plus exalté de la raiſon humaine étoit ſi éloigné endre inutile l'uſage de la révélation, qu'il prouvoit :ontraire le beſoin d'en obtenir une plus explicite & étendue. Quoique la loi naturelle, dans la perfection Cicéron l'avoit compriſe, parût un guide ſuffiſant pour ques eſprits diſtingués, tels que le ſien, elle avoit été ompue dans tous les hommes par tant d'erreurs & de s, qu'il n'avoit pu la découvrir lui-même que par ongs efforts; & tout ce qu'il en avoit pu tirer pour enir étoit une eſpérance plutôt qu'une perſuaſion. illeurs le reſte des hommes, & la plupart même de : qui avoient de l'amour pour la vertu & la vérité, vi- nt ſans la connoiſſance de dieu & de l'avenir. La titude étoit plongée dans une groſſière idolâtrie. Ce oit point par les idées particulières d'un philoſophe que de ténèbres pouvoient être éclaircies. Toutes ces exions montrent quelle reconnoiſſance nous devons à u pour le préſent qu'il nous a fait de ſon évangile.

La conduite politique de Cicéron est à couvert de toutes sortes de censures. Jamais citoyen ne fut plus ferme dans ses principes, & plus constant dans son affection pour sa patrie. Son tempérament naturel, le caractère de son esprit & de ses mœurs, le genre de vie auquel il s'étoit attaché, rendoient ses propres intérêts comme inséparables de ceux du public. Aussi ne varia-t-il jamais dans la vue générale (*a*) de soutenir la liberté de la république sous la même forme que les romains de son siècle l'avoient reçue de leurs ancêtres. Il étoit persuadé que l'état n'avoit point de fondement plus solide que l'ancienne constitution, & rien ne sortoit plus souvent de sa bouche qu'un vers d'Ennius, qu'il respectoit comme un oracle, parce que la conservation de Rome y est attribuée à son attachement pour l'ancienne discipline :

(*b*) Moribus antiquis stat res romana virisque.

C'étoit une autre de ses maximes, & sans cesse

(*a*) Sic tibi, mi Pœte, persuade me dies & noctes nihil aliud agere, nihil curare, nisi ut mei cives salvi liberique sint. *Ep. fam.* I, 22.

(*b*) Quem quidem ille versum vel brevitate vel veritate tanquam ex oraculo mihi quodam effatus videtur, &c. *Fragm. de Rep. l.* 5.

il la répète dans ses écrits, « que si la fin d'un » pilote (*a*) est de faire une heureuse navigation, » celle d'un médecin de rendre la santé à son » malade, celle d'un général de remporter la vic» toire ; de même la fin d'un homme d'état est » de rendre les citoyens heureux, d'affermir leur » pouvoir, d'augmenter continuellement leurs ri» chesses, leur gloire & leur vertu ». Il déclare que de tous les objets de la société humaine, cette entreprise est le meilleur & le plus noble ; & comme elle ne peut réussir que par la concorde & l'harmonie de tous les membres d'un état (*b*), il s'attachoit constamment à réunir les différens ordres de sa république dans les mêmes vues, & à leur inspirer une confiance mutuelle, en établissant une balance si juste entre la souveraine autorité du peuple & le pouvoir du sénat, que la force législative fût d'un côté, & le conseil de l'autre ; c'est-à-dire, que le pouvoir du peuple fût réglé par l'influence du sénat. Telle étoit en effet cette ancienne constitution qui avoit élevé Rome à toute sa grandeur, comme

(*a*) Ut gubernatori cursus secundus..... sic huic moderatori reipub. beata civium vita proposita est, &c. *Vid. ibid.*

(*b*) Quæ harmonia à musicis dicitur in cantu, ea est in civitate concordia, erectissimum atque optimum omni in republica vinculum incolumitatis, &c. *Ibid. l.* 2.

ſes diſgraces n'étoient venues que du princ
oppoſé, qui avoit jeté ſouvent la défiance &
diviſion entre le ſénat & le peuple. La politi
de Cicéron ſe propoſoit donc comme ſon pr
cipal objet, de mettre l'aſcendant des affaires
côté des magiſtrats & du ſénat (*a*), autant
moins que cette diſpoſition pouvoit s'accor
avec les droits & les libertés du peuple : & d
un gouvernement populaire, ce principe
toujours l'objet des ſages, & la règle des h
nêtes gens.

Cicéron ne s'en propoſa point d'autre dès
premier moment qu'il prit part aux affaires
bliques, & juſqu'à la fin de ſa vie il ſuivit co
tamment la même route. S'il paroît s'en
écarté dans quelques endroits de ſon hiſtoi
avec un peu de réflexion ſur les circonſtanc
on trouvera bientôt que le changement ne fut
mais que dans ſes meſures, & que tendant
jours à la même fin, il fut ſeulement ob
de céder quelquefois à la force des conjonctu
à la violence du pouvoir, ou perſonnellement
juſtes égards qu'il devoit à ſa ſûreté. Il pou

(*a*) Nam ſi ſenatus dominus ſit publici conſilii..
poſſit, ex temperatione juris, cum poteſtas in pop
auctoritas in ſenatu ſit, teneri ille moderatus & co
civitatis ſtatus. *De Legib.* 3, 12. *It.* 17.

appliquer à sa conduite ce qu'un orateur athénien disoit pour excuser son inconstance (*a*), « qu'à » la vérité dans quelques occasions il avoit agi » contre ses principes, mais qu'il n'avoit jamais » agi contre les intérêts de la république ». D'ailleurs sa philosophie académique n'étoit pas d'un moindre usage dans les affaires de la vie civile que dans les spéculations de la morale. Elle lui donnoit toujours la liberté de se déterminer suivant les règles de la nature & les lumières de la raison ; & quand les tems ou les affaires changeoient de face, elle lui permettoit de changer de conduite, & d'employer de nouveaux moyens pour arriver à la même fin.

Les trois sectes qui partageoient alors les philosophes de Rome étoient celles des stoïciens, des épicuriens & des académiques ; & leurs chefs, ou du moins leurs principaux ornemens, étoient Caton, Atticus, & Cicéron. Ils étoient liés tous trois par une étroite amitié, fondée sur l'estime qu'ils avoient mutuellement pour leur vertu. Mais la différence de leur conduite fera connoître par un exemple réel le différent mérite de leurs principes, & lesquels en effet étoient les plus utiles à la société.

(*a*) Plutarq. De Demade, in vit. Demost. pag. 851, Edit. Par.

Les stoïciens étoient une secte de bigots & d'enthousiastes, qui ne reconnoissoient de sagesse & de bonté que dans eux-mêmes, qui plaçoient le souverain bien dans la vertu, dépouillée même de tous les autres biens, qui croyoient que tous les crimes étoient égaux (*a*), toutes les fautes contre la justice également criminelles; qui ne mettoient point, par exemple, de différence entre tuer un coq sans raison & massacrer son père; qui prétendoient que le sage ne devoit jamais pardonner, jamais être touché par la colère, la faveur ou la pitié; jamais se tromper, jamais se repentir, jamais être sujet à la moindre altération dans ses désirs & dans ses pensées. Caton étoit rempli de ces principes lorsqu'il étoit entré dans les affaires; & suivant le témoignage de Cicéron (*b*), « il régla sa conduite & ses » discours comme s'il eut vécu dans la répu-

(*a*) Sapientem gratia nunquam cujusquam delicto ignoscere; neminem misericordem esse, nisi stultum; vir non esse, neque exorari, neque placari; omnia peccata esse paria, nec minus delinquere eum, qui gallum gallinaceum, cum opus non fuerit, quàm eum qui patrem suffocavit; sapientem nihil opinari, nullius rei pœnitere, nulla in re falli, sententiam mutare numquam. *Pro Muræn.* 29.

(*b*) Dicit enim tanquam in Platoni πολιτεια, non tanquam in Romuli fœce sententiam. *Ad Att.* 2, 1, *pag.* 178.

» blique de Platon, & non parmi la popu-» lace de Rome ». Il ne distingua ni les tems ni les affaires. Il n'accorda rien à la foiblesse de la république ni au pouvoir de ceux qui l'opprimoient. Sa maxime étoit de combattre toute autorité qui n'étoit pas fondée sur les loix, & s'il ne pouvoit la réprimer, de la traiter du moins avec mépris. Il ne connoissoit pas d'autre chemin que le plus droit, pour aller à son but. Y trouvoit-il des obstacles? Il marchoit du même pas, résolu de les surmonter ou de périr dans l'entreprise. Dans ses idées, le moindre mouvement qui l'eût détourné de sa ligne, étoit une bassesse & un aveu de sa défaite. Vivant dans un siècle corrompu où la discipline & le gouvernement touchoient également à leur ruine, il osa s'emporter contre la corruption avec un zèle sans mesure, & s'armer avec la dernière obstination contre un pouvoir supérieur. En vain s'apperçut-il que la rigueur de ses principes lui faisoit perdre plus d'amis qu'elle ne lui réconcilioit d'adversaires, & qu'en irritant le pouvoir qu'il ne pouvoit subjuguer (*a*), il ne faisoit que précipiter sa ruine. Après une infinité de pertes & de dis-

---

(*a*) Pompeium & Cæsarem, quorum nemo alterum audebat offendere, nisi ut alterum demereretur, simul provocavit. *Senec. Ep.* 104.

graces, se trouvant enfin dans l'impuissance absolue de suivre sa première route, au lieu de s'en ouvrir une nouvelle, il prit encore conseil de sa philosophie, qui lui dicta la résolution désespérée de se poignarder.

Mais si les stoïciens élevoient trop la nature humaine, les épicuriens l'avilissoient honteusement, & de l'état héroïque où les premiers s'efforçoient de la faire monter, ceux-ci la rabaissoient jusqu'à la brutalité. Pour les partisans d'Epicure, le plaisir étoit le souverain bien, & la mort étoit la destruction absolue de notre être. Ils plaçoient par conséquent le bonheur dans la jouissance paisible & agréable de la vie, n'estimant la vertu qu'autant qu'elle sert au plaisir & qu'elle peut en assurer la durée en conservant la santé du corps & nous conciliant l'estime & l'amitié des hommes. Ainsi tous les devoirs du sage se réduisoient dans leurs principes, à se procurer une vie aisée, à fuir toutes sortes de peines & d'embarras, à se dérober aux affaires publiques, & à suivre pour modèle la vie de leurs dieux, telle du moins qu'ils se la figuroient, en passant ses jours dans une tranquillité profonde, au milieu des jardins & des plus délicieuses retraites. Atticus s'étoit déclaré pour ce voluptueux systême. Il réunissoit dans sa personne mille qualités qui pouvoient le rendre utile à la société, de l'esprit, du

jugement, du savoir, de la bonté, de la candeur, de la générosité avec le même attachement que Cicéron (a) pour sa patrie, & les mêmes principes de politique. Il l'avoit pressé de servir l'état. Il avoit pris plaisir à l'aider de ses conseils.

Cependant il n'avoit jamais pu se déterminer lui-même à se donner le moindre mouvement dans les mêmes vues ; ou s'il étoit quelquefois sorti de cette indifférence, il avoit toujours observé de n'exposer ni sa sûreté, ni son repos. Quoiqu'il fît profession d'aimer tendrement ce grand homme, & qu'il ne lui égalât rien dans son estime, il ne laissa point d'entretenir des liaisons avec le parti opposé, & de cultiver même l'amitié de Clodius & d'Antoine, ses plus mortels ennemis, dans la seule vue, sans doute, de se précautionner contre tous les événemens, & d'assurer la tranquillité de sa vie, qui faisoit le principal objet de ses désirs. C'est ainsi que deux hommes d'un mérite distingué, trompés par de fausses notions de vertu, qu'ils avoient tirées des principes de leur secte, devinrent en quelque sorte inutiles à leur patrie : chacun dans l'excès le plus contraire à l'autre ; l'un agissant sans

(a) In republica ita est versatus, ut semper optimarum partium & esset & existimaretur, neque tamen se civilibus fluctibus committeret. *Corn. Nep. Vit. Att. 6.*

cesse, & s'exposant à toutes sortes de dangers sans aucune apparence d'utilité; l'autre insensible à la gloire de se rendre utile, & déterminé par son indolence à vivre continuellement dans l'inaction.

Cicéron prit un tempérament entre ces deux extrémités. Pour se porter à ce qui lui paroissoit juste, il préféra toujours la voie la plus convenable & la plus droite, lorsqu'il la crut ouverte; mais s'il y prévoyoit des obstacles, il prenoit celle qui en approchoit le plus, & qui lui paroissoit la plus propre à le conduire au même terme. En un mot, dans la politique comme dans la morale, lorsqu'il désespéroit d'arriver à la vérité, il se réduisoit à ce qui lui sembloit probable (*a*). Il compare souvent l'homme d'état au pilote, dont l'art consiste à ménager tous les vents, & à faire servir les plus contraires au progrès de sa navigation; de sorte qu'en changeant quelquefois sa course & faisant un circuit

(*a*) Nunquam enim præstantibus in republica gubernanda viris laudata est in una sententia perpetua permansio: sed ut in navigando tempestati obsequi artis est, etiam si portum tenere non queas; cum vero id possis mutata velificatione assequi, stultum est eum tenere cursum cum periculo quem cœperis, potius quàm eo commutato, quo velis tandem pervenire, &c. *Ep. fam.* 1, 2.

plus étendu, il puiſſe arriver ſûrement, quoique plus tard, au terme de ſa route. Il fait obſerver, ce qu'une longue expérience lui avoit confirmé, que tous ces citoyens ambitieux & populaires, qui aſpiroient à des commandemens extraordinaires, & qui vouloient ſe rendre les chefs de la république, n'avoient tenté de parvenir à leurs fins par la faveur du peuple (a), qu'après avoir eſſuyé le refus du ſénat. Cette obſervation étoit vérifiée par toute la ſuite des diſſentions civiles, depuis les Gracchus juſqu'à Jules-Céſar. Sur un principe ſi conſtant, lorſque Cicéron voyoit à la tête des affaires des gens de ce caractère, qui par la ſplendeur de leur vie & de leurs actions, avoient acquis de l'aſcendant ſur la populace, il ne ceſſoit point d'exhorter le ſénat à les gagner par des complaiſances, & à leur accorder volontairement des faveurs qui fuſſent capables de modérer leur ambition & de les détourner des entrepriſes déſeſpérées. Il penſoit que la contention devenoit une imprudence, lorſqu'elle n'étoit pas d'une utilité manifeſte, ou lorſqu'on n'étoit

---

(a) Neminem unquam eſt hic ordo amplexus honoribus & beneficiis ſuis qui ullam dignitatem præſtabiliorem ea quam per vos eſſet adeptus, putarit. Nemo unquam hic potuit eſſe princeps, qui maluerit eſſe popularis. *De Provinc. Conſular.* 16. *It. Phil.* 5, 18.

pas sûr du moins qu'elle ne pouvoit nuire (*a*). Mais si les forces d'une faction emportoient une fois la balance, il vouloit qu'on cessât de résister, & qu'on ne pensât plus qu'à tirer quelque bien du mal, en calmant par la patience le pouvoir qu'on n'avoit pu réduire par d'autres voies, & s'il étoit possible, en le faisant rentrer dans des vues salutaires au public. Sa conduite s'accordoit là-dessus avec ses conseils, & cette remarque explique assez la complaisance & les ménagemens qu'on lui reproche dans plus d'une occasion, pour divers usurpateurs de l'autorité publique.

Il mettoit une juste distinction entre supporter ce qui ne devroit pas être souffert (*b*), & donner son approbation à ce qui mérite d'être condamné. S'il prenoit le parti de se soumettre à l'usurpation, c'étoit toujours sans y consentir; & dans

(*a*) Sed contentio tamdiu sapiens est quamdiu aut proficit aliquid, aut si non proficit, non obest civitati; voluimus quædam, contendimus, experti sumus, non obtenta sunt. *Pro Cornel. Balbo* 27. Sic ab hominibus doctis accepimus, non solum ex malis eligere minima opportere, sed etiam excerpere ex his ipsis si quid inesset boni. *De Offic.* 1, 1.

(*b*) Non enim est idem ferre si quid non ferendum est, & probare si quid probandum non est. *Ep. fam.* 9, 6.

dans le tems même qu'il cédoit à la force, les plaintes amères qu'il en faisoit à ses amis dans ses lettres, rendoient témoignage de la violence qu'il faisoit à ses inclinations. Aussi n'avoit-il pas plutôt la liberté de suivre ses principes, & d'agir avec une certaine indépendance, comme dans son consulat, dans son gouvernement, & dans le tems qui suivit la mort de César, qu'on le voyoit briller avec tout l'éclat de son caractère, excellent citoyen, grand magistrat, amateur zélé de la patrie, enfin tel, qu'attestant Atticus, ce fidelle dépositaire de tous ses sentimens (a), il étoit en droit de dire, « Qu'il avoit rendu d'importans services à la république, lorsqu'il en avoit eu le pouvoir; & que s'il ne l'avoit pas toujours pu, il avoit toujours pensé *divinement* sur son devoir ». S'il est donc nécessaire de le comparer avec Caton, comme plusieurs écrivains l'ont fait avec affectation, il est certain que la vertu de Caton a plus d'éclat dans la théorie, mais que celle de Cicéron l'emportoit réellement dans la pratique. L'une étoit romanesque, l'autre raisonnable. Caton avoit tiré la sienne des rafinemens de l'école, & celle de Cicéron couloit

(a) Præclara igitur conscientia sustentor, cum cogito me de republica aut meruisse optime cum potuerim, aut certe nunquam nisi divine cogitasse. *Ad Att.* 10, 4.

des principes de la nature & de la ſociété. L'une étoit ſouvent nuiſible, & preſque toujours inutile; l'autre produiſit conſtamment des avantages certains, & ſervit plus d'une fois au ſalut de la république.

Enfin la mort de Cicéron, quoique violente, ne mérite point le nom de prématurée. C'étoit la fin qui convenoit à ſa vie. Une prolongation de quelques années, dont il auroit été redevable à Marc-Antoine, auroit terni ſa gloire. Non-ſeulement il s'attendoit à ſon ſort, mais dans les circonſtances où il ſe voyoit réduit, c'étoit ſans doute le plus ardent de ſes déſirs (*a*). Après avoir marqué de la timidité dans les dangers & de l'abattement dans la diſgrace, ne le voit-on pas, après la mort de Céſar, comme réveillé tout d'un coup par l'état déſeſpéré de ſa patrie, & reprendre les ſentimens d'un courage héroïque (*b*)? Il ne connoît plus la crainte, il mépriſe le danger; & ne pouvant délivrer Rome de la tyrannie, il excite les tyrans à lui arracher une vie qu'il n'avoit plus

(*a*) Nullum locum prætermitto monendi, agendi, providendi; hoc denique animo ſum, ut ſi in hac cura atque adminiſtratione vita mihi ponenda ſit, præclare actum mecum putem. *Ep. fam.* 9, 24.

(*b*) Sed plane animus, dubiis rebus forſitan fuerit infirmior, deſperatis confirmatus eſt multum. *Ep. fam.* 5, 21.

d'intérêt à conserver. Ainsi, tel qu'un acteur sur le théâtre, il s'étoit réservé pour le dernier acte, & satisfait d'avoir joué son rôle avec dignité, il prit la résolution de le finir avec gloire.

Le caractère de Marcus, son fils, n'est pas venu à nous sous des couleurs fort avantageuses. Les anciens & les modernes s'accordent à nous représenter l'héritier d'un si grand nom, comme un homme vicieux & stupide (*a*), jusqu'à faire passer ce contraste en proverbe. Mais lorsqu'on cherche le fondement d'une tradition si scandaleuse, on ne le trouve pas aussi bien établi qu'on se l'imagine.

Dans sa jeunesse & pendant tout le tems qu'il passa sous les yeux & sous la discipline de son père, il donna toutes les preuves qu'on peut espérer à cet âge d'un excellent naturel & d'un esprit au-dessus du commun. Il étoit modeste, docile, respectueux, appliqué à l'étude, & si avancé dans ses exercices, qu'au combat de Pharsale, à peine âgé de dix-sept ans, il se distingua (*b*) par son adresse à monter à cheval, à

(*a*) Ciceronem filium quæ res consulem fecit, nisi pater? *Senec. de Benef.* 4, 30. Nam virtutes omnes aberant, stupor & vitia aderant. *Lipsii Not. ad locum.*

(*b*) Quo in bello cum te Pompeius alæ alteri præfecisset, magnam laudem & à summo viro & ab exercitu

lancer le javelot, & par toutes les autres qualités militaires. Après la mort de Pompée, il fit le voyage d'Athènes, pour s'y perfectionner dans l'étude de la philoſophie & des belles-lettres, ſous Cratippus, le plus fameux philoſophe de ſon tems, à qui Cicéron procura dans la ſuite le droit de bourgeoiſie romaine (*a*). A la vérité, dans cet éloignement de Rome, Marcus n'uſa pas bien de ſon indépendance. L'ardeur de la jeuneſſe le précipita dans quelques folles dépenſes qui chagrinèrent ſon père; & dans leſquelles on le croyoit entraîné par Gorgias, ſon maître de rhétorique, qui aimoit beaucoup le vin & le plaiſir. Cicéron reprocha fort amèrement cette conduite à Gorgias, & le déchargea des ſoins qu'il donnoit à l'inſtruction de ſon fils. Mais le jeune Marcus ouvrit bientôt les yeux ſur ſa folie, & cédant aux remontrances de ſes amis, ſur-tout à celles d'Atticus, il reprit tant de goût pour ſon devoir, que Cicéron paya ſes dettes (*b*), &

conſequebare, equitando, jaculando, omni militari labore tolerando. *Offic.* 2, 13.

(*a*) Plutarq. *Vie de Cicéron.*

(*b*) Ad Ciceronem ita ſcripſiſti, ulli ut neque ſeverius neque temperatius ſcribi potuerit nec magis quàm quemadmodum ego maxime vellem. *Ad Att.* 13, 1. *It.* 16, 1, 15. Plutarq. *Vie de Cicéron.*

qu'il augmenta sa pension annuelle jusqu'à la somme d'environ vingt-mille francs.

Depuis cet incident on ne trouve que des témoignages avantageux de sa conduite, soit de la part des honnêtes gens d'Athènes, soit dans les relations de plusieurs romains, que leurs affaires conduisoient dans cette ville ; & leurs expressions sont si fortes qu'on ne sauroit les prendre pour de simples complimens, par lesquels ils voulussent flatter le cœur de Cicéron. Il marquoit souvent à son cher Atticus la joie qu'il en ressentoit (*a*). Trebonius allant en Asie lui écrivoit d'Athènes : « Etant arrivé ici le 21 de mai, » j'y ai vu votre fils, & j'ai eu le plaisir de le » voir attaché à tout ce qu'il y a d'honnête, » avec l'estime & l'affection de tout le monde. Ne » vous imaginez pas, mon cher Cicéron, que » je cherche à vous flatter. Personne n'est si gé» néralement aimé que votre jeune homme l'est » des athéniens ; personne ne s'applique avec » plus d'ardeur à tous ces arts dont vous faites » vos délices, c'est-à-dire, aux meilleurs. J'en » félicite & vous & moi, avec autant de vérité

(*a*) Cæteri præclara scribunt. Leonidas tamen retinet illud suum adhuc, summis vero laudibus Herodes...... *Ad Att.* 15, 16. Gratissimum, quod polliceris Ciceroni nihil defuturum ; de quo mirabilia Messala..... *Ibid.* 17.

» que de satisfaction. Il est heureux pour nous » que celui que nous serions obligés d'aimer, de » quelque caractère qu'il put être, soit tel, que » nous l'aimerions par notre propre choix (*a*) ».

Mais rien ne causoit une joie plus sensible à Cicéron que les lettres de son fils. Il les trouvoit écrites non-seulement avec le respect & la tendresse qui pouvoient toucher le cœur d'un père, mais même avec tant d'exactitude & d'élégance qu'elles méritoient, disoit-il à Atticus, d'être lues dans (*b*) une assemblée de gens d'esprit; & si l'affection paternelle pouvoit lui faire illusion sur d'autres points, il sentoit réellement que le savoir & le goût de son fils se perfectionnoient de jour en jour. De toutes ces lettres, qui pourroient servir de preuves au mérite du jeune Marcus, il ne nous en reste que deux à Tiron. Il suffira d'en traduire une pour faire juger tout à la fois de son caractère & de ses talens. Il avoit alors environ dix-neuf ans : mais on doit se souvenir qu'avec un homme de la

(*a*) Ep. fam. 12, 16. It. 14.

(*b*) A Cicerone mihi literæ sane πεπινωμεναι & bene longæ. Cætera autem vel fingi possunt; πινος literarum significat doctiorem. *Ad Att.* 14, 7. Hercule ipsius literæ sic & φιλοστοργως & ευπινως scriptæ, ut eas vel in acroasi audeam legere : quo magis illi indulgendum puto. *Ibid.* 15, 16, 17.

condition de Tiron, il ne pouvoit prendre qu'un ton familier.

Marcus Cicéron, à Tiron.

J'attendois votre meſſager de jour en jour avec la dernière impatience (*a*). Il eſt arrivé enfin, après quarante-ſix jours de marche, & rien ne pouvoit me cauſer plus de plaiſir. La lettre de mon père eſt ſi remplie de bonté & de tendreſſe, qu'elle m'a pénétré de joie. La vôtre y a mis le comble, de ſorte qu'au lieu de me repentir d'avoir manqué la dernière occaſion d'écrire à Rome, je dois m'applaudir de mon ſilence, qui m'a procuré des témoignages ſi particuliers de votre affection. Je ſuis charmé que vous ayez goûté mes excuſes, & je ne doute pas, mon cher Tiron, que les récits qu'on vous fait à préſent de moi, ne vous cauſent une vraie ſatisfaction. Tous mes ſoins & mes efforts vont être employés à confirmer de jour en jour la bonne opinion qu'on commence à prendre de moi; & puiſque vous me promettez de publier mes louanges, je vous aſſure que vous le pouvez hardiment, ſans craindre que je les démente jamais. Je ſuis ſi humilié de mes erreurs paſſées, que non-ſeulement je les ai priſes en haine, mais que je ne puis en entendre parler

(*a*) Ep. fam. 16, 21.

ſans honte. Vous avez pris part, dites-vous, à mon inquiétude & à mes regrets. Je ne m'en étonne point ; car en me ſouhaitant du bien pour l'amour de moi-même, vous devez m'en ſouhaiter auſſi pour votre propre intérêt, puiſque ma réſolution a toujours été de partager avec vous tout le bien qui peut m'arriver. Après vous avoir cauſé du chagrin, je veux m'attacher préſentement à vous donner une double joie par ma conduite. Vous ſaurez que je vis dans la plus intime union avec Cratippus, & qu'il me traite moins comme ſon diſciple que comme ſon fils. Je prends autant de plaiſir à ſes converſations qu'à ſes lectures. Nous paſſons enſemble des jours entiers, & fort ſouvent une partie de la nuit ; car je l'engage auſſi ſouvent que je le puis à ſouper avec moi ; & comme il eſt d'une humeur fort agréable, il met à part toute la ſévérité philoſophique pour ſe réjouir ſi familièrement avec nous, que la nuit nous gagne ſans que nous nous en appercevions. Tâchez de nous venir joindre le plutôt qu'il vous ſera poſſible pour jouir d'une ſociété ſi charmante. Que vous dirai-je de Bruttius ? Je vous aſſure que je ne le perds pas un moment de vue. Sa compagnie eſt auſſi amuſante que ſa conduite eſt exemplaire. Il poſsède l'art de mêler des queſtions de littérature dans les converſations les plus enjouées, & d'aſſaiſonner la philoſophie de beaucoup d'agrément.

J'ai loué pour lui une maiſon près de la mienne, & je l'aide dans ſa pauvreté autant que mon petit revenu le permet. J'ai commencé auſſi à déclamer en grec ſous Caſſius; mais pour le latin, je m'exerce plus volontiers avec Bruttius. Je ne vois pas moins familièrement les gens de lettres qui ſont venus de Mitylène avec Cratippus. Il fait beaucoup de cas de leur ſavoir; Epicrate, l'homme le plus conſidéré d'Athènes, Léonidas, & pluſieurs autres perſonnes du même rang, paſſent de même une partie de leur tems avec moi. Voilà quels ſont à peu-près mes amuſemens & mes occupations. A l'égard de Gorgias, il m'étoit aſſurément fort utile pour m'exercer à la déclamation, mais je n'ai rien mis en balance avec les ordres de mon père qui a voulu abſolument que je ceſſaſſe de le voir. La moindre incertitude lui auroit paru ſuſpecte, & j'ai fait réflexion d'ailleurs qu'il ne convenoit point de délibérer ſur le jugement d'un père. Au reſte votre zèle & vos avis me touchent ſenſiblement. Je reçois l'excuſe que vous tirez de vos occupations. Je ſais que tout votre tems eſt bien employé. Vous avez acheté une ferme. Je m'en réjouis beaucoup, & je ſouhaite qu'elle vous procure toute la ſatisfaction que vous en eſpérez. Vous ne devez pas être ſurpris que je choiſiſſe cet endroit de ma lettre pour vous en féliciter, car c'eſt le même où vous m'appre-

nez dans la vôtre que vous avez fait cette nouvelle acquisition. Enfin vous êtes le maître d'un lieu où vous pouvez mettre à part toutes les formalités de la ville, & vous voilà devenu, graces au ciel, un romain de l'ancienne trempe. Je me représente déjà votre figure, & je me plais à vous voir occupé du soin de vos affaires rustiques, consultant votre fermier, ou portant dans un coin de votre robe des semences pour votre jardin. Raillerie à part, je suis aussi fâché que vous de ce que je me suis trouvé absent dans ces circonstances, & je regrette de n'avoir pu vous assister. Mais comptez, mon cher Tiron, que je rendrai quelque jour votre fortune aisée si la mienne répond à mes espérances, sur-tout connoissant que vous avez acheté cette ferme pour mon usage autant que pour le vôtre. Je vous remercie de la diligence avec laquelle vous avez exécuté mes ordres; mais ayez soin, je vous prie, qu'on m'envoye promptement un copiste, qui sache particulièrement écrire le grec; car vous ne sauriez vous imaginer combien je perds de tems à transcrire. Sur toutes choses conservez votre santé, & vivons long-tems s'il se peut, pour tenir quelque jour ensemble beaucoup de savantes conférences. Je vous recommande Antherus. Adieu.

Le jeune Marcus étoit dans cette situation, lorsque Brutus passant par Athènes, conçut tant

d'estime pour son caractère & pour sa vertu, que non-seulement il en fit l'éloge à son père, mais que sans être arrêté par son âge, qui ne surpassoit point encore vingt ans, il le chargea d'un office important dans son armée. Marcus, animé par cette faveur, se distingua par sa conduite autant que par son courage, & sortit victorieux de plusieurs rencontres où il commandoit en chef. Après la bataille de Philippes & la mort de Brutus il se retira près de Pompée qui s'étoit saisi de la Sicile avec une armée considérable & la plus grande flotte de l'empire. Cette île devint comme le dernier asile des malheureux républiquains, & le jeune Cicéron y reçut des honneurs particuliers. Il continua d'y soutenir avec beaucoup de vigueur l'intérêt de sa patrie & la cause de la liberté; jusqu'à ce que Pompée ayant fait sa paix avec le triumvirat, obtint entre les articles de son traité le pardon & le rétablissement de tous les citoyens (*a*) exilés ou proscrits qui portoient sous lui les armes.

Cicéron s'étant alors séparé de Pompée, rentra dans Rome avec le reste de son parti, pour y mener une vie privée dans l'éloignement de la cour & des affaires; car sans compter le désagrément des conjonctures, qui n'étoient point

(*a*) Appian. pag. 619, 713.

encore favorables à son nom ni à ses principes, il conservoit un reste de zèle pour le parti républiquain, qui ne lui permettoit pas de se lier trop étroitement avec les oppresseurs de la liberté. Dans cette situation où il ne s'offroit rien qui pût exciter son ambition & sa vertu, il n'est pas surprenant que l'oisiveté & le goût du plaisir ayent eu la force de l'amollir. L'exemple d'Antoine, qui étoit livré à l'excès du vin, & qui avoit publié depuis peu un livre sur les triomphes de son yvrognerie, avoit mis cette passion fort à la mode. On prétend que le jeune Cicéron tomba dans le même dérèglement, & qu'il se rendit fameux par la quantité extraordinaire de vin qu'il avaloit d'un seul trait : comme s'il eût entrepris, suivant la remarque de Pline, de ravir à Marc-Antoine, le meurtrier de son père, la gloire d'être le plus grand yvrogne de l'empire romain (*a*).

Cependant Auguste n'étoit pas sans considération pour lui, puisqu'il le fit recevoir dans le (*b*) collége des Augures, & qu'il le mit au nombre

---

(*a*) Nimirum hanc gloriam auferre Cicero voluit interfectori patris sui, Antonio. Is enim ante eum avidissime apprehenderat hanc palmam, edito etiam volumine de sua ebrietate. *Plin. Hist. nat.* 14, 22.

(*b*) Appian. p. 619.

des magistrats qui présidoient à la fabrique de la monnoie. Il nous reste une médaille qui porte d'un côté le nom de Marcus Cicéron, & de l'autre celui d'Appius Claudius (*a*), un de ses collègues dans cet office. Après avoir renoncé à l'amitié d'Antoine, Auguste ne se vit pas plutôt seul maître à Rome, qu'il choisit le jeune Cicéron pour son

(*a*) Vide And. Morell. Thesau. Numism. inter Num. consul. Goltzii Tab. 33, 4. Ces sur-intendans de la monnoie portoient le nom de *Treviri* ou *Triumviri Monetales*; dans les médailles, & les anciennes inscriptions, ils sont désignés par ces lettres initiales, III. Vir. A. A. A. F. F. c'est-à-dire, *Auro*, *Argento*, *Ære Flando*, *Feriundo*. Ils n'avoient jamais été que trois, jusqu'au tems de Jules-César qui en établit quatre; de-là vient que dans la médaille de Cicéron, dont on vient de parler, on trouve *IIII. Vir*. Il y avoit à Rome d'autres magistrats d'un rang inférieur, qu'on nommoit *Treviri Capitales*, & qui jugeoient les crimes capitaux entre les étrangers & les esclaves, ou même entre les citoyens de basse condition. On trouve dans les lettres de Cicéron à Trebatius, une allusion assez plaisante à cette magistrature. Trebatius accompagnant César dans la guerre contre les habitans de Trèves, *Treviri*, une des plus belliqueuses nations des Gaules: « Je vous avertis, lui écrivit Cicéron, de » vous bien garder de ces *Treviri*. J'apprends qu'ils sont » du genre *Capital*. J'aimerois mieux qu'ils fussent de » celui de la monnoie ». *Ep. fam.* 7, 3..... L'allusion de *Capital* regarde les triumvirs.

collègue dans la dignité de consul. Les lettres par lesquelles il informa le peuple romain de la victoire d'Actium & de la conquête de l'Egypte, furent adressées *à Cicéron, consul*, qui eut la satisfaction de les lire au sénat & au peuple, & celle de porter ce fameux décret qu'il fit lui-même exécuter, par lequel il fut ordonné que toutes les statues & les autres monumens d'Antoine seroient renversés, & que sa famille ne prendroit plus le nom de *Marcus*. Ces honneurs qu'Auguste accordoit au fils étoient une sorte de réparation pour la trahison qu'il avoit faite au père. D'ailleurs en laissant au fils le pouvoir de venger la mort de son père sur la famille d'Antoine, il sembloit faire tomber du même côté le blâme de cette action. Mais le peuple regarda comme une disposition admirable de la providence, que la ruine d'Antoine & de tous les restes de sa fortune eût été réservée pour le triomphe du fils de Cicéron (*a*). Pline nous apprend aussi que Marcus Cicéron pendant son consulat décerna des honneurs particuliers à Auguste son collégue. Il nomme la couronne Graminée, qui passoit dans les tems de l'ancienne discipline pour la plus noble de toutes les récompenses militaires (*b*), quoi-

(*a*) Plutarq. *Vie de Cicéron*. Dio. pag. 456. Appian. pag. 619, 672.

(*b*) Corona quidem nulla fuit graminea nobilior; nun-

qu'elle ne fût composée que de l'herbe la plus commune qui se trouvoit sur le champ de bataille, & qui ne s'accordoit que pour la délivrance d'une armée dans le plus pressant danger. Depuis la fondation de Rome elle n'avoit pas été donnée plus de huit fois ; mais sous les destructeurs de la liberté, tous les honneurs étoient prostitués servilement, suivant le caprice du monarque.

Quelque tems après son consulat, Cicéron fut nommé proconsul d'Asie, ou, suivant le témoignage d'Appian, proconsul de Syrie, qui étoit une des plus belles provinces de l'empire. Son nom ne se trouvant plus dans l'histoire, il est fort vraisemblable qu'il mourut avant que la maturité de l'âge & l'expérience des affaires eussent été capables de réparer le tort qu'il s'étoit fait par son intempérance. Mais s'il ne se distingua point dans les conseils, on doit juger par les honneurs auxquels il fut élevé, que sa vie, quoique souillée de quelques taches, ne fut pas sans dignité. Au milieu des vices dont on charge sa mé-

---

quam nisi in desperatione suprema contigit ulli, nisi ab universo exercitu servato decreta..... Eadem vocatur obsidionalis..... Dabatur hæc viridi è gramine, decerpto inde ubi obsessos servasset aliquis.... Ipsum Augustum cum M. Cicerone consulem, idibus septembribus senatus obsidione donavit, &c. *Plin. Hist. nat.* 22, c. 3, 4, 5, 6.

moire, on lui accorde *l'urbanité* de son père (*a*).

Pline nous a conservé un trait de son caractère, qui prouve du moins que la ruine de son parti & de sa fortune n'avoit point abattu l'élévation naturelle de son courage. Dans une partie de débauche il jeta un verre à la tête d'Agrippa, qui tenoit le premier rang de l'empire après Auguste (*b*); & cette querelle venoit sans doute de quelque vive contestation sur les anciens intérêts qui avoient divisé la république, ou de quelque terme insultant d'Agrippa contre les héros du parti vaincu. Pendant qu'il gouvernoit l'Asie, Cestius, qui fut élevé ensuite à la préture, flatteur du tems & l'ennemi déclaré de la réputation de son père, eut un jour la hardiesse de se présenter à sa table. Cicéron, qui le connoissoit peu, apprenant que c'étoit l'homme qui outrageoit perpétuellement la mémoire de son père, & qui l'accusoit d'ignorance dans les belles-lettres, le fit enlever de sa présence, & donna ordre qu'il fût fouetté publiquement (*c*).

Il paroît que Marcus Cicéron étoit d'un na-

(*a*) Qui nihil ex paterno ingenio habuit præter urbanitatem. *M. Senec. Suasor. 6.*

(*b*) Marcoque Agrippæ à temulento scyphum impactum. *Plin. Hist. nat.* 14, 22.

(*c*) M. Senec. Suasor. 6.

turel

turel gai, ouvert, généreux, tourné particulièrement à la gloire militaire, par le goût que les disgraces de sa patrie lui avoient fait prendre pour les armes, dans un âge qui n'est propre ordinairement qu'aux exercices de la paix. Il avoit servi avec honneur dans trois guerres consécutives & les plus fameuses de l'histoire; celle de Pharsale, de Philippes & de Sicile. Si la suite de sa vie répondit mal à la grandeur de son père, il semble que ce fut moins sa faute que celle de la fortune & des malheureuses conjonctures, qui ne lui offroient ni le moyen de parvenir aux honneurs de son père, ni l'occasion d'imiter ses vertus. Mais dans un autre tems & sous un gouvernement libre, sans être égal à son père du côté de l'éloquence, du savoir & de la politique, il l'auroit surpassé dans le caractère d'homme de guerre, qui produit ordinairement une gloire plus éclatante, ou qui rend du moins le pouvoir plus ferme & plus solide.

On a vu paroître tant de fois dans le cours de cette histoire, Quintus Cicéron, Quintus son fils, & Pomponius Atticus, qu'il reste peu d'éclaircissement à désirer pour la connoissance de leurs caractères. Les deux premiers ayant quitté Cicéron lorsqu'il avoit pris la fuite vers la mer, étoient retournés à Rome pour se fournir d'ar-

gent & des autres commodités qui leur devoient être néceſſaires dans la retraite qu'ils étoient réſolus de chercher en Macédoine. Ils eſpéroient de pouvoir exécuter leur deſſein avant que la proſcription fût commencée, ou paſſer ſecrètement quelques jours à Rome, ſans craindre d'y être découverts. Mais la diligence des ſatellites d'Antoine, & l'ordre qu'ils avoient reçu particulièrement de ſurprendre les Cicéron, l'emportèrent ſur toutes les précautions de la prudence. Ce fut le fils qui fut découvert le premier. On rapporte qu'étant moins inquiet pour ſa vie que pour la ſûreté de ſon père, il refuſa conſtamment de déclarer le lieu de ſa retraite; ſur quoi les ſoldats d'Antoine eurent la cruauté de le mettre à la torture. Mais le père apprenant le malheur & la généreuſe tendreſſe de ſon fils, ſe hâta volontairement de paroître pour le délivrer de ſes tourmens, & demanda pour unique faveur d'être exécuté le premier. Son fils preſſa les bourreaux de lui accorder la même grace, & de lui épargner la douleur de voir maſſacrer ſon père à ſes yeux. Ils ſe laiſsèrent toucher par un combat ſi tendre, & pour les ſatisfaire tous deux, ils les prirent à part (*a*), & les tuèrent dans le même inſtant.

(*a*) Dio. p. 333. Appian. 601. Plutarq. *Vie de Cicéron.*

A l'égard d'Atticus, l'art qu'il avoit trouvé de mener une vie tranquille dans des tems si difficiles & si tumultueux, confirme l'idée qu'on a donnée de ses principes, & doit le faire regarder comme un maître consommé dans cette agréable doctrine, qui proposoit le plaisir & le repos pour souverain bien. On s'imagineroit naturellement que ses liaisons avec Cicéron & Brutus, jointes à la renommée de ses richesses, devoient le faire envelopper dans l'arrêt de la proscription. Il en fut lui-même si alarmé qu'il demeura quelque tems caché ; mais ses défiances étoient sans fondement. L'intérêt de son repos lui avoit fait prévoir les maux dont Rome étoit menacée. Il avoit fait fort assidument sa cour à Marc-Antoine ; & dans le tems même de sa disgrace, lorsqu'il étoit chassé de l'Italie, & que ses affaires paroissoient désespérées, il avoit rendu d'importans services à ses amis de Rome. Il avoit pris soin de sa femme & de ses enfans, jusqu'à les assister de ses richesses dans l'extrémité de leurs besoins ; de sorte qu'Antoine en arrivant à Rome & dans la chaleur du massacre, n'eut pas de soin plus pressant que celui de faire chercher Atticus. Ayant découvert son asyle, il lui écrivit de sa propre main pour calmer toutes ses craintes & l'inviter à le venir joindre. Il lui envoya même une garde,

pour le mettre à couvert de l'insulte (a) & de la violence des soldats.

C'est encore aux soins prudens d'Atticus & aux précautions qu'il prenoit continuellement pour assurer son repos, qu'il faut attribuer la suppression de toutes ses lettres. On admire qu'après une si longue correspondance, dont il nous reste seize livres entiers de celle de Cicéron sur les plus grandes affaires de leur siècle, il n'en paroisse pas une seule d'Atticus. Mais on n'en doit pas chercher d'autre cause que le soin qu'il eut de retirer toutes les siennes après la mort de son ami, & de les supprimer sans exception, dans la crainte qu'elles ne pussent lui nuire ou diminuer son crédit auprès de ses nouveaux maîtres. Sa tranquillité & sa fortune furent bientôt établies sur

(a) Atticus cum Ciceronis intima familiaritate uteretur, amicissimus esset Bruto, non modo nihil iis indulsit ad Antonium violandum, sed è contrario familiares ejus ex urbe profugientes, quantum potuit, texit.... ipsi autem Fulviæ, cum litibus distineretur..... sponsor omnium rerum fuerit..... Itaque ad adventum imperatorum de foro decesserat, timens proscriptionem..... Antonius autem..... ei, cum requisisset ubinam esset, sua manu scripsit ne timeret, statimque ad se veniret...... ac ne quid periculum incideret, præsidium ei misit. *Corn. Nep. in vit. Att.* 10.

un fondement plus solide que celui de son mérite, par le mariage de Pomponia, sa fille unique, avec Marcus Agrippa. Il fut redevable à Marc-Antoine de cette (*a*) haute alliance, qui le fit admettre à la familiarité d'Auguste, par la faveur d'Agrippa, ministre & favori de ce prince; & dans la suite il eut l'honneur de s'allier au maître même de l'empire romain, en mariant sa petite-fille à Tibère. Ainsi Atticus joignit de la dignité à son repos, & parvint à une extrême vieillesse par la voie qu'il s'étoit proposée; heureux, respecté, à couvert de toutes sortes de troubles & de dangers. Mais s'il vit encore dans la mémoire & dans l'estime des hommes, il ne doit cet avantage qu'à l'amitié de Cicéron; car c'est au fond la plus glorieuse circonstance de son histoire : & Séneque observe avec raison que les épîtres de Cicéron l'ont sauvé de l'oubli (*b*). « Ni son » gendre Agrippa, ni Tibère, mari de sa petite-

(*a*) Atque harum nuptiarum, non enim est celandum, conciliator fuit Antonius. *Ibid.* 12. Nata est autem Attico neptis ex Agrippa. Hanc Cæsar vix anniculam, Tiberio Claudio Neroni, Drusilla nato, privigno suo despondit. Quæ conjunctio necessitudinem eorum sanxit. *Ibid.* 19.

(*b*) Nomen Attici perire Ciceronis epistolæ non sinunt. Nihil illi profuisset gener Agrippa & Tiberius progener, & Drusus pronepos; inter tam magna nomina taceretur, nisi Cicero illum applicuisset. *Senec. Epist.* 21.

» fille, ni Drusus son arrière-petit-fils, n'auroient » pas servi beaucoup à sa gloire, si le nom de » CICÉRON emportant celui d'Atticus à sa » suite, ne l'eut comme associé à son immorta- » lité ».

Fin du Tome quatrième.

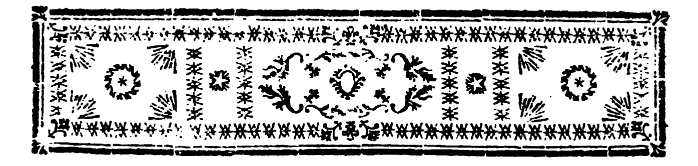


TABLE DES MATIÈRES.

Les Chiffres Romains indiquent le Volume. Les Chiffres Arabes la page.

A

D

E

F

G

S

Fin de la Table des Matières.





